



EX SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA  
REGION DE BRICQUEBEC – COMPETENCE CAC  
Eau Potable

2018

RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE



PARCE QUE CHAQUE TERRITOIRE EST UNIQUE.



## Table des matières

<b>EDITORIAL:</b> .....	<b>3</b>
<b>L’ESSENTIEL DE L’ANNEE</b> .....	<b>4</b>
LES CHIFFRES CLÉS DE CETTE ANNÉE .....	5
LES TEMPS FORTS DE CETTE ANNÉE .....	6
<b>LE CONTRAT</b> .....	<b>7</b>
LA VIE DE VOTRE CONTRAT .....	8
Les avenants du contrat .....	8
<b>PRESENTATION DE L’ENTREPRISE</b> .....	<b>9</b>
PRÉSENTATION DE L’ORGANISATION SAUR .....	10
PURE INNOVATION : NOS SOLUTIONS AU SERVICE DE L’EAU .....	11
LES REPRÉSENTANTS DU CONTRAT .....	14
<b>LE PATRIMOINE DE SERVICE</b> .....	<b>15</b>
VOTRE PATRIMOINE .....	16
LE RÉSEAU.....	16
Répartition par matériau .....	16
Répartition par diamètre .....	16
LES COMPTEURS .....	17
<b>LE SERVICE AUX USAGERS</b> .....	<b>18</b>
VOS BRANCHEMENTS .....	19
LES VOLUMES CONSOMMÉS.....	19
LA RELATION AVEC LES CLIENTS : LES RÉCLAMATIONS .....	19
<b>BILAN DE L’ACTIVITE DE CETTE ANNÉE</b> .....	<b>20</b>
CAPACITÉ DE STOCKAGE .....	21
LE RENDEMENT DE RÉSEAU .....	21
L’INDICE LINÉAIRE DE PERTES (ILP).....	22
L’INDICE LINÉAIRE DE VOLUME NON COMPTÉ (ILVNC) .....	22
L’INDICE LINÉAIRE DE CONSOMMATION (ILC) .....	22
LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE .....	22
<b>LA QUALITÉ DE L’EAU DISTRIBUÉE</b> .....	<b>24</b>
SYNTHÈSE QUALITATIVE DES EAUX BRUTES EN 2018 .....	25
SYNTHÈSE QUALITATIVE DES EAUX DISTRIBUÉES ET TRAITÉES EN 2018 .....	25
L’EAU AU POINT DE MISE EN DISTRIBUTION .....	26
CONFORMITÉ DE L’EAU DISTRIBUÉE .....	26
<b>LES INDICATEURS DE PERFORMANCE</b> .....	<b>27</b>
LES INDICATEURS DU MAIRE (IDM) ISSUS DU DECRET DU N° 2007-675 ET ARRETE DU 02 MAI 2007 .....	28
<b>LES INTERVENTIONS RÉALISÉES</b> .....	<b>31</b>
LES INTERVENTIONS D’EXPLOITATION.....	32
Mise en sécurité de nos réservoirs .....	32
L’Origine des fuites .....	32
LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE.....	33
<b>LES PROPOSITIONS D’AMÉLIORATION</b> .....	<b>34</b>
<b>LE CARE</b> .....	<b>36</b>





LE CARE .....	37
MÉTHODES ET ÉLÉMENTS DE CALCUL DU CARE .....	38
Modalités d'établissement du compte annuel du résultat de l'exploitation et composantes des rubriques .....	38
<b>LE PATRIMOINE DE SERVICE .....</b>	<b>42</b>
LE PATRIMOINE DE SERVICE .....	43
Les ressources ou ouvrages de prélèvement d'eaux brutes .....	43
Les installations de production .....	43
Les ouvrages de stocka .....	43
Installations de surpression .....	44
Le réseau .....	44
Les équipements de réseau .....	45
Les compteurs .....	45
<b>LE SERVICE AUX USAGERS .....</b>	<b>46</b>
LA GESTION CLIENTÈLE .....	47
LA FACTURE 120 M3 .....	51
NOTE DE CALCUL DE RÉVISION DU PRIX DE L'EAU ET FACTURES 120 M .....	55
<b>BILAN DE L'ACTIVITE DE CETTE ANNÉE.....</b>	<b>60</b>
LES VOLUMES D'EAU .....	61
LES INDICATEURS .....	63
CONSOMMATION D'ÉNERGIE .....	67
<b>LA QUALITÉ DE L'EAU DISTRIBUEE .....</b>	<b>68</b>
L'EAU BRUTE .....	69
L'EAU POINT DE MIS EN DISTRIBUTION .....	69
L'EAU DISTRIBUÉE.....	70
SYNTHÈSE .....	73
<b>LES INDICATEURS DE PERFORMANCE .....</b>	<b>74</b>
LISTE DES DONNÉES NÉCESSAIRE À L'ÉTABLISSEMENT DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DE SERVICE : .....	75
DÉTAIL DE L'INDICATEUR DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE .....	78
<b>LES INTERVENTIONS RÉALISÉES .....</b>	<b>79</b>
LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION .....	80
LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE.....	87
LES OPÉRATIONS DE RENOUVELLEMENT .....	88
<b>ANNEXES COMPLÉMENTAIRES .....</b>	<b>94</b>
<b>PROBLÉMATIQUE CHLORURE DE VINYLE MONOMERE.....</b>	<b>94</b>
III – Que faire en cas de détection de CVM dans l'eau ?.....	95
TÉLÉGESTION DES INSTALLATIONS - ARRÊT DU RTC ET DU GSMDATA .....	96
1. Introduction .....	96
2. L'arrêt progressif de l'exploitation du RTC .....	96
3. L'arrêt progressif de l'exploitation du GSM data.....	97
4. Evolution et aménagement à prévoir .....	98
a. Nouveaux modes de communications.....	98
b. Cybersécurité.....	99
c. Aménagement à prévoir sur vos installations .....	99
LES ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES APPORTÉES PAR LE NOUVEL ARRÊTÉ MINISTÉRIEL DU 20 NOVEMBRE 2017 RELATIF AU SUIVI EN SERVICE DES ÉQUIPEMENTS SOUS PRESSION .....	100
<b>LE GLOSSAIRE .....</b>	<b>102</b>
<b>LES NOUVEAUX TEXTES REGLEMENTAIRES .....</b>	<b>108</b>



## EDITORIAL:



*Dans un souci constant d'améliorer notre service et d'apporter à nos clients une information claire et concise, nous nous sommes attachés à vous proposer un Rapport Annuel du Délégué didactique et pédagogique d'une lecture agréable et efficace.*

*Tous les ans, nous vous remettons ce rapport qui reprend réglementairement tous les éléments techniques et financiers du service public de l'eau potable. De nombreux éléments sur la qualité du service assuré par nos soins pour le compte de votre collectivité sont présentés dans ce rapport.*

*Afin d'en faciliter la lecture, ce Rapport Annuel du Délégué est composé de 2 parties :*

- *Une partie synthétique reprenant les informations principales du contrat sur l'année écoulée, organisée pour une appropriation et une compréhension rapide du contenu représentant les événements marquants de l'année, les travaux réalisés, les chiffres clés et les indicateurs de performance du service...*
- *Une partie annexe avec l'ensemble des données techniques détaillées, pour une information précise et complète : votre patrimoine, les interventions réalisées réparties par communes, le détail des calculs des indicateurs...*

*Cette version présente, en toute transparence, l'ensemble des actions de l'année qui façonnent au quotidien la mission de SAUR au service de la collectivité et de tous ses usagers.*

*Parce que chaque territoire est unique, nous serons à votre écoute sur d'éventuelles améliorations que l'on pourra apporter à ce rapport.*

*En répondant ainsi à vos attentes, nos engagements et nos actions seront plus facilement mesurables et évalués dans le temps, afin que chacun puisse juger de notre sincérité et de nos performances en termes de qualité de service sur votre territoire. Bonne lecture !*

Richard BOUZANQUET

Le Directeur Régional Normandie





## L'ESSENTIEL DE L'ANNEE

*Les temps forts et les chiffres  
clés de l'année d'exercice*

## LES CHIFFRES CLÉS DE CETTE ANNÉE



**4** ouvrage(s) de prélèvement



**3** station(s) de production

**668 265** m<sup>3</sup> produits sur la période de relève ramenée à 365 jours

**0** m<sup>3</sup> importés sur la période de relève ramenée à 365 jours

**0** m<sup>3</sup> exportés sur la période de relève ramenée à 365 jours



**9** ouvrage(s) de stockage

**2 030** m<sup>3</sup> de stockage

**3** station(s) de surpression

**293,831** ml de réseau

**5 468** branchements

dont **44** neuf(s)

**100%** des analyses bactériologiques conformes

**91,5%** des analyses physico-chimiques conformes



**46** fuite(s) sur conduite(s) réparée(s)

**20** fuite(s) sur branchement(s) réparée(s)



**77,15%** de rendement de réseau

**1,42** m<sup>3</sup>/km/jour d'Indice linéaire de perte

Rendement réseau et ILP Indicateurs du Maire



**513 143** m<sup>3</sup> consommés sur la période de relève ramené à 365 jours

Prix de l'eau : **2,44** € TTC / m<sup>3</sup>

Au 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour une facture de 120 m<sup>3</sup>



## LES TEMPS FORTS DE CETTE ANNÉE

🕒 Reprise & bâche des Blanchés Pierres de Brix : mai 2018 : nettoyage du génie civil de la station

### **Fonds de Travaux :**

Déplacement et renouvellement de canalisation PVC DN 50 par une canalisation PVC DN 63 16 bars sur une longueur de 340 m avec reprise de 4 branchements au lieu dit Hameau es Lievres sur la commune de Rauville la Bigot pour un montant de 18513,44 € HT

Pose d'une canalisation PVC DN 63 16 bars sur une longueur de 140 m avec reprise de 2 branchements au lieu dit le Quesnay sur la commune de Bricquebec pour un montant de 9098.70 € HT

Reprise de 3 branchements sur une longueur de 175 m afin de supprimer les servitudes de passage au lieu dit Hameau es Jeanne sur la commune de Breuville pour un montant de 7776.12 € HT.

### **Travaux sur devis :**

Déplacement et renouvellement de canalisation DN50 par une canalisation PVC DN 63 16 bars sur 279 m avec reprise de 2 branchements au lieu dit la Chasse du Peigne

Déplacement de canalisation PVC DN 75 avec reprise de 2 branchements au lieu dit Le Beau Parlé sur la commune de Brix.

Extension de réseau d'eau potable :

Pose d'une canalisation de DN90 16 bars et reprise de 3 branchements sur 480 m au lieu dit rue es Vesques sur la commune de Sottevast pour un montant de 21934.09 € HT.

Déplacement d'une canalisation PVC DN 90 sur 150 m avec reprise de 10 branchements au lieu dit Le Melleret sur la commune de Bricquebec pour un montant de 21934.09 € HT.





2.

## LE CONTRAT

*Le respect des obligations contractuelles, notre principale préoccupation*



## LA VIE DE VOTRE CONTRAT

Le service de l'eau potable du contrat SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA REGION DE BRICQUEBEC est délégué à SAUR dans le cadre d'un(e) Délégation de service public. Le contrat, signé à la date du 1 janvier 2010, arrivera à échéance le 31 décembre 2024.

### Les avenants du contrat

AVENANT N° 1	
Objet	Modification tarifaire
Visa de la préfecture	27/05/2010
Date d'application	27/05/2010

AVENANT N° 2	
Objet	Modification tarifaire
Visa de la préfecture	27/06/2011
Date d'application	27/06/2011

AVENANT N° 3	
Objet	Modification tarifaire
Visa de la préfecture	06/11/2014
Date d'application	01/11/2014

AVENANT N° 4	
Objet	CSD – Construire sans détruire – Loi BROTTEs
Visa de la préfecture	05/12/2016
Date d'application	05/12/2016



## LA PROXIMITÉ

Écouter et agir  
en conséquence

## LA SOLIDARITÉ

Se rendre disponible  
et faire primer le collectif

## LA TRANSPARENCE

Partager l'information  
et travailler en confiance

## LE SENS DU SERVICE

Se montrer réactif  
et toujours à l'écoute du client

## LA RESPONSABILITÉ

Agir et assumer  
ses décisions

## LE PRAGMATISME

Apporter des solutions  
simples et efficaces



## LA PROXIMITÉ

ÉCOUTER ET DÉCIDER EN CONSÉQUENCE

## LA SOLIDARITÉ

SE RENDRE DISPONIBLE ET FAIRE PRIMER LE COLLECTIF

## LA TRANSPARENCE

PARTAGER L'INFORMATION ET TRAVAILLER EN CONFIANCE

## LE SENS DU SERVICE

SE MONTRER RÉACTIF ET TOUJOURS À L'ÉCOUTE DU CLIENT

## LA RESPONSABILITÉ

AGIR ET ASSUMER SES DÉCISIONS

## LE PRAGMATISME

APPORTER DES SOLUTIONS SIMPLES ET EFFICACES

3.



SAUR, LES VALEURS FORTES FONT LES GRANDES ÉQUIPES.

PRESENTATION DE  
L'ENTREPRISE

*Saur, une organisation et  
une méthode éprouvée*

À MARNE-LA-VALLÉE



## PRÉSENTATION DE L'ORGANISATION SAUR

La société SAUR, une entreprise décentralisée proche des territoires, assure une couverture nationale grâce à **6 Directions Opérationnelles (DIROP)**, **8 Centres de Pilotage Opérationnel (CPO)** ET **20 Directions Régionales (DR)** (dont 2 dans les DOM) composées de **60 AGENCES** qui ont en charge la bonne exécution des contrats.

L'implantation de ces directions régionales et agences assure une proximité et une réactivité au service de ses clients collectivités et consommateurs.

En appui de la **Direction Régionale**, la **Direction Opérationnelle** et le **Centre de Pilotage Opérationnel**, regroupe l'ensemble des services pour mettre en œuvre notre stratégie et répondre pleinement aux besoins de votre territoire.

### NOTRE STRATÉGIE

- Une méthodologie approuvée.
- Une organisation et des outils innovants.
- Des équipes et des compétences locales mobilisées 24h/24.

## NOTRE CPO EST LE DISPOSITIF CENTRALISÉ DE SUPERVISION ET DE PILOTAGE EN TEMPS RÉEL DE L'EXPLOITATION



Le Centre de Pilotage Opérationnel est une véritable « tour de contrôle » qui rassemble des experts, techniciens et spécialistes dans des domaines aussi variés que les processus de traitement, l'hydraulique, la maintenance, la cartographie. Grâce à l'information, issue d'une multitude de capteurs innovants et Hi-Tech qui suivent votre patrimoine 24h/24, votre service de l'eau devient intelligent et interactif.

Des experts métiers permettent de garantir une gestion optimale de vos installations et mettent leurs compétences votre service des collectivités en intégrant vos enjeux spécifiques à votre territoire.

Des spécialistes traitent, analysent et véhiculent en temps réel des milliers de données, directement issues du terrain, en vue d'en assurer la traçabilité et l'analyse pour vous accompagner au mieux dans la maîtrise de la politique de l'eau sur votre territoire.

Le CPO, garant d'une liaison permanente entre experts, ordonnanceurs et équipes de terrain, permet de suivre en temps réel et d'analyser les éléments du réseau grâce aux remontées d'informations des différents capteurs.

Le CPO permet de mettre à votre disposition le meilleur de la technologie en vous faisant bénéficier des dernières avancées en matière de R&D et d'innovation.

Cette organisation et notre stratégie nous permettent de proposer un service adapté aux besoins spécifiques de chaque collectivité pour répondre aux exigences des territoires en offrant à tous l'excellence d'une même qualité de service à un prix maîtrisé.





## PURE INNOVATION : NOS SOLUTIONS AU SERVICE DE L'EAU

LE MEILLEUR DES TECHNOLOGIES AU SERVICE DE VOTRE COLLECTIVITÉ ET DE L'INDUSTRIE.

Le développement de technologies intelligentes dans le domaine de l'eau est un axe clé de notre politique d'innovation.

SAUR innove en partenariat avec des sociétés spécialisées, afin de relever les défis de demain : gestion de la ressource, gestion du patrimoine, sécurisation de la ressource et de la distribution et suivi permanent de la qualité de l'eau.

Grâce à ce partenariat, nous améliorons durablement notre performance opérationnelle sur tous les territoires et nous créons de nouveaux services pour mieux préserver la ressource en eau, le patrimoine et l'environnement afin de répondre aux 4 grands enjeux de la politique de l'eau.

➔ 4 enjeux : des solutions innovantes



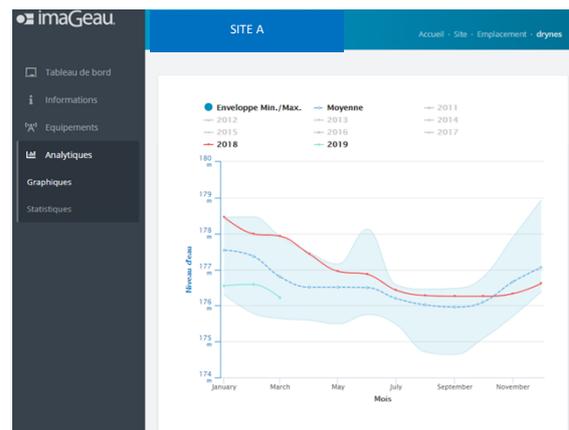
## ENJEU 1 GESTION, SURVEILLANCE ACTIVE ET PRÉSERVATION DE LA RESSOURCE - EMI

### ① MAÎTRISER ET SURVEILLER VOTRE RESSOURCE EN EAU

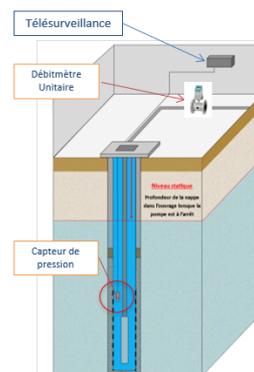
Les données issues des ouvrages de production (puits, forage) et d'observation (piézomètre) vous sont mises à disposition sous **EMI** ou « Interface de gestion des données environnementales » (courbe de niveau, courbe enveloppe, suivi du biseau salé...).

EMI permet :

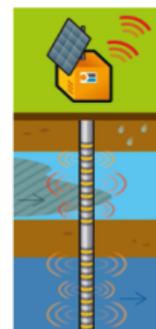
- De gérer **en continu et de sécuriser** la ressource en connaissant parfaitement ses aspects qualitatifs et quantitatifs et leur évolution dans le temps ;
- De mieux **anticiper** les risques de sécheresse et de dégradation de la ressource ;
- De **pérenniser** la ressource et d'optimiser son exploitation (vérification du débit spécifique, rabattement...).



Exemple de suivi du risque sécheresse (courbe enveloppe)



AquaStandard – Control ou Sécurité



Aqua 3D



## ② AMÉLIORER LA PERFORMANCE DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE EN DÉTECTANT LES FUITES PLUS RAPIDEMENT

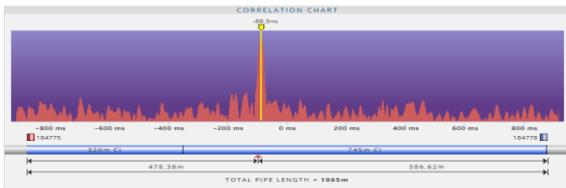
**EAR®** (Ecoute Active de Réseaux) permet :

- d'assurer une localisation précise des fuites et de les réparer au plus vite
- une écoute acoustique fiable en continu des réseaux.



**ENIGMA3M®** permet :

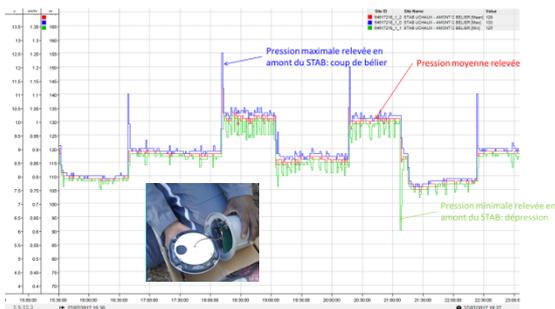
- des écoutes acoustiques **géolocalisées**
- des **corrélations systématiques de nuit** pour déterminer l'emplacement précis des fuites



## ③ PRÉSERVER VOTRE PATRIMOINE ET LIMITER LES VOLUMES DE PERTE PAR UNE SURVEILLANCE EN CONTINUE DES PHÉNOMÈNES TRANSITOIRES

**CELLO4S®** permet :

- de suivre en continu les **phénomènes transitoires** et l'évolution des **pressions** dans les conduites
- proposer des solutions pour limiter les **à-coups hydrauliques** qui fragilisent le réseau



## ENJEU 2 SÉCURISATION ET SURVEILLANCE DE LA QUALITÉ DE L'EAU

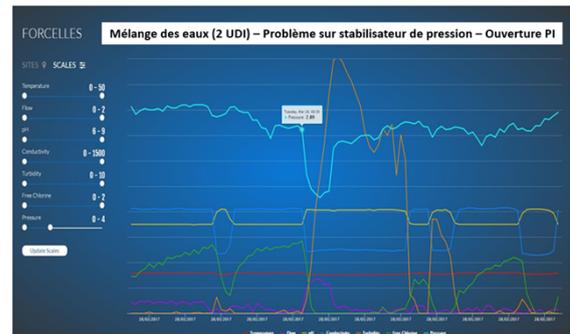
### ④ AMÉLIORER EN TEMPS RÉEL LA PERFORMANCE ET LA FIABILITÉ DES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION D'EAU

**Intellitect®** (sondes multiparamètres) permet :

- D'assurer la détection rapide d'anomalies ou de zones de défaillances critiques ;
- D'anticiper les dysfonctionnements ;
- De sécuriser 24h/24 la distribution d'eau aux abonnés ;
- D'obtenir une meilleure maîtrise de la qualité de l'eau et de son évolution dans les réseaux.



### Réseau « sentinelle » : sécurisation de l'eau distribuée aux abonnés



Exemple de suivi d'évènement en réseau de distribution



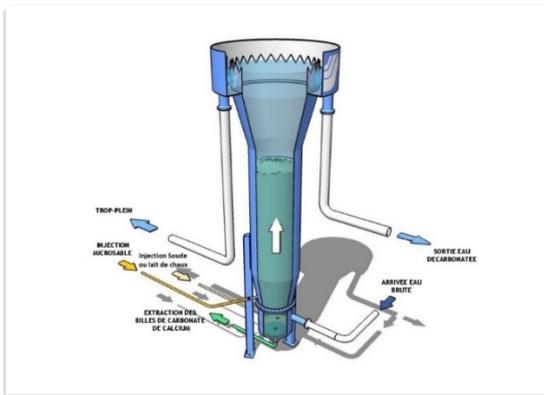
### ⑤ GARANTIR LA SÉCURITÉ SANITAIRE DE L'EAU : R&D

Les procédés de la R&D de SAUR :

- **Le CarboPlus©** permet d'éliminer un très large spectre de micropolluants dans l'eau (dont les métabolites de pesticides) et des résidus médicamenteux à un coût maîtrisé.



- Le Calcyle© est une solution visant à **réduire significativement la dureté de l'eau**. Ce traitement permet de protéger le réseau de distribution et de diminuer la gêne occasionnée par des eaux trop dures chez le consommateur.



### ENJEU 3 MAITRISE DE LA CONSOMMATION

#### ⑥ MIEUX INFORMER LES CLIENTS GRÂCE À UNE TÉLÉRELÈVE INTÉR-OPÉRABLE

La **Télérelève** permet :

- Aux consommateurs : de suivre leurs consommations d'eau et d'être alerté en cas de consommation anormale.
- A la collectivité : de suivre plus finement les rendements de réseaux sectorisés et de maîtriser les consommations de ses compteurs communaux.



**PURE INNOVATION :**  
NOS SOLUTIONS AU SERVICE  
DE L'EAU



## LES REPRÉSENTANTS DU CONTRAT

### AGENCE MANCHE-ORNE-BESSIN

**Richard BOUZANQUET**

Directeur régional  
NORMANDIE

GRENTHEVILLE  
06 08 87 08 09  
richard.bouzanquet@saur.com



**Nicolas TOUZET**

Chef d'agence  
MANCHE-ORNE-BESSIN

COUTANCES  
06 82 89 76 12  
nicolas.touzet@saur.com



**Cédric SANSON**

Chef de secteur  
SAINT-LÔ / BESSIN

SAINT-CLAIR SUR ELLE  
06 72 72 58 29  
cedric.sanson@saur.com



**Anne-Sophie FERET**

Chef de secteur  
ORNE

GACE  
06 65 53 01 09  
anne-sophie.feret@saur.com



**Mickael GOSSELIN**

Chef de secteur  
SUD MANCHE

COUTANCES  
06 72 72 60 25  
mickael.gosselin@saur.com



**Patrick BURNEL**

Chef de secteur  
COTENTIN

BRICQUEBEC  
06 70 64 60 15  
patrick.burnel@saur.com





4.

## LE PATRIMOINE DE SERVICE

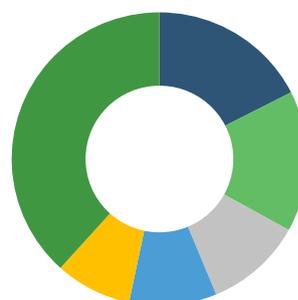
*Votre patrimoine sous surveillance*

## VOTRE PATRIMOINE

SYNTHÈSE DE VOTRE PATRIMOINE	
Ouvrage(s) de prélèvement	4
Station(s) de production	3
Station(s) de surpression	3
Ouvrage(s) de stockage	9
Volume de stockage (m <sup>3</sup> )	2 030
Linéaire de conduites (kml)	293,831



### Répartition par diamètre



■ 75 ■ 63 ■ 90 ■ 125 ■ 50 ■ Autres

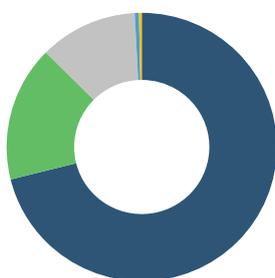
Diamètre	Valeur (%)
75	17,52
63	15,59
90	10,7
125	9,6
50	8,38
Autres	38,4

## LE RÉSEAU

Le réseau de distribution se compose de conduites de transport (également appelées feeders) d'un diamètre en général supérieur à 300 mm et de conduites de distribution.

Dans les graphiques de répartition du linéaire par diamètre et matériaux, seules les 5 premières catégories sont affichées.

### Répartition par matériau



■ Pvc ■ Fonte ■ Amiante ciment  
■ Polyéthylène ■ Inconnu ■ Autres

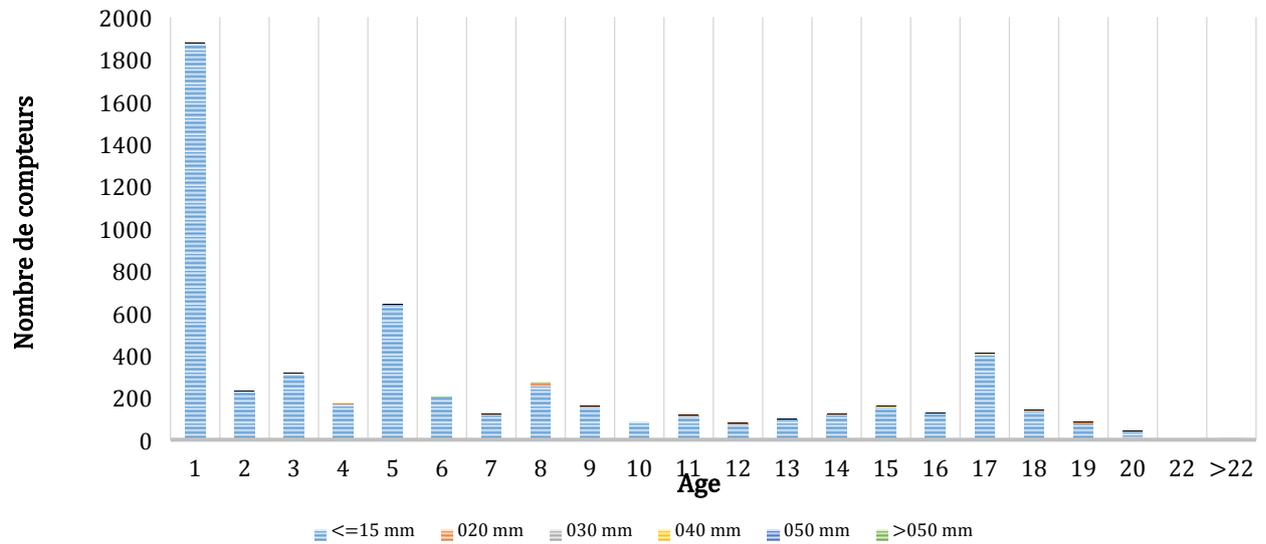
Matériau	Valeur (%)
Pvc	71,11
Fonte	16,34
Amiante ciment	11,72
Polyéthylène	0,5
Inconnu	0,33



## LES COMPTEURS

🕒 Il y a au total 5 470 compteurs. 1 762 compteurs ont été renouvelés sur l'année 2018.

### Répartition par âge et par diamètre





5.

## LE SERVICE AUX USAGERS

*Leur satisfaction au cœur de  
nos préoccupations*



## VOS BRANCHEMENTS

### Pour mieux comprendre :

**Le Branchement :** Ensemble de canalisations et d'équipements reliant la partie publique du réseau de distribution d'eau à un réseau de distribution privé d'un client. Les équipements installés comprennent au minimum un robinet d'arrêt d'eau et un compteur.

**Le Compteur :** Equipement faisant partie intégrante du branchement et qui permet de comptabiliser le volume consommé par le branchement.

**Le Client :** Personne physique ou morale consommant de l'eau et ayant au moins un contrat-client le liant avec le service de distribution de l'eau.

Cas général :

**1 Client** = 1 Branchement = 1 Compteur

Cas particuliers :

**1 Client** = 1 Branchement = 2 Compteurs

⇒ Compteur domestique

⇒ Compteur arrosage

**1 Client** = n Branchements = x compteur

⇒ Mairie = 1 Compteur

⇒ Salle des fêtes = 1 Compteur

⇒ Piscine = 2 Compteurs

	2017	2018
Nombre de branchements	5 426	5 468

Ce chiffre prend en compte les branchements en service (actifs, en cours de modification, en cours de résiliation ou en attente de mise en service).

## LES VOLUMES CONSOMMÉS

**Volume consommé :** Conformément au décret de décembre 2013, les volumes au niveau de la synthèse sont ramenés sur 365 jours. Les volumes en annexes sont ceux relevés au niveau des compteurs clients durant la période de relève (357j) afin d'être le plus représentatif par rapport à la relève réelle des compteurs.

Le volume d'eau potable consommé par les clients du périmètre de votre contrat n'inclut pas les Ventes d'Eau en Gros et / ou les volumes exportés.

→ Volume consommé hors VEG = Volume relevé + Volume estimé des clients\*

**Volume facturé :** Volume consommé, mise à jour des corrections administratives éventuelles (dégrèvements, réajustements, annulations et réémissions de factures, ...).

ATTENTION → Volume consommé hors VEG ≠ volume facturé

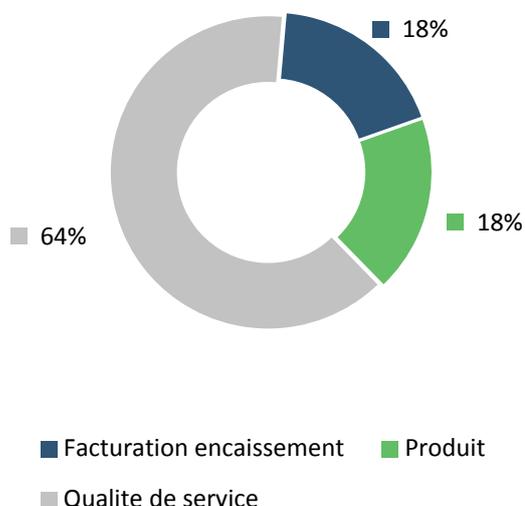
Le présent rapport fait apparaître le volume consommé. Le décompte de gestion fait apparaître le volume facturé.

	2017	2018
Volume consommé hors VEG (m <sup>3</sup> )	528 968	513 143



## LA RELATION AVEC LES CLIENTS : LES RÉCLAMATIONS

Motifs de réclamations	2017	2018
Facturation encaissement	10	4
Produit	7	4
Qualite de service	5	14





6.

**BILAN DE L'ACTIVITE  
DE CETTE ANNEE**  
*Un regard sur notre activité*



**Le volume produit** est le volume issu des ouvrages du service et introduit dans le réseau de distribution.

**Le volume importé** est le volume d'eau en provenance d'un service d'eau extérieur.

**Le volume exporté** est le volume d'eau livré à un service d'eau extérieur.

**Le volume mis en distribution** correspond à la somme des volumes produits et importés, auxquels on retranche le volume exporté.

**Le volume consommé autorisé** est la somme du volume consommé hors VEG sur 365 jours, du volume sans comptage (essai de poteaux d'incendie, arrosage, ...) et du volume de service du réseau (purges, nettoyage de réservoirs, ...).

Les volumes présentés dans les sections ci-dessous sont extrapolés sur la période de relève de 357j et ramenés sur 365j afin de répondre aux exigences du décret.

Synthèse des volumes (m <sup>3</sup> ) transitants dans le réseau	2017	2018
Volumes produits	721 570	668 265
Volumes importés	0	0
Volumes exportés	0	0
Volumes mis en distribution	721 570	668 265
Volumes consommés	528 968	513 143

## CAPACITÉ DE STOCKAGE

Synthèse des volumes mis en distribution	
Capacité de stockage (en m <sup>3</sup> )*	2 030
Volume mis en distribution moyen/jour (en m <sup>3</sup> )	1 831
Capacité d'autonomie (en j)	1,1

\*Le calcul de l'autonomie ne prend pas en compte le volume des baches d'eau brute.

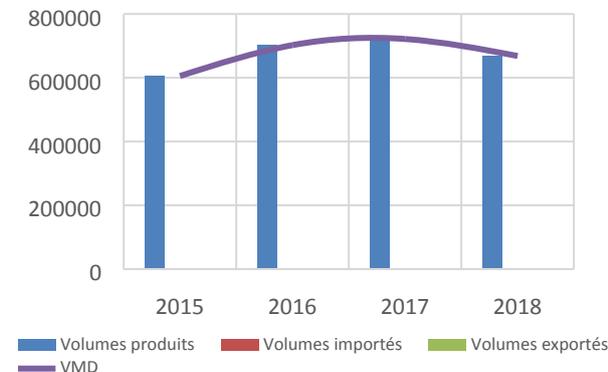
## LE RENDEMENT DE RÉSEAU

**Le rendement** d'un réseau compare les volumes d'eau introduits en amont et ceux consommés en aval par les usagers. La différence correspond aux volumes non comptabilisés dont les fuites de réseau.

	2017	2018
Rendement primaire (%)	73,3%	76,8%
Rendement IDM (%)	76,38%	77,15%

Le vieillissement du réseau est l'un des principaux facteurs de dégradation du réseau : une politique de **gestion patrimoniale adaptée** permet d'optimiser les performances de vos réseaux.

### Volumes en m<sup>3</sup>





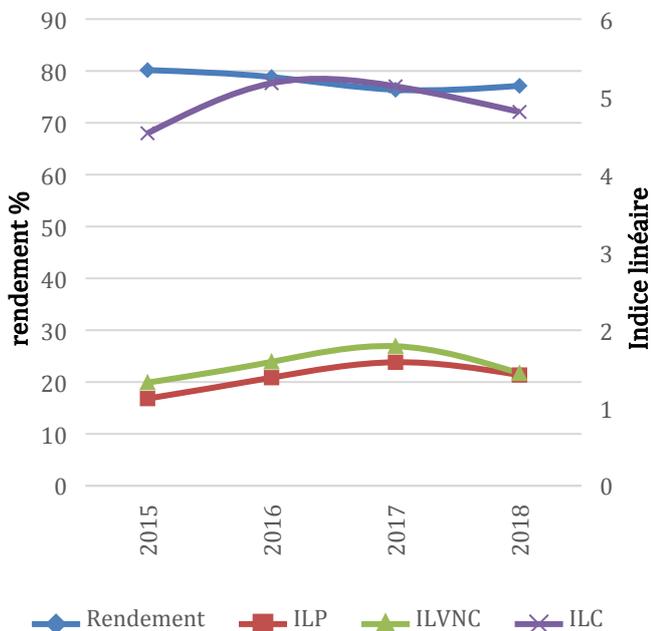
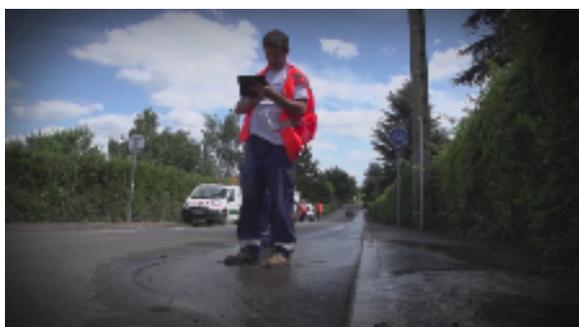
## L'INDICE LINÉAIRE DE PERTES (ILP)

L'Indice Linéaire de Pertes (ILP) indique le volume perdu par jour et par kilomètre de réseau.

Il permet de mieux traduire la performance du réseau selon sa nature.

	2017	2018
Indice linéaire de pertes (en m <sup>3</sup> /km/j)	1,59	1,42

Cet indicateur permet de connaître par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service.



## L'INDICE LINÉAIRE DE VOLUME NON COMPTÉ (ILVNC)

L'Indice Linéaire de volume non compté (ILVNC) indique le ratio de volume non compté par jour, par kilomètre de réseau.

	2017	2018
Indice linéaire des volumes non comptés (en m <sup>3</sup> /km/j)	1,79	1,45

Cet indicateur permet de connaître par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

## L'INDICE LINÉAIRE DE CONSOMMATION (ILC)

L'Indice Linéaire de consommation (ILC) indique le ratio de volume consommé par jour, par km.

	2017	2018
Indice linéaire de consommation (m <sup>3</sup> /km/jour)	5,14	4,81

Ce ratio est utilisé pour évaluer la conformité du rendement de réseau. Il est également utilisé pour mesurer les écarts entre services dans le comparateur inter services.

## LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE

Le tableau ci-après présente les consommations d'énergie sur l'ensemble du contrat au cours de l'exercice :

(Les consommations présentées ci-après sont basées sur la facturation du distributeur d'énergie)

	2017	2018
Consommation en KWh	418 157	484 463

Face au défi environnemental et climatique et à la nécessité absolue de réduire drastiquement les émissions humaines de CO<sub>2</sub>, de nombreuses entreprises françaises se sont engagées dans la transition énergétique.

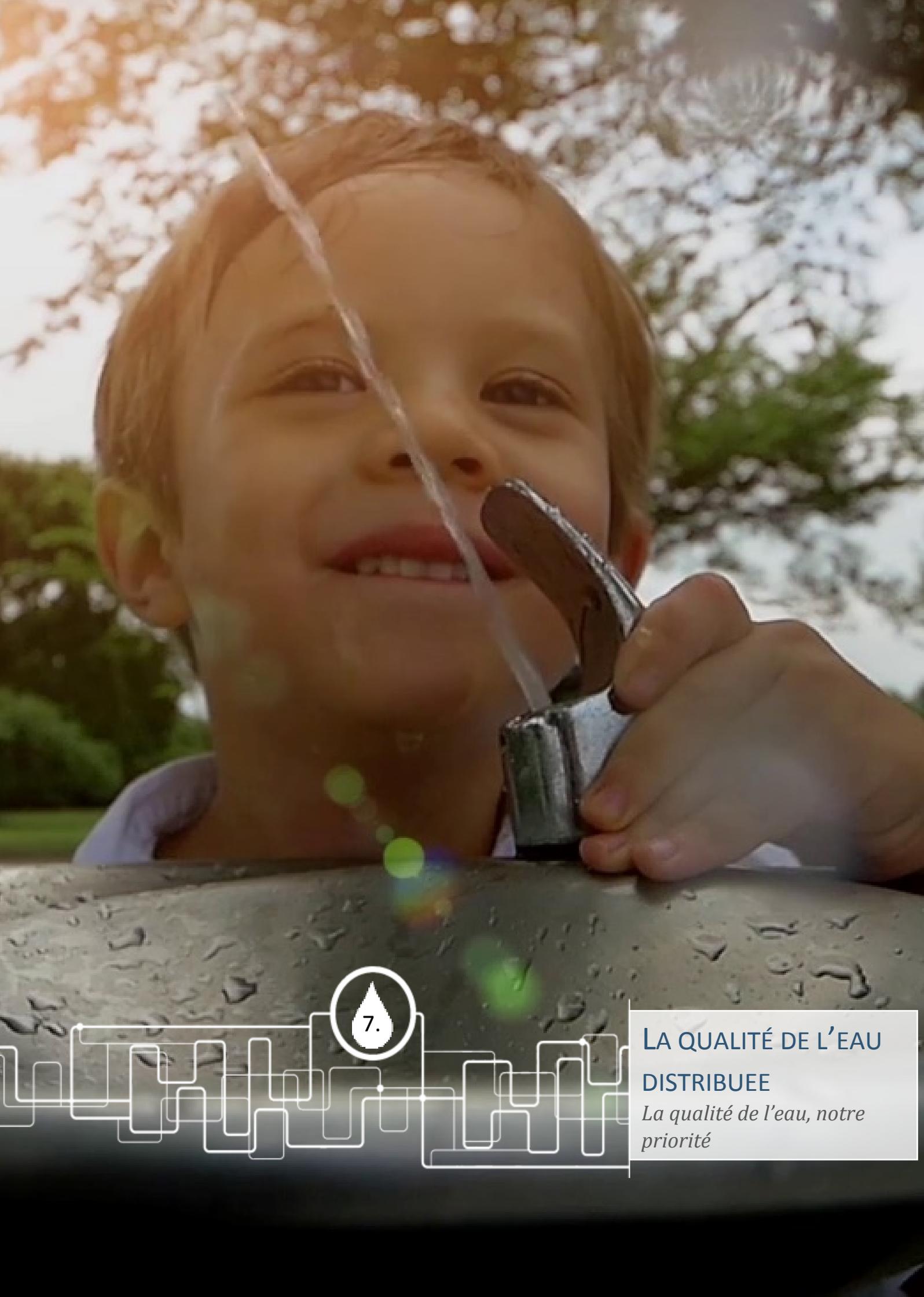
Dans ce cadre, SAUR a mis en place un plan d'action afin d'optimiser ses consommations d'énergie. Des





améliorations des conditions d'exploitation sont apportées et un suivi de l'évolution des consommations d'électricité est réalisé tous les mois sur l'ensemble du parc, afin de déceler d'éventuelles dérives





**LA QUALITÉ DE L'EAU  
DISTRIBUÉE**

*La qualité de l'eau, notre  
priorité*



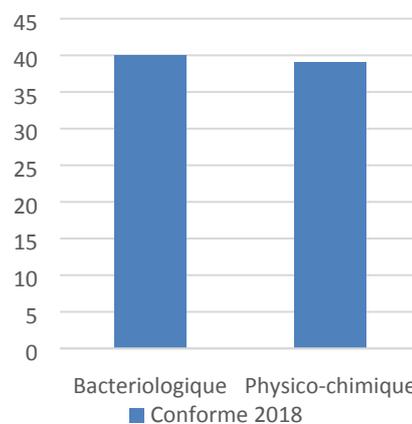
L'eau potable est une denrée alimentaire, c'est pourquoi elle fait l'objet d'un suivi régulier et rigoureux. SAUR œuvre chaque jour afin de vous délivrer, en toutes circonstances, de l'eau de grande qualité.

Le code de la santé publique (CSP, articles L1321-1 à 10 et R1321-1 à 63) précise les dispositions à respecter par la personne publique responsable de la production et de la distribution des eaux.

Ce chapitre présente les résultats de conformité de l'eau par rapport à la réglementation, en distinguant les paramètres bactériologiques et physico-chimiques.

Par ailleurs, il vous est présenté en annexe la problématique du CVM (Chlorure de Vinyle Monomère), rappelant le contexte réglementaire et les actions à réaliser en cas de non-conformités. Saur vous accompagnera dans la gestion de cette problématique le cas échéant.

Le détail des non-conformités est présenté en annexe.



Nombre d'analyses conformes et non-conformes tout type de point compris

## SYNTHÈSE QUALITATIVE DES EAUX BRUTES EN 2018

*Les eaux brutes constituent la ressource et peuvent être issues d'eaux souterraines (sources, forages) ou d'eaux de surface (rivières, lacs, barrages ...).*

Nature de l'analyse	2017	2018
Bactériologique	3	3
Physico-chimique	3	3
Nombre d'échantillons analysés (ARS)	3	3



## SYNTHÈSE QUALITATIVE DES EAUX DISTRIBUÉES ET TRAITÉES EN 2018

Taux de conformité	2017	2018
Prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire bactériologique	100%	100%
Prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire physico-chimique	98%	100%

Nombre total de non conformités	2017	2018
Bactériologiques	0	0
Physico-chimiques	1	0





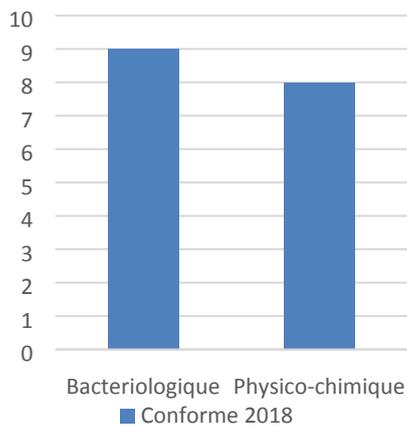
## L'EAU AU POINT DE MISE EN DISTRIBUTION

Les eaux au point de mise en distribution sont les eaux considérées comme représentatives de la qualité de l'eau sur le réseau de distribution d'une zone géographique déterminée (en sortie d'installations de traitement dans la plupart des cas). Ces eaux peuvent provenir d'une ou plusieurs sources mais leur qualité peut être considérée comme uniforme en distribution.

Taux de conformité	2017	2018
Prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire bactériologique	100%	100%
Prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire physico-chimique	100%	100%

Nombre total de non-conformité eau au point de mise en distribution	2017	2018
Bactériologiques	0	0
Physico-chimiques	0	0

Le détail des non-conformités est présenté en annexe.



Nombre d'analyses conformes et non conformes au point mis en distribution

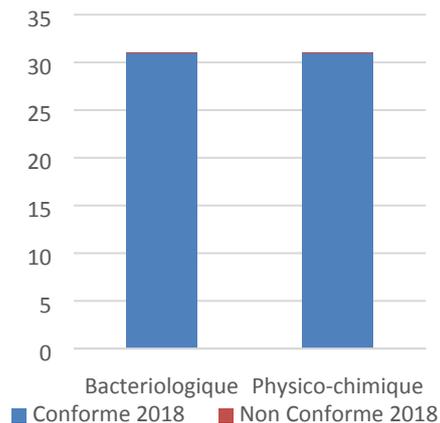
## CONFORMITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE

Les eaux distribuées sont les eaux disponibles chez les clients après passage dans le réseau de distribution.

Taux de conformité	2017	2018
Prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire bactériologique	100%	100%
Prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire physico-chimique	97%	100%

Nombre total de non-conformité eau distribuée	2017	2018
Bactériologiques	0	0
Physico-chimiques	1	0

Le détail des non-conformités est présenté en annexe.



Nombre d'analyses conformes et non conformes au point Eau distribuée





8.

**LES INDICATEURS DE PERFORMANCE**  
*Garantir la performance de votre réseau*



## LES INDICATEURS DU MAIRE (IDM) ISSUS DU DECRET DU N° 2007-675 ET ARRETE DU 02 MAI 2007

### Les indicateurs descriptifs du service de l'année 2018

QUALITE DE L'EAU		
P101.1 : Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	P102.1 : Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico chimiques.	Somme des volumes consommés et des volumes vendus en gros (m <sup>3</sup> )
100%	100%	513 143
Pourcentage ou nombre de prélèvements aux fins d'analyses microbiologiques, réalisés par l'ARS dans le cadre du Contrôle Sanitaire, ou par l'opérateur dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue en partie au Contrôle Sanitaire, en application de l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire pour les eaux fournies par un réseau de distribution jugé conforme selon la réglementation en vigueur.	Pourcentage ou nombre de prélèvements aux fins d'analyses physico-chimiques, réalisés par l'ARS dans le cadre du Contrôle Sanitaire, ou par l'opérateur dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue en partie au Contrôle Sanitaire, en application de l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire pour les eaux fournies par un réseau de distribution jugé conforme selon la réglementation en vigueur.	Ramenés sur 365 jours

PERFORMANCE DE RESEAU			
P104.3 : Rendement du réseau de distribution (%)	Somme des volumes produits et des volumes importés (m <sup>3</sup> )	P108.3 : Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	Volume prélevé dans le milieu naturel
77,15%	668 265	62,4	-
Rendement = (Volume consommé autorisé + volume vendu en gros) / (volume produit + volume acheté en gros)X100. Volume consommé autorisé = Volume comptabilisé + volume consommateurs sans comptage + volume de service du réseau	Données de consolidation	Niveau d'avancement (exprimé en %) de la démarche administrative et opérationnelle de protection du ou des points de prélèvement dans le milieu naturel d'où provient l'eau potable distribuée	Données de consolidation



PERFORMANCE DE RESEAU			
P107.2 : Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (%)	Longueur cumulée du linéaire de canalisation renouvelé au cours des années N-4 à N (km)	Longueur du réseau de desserte au 31/12 (km)	P103.2 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable
0,4	5,893	293,831	120
Rapport du linéaire de réseau (hors branchement) renouvelé les 5 dernières années sur la longueur totale du réseau de desserte.	Données de consolidation	Données de consolidation	Indice de 0 à 120 attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau. Il est obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B, C, voir tableau détail joint en fin de chapitre.

PERFORMANCE DE RESEAU			
P106.3 : Indice linéaire des pertes en réseau (m <sup>3</sup> /km/j)	P105.3 : Indice linéaire des volumes non comptés (m <sup>3</sup> /km/j)	P110.3 : Indice linéaire de consommation	Linéaire de réseau de desserte (km)
1,42	1,45	4,81	293,831
Indice = (volume mis en distribution – volume consommé autorisé) / longueur du réseau de desserte / 365j. Les pertes sont constituées d'une part des pertes apparentes (volume détourné, défaut de comptage, ...) et d'autres part des pertes réelles (fuites sur conduites, sur réseau, au réservoir, ...).	(Volume mis en distribution – volume comptabilisé) / longueur de réseau de desserte / 365j Volume mis en distribution = Production + volume acheté en gros – volume vendu en gros	Indice = (Volume consommé autorisé + V exporté) / longueur de réseau de desserte / 365 j	Données de consolidation

SERVICE A L'USAGER			
D102.0 : Prix TTC du service d'eau potable au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> au 01/01/N+1 (€)	D102.0 : Prix TTC du service d'eau potable au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> au 01/01/N (€)	D101.0 : Estimation du nombre d'habitants desservis par le service public d'eau potable	D151.0 Délai maximal d'ouverture des branchements eau potable pour les nouveaux abonnés défini par le service (jours)
2,44	2,59	10 746	2
		Données de consolidation. Sont considérées le nombre de personnes desservies par le service, y compris les résidents saisonniers.	Temps d'attente maximum auquel s'est engagé l'opérateur du service pour la fourniture de l'eau aux nouveaux abonnés dotés d'un branchement fonctionnel

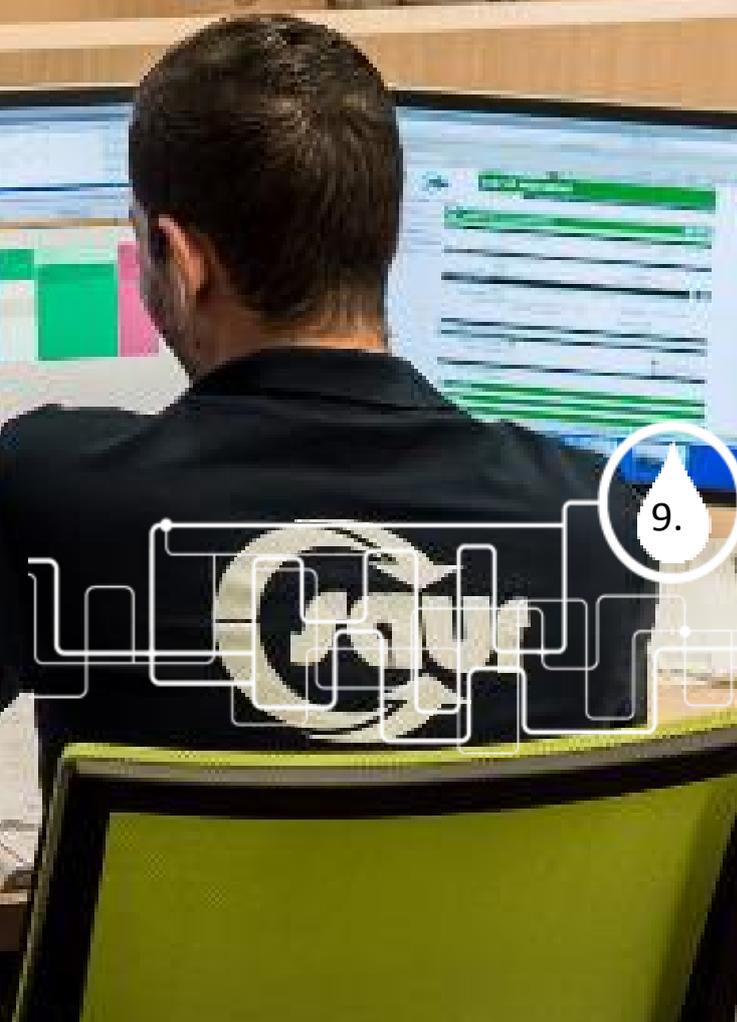


SERVICE A L'USAGER	
P151.1 : Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées pour 1 000 abonnés	P152.1 : Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés
5,67	96,58
Nombre de coupures d'eau liées au fonctionnement du réseau public dont les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance	Pourcentage du nombre d'ouvertures de branchements réalisées dans le délai auquel s'est engagé le service clientèle.

SERVICE A L'USAGER				
P154.0 : Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente, service de l'eau potable	Montant des impayés au 31/12/2018	Chiffre d'affaire TTC facturé N-1(hors travaux) (€)	P155.1 : Taux des réclamations du service de l'eau potable pour 1 000 abonnés	Nombre d'abonnés desservis
1,34	18635,46	1 395 708	1,1	5 468
Taux d'impayés au 31/12/ N sur les factures émises au titre de l'année N-1 (N étant l'année du RAD)	Données de consolidation.	Données de consolidation.	Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature, relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau du prix.	Données de consolidation.

SOLIDARITE		
P109.0 : Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité de l'eau (€)	Montants en Euro des abandons de créances (€)	Volumes consommés y compris VEG (m <sup>3</sup> )
161	161	513 143
	Données de consolidation.	Données de consolidation. Remis sur 365 jours





## LES INTERVENTIONS RÉALISÉES

*Préserver et moderniser votre patrimoine*



## LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION

Tout au long de l'année, SAUR réalise des opérations sur les installations et le réseau de la collectivité afin d'assurer la bonne distribution de l'eau.

Synthèse du Nombre d'interventions par type	2017	2018
Nettoyage des réservoirs	10	9
Nombre de campagnes de recherche de fuites	47	57
Linéaire inspecté (ml)	64 500	60 937
Nombre de fuites trouvées	53	44
Réparation fuites/casses sur conduite	27	46
Réparation fuites/casses sur branchement	12	20
Interventions d'entretien	87	100

### Mise en sécurité de nos réservoirs

Lors d'une intervention de lavage de réservoir sur tour dans la Manche, nous avons malheureusement eu à déplorer l'accident mortel d'un de nos agents. Des mesures conservatoires ont été prises immédiatement afin de supprimer ce risque et SAUR a mobilisé ses experts en Prévention des Risques dans un groupe de travail national pour réévaluer nos procédures d'intervention en hauteur et définir les préconisations de sécurisation des réservoirs.

Sur ces bases, il s'avère que l'accessibilité de ces ouvrages présente des carences possibles au regard des normes actuelles. Par conséquent, un état des lieux de tous les ouvrages de stockage vis-à-vis du risque de chute de hauteur sera réalisé.

Nous serons amenés à vous présenter les conclusions de ces diagnostics accompagnées quand cela s'avèrera nécessaire, de l'estimation des travaux de mise en sécurité (voies d'accès, protections collectives...). Nous sommes convaincus de l'importance que vous accordez à cette exigence de sécurité à déployer dans vos ouvrages.

### L'Origine des fuites

Il peut s'agir par exemple de fissures de canalisation, de colliers de prise en charge défectueux ou de joints détériorés. L'instrumentation des réseaux via la pose de capteurs permanents ou temporaires reliés à la télégestion, permet d'affiner et d'accroître les techniques de corrélations acoustiques. Ces techniques permettent de détecter les fuites plus rapidement.

Le vieillissement du réseau est l'un des principaux facteurs de dégradation du réseau. Une politique de gestion patrimoniale adaptée permet d'optimiser les performances de vos réseaux.

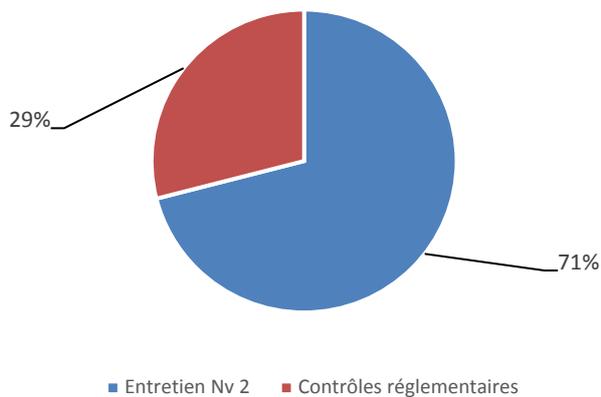




## LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE

Les opérations de maintenance permettent de maintenir ou de rétablir un groupe fonctionnel, équipement, matériel, dans un état donné ou de lui restituer des caractéristiques de fonctionnement spécifiées.

Nombre d'interventions de maintenance	2017	2018
Entretien niveau 2	23	15
Contrôles réglementaires	5	6



*Les interventions de maintenance*

**Entretien niveau 1 :** désigne les opérations de maintenance préventive et / ou corrective **simples** (réglages, remplacement de consommables, graissages ...).

**Entretien niveau 2 :** désigne les opérations de maintenance préventive et/ou corrective de **complexité moyenne** (réparations réalisées en ateliers spécialisés, remplacement d'équipements ou sous équipements). L'entretien 2ème niveau n'inclut pas les opérations de renouvellement dans le cadre du compte de renouvellement et/ou du programme de renouvellement

Ces interventions peuvent être soit de nature :

- Curative : opération faisant suite à un dysfonctionnement ou à une panne
- Préventive : opération réalisée lors du fonctionnement normal d'un équipement afin d'assurer la continuité de ses caractéristiques de marche et d'éviter l'occurrence d'une panne.

Type	2017	2018
Curatif	23	15
Préventif	-	-

**Contrôles réglementaires :** permettent de vérifier la conformité des installations et des équipements ci-dessous afin de garantir la sécurité du personnel :

- Installations électriques
- Systèmes de levage
- Ballons anti-béliers





10.

LES PROPOSITIONS  
D'AMÉLIORATION  
*Améliorer votre  
patrimoine, une priorité*



Localisation	Proposition	Délai
	Mise en place d'un plan pluri-annuel 2018/2020 de renouvellement des canalisations sur 20 km (projet en cours, en attente de la réponse de l'agence de l'eau)	2019
BREUVILLE	Réfection de l'étanchéité de Breuville, y compris la peinture pour l'intérieur et l'extérieur des bâtiments	Moyen terme
BRICQUEBEC EN COTENTIN	Construction d'un réservoir semi enterré de 600M3 au lieu dit laCorbière	2019





11.

**LE CARE**  
*Le compte rendu financier  
sur l'année d'exercice*



SAUR

09/05/2019

**COMPTE ANNUEL DE RESULTAT DE L'EXPLOITATION  
ANNEE 2018**

(en application du décret du 14 mars 2005)

**GESTION DU SERVICE EAU POTABLE**
 Région **NORD IDF NORMANDIE**  
 Centre **NORMANDIE OUEST**  
 Département **MANCHE**  
 Collectivité **SIAEP REGION BRICQUEBEC-ep**

LIBELLE	En milliers d'Euros	Année 2017	Année 2018	Ecart en %
<b>PRODUITS</b>		<b>1 356,3</b>	<b>1 228,5</b>	<b>-9,4</b>
Exploitation du service	607,4	570,3		
Collectivités et autres organismes publics	700,0	603,3		
Travaux attribués à titre exclusif	35,3	37,7		
Produits accessoires	13,6	17,2		
<b>CHARGES</b>		<b>1 270,4</b>	<b>1 165,2</b>	<b>-8,3</b>
Personnel	180,3	164,4		
Energie électrique	42,6	47,1		
Produits de traitement	5,5	12,4		
Analyses	11,0	11,9		
Sous-traitance, matières et fournitures	31,2	40,2		
Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles (1)	15,2	14,1		
Autres dépenses d'exploitation	86,6	75,2		
- Télécommunications, poste et télégestion	6,1	6,4		
- Engins et véhicules	19,0	17,2		
- Informatique	33,1	33,5		
- Assurances	1,1	1,6		
- Locaux	6,8	8,7		
- Divers	20,5	7,7		
Contribution des services centraux et recherche	74,8	70,5		
Collectivités et autres organismes publics	700,0	603,3		
- Part collectivité	491,0	471,0		
- Autres organismes publics	209,0	132,3		
Charges relatives aux renouvellements	103,5	105,2		
- Pour garantie de continuité du service	13,7	14,1		
- Programme contractuel	11,5	11,6		
- Fonds contractuel	78,4	79,4		
Charges relatives investissements du domaine privé	9,9	11,6		
Pertes sur créances irrécouvrables & contentieux	9,7	9,3		
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>	<b>86,0</b>	<b>63,3</b>	<b>-26,3</b>	
Impôt sur les Sociétés (calcul normatif)	29,5	21,7		
<b>RESULTAT</b>	<b>56,4</b>	<b>41,7</b>	<b>-26,1</b>	

(1) Si Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles : y compris redevance domaniale: département,région, Etat et redevance d'occupation du domaine public de la collectivité.

Conforme à la circulaire FP2E du 31/01/2006  
Réf: 110-015004 -500300 -01 2018120

(2) Si Annuités emprunt collectivité prises en charge : comprennent: annuités d'emprunt, amortissements droits d'exploitation et charges financières contractuelles.

Validé le 09/05/2019





## MÉTHODES ET ÉLÉMENTS DE CALCUL DU CARE

Le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation (CARE) ci joint est établi en application des dispositions de l'article 2 de la loi du 08/02/1995 qui dispose de l'obligation pour le délégataire de service public de publier un rapport annuel destiné à informer le délégant sur les comptes, la qualité de service et l'exécution du service public délégué.

Sa présentation est conforme aux dispositions de la circulaire n° 740 de la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau et tient compte des recommandations émises par le Comité "Secteur public" de l'Ordre des experts comptables dans ses deux ouvrages que sont "Le rapport annuel du délégataire de service public" et "L'eau et l'assainissement, déclinaison sectorielle du rapport annuel du délégataire de service public", collection "Maîtrise de la gestion locale".

A cette circulaire s'est ajoutée celle du 31/01/2006, en application du décret 2005-236 du 14/03/2005. Les chiffres de l'année en cours y sont indiqués, et à partir de l'exercice 2006, ceux de l'année précédente y seront rappelés. La variation constatée (en pourcentage) entre l'année en cours et l'année précédente sera alors systématiquement indiquée.

Cette annexe au Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation a pour objet d'expliquer les modalités d'établissement de la partie financière du rapport annuel et de ses composantes avec, en préambule, une présentation des différents niveaux d'organisation de SAUR.

### **Modalités d'établissement du compte annuel du résultat de l'exploitation et composantes des rubriques**

Le CARE regroupe, par nature, l'ensemble des produits et des charges imputables au contrat de délégation de service public permettant de déterminer l'économie du contrat.

#### 1) **Produits** • la rubrique "Produits" comprend :

*Exploitation du Service* : le montant total, hors TVA, des produits d'exploitation (part fermière) se rapportant à l'exercice.

*Collectivités et autres organismes publics* : le montant total, hors TVA, des produits collectés pour le compte de la Collectivité ainsi que les diverses taxes et redevances perçues pour le compte des organismes publics.

*Travaux attribués à titre exclusif* : le montant total, hors TVA, des travaux réalisés dans le cadre du contrat, par application d'un bordereau de prix annexé à ce contrat.

*Produits accessoires* : les montants hors TVA facturés, conformément aux dispositions du contrat de délégation, aux clients abonnés au service, dans le cadre de prestations ponctuelles.

#### 2) **Charges** • les charges relatives au contrat, reprises dans le CARE, conformément à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006 peuvent être classifiées de la manière suivante :

- *des Charges directement affectées au contrat* : il s'agit essentiellement des charges du Secteur, ainsi que celles des services mutualisés du Centre.

Elles comprennent :

- des charges directes faisant l'objet d'une comptabilisation immédiate sur le contrat,
- des charges réparties dont une quote-part est imputée au contrat en fonction de clés de répartition techniques, différentes selon la nature des charges afin de tenir compte de la clé économiquement la mieux adaptée (gestion technique, gestion clientèle, engins et véhicules...).

La gestion technique (ingénieurs et techniciens d'exploitation, chimistes, logiciels techniques, télégestion, cartographie...) est répartie sur chaque contrat en fonction du Chiffre d'Affaires du contrat par rapport au Chiffre d'Affaires du Centre.

La gestion clientèle (frais de personnel du service clientèle, plateforme téléphonique, frais de facturation, frais d'affranchissement, frais de relance...) est imputée sur chaque contrat proportionnellement au nombre de clients du contrat.

Les frais « engins et véhicules » sont imputés sur chaque contrat du Centre proportionnellement au coût de personnel d'exploitation du contrat par rapport au coût total du personnel d'exploitation du Centre.





- *des Charges réparties entre les contrats : ces charges sont réparties au prorata de la Valeur Ajoutée Analytique (VAA) du contrat. Il s'agit notamment :*
  - o des « Frais de centre et de secteur » représentant des frais d'encadrement du contrat répartis par nature de charge,
  - o des "Frais de structure centraux" représentant la contribution du contrat aux services Centraux et à la Recherche.
- *des Charges économiques calculées : il s'agit de charges (investissements réalisés par le délégataire) dont les paiements sont effectués à une périodicité différente de l'exercice. Afin de faire ressortir de façon régulière l'économie du contrat, ces charges sont lissées sur toute la durée de celui-ci.*

### 3) **Commentaire des rubriques de charges**

#### 1. Personnel :

Cette rubrique correspond au coût du personnel de la société, incluant les salaires et charges sociales et les frais annexes de personnel (frais de déplacement, vêtements de travail et de sécurité, plan d'épargne entreprise...) ainsi qu'au coût du personnel intérimaire intervenant sur le contrat.

L'imputation des frais de personnel d'exploitation est réalisée sur la base de fiches de pointage. Cela intègre également une quote-part d'encadrement, de personnel technique et clientèle.

Cette rubrique comprend également la « Participation légale des salariés aux résultats de l'entreprise ».

#### 2. Énergie électrique :

Cette rubrique comprend la fourniture d'énergie électrique exclusivement dédiée au fonctionnement des installations du service.

#### 3. Achats d'Eau :

Contrats d'eau : cette rubrique comprend les Achats d'eau en gros auprès de tiers ou auprès d'autres contrats gérés par l'entreprise effectués exclusivement pour la fourniture d'eau potable dans le cadre du contrat.

#### 4. Produits de traitement :

Cette rubrique comprend exclusivement les produits entrant dans le process de production.

#### 5. Analyses :

Cette rubrique comprend les analyses réglementaires ARS et celles réalisées par le Délégué dans le cadre de son autocontrôle.

#### 6. Sous Traitance, Matières et Fournitures :

Cette rubrique comprend :

Sous-traitance : les prestations de sous-traitance comprennent les interventions d'entreprises extérieures (terrassment, hydrocurage, espaces verts, cartographie ...) ainsi que des prestations réalisées par des services communs de l'entreprise telles que des prestations d'hydrocurage, de lavage de réservoir, de recherche de fuites par corrélation acoustique.

Matières et Fournitures : ce poste comprend :

- la charge relative au remplacement de compteurs qui ne sont pas la propriété de l'entreprise.
- la location de courte durée de matériel sans chauffeur.
- les fournitures nécessaires à l'entretien et à la réparation du réseau.
- les fournitures nécessaires à l'entretien du matériel électromécanique.
- le matériel de sécurité.
- les consommables divers.

#### 7. Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles :

Cette rubrique comprend :

- la contribution économique territoriale (CET).





- La contribution sociale de solidarité.
- la taxe foncière.
- les redevances d'occupation du domaine public.

8. Autres dépenses d'exploitation :

- "Télécommunications, poste et télégestion" : ce poste comprend les frais de lignes téléphoniques dont ceux relatifs à la télésurveillance ainsi que les dépenses d'affranchissement (hors facturation).
- "Engins et véhicules" : les charges relatives aux matériels composant cette section sont les suivantes : location longue durée des véhicules, consommation de carburant, entretien et réparations, assurances.
- Le total des charges de la section "Engins et véhicules" fait l'objet d'une imputation sur chacun des contrats du centre proportionnellement au coût de personnel d'exploitation du contrat par rapport au coût total du personnel d'exploitation du centre.
- "Informatique" : ce poste comprend les frais liés au matériel et logiciels des personnels intervenant sur le contrat. Il comprend également les frais liés aux logiciels métier, nécessaires à la réalisation du contrat ainsi que les frais de facturation :
  - SAPHIR, logiciel de gestion de la relation clientèle
  - MIRE et ses différents modules : suivi de la production, suivi de la qualité, suivi de la force motrice
  - J@DE, logiciel de gestion et des achats
  - NET&GIS, logiciel de cartographie
  - GEREMI, logiciel de télésurveillance.
- "Assurances" : ce poste comprend :

la prime d'assurance responsabilité civile relative au contrat. Cette assurance a pour objet de garantir les tiers des dommages matériels, corporels et incorporels dont la responsabilité incomberait au délégataire

Les primes dommages ouvrages

Les autres primes particulières d'assurance s'il y a lieu

Les franchises appliquées en cas de sinistre.

- "Locaux" : ce poste comprend les charges relatives à l'utilisation des locaux.
- "Divers" : autres charges.

9. Frais de contrôle :

Ces frais concernent le contrôle contractuel du service, lorsque sa charge incombe au délégataire.

10. Contribution aux Services Centraux et Recherche :

Une quote-part de frais de structures nationale et régionale, telle que décrite au chapitre 1, est imputée sur chaque contrat.

11. Collectivités et autres organismes publics :

Ce poste comprend :

- la part communale ou intercommunale.
- les taxes
- les redevances

12. Charges relatives aux Renouvellements :

« Garantie pour continuité de service » : cette rubrique correspond à la situation (renouvellement dit "fonctionnel") dans laquelle le délégataire est tenu de prendre à sa charge et à ses risques et périls l'ensemble des dépenses d'entretien, de réparation et de renouvellement des ouvrages nécessaires à la continuité du service. Le délégataire se doit de les assumer à ses frais sans que cela puisse donner lieu à un ajustement (en plus ou en moins) de sa rémunération contractuelle. Il s'agit d'un lissage des charges sur la durée du contrat. Il est à noter que la méthode de calcul de ce lissage a été améliorée conformément au décret n°2005-236 du 14 mars 2005 et au Rapport de l'Ordre des Experts Comptables : la méthode intègre les charges prévisionnelles selon un calcul





fondé sur l'évaluation des risques à couvrir jusqu'à la fin du contrat. Ce calcul sera réactualisé chaque année pour tenir compte de l'évolution du patrimoine et des charges réellement constatées depuis le début du contrat.

"Programme contractuel de renouvellement" : cette rubrique correspond aux engagements contractuels du délégataire, sur un programme prédéterminé de travaux. Il s'agit généralement d'un lissage économique sur la durée du contrat.

"Compte (ou Fonds contractuel) de renouvellement" : le délégataire est tenu de prélever régulièrement sur ses produits un certain montant et de le consacrer aux dépenses de renouvellement dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. Un décompte contractuel est alors tenu qui borne strictement les obligations des deux parties. Dans la mesure où l'obligation du délégataire au titre d'un exercice donné est strictement égale à la dotation au compte (ou fonds contractuel), c'est le montant de cette dotation qui doit alors figurer sur le CARE.

Pour un même contrat, plusieurs de ces notions peuvent exister.

### 13. Charges relatives aux Investissements :

Elles comprennent les différents types d'obligation existant au contrat :

- Programme contractuel d'investissements
- Fonds contractuel d'investissements
- Annuité d'emprunts de la collectivité prises en charge par le délégataire
- Investissements incorporels.

Les montants engagés par le délégataire au titre des investissements réalisés sur le contrat font l'objet d'un amortissement financier présenté sur le CARE sous forme d'une annuité constante.

Les charges relatives au remboursement d'annuités d'emprunts contractés par la collectivité et que le délégataire s'est engagé contractuellement à rembourser font l'objet d'un calcul actuariel consistant à ramener chaque annuité en investissement début de période et à définir le montant de l'annuité constante sur toute la durée du contrat permettant d'obtenir une Valeur Actuelle Nette (VAN) égale à zéro.

### 14. Charges relatives aux Investissements du domaine privé :

Le montant de cette rubrique comprend l'amortissement du matériel, des engins et véhicules, du gros outillage, et des compteurs propriété de l'entreprise affectés au contrat ainsi que les frais financiers relatifs au financement de ces immobilisations calculés sur la base de la valeur nette comptable moyenne de celles-ci.

### 15. Perte sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement :

Ce poste comprend :

- les annulations de créances incluant notamment celles au titre du Fonds de Solidarité Logement (FSL Eau)
- les provisions pour créances douteuses
- les frais d'actes et de contentieux.

## 4) **Résultat avant Impôt**

Il s'agit de la différence entre les produits et les charges.

## 5) **Impôt sur les sociétés**

Cet impôt ne s'applique que pour les contrats ayant un Résultat avant Impôt bénéficiaire. Le taux d'impôt sur les sociétés appliqué au résultat des contrats est de 33.33%.

## 6) **Résultat**

Il s'agit du Résultat restant après éventuel Impôt sur les Sociétés.





12.

## LE PATRIMOINE DE SERVICE

*Votre patrimoine sous surveillance*



## LE PATRIMOINE DE SERVICE

### Les ressources ou ouvrages de prélèvement d'eaux brutes

NOM DE L'OUVRAGE DE PRÉLÈVEMENT	TYPE D'OUVRAGE	ANNÉE DE MISE EN SERVICE	DÉBIT AUTORISÉ EN M <sup>3</sup> /H	INSTALLATION ALIMENTÉE PAR L'OUVRAGE	COMMUNE
FORAGE F1 Forage h es jeannes	PUITS - FORAGE	2012	30	FORAGES DU HAMEAU DE FEUILLET - BREUVILLE	BREUVILLE
FORAGE F2	PUITS - FORAGE	2012	30	FORAGES DU HAMEAU DE FEUILLET - BREUVILLE	BREUVILLE
CAPTAGE DU PONT D'ANNELET	CAPTAGE	1960	10	STATION DE PRODUCTION DU PONT D'ANNELET	BRICQUEBEC
CAPTAGE DE LA BESLIÈRE	CAPTAGE	1962	13	STATION DE PRODUCTION DE BRIX - LA BESLIÈRE	BRIX

### Les installations de production

	Année de mise en service	Capacité nominale	Nature de l'eau	Télesurveillance	Groupe électrogène	Commune
Station de production de Breuille - Breuille	2012	120 m <sup>3</sup> /h	Souterraine : Source	Oui	OUI	BREUVILLE
Station de production de Brix - La Beslière	1962	12 m <sup>3</sup> /h	Souterraine : Source	Oui	Non	BRIX
Station de production du Pont d'Annelet	1962	10 m <sup>3</sup> /h	Souterraine : Source	Oui	Non	BRICQUEBEC

### Les ouvrages de stocka

#### *Châteaux d'eau et réservoirs :*

Libellé	Capacité stockage	Cote trop plein	Cote radier	Cote sol	Télesurveillance	Commune
Réservoir de Breuille	300 m <sup>3</sup>	155,45	0	130	Oui	BREUVILLE
Réservoir la Corbière	600 m <sup>3</sup>	114	0	110	Oui	BRICQUEBEC
Réservoir de Brix	300 m <sup>3</sup>	176,74	0	151,29	Oui	BRIX
Réservoir Roqueret	150 m <sup>3</sup>	175,15	0	150	Oui	QUETTETOT
Réservoir de Montservant	150 m <sup>3</sup>	148,37	0	127,22	Oui	SAINT-MARTIN-LE-HEBERT

#### *Bâches de reprise et bâches de surpression :*

Nom de la bache	Capacité stockage	Télesurveillance	Commune	Type
Bâche de reprise eau traitée de Breuille	80 m <sup>3</sup>	Oui	BREUVILLE	Bâche de reprise
Bâche Blanches Pierres	300 m <sup>3</sup>	Oui	BRIX	Bâche de surpression
Bâche hameau Houel - Quettetot	150 m <sup>3</sup>	Oui	QUETTETOT	Bâche de surpression

#### *Bâches d'eau brute :*

Nom de la bache	Capacité stockage	Télesurveillance	Commune
Bâche lavage de Breuille	120 m <sup>3</sup>	Oui	-





## Installations de surpression

Désignation	Commune	Année de mise en service	Débit nominal	Télésurveillance	Groupe électrogène	Description
Reprise & bâche des Blanches Pierres - Brix	BRIX	1981-	45 m3/h	Oui	Non	-
Surpression de Brix	BRIX	1987-	20 m3/h	Oui	Non	
Surpression du hameau Houel - Quettetot	QUETTETOT	1981-	20 m3/h	Oui	Non	

## Le réseau

Le réseau se constitue des équipements publics (canalisations et ouvrages annexes) acheminant, de manière générale gravitaire ou sous pression, l'eau potable issue des unités de potabilisation jusqu'aux points de raccordement des branchements des abonnés ou des appareils publics (bornes d'incendie, d'arrosage etc.) et jusqu'aux points de livraison d'eau en gros. Il est constitué d'équipements hydrauliques, de conduites de transport et de conduites de distribution mais ne comprend pas les branchements.

Matériau	Diamètre (mm)	Longueur (ml)
Amiante ciment	60	9967,26
Amiante ciment	80	8265,47
Amiante ciment	100	3353,88
Amiante ciment	125	854,87
Amiante ciment	150	5318,04
Amiante ciment	200	5468,69
Amiante ciment	250	1212,91
Fonte	60	2030,15
Fonte	80	2021,14
Fonte	100	861,37
Fonte	125	9923,2
Fonte	150	9705,79
Fonte	200	9958,53
Fonte	250	13504,38
Inconnu	0	932,48
Inconnu	80	37,02
Inconnu	100	4,41
Polyéthylène	25	191,01
Polyéthylène	32	229,39
Polyéthylène	40	539,02
Polyéthylène	50	487,56
Polyéthylène	63	16,55
Polyéthylène	110	10,11
Pvc	0	1,48
Pvc	25	495,31
Pvc	32	4071,14
Pvc	40	7559,63
Pvc	50	24132,93
Pvc	63	45784,51
Pvc	75	51489,76
Pvc	90	31449,97
Pvc	110	18753,92
Pvc	125	17441,3
Pvc	140	750,7
Pvc	160	7007,61
<b>Total</b>		<b>293831,49</b>





## Les équipements de réseau

Type équipement	Nombre
Bouche de lavage	8
Clapet	1
Compteur	28
Defense incendie	109
Plaque d'extrémité	3
Régulateur / Réducteur	20
Vanne / Robinet	982
Ventouse	211
Vidange / Purge	547

## Les compteurs

Diamètre Age	<=15mm	20mm	25mm	30mm	40mm	50mm	>50mm	Total
1	1874	1	0	2	0	0	0	1877
2	230	0	0	0	0	0	0	230
3	312	1	0	0	1	0	0	314
4	171	1	0	0	1	0	2	175
5	639	0	0	1	0	0	0	640
6	200	0	0	0	0	0	1	201
7	118	3	0	1	2	0	0	124
8	256	10	0	4	0	0	1	271
9	155	5	0	0	0	0	0	160
10	84	0	0	0	1	0	1	86
11	114	1	0	0	1	0	0	116
12	77	1	0	0	0	0	0	78
13	98	0	0	0	0	2	0	100
14	118	3	0	2	0	0	0	123
15	154	3	0	0	3	0	0	160
16	125	3	0	0	0	0	0	128
17	401	5	0	1	1	0	0	408
18	136	5	0	1	0	0	0	142
19	75	9	0	1	0	0	0	85
20	38	1	0	2	0	0	0	41
22	3	0	0	0	0	0	0	3
>22	6	1	0	0	0	0	1	8
<b>Total</b>	<b>5384</b>	<b>53</b>	<b>0</b>	<b>15</b>	<b>10</b>	<b>2</b>	<b>6</b>	<b>5470</b>





13.

## LE SERVICE AUX USAGERS

*Leur satisfaction au cœur de  
nos préoccupations*



## LA GESTION CLIENTÈLE

### Les branchements par commune :

	2014	2015	2016	2017	2018	Evolution
BREUVILLE	214	215	215	215	216	0,5%
BRICQUEBEC	2 173	2 205	2 211	2 216	2 223	0,3%
BRIX	1 080	1 075	1 081	1 083	1 097	1,3%
QUETTETOT	352	353	357	363	362	-0,3%
RAUVILLE- LA-BIGOT	490	493	502	509	518	1,8%
ROCHEVILLE	269	267	266	278	281	1,1%
SAINT- MARTIN-LE- HEBERT	105	103	105	107	106	-0,9%
SOTTEVAST	631	640	648	655	665	1,5%
Total	<b>5 314</b>	<b>5 351</b>	<b>5 385</b>	<b>5 426</b>	<b>5 468</b>	<b>0,77%</b>

### Les clients par commune :

	2014	2015	2016	2017	2018	Evolution
BREUVILLE	211	211	211	209	210	0,5%
BRICQUEBEC	2 162	2 193	2 200	2 198	2 209	0,5%
BRIX	1 072	1 073	1 077	1 078	1 089	1%
QUETTETOT	349	350	354	360	359	-0,3%
RAUVILLE- LA-BIGOT	485	488	497	503	510	1,4%
ROCHEVILLE	267	265	264	275	277	0,7%
SAINT- MARTIN-LE- HEBERT	103	100	101	103	102	-1%
SOTTEVAST	628	636	642	649	655	0,9%
Total	<b>5 277</b>	<b>5 316</b>	<b>5 346</b>	<b>5 375</b>	<b>5 411</b>	<b>0,67%</b>

### Les volumes par commune :

	2014	2015	2016	2017	2018	Evolution
BREUVILLE	17 672	19 129	18 322	18 015	18 390	2,1%
BRICQUEBEC	162 720	167 055	165 210	176 562	165 651	-6,2%
BRIX	78 518	84 718	83 854	86 254	82 813	-4%
QUETTETOT	26 902	25 753	25 326	26 331	27 686	5,1%
RAUVILLE- LA-BIGOT	38 048	38 988	36 646	36 857	39 688	7,7%
ROCHEVILLE	21 081	20 877	21 583	20 693	21 921	5,9%
SAINT- MARTIN-LE- HEBERT	8 742	8 790	8 286	8 852	9 087	2,7%
SOTTEVAST	90 547	108 236	191 641	162 650	136 660	-16%
Total	<b>444 230</b>	<b>473 546</b>	<b>550 868</b>	<b>536 214</b>	<b>501 896</b>	<b>-6,4%</b>

Dans le calcul du rendement de réseau, en application du décret de décembre 2013, les volumes au niveau de la synthèse sont ramenés sur 365 jours. Cependant pour être le plus représentatif par rapport à la relève réelle des compteurs, les volumes présentés ci-dessus sont ceux relevés au niveau des compteurs clients durant la période de relève.





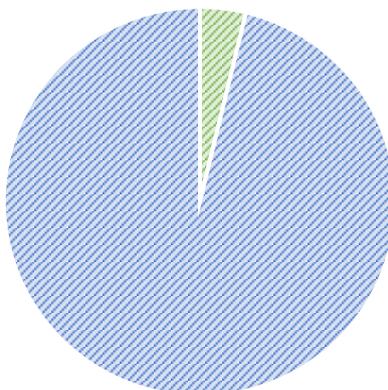
### Les volumes par commune ramenés sur 365 jours :

	2014	2015	2016	2017	2018	Evolution
BREUVILLE	18 018	18 719	17 692	17 772	18 802	5,8%
BRICQUEBEC	165 902	163 472	159 528	174 176	169 363	-2,8%
BRIX	80 053	82 901	80 970	85 088	84 669	-0,5%
QUETTETOT	27 428	25 201	24 455	25 975	28 306	9%
RAUVILLE-LA-BIGOT	38 792	38 152	35 386	36 359	40 577	11,6%
ROCHEVILLE	21 493	20 429	20 841	20 413	22 412	9,8%
SAINT-MARTIN-LE-HEBERT	8 913	8 601	8 001	8 732	9 291	6,4%
SOTTEVAST	92 317	105 915	185 050	160 452	139 722	-12,9%
Total	<b>452 916</b>	<b>463 390</b>	<b>531 923</b>	<b>528 968</b>	<b>513 143</b>	<b>-2,99%</b>

### Caractéristiques des consommations hors VEG

Commune	Nb branchements sans consommation	Nb branchements avec consommation
BREUVILLE	17	199
BRICQUEBEC	60	2163
BRIX	46	1051
QUETTETOT	11	351
RAUVILLE-LA-BIGOT	26	492
ROCHEVILLE	10	271
SAINT-MARTIN-LE-HEBERT	4	102
SOTTEVAST	33	632
Total	<b>207</b>	<b>5261</b>

■ Nb branchements sans consommation   
 ■ Nb branchements avec consommation





## Les consommations par tranche

### *Les branchements par tranche*

Commune	2018	Particuliers et autres		
		Dont < 200 m <sup>3</sup> / an (tranche 1)	Dont 200 < conso < 6000 m <sup>3</sup> /an (tranche 2)	Dont > 6000 m <sup>3</sup> /an (tranche 3)
BREUVILLE	216	210	6	0
BRICQUEBEC	2 223	2 160	63	0
BRIX	1 097	1 065	32	0
QUETTETOT	362	352	10	0
RAUVILLE-LA-BIGOT	518	506	12	0
ROCHEVILLE	281	274	7	0
SAINT-MARTIN-LE-HEBERT	106	103	3	0
SOTTEVAST	665	651	13	1
Repartition (%)	-	97,31	2,67	0,02
<b>Total</b>	<b>5 468</b>	<b>5 321</b>	<b>146</b>	<b>1</b>

### *Les volumes consommés par tranche*

Commune	2018	Particuliers et autres		
		Dont < 200 m <sup>3</sup> / an (tranche 1)	Dont 200 < conso < 6000 m <sup>3</sup> /an (tranche 2)	Dont > 6000 m <sup>3</sup> /an (tranche 3)
BREUVILLE	18 390	13 915	4 475	0
BRICQUEBEC	165 651	132 147	33 504	0
BRIX	82 813	68 870	13 943	0
QUETTETOT	27 686	23 415	4 271	0
RAUVILLE-LA-BIGOT	39 688	35 462	4 226	0
ROCHEVILLE	21 921	18 868	3 053	0
SAINT-MARTIN-LE-HEBERT	9 087	6 250	2 837	0
SOTTEVAST	136 660	45 629	4 604	86 427
<b>Total de la collectivité</b>	<b>501 896</b>	<b>344 556</b>	<b>70 913</b>	<b>86 427</b>
<b>Consommation moyenne par TYPE de branchement</b>	<b>91,79</b>	<b>64,75</b>	<b>485,71</b>	<b>86 427</b>

### *Les consommations de plus de 6 000m<sup>3</sup>/an*

Commune	Client	2017	2018	Evolution
SOTTEVAST	MAITRES LAITIERS DU COTENTIN	112 270	86 427	-23%

## Spectre de consommations

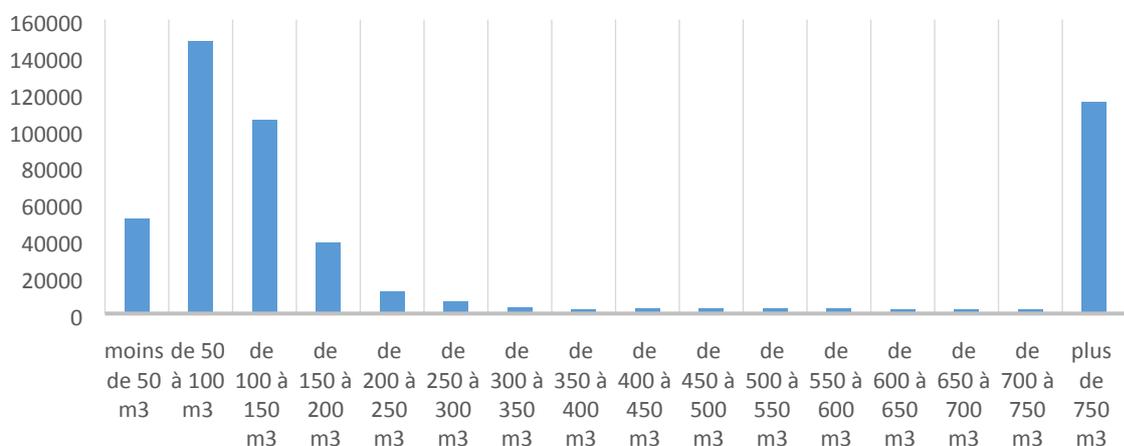
Tranche	Volume Consommé	Nombre de branchements
moins de 50 m <sup>3</sup>	51951	2193
de 50 à 100 m <sup>3</sup>	148294	2020
de 100 à 150 m <sup>3</sup>	105538	882



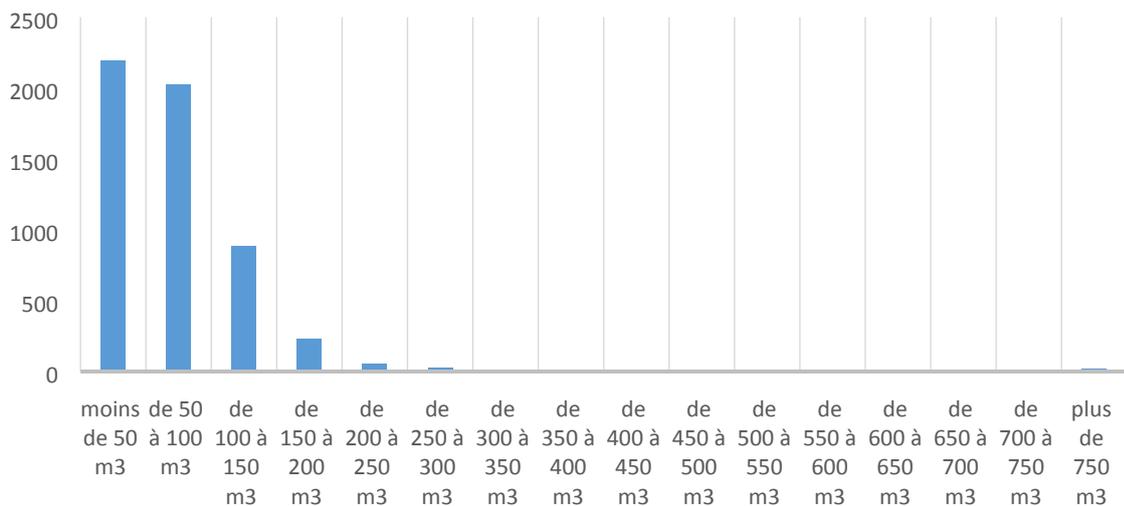


de 150 à 200 m3	38773	226
de 200 à 250 m3	11889	54
de 250 à 300 m3	6545	24
de 300 à 350 m3	3234	10
de 350 à 400 m3	2263	6
de 400 à 450 m3	3015	7
de 450 à 500 m3	2871	6
de 500 à 550 m3	2607	5
de 550 à 600 m3	2844	5
de 600 à 650 m3	2448	4
de 650 à 700 m3	2031	3
de 700 à 750 m3	2218	3
plus de 750 m3	115375	20

### Répartition des consommations par tranche



### Répartition du nombre de branchement par tranche



## LA FACTURE 120 M3

Vos Contacts :

**Accueil :** 41 RUE GEOFFROY DE MONTBRAY  
à COUTANCES  
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h

**Téléphone :** 02 50 72 40 00  
du lundi au vendredi de 8h à 18h

**Dépannage 24h/24 :** 02 50 72 40 09

**Courrier :** TSA 91165  
92894 NANTERRE CEDEX 09

**SPECIMEN**  
01 Janvier 2018

Référence à rappeler  
\*\*\*\*\*





BRANCHEMENT	COMPTEUR					Consommation m3	Information
	Numéro	Diamètre					
BRICQUEBEC	000103329-2	015 mm				120	Conso. simulée
<b>TOTAL CONSOMMATION</b>						<b>120</b>	

SPECIMEN		FACTURE N° Simulation		Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
<b>Distribution de l'eau</b>	252,96 € HT	<b>266,88 € TTC</b>		m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Abonnement part Syndicale		Année 2018						21,21	5,50
Abonnement part SAUR		Année 2018						55,96	5,50
Consommation Part Syndicale		Année 2018			120	0,7570	90,84		5,50
Consommation part SAUR		Année 2018			120	0,5990	71,88		5,50
Préservation des ressources en eau (Agence de l'Eau)		Année 2018			120	0,1089	13,07		5,50

		Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
<b>Organismes publics</b>	45,60 € HT	<b>48,11 € TTC</b>	m3	m3	€ HT	€ HT	%
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)		Année 2018		120	0,3800	45,60	5,50

<b>Total Facture</b>	<b>314,99 € TTC</b>
----------------------	---------------------

HT soumis à TVA : 298,56 €  
TVA sur les débits : 16,43 €

#### ABONNEMENT

Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir des charges fixes.

#### CONSOMMATION

Volume en m<sup>3</sup> enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.

Conformément à l'article L.441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

#### ORGANISMES PUBLICS

**Les Agences De l'Eau** sont des établissements publics de l'Etat et ont pour mission de lutter contre les pollutions, gérer les ressources en eau et préserver les milieux aquatiques.

La taxe intitulée **Voies navigables de France** concerne les communes qui prélèvent ou rejettent de l'eau dans une voie navigable.





Vos Contacts :

**Accueil :** 41 RUE GEOFFROY DE MONTBRAY  
à COUTANCES  
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h

**Téléphone :** 02 50 72 40 00  
du lundi au vendredi de 8h à 18h

**Dépannage 24h/24 :** 02 50 72 40 09

**SPECIMEN**  
01 Janvier 2019

Référence à rappeler  
\*\*\*\*\*

**Courier :** TSA 91165  
92894 NANTERRE CEDEX 09

18

DESTINATAIRE  
DE LA FACTURE

\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*

NOM DU CLIENT  
\*\*\*\*\*

Distribution de l'eau :

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LE COTENTIN**

**Ce document est une simulation de facture.**

Cette simulation a été menée pour une consommation de 120 m3.

Abonnement TTC	81,48 €
Consommation TTC	211,04 €
<b>Total facture TTC</b>	<b>292,52 €</b>

soit 0,0018 €/Litre

**292,52 €**

SAUR, SAS au capital de 101520000 € RCS Nanterre 339679694 Siège Social 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX TVA Intracommunautaire n° FR26318079694-NAF 3610  
Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de votre dossier client. Conformément aux articles 30 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et le cas échéant d'un droit de rectification ou suppression des informations vous concernant en vous adressant à SAUR, 1 rue Antoine Lavoisier, Guyancourt. Toute information communiquée à SAUR dans le cadre d'un courrier ou par le site Internet sera conservée.

**A NE PAS PAYER**

SPECIMEN

**A NE PAS PAYER**





BRANCHEMENT	COMPTEUR					Consommation m3	Information
	Numéro	Diamètre					
BRICQUEBEC	L18BA037958N	015 mm				120	Conso. simulée
<b>TOTAL CONSOMMATION</b>						<b>120</b>	

SPECIMEN		FACTURE N° Simulation	Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
Distribution de l'eau		250,87 € HT 264,67 € TTC	m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Abonnement part Syndicale		Année 2019					21,21	5,50
Abonnement part SAUR		Année 2019					56,02	5,50
Consommation Part Syndicale		Année 2019		120	0,7570	90,84		5,50
Consommation part SAUR		Année 2019		120	0,6000	72,00		5,50
Préservation des ressources en eau (Agence de l'Eau)		Année 2019		120	0,0900	10,80		5,50

Organismes publics		26,40 € HT 27,85 € TTC	Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)		Année 2019	m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
				120	0,2200	26,40		5,50

<b>Total Facture</b>	<b>292,52 € TTC</b>
----------------------	---------------------

HT soumis à TVA : 277,27 €  
TVA sur les débits : 15,25 €

#### ABONNEMENT

Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir des charges fixes.

#### CONSOMMATION

Volume en m<sup>3</sup> enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.

Conformément à l'article L. 441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

#### ORGANISMES PUBLICS

Les Agences De l'Eau sont des établissements publics de l'Etat et ont pour mission de lutter contre les pollutions, gérer les ressources en eau et préserver les milieux aquatiques.

La taxe intitulée **Voies navigables de France** concerne les communes qui prélèvent ou rejettent de l'eau dans une voie navigable.





# NOTE DE CALCUL DE RÉVISION DU PRIX DE L'EAU ET FACTURES 120 M

## Note de calcul de révision du prix

Date : 20/04/2019

<b>SAUR</b>	<b>Partenaire : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LE COTENTIN</b>
	<b>Référence contrat : 500300/01</b>
<b>Produit :</b> Eau Potable	<b>Type de contrat :</b> Affermage
	<b>Type d'encaissement :</b> Société
<b>10SA bonnement part SAUR</b>	
Prix (HT) à compter du 01/01/2019	
Redevance : 500300/01-10-A-S-5-50-1 Abonnement part SAUR FRANCE	
Devise : Euro	
Date d'actualisation : 04/12/2018      K : 1,1204	
Prix révisé = [K-1,1204] * Prix de base	

<b>Détermination du coefficient résultant de la formule de variation des prix</b>	
Formule de révision : $0,15 + 0,44 \times \text{ICHTE} + 0,06 \times 1,570284 \times \text{Y} + 0,1 \times 1570087 + 0,05 \times \text{FD} + \text{FDO} + 0,2 \times \text{TP10a} + \text{TP10aO}$	
Contrat - K = $0,15 + 0,44 \times \text{ICHT-E} + \text{ICHT-EO} + 0,06 \times 3,5 - 10 - 02/35 - 10 - 020 + 0,10 \times \text{EBIQ000} + 0,05 \times \text{FD} + \text{FDO} + 0,20 \times \text{TP10a} + \text{TP10aO}$	
Applications des indices : Valeur en vigueur	
<b>K intermédiaire : 1,1204</b>	

Valeurs de base des paramètres utilisés							Valeurs actualisées au 01/05/2018		
Indice		Valeur de base	Date application	Date publication	Réf. publication	Durée	Racc.	Valeur actualisée	
1570087	IP - EN ENERGIE, BIENS INTERMEDIAIRES, BIENS EQUIPEMENT PRIX DEP Substitué avec coeff 1,1912 par 010534841	106,20000	01/05/2018	28/09/2018	SITE INTERNET INSEE		1,1912	104,30000	
FD	PRAIS DIVERS Substitué avec coeff 1,1254 par FD2010	110,70000	01/05/2018	17/08/2018	MTPB 5989		1,1254	115,01588	
TP10a	CANALISATIONS, EGOUTS, ASST., ADDUCT EAU AVEC TUYAUX Substitué avec coeff 1,2701 par TP10A2010	122,60000	01/05/2018	17/08/2018	MTPB 5989		1,2701	102,20000	
1570284Y	ELECTRICITE MOYEN, TENSION-TARIF VERT A-2000 moyenne 12 mois Substitué avec coeff 1,586418 par 010534766Y	111,40000	01/05/2018	28/09/2018	SITE INTERNET INSEE		1,586418	138,56791	
ICHTE	COUT HORAIRE DU TRAVAIL - PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU	100,90000	01/05/2018	10/10/2018	SITE INTERNET INSEE			109,10000	
								162,36988	
								102,35000	
								111,90000	





Détail du calcul du coefficient de variation	
Résultat=0,15+0,44xICHTE/ICHTEσ+0,06x1570284Y/1570284Yσ+0,1x1570087/1570087σ+0,05xFD/FDσ+0,2xTP10a/TP10aσ	
.	0,15
.	+ 0,44
.	+ 0,06
.	+ 0,1
.	+ 0,05
.	+ 0,2
.	=====
.	1,12041

K définitif : 1,1204	
CRITERES TARIFAIRES	
Herbage : (Oui)/(Non)	
Référence client sur tiers : (1518008757/1518011074):(Autre)	

**Herbage Oui**

n.r. = non assujetti à la redevance

	Tranches					
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
Référence client sur tiers	n.r.	n.r.				
1518008757/1518011074	40,00	44,82				
Autre						

**Herbage Non**

n.r. = non assujetti à la redevance

	Tranches					
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
Référence client sur tiers	n.r.	n.r.				
1518008757/1518011074	50,00	56,02				
Autre						





Date : 20/04/2019

**Partenaire : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LE COTENTIN**  
**Référence contrat : 500300/01**

**SAUR**

<b>Produit : Eau Potable</b>	<b>Type de contrat : Affermage</b>	<b>Type d'encassement : Société</b>
<b>part SAUR</b>		
Redevance : Abonnement 1er semestre 2010 part SAUR		
Date d'actualisation : 14/04/2010 <b>K : 1,1204</b>		
<b>CRITERES TARIFAIRES</b>		
<b>Herbage : (Oui)/(Non)</b>		
<b>Référence client sur tiers : (1518008757,1518011074)(Autre)</b>		

**Herbage Oui**

n.r. = non assujetti à la redevance

Référence client sur tiers	Tranches					
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
1518008757,1518011074	n.r.					
Autre	n.r.					

**Herbage Non**

n.r. = non assujetti à la redevance

Référence client sur tiers	Tranches					
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
1518008757,1518011074	n.r.					
Autre	n.r.					

Date : 20/04/2019

**Partenaire : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LE COTENTIN**  
**Référence contrat : 500300/01**

**SAUR**

<b>Produit : Eau Potable</b>	<b>Type de contrat : Affermage</b>	<b>Type d'encassement : Société</b>
<b>10SConsumation part SAUR</b>		
Redevance : 500300-01-10-C-S-5-50-1 Consommation part SAUR FRANCE		
Date d'actualisation : 04/12/2018 <b>K : 1,1204</b>		
Prix (HT) à compter du 01/01/2019		
Devise : Euro		
Prix révisé = [K=1,1204] * Prix de base		



Détermination du coefficient résultant de la formule de variation des prix									
Formule de révision : $0,15 + 0,44x(ICHTE/ICHT-EO + 0,06x(1570284Y/1570284Y_0 + 0,1x(1570087I/1570087I_0 + 0,05x(FD/FD_0 + 0,2x(TP10a/TP10a_0) + 0,20x(TP10a/TP10a_0)))$									
Contrat - K = $0,15 + 0,44(ICHTE/ICHT-EO + 0,06(35-10+02/35-10+02O + 0,10(EBIQ00/EBIQ000 + 0,05(FD/FD_0 + 0,20(TP10a/TP10a_0)))$									
Applications des indices : Valeur en vigueur									
<b>K intermédiaire : 1,1204</b>									
Valeurs de base des paramètres utilisés					Valeurs actualisées au 01/05/2018				
Indice		Valeur de base	Date application	Date publication	Réf publication	Durée	Raacc	Valeur actualisée	
1570087	IP - EN. ENERGIE, BIENS INTERMEDIAIRES, BIENS EQUIPEMENT PRIX DEP Substitué avec coeff. 1,1912 par 010534841	106,20000	01/05/2018	28/09/2018	SITE INTERNET INSEE		1,1912	124,24216	
FD	FRAIS DIVERS Substitué avec coeff. 1,1254 par FD2010	110,70000 FD2010	01/05/2018	17/08/2018	MTPB 5989		1,1254	115,01588 102,20000	
TP10a	CANALISATIONS, EGOUTS, ASST, ADDUCT.EAU AVEC TUYAUX Substitué avec coeff. 1,2701 par TP10A2010	122,60000 TP10A2010	01/05/2018	17/08/2018	MTPB 5989		1,2701	138,56791 109,10000	
1570284Y	ELECTRICITE MOYEN. TENSION-TARIF VERT A-2000 moyenne 12. mois Substitué avec coeff. 1,586418 par 010534766Y	111,40000	01/05/2018	28/09/2018			1,586418	162,36988 102,35000	
ICHTE	COUT HORAIRE DU TRAVAIL - PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU	100,90000	01/05/2018	10/10/2018	SITE INTERNET INSEE			111,90000	



**Détail du calcul du coefficient de variation**

Résultat=0,15+0,44xICHTE/ICHTEor=0,6x1570284Y/1570284Yor=0,1x1570087/1570087+0,05xFD/FDo+0,2xTP10a/TP10aor	
.	0,15
.	+ 0,44
.	+ 0,06
.	+ 0,1
.	+ 0,05
.	+ 0,2
.	111,9 / 100,9
.	162,3698823 / 111,4
.	124,24216 / 106,2
.	115,01588 / 110,7
.	138,56791 / 122,6
.	0,15000
.	+ 0,48797
.	+ 0,08745
.	+ 0,11699
.	+ 0,05195
.	+ 0,22605
.	=====
.	1,12041

**K définitif : 1,1204**

**CRITERES TARIFAIRES**

<b>Herbage :</b> (Oui),(Non)
<b>Référence client sur tiers :</b> (1518009120):(Autre)
Tranche ( m3/an ) définies sur le critère Herbage

**Référence client sur tiers** 1518009120

n.r.= non assujetti à la redevance

Herbage	[ 1 , 6000 ]		6001 - Maximum		Tranches	
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
Oui	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.
Non	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.

n.r.= non assujetti à la redevance

Herbage	[ 1 , 500 ]		[ 501 , 6000 ]		6001 - Maximum	
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
Oui	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.
Non	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.

**Référence client sur tiers** Autre

n.r.= non assujetti à la redevance

Herbage	[ 1 , 6000 ]		6001 - Maximum		Tranches	
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
Oui	0,4603	0,516	0,4353	0,488	n.r.	n.r.
Non	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.

n.r.= non assujetti à la redevance

Herbage	[ 1 , 500 ]		[ 501 , 6000 ]		6001 - Maximum	
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
Oui	0,5353	0,600	0,4603	0,516	0,4353	0,488
Non	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.





14.

**BILAN DE L'ACTIVITE  
DE CETTE ANNEE**  
*Un regard sur notre activité*



## LES VOLUMES D'EAU

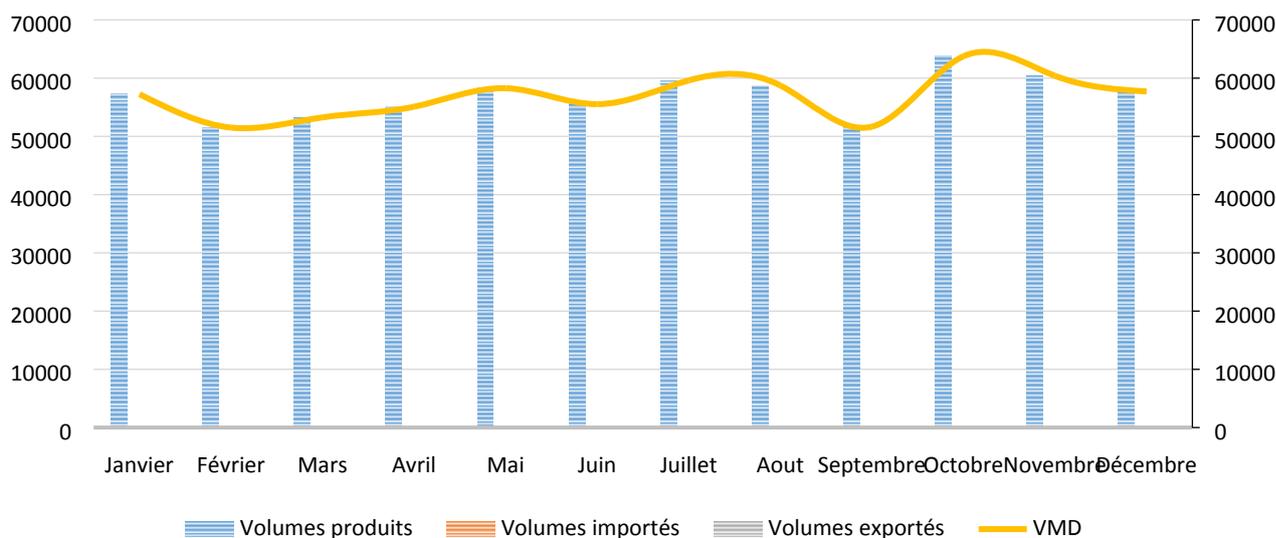
Les données présentées ci-dessous sont exprimées sur des années calendaires, comme l'indiquent les tableaux de détails mensuels.

Volume mis en distribution = Volume produit + Volume importé – Volume exporté

	2014	2015	2016	2017	2018	Evolution N/N-1
Volume produit	645 556	619 129	713 831	700 249	682 786	-2,5%
Volume importé	0	0	0	0	0	0%
Volume exporté	0	0	0	0	0	0%
Volume mis en distribution	645 556	619 129	713 831	700 249	682 786	-2,5%

	2014	2015	2016	2017	2018	Evolution N/N-1
Janvier	61 899	45 729	51 963	63 293	57 239	-9,6%
Février	48 797	51 673	55 045	61 522	51 505	-16,3%
Mars	42 490	47 687	51 203	64 350	53 267	-17,2%
Avril	53 181	46 610	63 376	63 741	55 097	-13,6%
Mai	52 856	50 462	56 699	58 782	58 267	-0,9%
Juin	65 437	47 915	59 124	54 212	55 533	2,4%
Juillet	47 430	52 193	58 425	58 674	59 612	1,6%
Aout	64 958	49 579	66 396	57 093	58 733	2,9%
Septembre	53 863	52 191	58 289	57 664	51 666	-10,4%
Octobre	51 322	55 199	58 136	54 220	63 759	17,6%
Novembre	51 837	57 548	70 700	53 260	60 396	13,4%
Décembre	51 486	62 343	64 475	53 438	57 712	8%
<b>Total</b>	<b>645 556</b>	<b>619 129</b>	<b>713 831</b>	<b>700 249</b>	<b>682 786</b>	<b>-2,49%</b>

### Représentation graphique des volumes mensuels sur l'année de l'exercice



Pour le calcul des indicateurs ci-dessous, les volumes utilisés sont extrapolés sur la période de relève puis ramenés sur 365j afin de se conformer au décret n°2007-675 et arrêté du 2 mai 2007 des indicateurs du maire.





## Les volumes produits mensuels par ressource

Le volume produit est le volume issu des ouvrages de production du service pour être introduit dans le réseau de distribution. Les volumes de service de l'unité de production ne sont pas comptés dans le volume produit.

Selon les cas, ce volume est donc celui qui est comptabilisé :

- ⇒ en sortie d'usine de traitement,
- ⇒ ou en sortie de station de pompage si simple désinfection,
- ⇒ ou en sortie de réservoir si alimentation gravitaire avec simple désinfection.

Ce volume peut donc être différent de celui qui est prélevé dans le milieu naturel.

### **Station de production de Breuille - Breuille - compteur refoulement station breuille**

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2017	47 703	46 246	50 437	47 835	43 615	39 522	43 261	42 520	43 074	40 652	40 117	39 787	524 769
2018	41 960	37 878	38 134	39 546	42 707	40 898	44 523	43 661	38 576	48 363	46 566	42 962	505 774

### **Station de production de Brix - La Beslière - Production de Brix la Beslière**

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2017	9 618	9 511	8 700	10 122	9 597	8 987	9 218	8 801	9 151	8 317	8 068	8 305	108 395
2018	9 286	8 133	9 383	9 409	10 076	9 102	8 774	8 891	7 842	8 875	8 134	8 718	106 623

### **Station de production du Pont d'Annelet - Production le Pont d'Annelet**

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2017	5 972	5 765	5 213	5 784	5 570	5 703	6 195	5 772	5 439	5 251	5 075	5 346	67 085
2018	5 993	5 494	5 750	6 142	5 484	5 533	6 315	6 181	5 248	6 521	5 696	6 032	70 389





## LES INDICATEURS

### Le rendement IDM (Indicateur du maire)

$$\text{Rendement IDM} = \frac{V \text{ consommé autorisé} + V \text{ vendu en gros}}{V \text{ produit} + V \text{ acheté en gros}}$$

	2014	2015	2016	2017	2018	Evolution N/N-1
Volume produit	643 757	605 475	702 336	721 570	668 265	-7,4%
Volume acheté en gros	0	0	0	0	0	0%
Volume vendu en gros	0	0	0	0	0	0%
Volume consommé autorisé	475 856	485 407	553 649	551 164	515 541	-6,5%
Rendement IDM (%)	73,92	80,17	78,83	76,38	77,15	1%

\*On entend principalement par « volume consommateurs sans comptage », les volumes d'eau utilisés dans le cadre des manœuvres et essais des dispositifs de protection incendie.

Ils peuvent être complétés par les eaux de lavage des voiries, d'arrosage des espaces verts, celles des fontaines publiques, ou d'éventuelles chasses sur réseaux.

On entend par « volume de service du réseau », l'eau utilisée lors des nettoyages de réservoirs, des purges de réseaux, et par certains appareils de mesure en ligne.

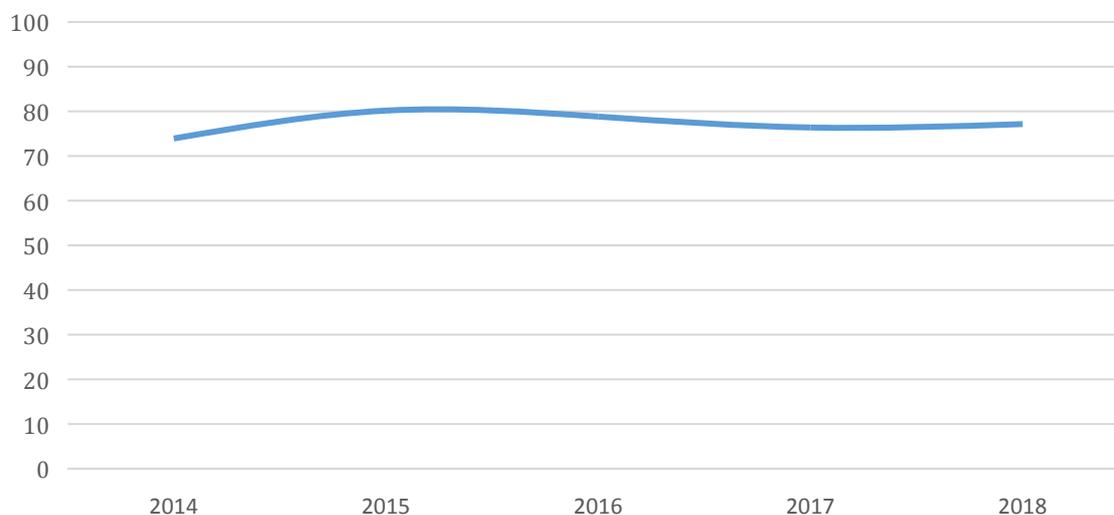
La prise en compte de ces volumes dans le calcul du rendement de réseau est conforme à la réglementation.

Les estimations réalisées respectent les préconisations de l'Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement (ASTEE).

Pour cet exercice, les volumes pris en compte sont les suivants :

Désignation	M3 sur la période de relève	M3 sur 365 jours
Volume consommateurs sans comptage (m <sup>3</sup> )	2345	2 398
Volume de service du réseau (m <sup>3</sup> )		

### Rendement IDM (%)



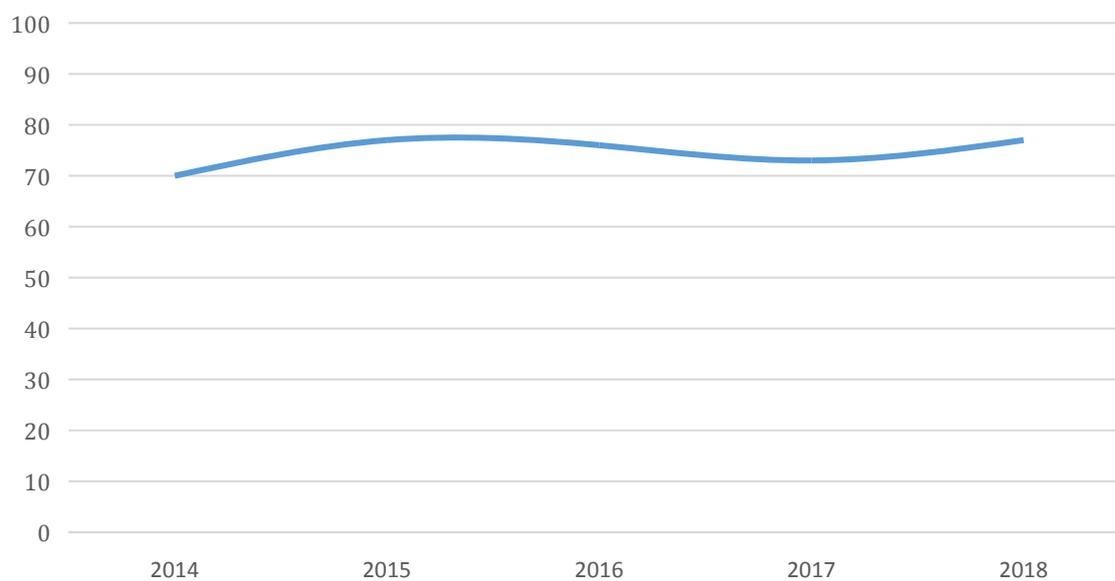


## Le rendement primaire

$$\text{Rendement primaire} = \frac{V_{\text{consommé}}}{\text{Volume mis en distribution}}$$

	2014	2015	2016	2017	2018	Evolution N/N-1
Volume produit	643 757	605 475	702 336	721 570	668 265	-7,4%
Volume acheté en gros	0	0	0	0	0	0%
Volume vendu en gros	0	0	0	0	0	0%
Volume mis en distribution	643 757	605 475	702 336	721 570	668 265	-7,4%
Volume consommé	452 916	463 390	531 923	528 968	513 143	-3%
Rendement primaire (%)	70,36	76,53	75,74	73,31	76,79	4,7%

Rendement primaire (%)



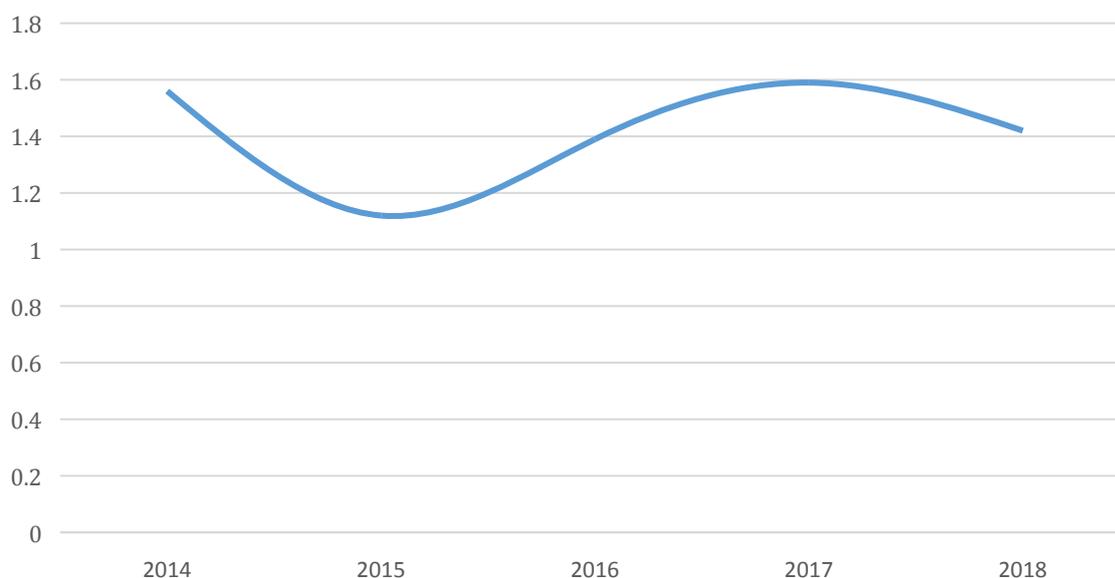


## Indice Linéaire de pertes

$$\text{Indice linéaire de pertes (ILP)} = \frac{\text{Volume mis en distribution} - \text{Vconsommé autorisé}}{\text{Linéaire de réseau} * 365j}$$

	2014	2015	2016	2017	2018	Evolution N/N-1
Volume produit	643 757	605 475	702 336	721 570	668 265	-7,4%
Volume acheté en gros	0	0	0	0	0	0%
Volume vendu en gros	0	0	0	0	0	0%
Volume mis en distribution	643 757	605 475	702 336	721 570	668 265	-7,4%
Volume consommé autorisé	475 856	485 407	553 649	551 164	515 541	-6,5%
Linéaire du réseau	295	293	293	294	294	0%
Indice linéaire de pertes (en m3/km/j)	1,56	1,12	1,39	1,59	1,42	-10,3%

Indice linéaire de pertes (m3/km/jour)



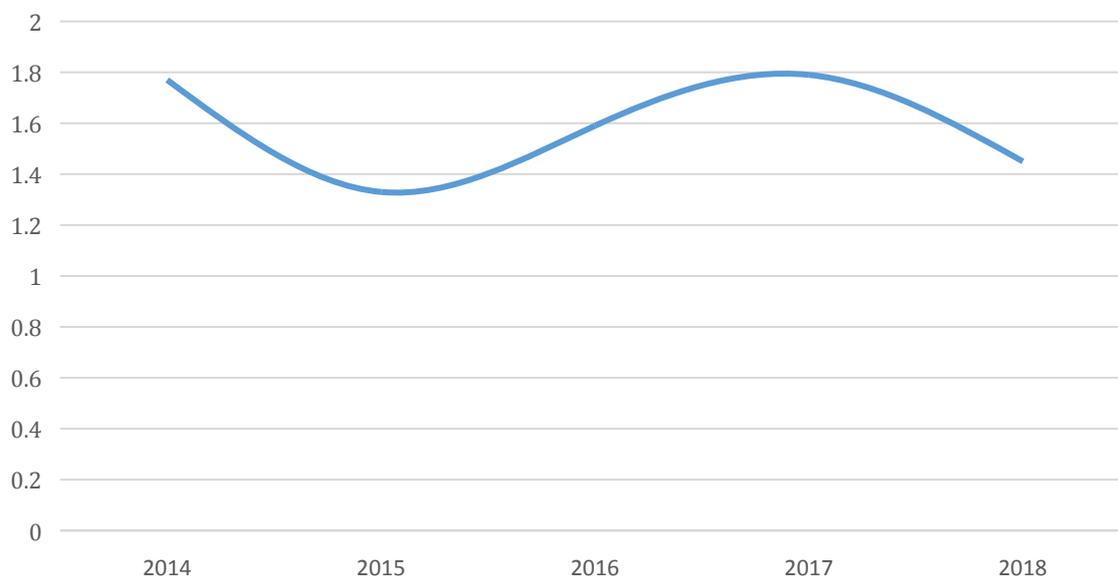


## Indice Linéaire de volume non compté

$$\text{Indice linéaire de volume non compté (ILVNC)} = \frac{\text{Volume mis en distribution} - \text{Volume consommé}}{\text{Linéaire de réseau} * 365j}$$

	2014	2015	2016	2017	2018	Evolution N/N-1
Volume produit	643 757	605 475	702 336	721 570	668 265	-7,4%
Volume acheté en gros	0	0	0	0	0	0%
Volume vendu en gros	0	0	0	0	0	0%
Volume mis en distribution	643 757	605 475	702 336	721 570	668 265	-7,4%
Volume consommé	452 916	463 390	531 923	528 968	513 143	-3%
Linéaire du réseau	295	293	293	294	294	0%
Indice linéaire de volume non compté	1,77	1,33	1,59	1,79	1,45	-19,4%

Indice linéaire de volume non compté (m3/km/jour)



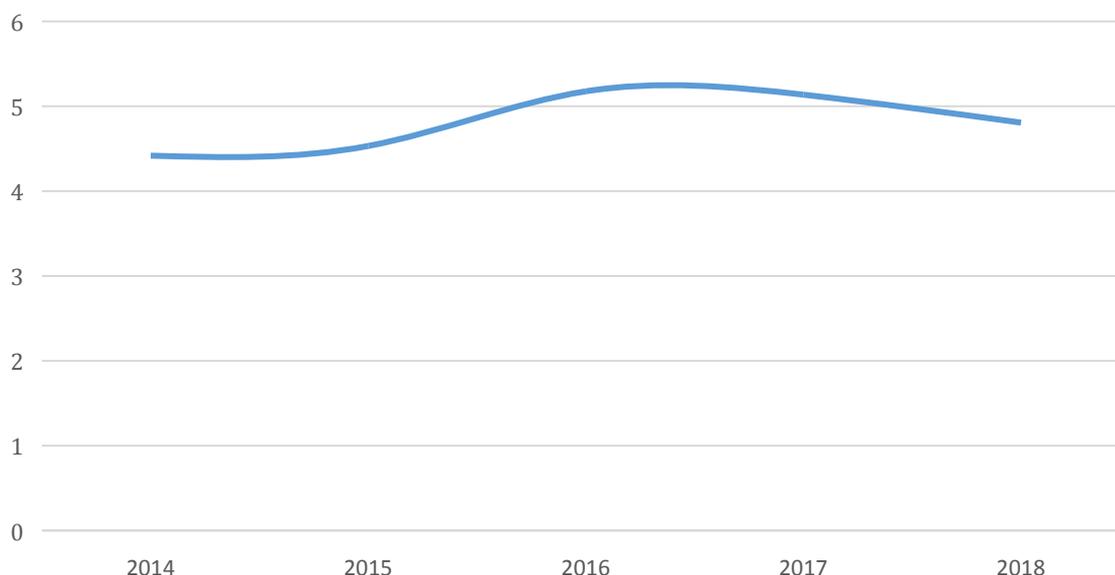


## Indice Linéaire de consommation

$$\text{Indice linéaire de consommation (ILC)} = \frac{\text{Volume consommé autorisé} + \text{Volume exporté}}{\text{Linéaire de réseau} * 365j}$$

	2014	2015	2016	2017	2018	Evolution N/N-1
Volume produit	643 757	605 475	702 336	721 570	668 265	-7,4%
Volume acheté en gros	0	0	0	0	0	0%
Volume vendu en gros	0	0	0	0	0	0%
Volume mis en distribution	643 757	605 475	702 336	721 570	668 265	-7,4%
Volume consommé autorisé	475 856	485 407	553 649	551 164	515 541	-6,5%
Linéaire du réseau	295	293	293	294	294	0%
Indice linéaire de consommation (m3/km/j)	4,42	4,53	5,18	5,14	4,81	-6,4%

Indice linéaire de consommation (m3/km/jour)



## CONSOMMATION D'ÉNERGIE

	2014	2015	2016	2017	2018
Forages du Hameau de Feuillet - Breuille	28 253	25 950	27 830	28 598	27 160
Reprise & bâche des Blanches Pierres - Brix	6 058	16 374	6 626	6 904	14 001
Réservoir & suppression de Brix	10 733	10 928	10 162	14 594	7 908
Réservoir de la Corbière	0	0	162	3	812
Station de production de Breuille - Breuille	222 964	226 189	266 725	254 247	266 215
Station de production de Brix - La Beslière	58 437	83 416	16 809	80 703	87 770
Station de production de Sainte Anne	4 359	- 344	0	0	0
Station de production du Pont d'Annelet	44 152	43 947	52 130	29 942	45 963
Station de production du Pont Rault	303	0	0	0	0
Suppression du hameau Houel - Quettetot	11 875	13 553	19 384	18 803	18 997
<b>Total</b>	<b>387 134</b>	<b>420 013</b>	<b>399 828</b>	<b>433 794</b>	<b>468 826</b>





15.

## LA QUALITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE

*La qualité de l'eau, notre  
priorité*



## L'EAU BRUTE

### Synthèse des analyses sur l'eau brute

Nature de l'analyse	Nombre d'échantillons analysés (ARS)
Bactériologique	3
Physico-chimique	3
Nombre total d'échantillons	3

Les analyses d'eau brute ont été effectuées au niveau des différentes ressources, à savoir :

- forage du hameau Jeanne+ forage F1 du hameau Feuillet +Forage F2 du hameau Feuillet (station de Breuille)
- Captages de Craquemesnil (station de la la Beslière)
- Captages du Pont d'Annelet (station du pont d'Annelet)

## L'EAU POINT DE MIS EN DISTRIBUTION

### Synthèse des analyses sur l'eau point de mise en distribution

Nature de l'analyse	Nombre d'échantillons analysés (ARS)	Nombre d'échantillons conformes (ARS)	% Conformité (ARS)
Bactériologique	9	9	100
Physico-chimique	9	9	100
Nombre total d'échantillons	9	9	100

### Commentaire sur l'eau point de mise en distribution

Plusieurs points de mise en distribution ont été définis par les services de l'ARS :

- Sortie de station de Breuille
- Sortie de station la Beslière
- Sortie de station le Pont d'Annelet
- Sortie réservoir de Brix (mélange station de la Beslière + Breuille)
- 

Les résultats obtenus sont conformes aux normes actuellement en vigueur.

L'équilibre calco carbonique de l'eau n'est pas atteint pour la station du Pont Annelet.

A noter la présence du métabolite de pesticide Métolachlor ESA en sortie de la station de Breuille le 05 mars à 0.32 µg/l et le 25 septembre à 0.23 µg/l.

Les analyses des métabolites font l'objet d'une étude et qui n'entre pas dans la statistique de la conformité 2018.





## L'EAU DISTRIBUÉE

### Synthèse des analyses sur l'eau distribuée

Nature de l'analyse	Nombre d'échantillons analysés (ARS)	Nombre d'échantillons conformes (ARS)	% Conformité (ARS)
Bactériologique	31	31	100
Physico-chimique	31	31	100
Nombre total d'échantillons	31	31	100

### Commentaire sur l'eau distribuée

Les unités de distribution du syndicat sont les suivantes :

Unité de distribution	Origine de l'eau
UDI de Breuille	Breuille
UDI du Pont d'Annelet	Pont d'Annelet
UDI de Brix	la Beslière

Tous les résultats du contrôle sanitaire sont conformes à la norme en vigueur.

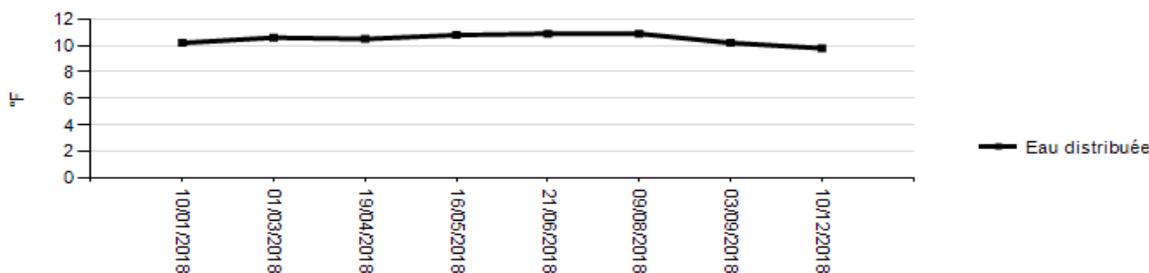
L'évolution des CVM enregistrées au Hameau Labbé de Quettetot est à l'étude et n'entre pas dans la statistique de la conformité 2018.

A noter la faible minéralisation de l'eau distribuée par la station du pont Annelet.

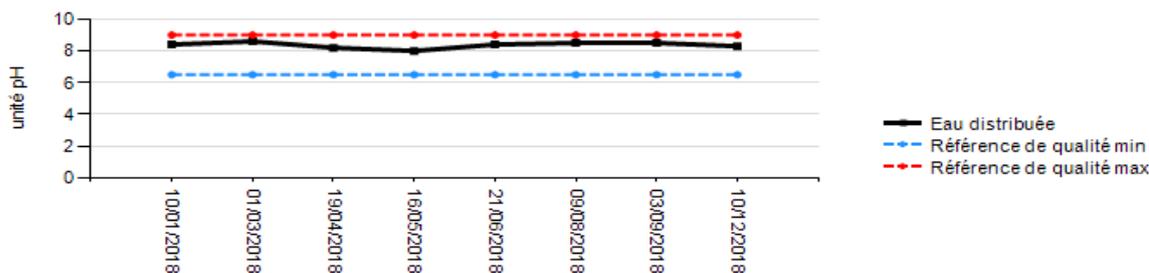
### Suivi des paramètres spécifiques du contrat

#### UNITE DE DISTRIBUTION DE LA STATION DE BREUVILLE :

Evolution des résultats du 01/01/2018 au 31/12/2018 pour le paramètre Dureté totale

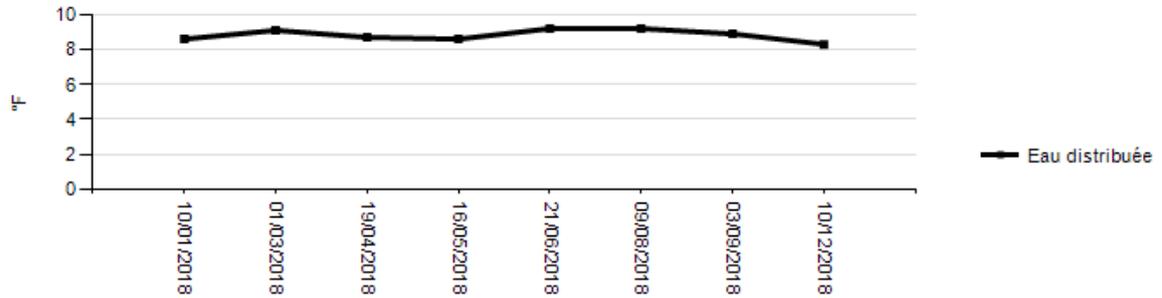


Evolution des résultats du 01/01/2018 au 31/12/2018 pour le paramètre Potentiel en Hydrogène (pH)



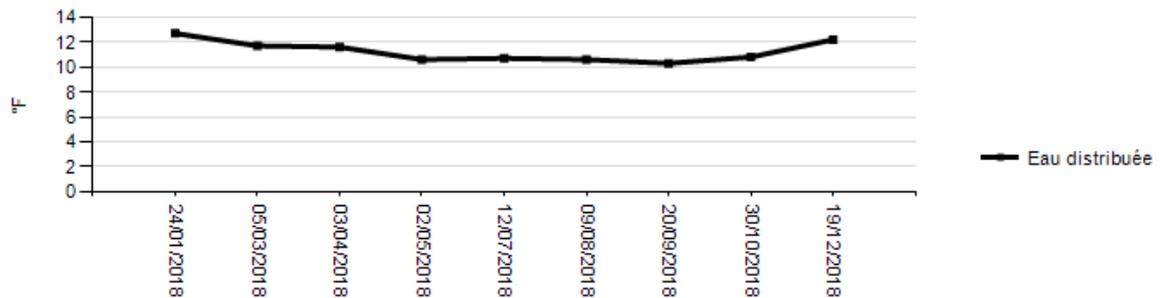


Evolution des résultats du 01/01/2018 au 31/12/2018 pour le paramètre Titre alcalimétrique complet (T.A.C.)

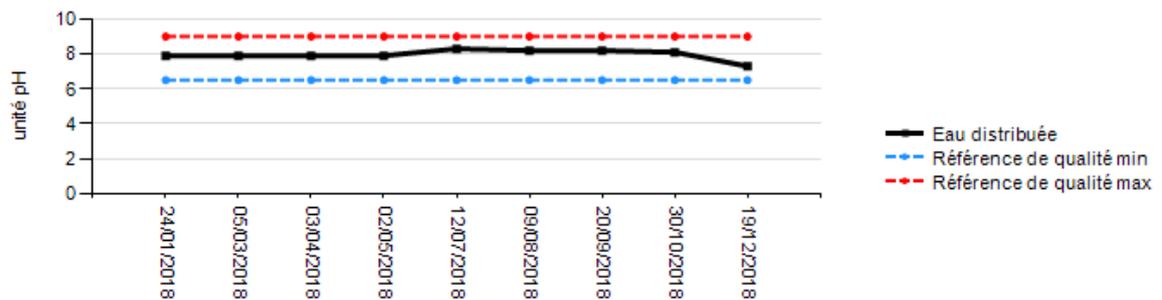


**UNITE DE DISTRIBUTION DE LA STATION DE LA BESLIERE :**

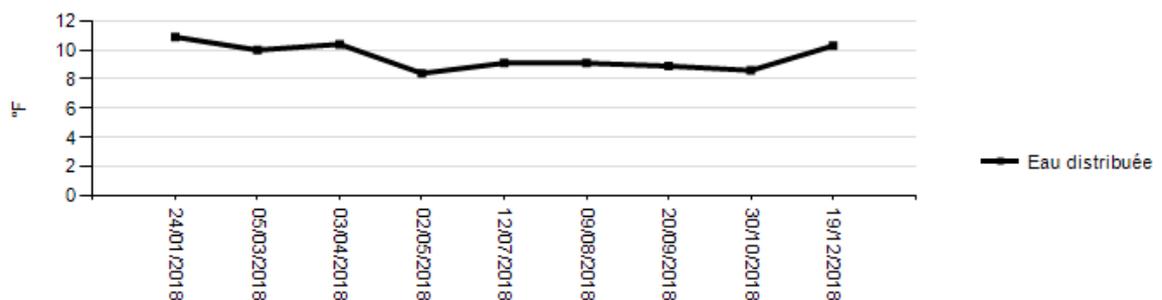
Evolution des résultats du 01/01/2018 au 31/12/2018 pour le paramètre Dureté totale



Evolution des résultats du 01/01/2018 au 31/12/2018 pour le paramètre Potentiel en Hydrogène (pH)



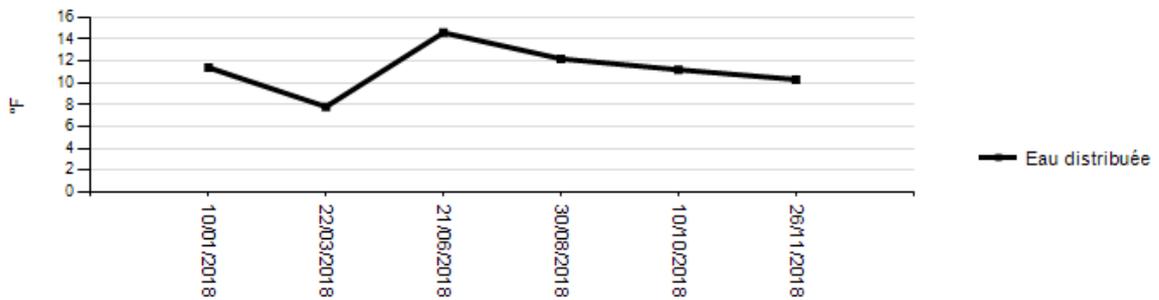
Evolution des résultats du 01/01/2018 au 31/12/2018 pour le paramètre Titre alcalimétrique complet (T.A.C.)



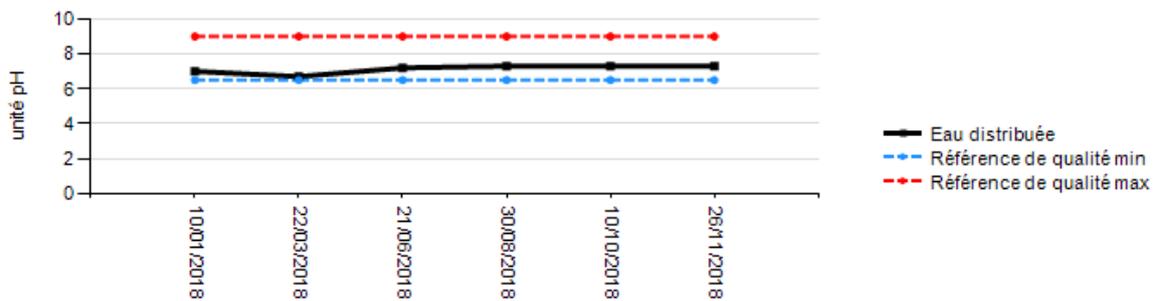


**UNITE DE DISTRIBUTION DE LA STATION DU PONT ANNELET :**

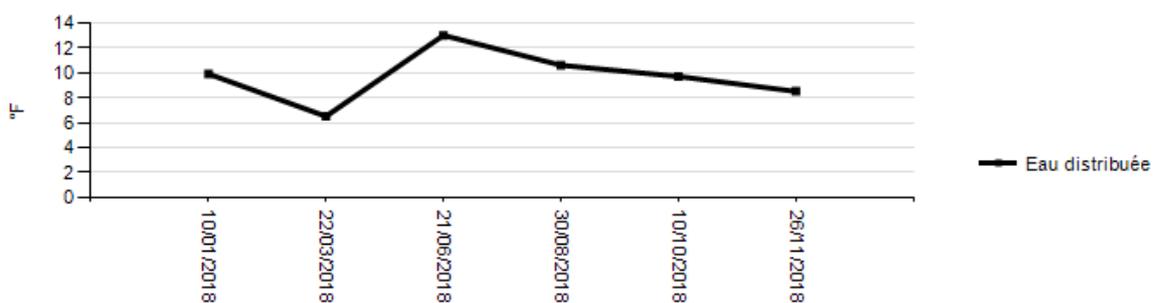
Evolution des résultats du 01/01/2018 au 31/12/2018 pour le paramètre Dureté totale



Evolution des résultats du 01/01/2018 au 31/12/2018 pour le paramètre Potentiel en Hydrogène (pH)

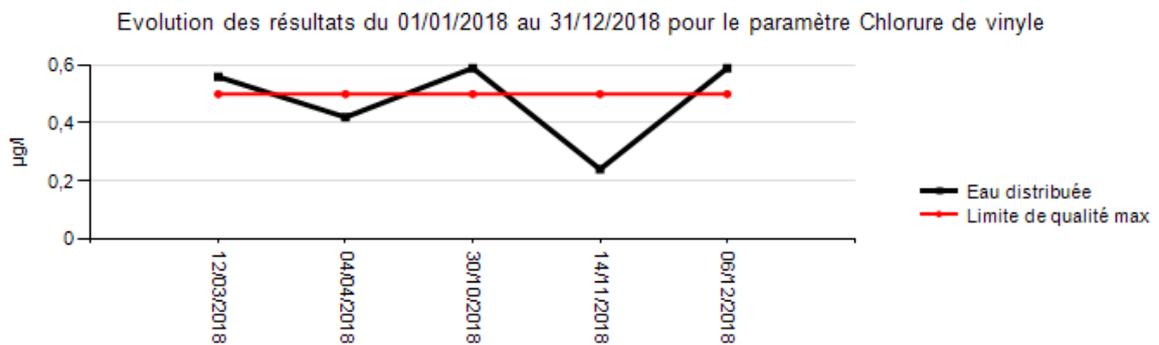


Evolution des résultats du 01/01/2018 au 31/12/2018 pour le paramètre Titre alcalimétrique complet (T.A.C.)





## EVOLUTION DES CVM HAMEAU LABBE A QUETTETOT



## SYNTHÈSE

### Les eaux brutes

Les ressources ont une faible minéralité

### Les eaux au point de mise en distribution et eau distribuée

Tous les résultats des analyses physico-chimiques et bactériologiques sont conformes à la norme en vigueur.

A noter la présence de Métolachlor ESA en sortie de la station de Breuille le 05 mars à 0.32 µg/l et 25 septembre à 0.23 µg/l qui est un métabolite de pesticide.

L'évolution des CVM enregistrées au Hameau Labbé de Quettetot est à l'étude ainsi que les métabolites de pesticides

Ces résultats d'étude ne sont pas intégrés dans la statistique de la conformité 2018.





16.

## LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

*Garantir la performance de votre réseau*



## LISTE DES DONNÉES NÉCESSAIRE À L'ÉTABLISSEMENT DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DE SERVICE :

Description du contrat			
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA REGION DE BRICQUEBEC			
Délégation de service public			
début contrat : 1 janvier 2010 fin contrat : 31 décembre 2024			
Caractéristiques techniques du service			
Libellé		2018	Commentaire
VP.059	Volume produit sur la période de relève ramené sur 365 jours	668 265	
VP.060	Volume importé sur la période de relève ramené sur 365 jours	0	
VP.061	Volume exporté sur la période de relève ramené sur 365 jours	0	
Données clientèles			
VP.232	Volume consommé (sur la période de relève ramené sur 365 jours)	513 143	
VP.221	Volume sans comptage	2 398	
VP.220	Volume de service	0	
	Volume consommé autorisé (sur la période de relève ramené sur 365 jours)	515 541	
VP.233	Volume consommé autorisé + Volume exporté	515 541	
VP.234	Volume produit + Volume importé	668 265	
VP.056	Nombre d'abonnés total	5 468	
P255.1	Nombre de branchements total	5 468	
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	10 746	
Indicateurs de performance			
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	La donnée est fournie à titre indicatif. La valeur communiquée par l'ARS prévaut.
P101.1a	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques.	-	
P101.1b	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques non conformes	0	
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico chimiques	100%	La donnée est fournie à titre indicatif. La valeur communiquée par l'ARS prévaut.
P102.1a	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques	-	
P102.1b	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques non conformes	0	
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	120	
VP.193	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	62,4	
P104.3	Rendement de réseau de distribution	77,15%	
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	1,45	
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	1,42	
VP.224	Indice linéaire de consommation	4,81	





Patrimoine			
VP.077	Linéaire de réseau hors branchement (km)	293,831	
VP.140	Linéaire de réseau renouvelé au cours des cinq dernières années (quel que soit le financeur) sous réserve des informations en notre possession	5,893	
VP.236	Existence d'un plan du réseau d'eau potable au 31/12	OUI	
VP.237	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux	OUI	
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux	OUI	
VP.239	Pourcentage de linéaire de réseau eau potable avec diamètre / matériau renseigné au 31/12	99,67%	
VP.240	Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux	OUI	
VP.241	Pourcentage de linéaire de réseau eau potable avec âge renseigné au 31/12	99,94%	
VP.242	Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes du réseau d'eau potable	OUI	
VP.243	Existence et mise à jour annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques	OUI	
VP.244	Localisation des branchements du réseau d'eau potable	OUI	
VP.245	Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau	OUI	
VP.246	Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau	OUI	
VP.247	Localisation et identification complète des interventions sur le réseau d'eau potable	OUI	
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	OUI	
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux portant sur au moins la moitié du linéaire de réseau	OUI	
	Nombre d'ouvrage de stockage	9	
	Nombre de station de production	3	
Tarification de l'eau potable			
	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 au 1er janvier de l'année N	2,59	
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 au 1er janvier de l'année N+1	2,44	
	Chiffre d'affaire TTC au titre de l'année N-1, au 31/12/N	1 395 708	





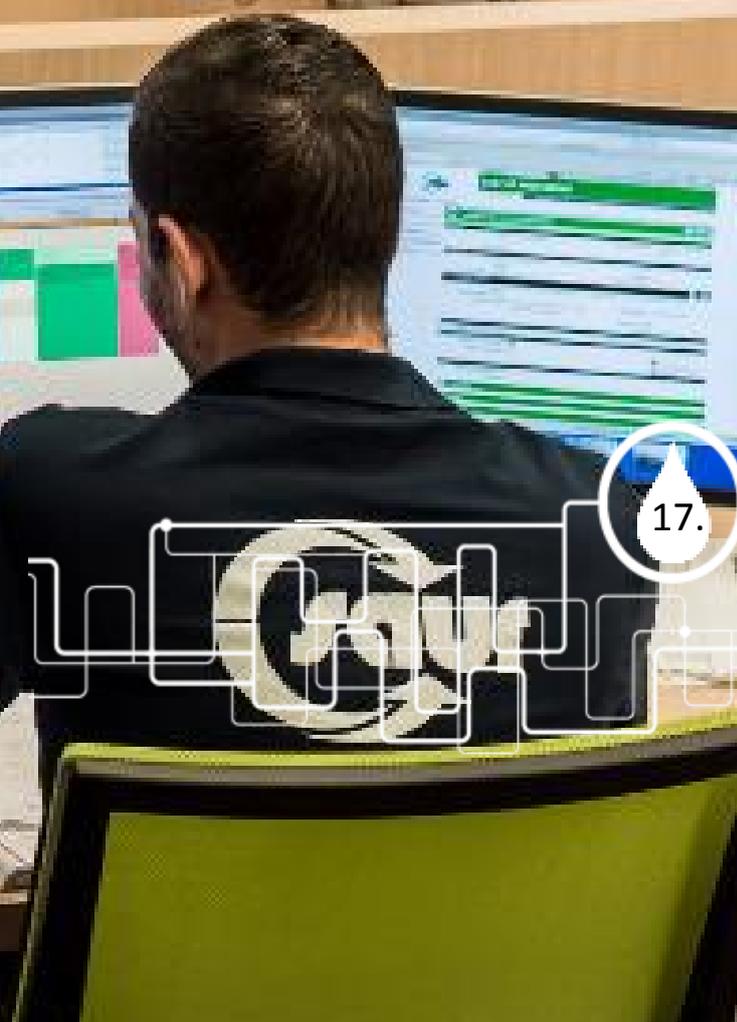
Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau			
VP.119	Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (TVA exclue)	-	
	Nombre de demandes d'abandon de créances reçues	-	
Données CCSPL			
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées / 1000 hab.	5,67	
P152.1	Taux de respect du délai d'ouverture en %	96,58	
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	2	
VP.020	Nombre d'interruptions de service non programmées	31	
	Durée d'extinction de la dette de la collectivité		Cette donnée relève de la responsabilité de la collectivité
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente en %	1,34	
P155.1	Taux de réclamations / 1000 ab	1,1	
VP.003	Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur	6	
VP.152	Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité		Cette donnée relève de la responsabilité de la collectivité





## DÉTAIL DE L'INDICATEUR DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE

Libellé	Code SISPEA	Valeur	Note
<b>PARTIE A</b>			
<b>Plan du réseau</b>			
Existence d'un plan du réseau d'eau potable au 31/12	VP.236	OUI	10
Fréquence de mise à jour au moins annuelle des plans du réseau d'eau potable	VP.237	OUI	5
<b>Total Partie A :</b>		<b>15</b>	
<b>PARTIE B</b>			
<b>Inventaire avec mention de la catégorie de l'ouvrage</b>			
Inventaire avec mention de la catégorie de l'ouvrage	VP.238	OUI	
Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux d'eau potable à partir d'une procédure formalisée pour les informations relatives aux tronçons de réseaux.	VP.240	OUI	
<b>Informations structurelles</b>	VP.239	99,67%	15
Linéaire de réseau eau potable avec diamètre / matériau renseigné au 31/12 (kml)		292,856	
Linéaire de réseau eau potable au 31/12 (kml)		293,831	
<b>Connaissance de l'âge des canalisations</b>	VP.241	99,94%	15
Linéaire de réseau eau potable avec période de pose renseignée au 31/12 (kml)		293,651	
Linéaire de réseau eau potable au 31/12 (kml)		293,831	
<b>Total Partie B :</b>		<b>30</b>	
<b>PARTIE C</b>			
Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes du réseau d'eau potable	VP.242	OUI	10
Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques	VP.243	OUI	10
Localisation des branchements du réseau d'eau potable	VP.244	OUI	10
Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau	VP.245	OUI	10
Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau	VP.246	OUI	10
Localisation et identification complète des interventions sur le réseau d'eau potable	VP.247	OUI	10
<b>Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations</b>	VP.248		10
Existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations en eau potable		OUI	
Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations en eau potable		OUI	
Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux.	VP.249	OUI	5
<b>Total Partie C :</b>		<b>75</b>	
<b>VALEUR DE L'INDICE</b>		<b>120</b>	



17.

## LES INTERVENTIONS RÉALISÉES

*Préserver et moderniser votre patrimoine*



## LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION

### Les nettoyages de réservoirs

Commune	Site	Ouvrage	Date de lavage
Breuville	Réservoir de Breuville	Réservoir de Breuville	18/01/18
Breuville	Station de production de Breuville - Breuville	Bâche de reprise eau traitée de Breuville	10/01/18
Breuville	Station de production de Breuville - Breuville	Bâche lavage de Breuville	10/01/18
Bricquebec	Réservoir de la Corbière	Réservoir la Corbière	09/02/18
Brix	Reprise & bâche des Blanchés Pierres - Brix	Bâche Blanchés Pierres	25/01/18
Brix	Réservoir & surpression de Brix	Réservoir de Brix	07/02/18
Quettetot	Réservoir de Quettetot Rocquet	Réservoir Roquet	18/01/18
Quettetot	Suppression du hameau Houel - Quettetot	Bâche hameau Houel - Quettetot	09/01/18
Saint-Martin-le-Hébert	Réservoir de Saint Martin les Hébert (Mont Servan)	Réservoir de Montservant	10/01/18

### Les recherches de fuites

Commune	Date	Adresse	Linéaire inspecté (ml)	Nombre de fuites
Breuville	12/01/18	RC16 Réseau d'eau potable de Breuville	3500	0
Breuville	26/01/18	RC16 Réseau d'eau potable de Breuville	2000	0
Breuville	02/02/18	RC16 Réseau d'eau potable de Breuville	0	0
Breuville	08/02/18	0601 Comptage CS010 Carrefour des bouchers	100	1
Breuville	16/02/18	0601 Comptage CS010 Carrefour des bouchers	900	2
Breuville	03/05/18	RC16 Réseau d'eau potable de Breuville	2000	1
Breuville	13/07/18	0601 Comptage CS010 Carrefour des bouchers	1200	0
Bricquebec	05/01/18	RC01 Réseau d'eau potable de Bricquebec	2000	0
Bricquebec	05/01/18	RC01 Réseau d'eau potable de Bricquebec	2000	0
Bricquebec	15/02/18	RC01 Réseau d'eau potable de Bricquebec	50	1
Bricquebec	15/02/18	RC01 Réseau d'eau potable de Bricquebec	50	1
Bricquebec	16/02/18	RC01 Réseau d'eau potable de Bricquebec	32	1
Bricquebec	16/02/18	RC01 Réseau d'eau potable de Bricquebec	32	1
Bricquebec	19/02/18	RC01 Réseau d'eau potable de Bricquebec	300	1
Bricquebec	19/02/18	RC01 Réseau d'eau potable de Bricquebec	300	1
Bricquebec	23/02/18	RC01 Réseau d'eau potable de Bricquebec	5	2
Bricquebec	23/02/18	RC01 Réseau d'eau potable de Bricquebec	5	2
Bricquebec	23/02/18	RC01 Réseau d'eau potable de Bricquebec	500	0
Bricquebec	23/02/18	RC01 Réseau d'eau potable de Bricquebec	500	0
Bricquebec	23/02/18	RC01 Réseau d'eau potable de Bricquebec	1200	1
Bricquebec	23/02/18	RC01 Réseau d'eau potable de Bricquebec	1200	1
Bricquebec	27/02/18	RC01 Réseau d'eau potable de Bricquebec	7	1
Bricquebec	27/02/18	RC01 Réseau d'eau potable de Bricquebec	7	1
Bricquebec	27/02/18	RC01 Réseau d'eau potable de Bricquebec	2500	1
Bricquebec	27/02/18	RC01 Réseau d'eau potable de Bricquebec	2500	1
Bricquebec	02/03/18	RC01 Réseau d'eau potable de Bricquebec	2000	1
Bricquebec	02/03/18	RC01 Réseau d'eau potable de Bricquebec	2000	1
Bricquebec	02/03/18	RC01 Réseau d'eau potable de Bricquebec	1000	1
Bricquebec	02/03/18	RC01 Réseau d'eau potable de Bricquebec	1000	1
Bricquebec	04/04/18	8040 Réservoir de la Corbière	2500	1
Bricquebec	12/06/18	RC01 Réseau d'eau potable de Bricquebec	500	0
Bricquebec	12/06/18	RC01 Réseau d'eau potable de Bricquebec	500	0
Bricquebec	01/08/18	RC01 Réseau d'eau potable de Bricquebec	0	0





Bricquebec	01/08/18	RC01 Réseau d'eau potable de Bricquebec	0	0
Bricquebec	06/09/18	1 MARECHAL BERTRAND (Rue )	2	0
Bricquebec	27/09/18	RC01 Réseau d'eau potable de Bricquebec	3500	1
Bricquebec	27/09/18	RC01 Réseau d'eau potable de Bricquebec	3500	1
Bricquebec	05/10/18	RC01 Réseau d'eau potable de Bricquebec	2000	1
Bricquebec	05/10/18	RC01 Réseau d'eau potable de Bricquebec	2000	1
Bricquebec	16/11/18	RC01 Réseau d'eau potable de Bricquebec	3000000	1
Bricquebec	16/11/18	RC01 Réseau d'eau potable de Bricquebec	3000000	1
Brix	13/04/18	RC13 Réseau d'eau potable de Brix	3500	0
Brix	15/06/18	RC13 Réseau d'eau potable de Brix	1000	1
Brix	30/07/18	RC13 Réseau d'eau potable de Brix	2000	1
Brix	26/09/18	RC13 Réseau d'eau potable de Brix	600	0
Brix	19/10/18	RC13 Réseau d'eau potable de Brix	100	0
Brix	06/11/18	RC13 Réseau d'eau potable de Brix	5000	1
Quettetot	05/01/18	0604 Comptage CS008 Quettetot Montfort	2000	1
Quettetot	11/01/18	0604 Comptage CS008 Quettetot Montfort	3000	1
Quettetot	22/01/18	RC14 Réseau d'eau potable de Quettetot	2500	0
Quettetot	25/01/18	RC14 Réseau d'eau potable de Quettetot	1000	0
Quettetot	06/02/18	0604 Comptage CS008 Quettetot Montfort	1000	0
Quettetot	14/02/18	0604 Comptage CS008 Quettetot Montfort	3000	0
Quettetot	14/03/18	RC14 Réseau d'eau potable de Quettetot	1000	0
Quettetot	19/07/18	0604 Comptage CS008 Quettetot Montfort	0	0
Quettetot	27/07/18	0604 Comptage CS008 Quettetot Montfort	2500	0
Quettetot	01/10/18	0604 Comptage CS008 Quettetot Montfort	5000	2
Quettetot	16/10/18	RC14 Réseau d'eau potable de Quettetot	2000	1
Quettetot	06/11/18	RC14 Réseau d'eau potable de Quettetot	5000	1
Quettetot	14/12/18	0604 Comptage CS008 Quettetot Montfort	1500	0
Rauville-la-Bigot	22/01/18	RC15 Réseau d'eau potable de Rauville la Bigot	3000	0
Rauville-la-Bigot	08/02/18	RC15 Réseau d'eau potable de Rauville la Bigot	100	1
Rauville-la-Bigot	11/07/18	RC15 Réseau d'eau potable de Rauville la Bigot	5000	0
Sottevast	08/01/18	RC12 Réseau d'eau potable de Sottevast	10	1
Sottevast	14/06/18	RC12 Réseau d'eau potable de Sottevast	500	2

### **Synthèse des fuites/casses réparées sur conduites**

Commune	Nombre de casse/fuites réparées
Breuville	1
Bricquebec	13
Brix	14
Quettetot	6
Rauville-la-Bigot	6
Rocheville	1
Saint-Martin-le-Hébert	1
Sottevast	4
Total	46





## Détails des fuites/casses réparées sur conduites

Commune	Nature	Diamètre	Date	Adresse
Breuville	Pvc	63	06/07/18	0 ONFROY (Hameau )
Bricquebec	Pvc	75	15/02/18	24 LES BRECQUERIES (Residence )
Bricquebec	Fonte	60	16/02/18	8 VILLAGE (Rue du)
Bricquebec	Pvc	75	19/02/18	36 SAINTE CATHERINE (Rue )
Bricquebec	Amiante ciment	200	23/02/18	100 BITOUZE D'AUXMESNIL (Rue )
Bricquebec	Pvc	50	26/02/18	0 LE FOYER
Bricquebec	Fonte	125	22/03/18	6 SAINT ROCH (Rue )
Bricquebec	Pvc	75	04/04/18	0 ST ANNE (Clos )
Bricquebec	Fonte	80	06/04/18	0 LA LUZERNE DE HAUT
Bricquebec	Amiante ciment	60	25/05/18	0 RIBET (Hameau )
Bricquebec	Pvc	75	05/07/18	0 LE PONT AUX BOUCHERS
Bricquebec	Fonte	80	14/09/18	0 LA LUZERNE DE HAUT
Bricquebec	Pvc	160	29/09/18	2 ALBERT PROUDHON (Rue )
Bricquebec	Pvc	75	19/11/18	0 LE VAL HUE
Brix	Pvc	40	11/05/18	76 MONT A LA KAINÉ (Route du)
Brix	Pvc	90	29/05/18	171 RADE (Route de la)
Brix	Pvc	63	13/06/18	105 RADE (Route de la)
Brix	Pvc	63	14/06/18	62 GRAND VIVIER (Route du)
Brix	Pvc	63	15/06/18	56 GRAND VIVIER (Route du)
Brix	Pvc	90	26/06/18	53 FONTAINE DES LANDES (Route de la)
Brix	Amiante ciment	60	04/07/18	19 SABLONS (Route des)
Brix	Pvc	90	13/07/18	161 RTE NATIONALE 13
Brix	Pvc	110	20/07/18	153 N13
Brix	Amiante ciment	80	31/07/18	148 FORET DE BRIX (Route de la)
Brix	Fonte	150	10/09/18	28 BESLIÈRE (Route de la)
Brix	Pvc	90	27/09/18	28 CLAIRE (Route de la)
Brix	Pvc	90	10/10/18	125 PRIÈURE (Route du)
Brix	Pvc	90	16/11/18	231 PRIÈURE (Route du)
Quettetot	Pvc	63	15/01/18	1 LA BIHELLERIE
Quettetot	Pvc	40	09/03/18	1 LES VIEILLES MAISONS
Quettetot	Pvc	75	14/03/18	6 VERGEES (Hameau des)
Quettetot	Pvc	90	25/05/18	D367
Quettetot	Pvc	75	10/07/18	28 CAILLOUX MAUQUEST (Rue des)
Quettetot	Amiante ciment	60	07/11/18	2 LA VALETTE
Rauville-la-Bigot	Pvc	50	16/02/18	7 ECOLES (Route des)
Rauville-la-Bigot	Pvc	75	17/04/18	4 LES ADAMS (Hameau )
Rauville-la-Bigot	Amiante ciment	60	09/07/18	2 GROSVILLE (Route de)
Rauville-la-Bigot	Amiante ciment	60	16/07/18	3 GROSVILLE (Route de)
Rauville-la-Bigot	Pvc	75	09/11/18	19 DELAY (Hameau )
Rauville-la-Bigot	Amiante ciment	60	12/12/18	12 GROSVILLE (Route de)
Rocheville	Amiante ciment	100	05/05/18	0 LA CHEVALLERIE
Saint-Martin-le-Hébert	Amiante ciment	60	06/08/18	0 BOULEAU (Hameau )
Sottevast	Pvc	75	09/01/18	14 RAUVILLE (Route de)
Sottevast	Fonte	150	15/06/18	1 VALOGNES (Route de)
Sottevast	Pvc	50	05/07/18	21 FONTENELLE (Chemin de la)
Sottevast	Pvc	160	12/10/18	VAL PIOT (Route du)





### **Synthèse des fuites/casses réparées sur branchements**

Commune	Nombre de casse/fuites réparées
Breuville	1
Bricquebec	9
Brix	5
Quettetot	2
Rauville-la-Bigot	2
Sottevast	1
Total	20

### **Détails des fuites/casses réparées sur branchements**

Commune	Date	Adresse
Breuville	14/06/18	0 LES ASSES
Bricquebec	15/01/18	0 LA PLANCHE ES CADETS
Bricquebec	23/02/18	2 CHASSE A EAU (Rue de la)
Bricquebec	31/03/18	0 LA LUZERNE DE HAUT
Bricquebec	29/05/18	15 BRICQUEVILLE (Rue de)
Bricquebec	04/07/18	0 LE PONT AUX BOUCHERS
Bricquebec	17/07/18	8 PUIITS (Rue du)
Bricquebec	18/07/18	0 ABBAYE (Route de l')
Bricquebec	28/09/18	0 LES GROS MONTS
Bricquebec	19/10/18	12 BOULAY (Cite )
Brix	22/05/18	D119
Brix	07/06/18	73 BRULETTE (Route de la)
Brix	27/06/18	119 PRIEURE (Route du)
Brix	10/07/18	42 GRAND VIVIER (Route du)
Brix	25/09/18	33 CLAIRE (Route de la)
Quettetot	10/07/18	2 LA VICTORERIE
Quettetot	28/09/18	4 LA COCOTTERIE
Rauville-la-Bigot	17/07/18	19 VERGERS (Rue des)
Rauville-la-Bigot	17/09/18	6 LA CAILLETERIE
Sottevast	03/07/18	15 FOSSE (Chemin de la)

### **Synthèse des interventions d'entretien des équipements et accessoires sur le réseau**

Commune	Nature	Nombre d'intervention d'entretien
Breuville	Manoeuvre de vannes	3
Bricquebec	Manoeuvre de vannes	30
Bricquebec	Purge de réseau	4
Brix	Manoeuvre de vannes	13
Brix	Purge de réseau	6
Quettetot	Manoeuvre de vannes	6
Quettetot	Purge de réseau	22
Rauville-la-Bigot	Manoeuvre de vannes	6
Rauville-la-Bigot	Purge de réseau	2
Saint-Martin-le-Hébert	Manoeuvre de vannes	2
Sottevast	Manoeuvre de vannes	5
Sottevast	Purge de réseau	1
Total		100





## Détail des interventions d'entretien des équipements et accessoires sur le réseau

Commune	Nature	Date	Adresse
Breuville	Manoeuvre de vannes	10/01/18	0040 Station de production de Breuville - Breuville
Breuville	Manoeuvre de vannes	18/01/18	8010 Réservoir de Breuville
Breuville	Manoeuvre de vannes	14/06/18	RC16 Réseau d'eau potable de Breuville
Bricquebec	Purge de réseau	11/01/18	RC01 Réseau d'eau potable de Bricquebec
Bricquebec	Purge de réseau	11/01/18	RC01 Réseau d'eau potable de Bricquebec
Bricquebec	Manoeuvre de vannes	09/02/18	8040 Réservoir de la Corbière
Bricquebec	Manoeuvre de vannes	16/02/18	RC01 Réseau d'eau potable de Bricquebec
Bricquebec	Manoeuvre de vannes	16/02/18	RC01 Réseau d'eau potable de Bricquebec
Bricquebec	Manoeuvre de vannes	19/02/18	RC01 Réseau d'eau potable de Bricquebec
Bricquebec	Manoeuvre de vannes	19/02/18	RC01 Réseau d'eau potable de Bricquebec
Bricquebec	Manoeuvre de vannes	22/02/18	RC01 Réseau d'eau potable de Bricquebec
Bricquebec	Manoeuvre de vannes	22/02/18	RC01 Réseau d'eau potable de Bricquebec
Bricquebec	Manoeuvre de vannes	21/03/18	RC01 Réseau d'eau potable de Bricquebec
Bricquebec	Manoeuvre de vannes	21/03/18	RC01 Réseau d'eau potable de Bricquebec
Bricquebec	Manoeuvre de vannes	28/03/18	RC01 Réseau d'eau potable de Bricquebec
Bricquebec	Manoeuvre de vannes	28/03/18	RC01 Réseau d'eau potable de Bricquebec
Bricquebec	Manoeuvre de vannes	04/04/18	RC01 Réseau d'eau potable de Bricquebec
Bricquebec	Manoeuvre de vannes	04/04/18	RC01 Réseau d'eau potable de Bricquebec
Bricquebec	Manoeuvre de vannes	17/05/18	RC01 Réseau d'eau potable de Bricquebec
Bricquebec	Manoeuvre de vannes	17/05/18	RC01 Réseau d'eau potable de Bricquebec
Bricquebec	Manoeuvre de vannes	25/05/18	RC01 Réseau d'eau potable de Bricquebec
Bricquebec	Manoeuvre de vannes	25/05/18	RC01 Réseau d'eau potable de Bricquebec
Bricquebec	Manoeuvre de vannes	05/07/18	RC01 Réseau d'eau potable de Bricquebec
Bricquebec	Manoeuvre de vannes	05/07/18	RC01 Réseau d'eau potable de Bricquebec
Bricquebec	Manoeuvre de vannes	24/07/18	8040 Réservoir de la Corbière
Bricquebec	Manoeuvre de vannes	28/08/18	RC01 Réseau d'eau potable de Bricquebec
Bricquebec	Manoeuvre de vannes	28/08/18	RC01 Réseau d'eau potable de Bricquebec
Bricquebec	Manoeuvre de vannes	12/09/18	RC01 Réseau d'eau potable de Bricquebec
Bricquebec	Manoeuvre de vannes	12/09/18	RC01 Réseau d'eau potable de Bricquebec
Bricquebec	Manoeuvre de vannes	14/09/18	RC01 Réseau d'eau potable de Bricquebec
Bricquebec	Manoeuvre de vannes	14/09/18	RC01 Réseau d'eau potable de





			Bricquebec
Bricquebec	Purge de réseau	23/10/18	RC01 Réseau d'eau potable de Bricquebec
Bricquebec	Purge de réseau	23/10/18	RC01 Réseau d'eau potable de Bricquebec
Bricquebec	Manoeuvre de vannes	30/10/18	RC01 Réseau d'eau potable de Bricquebec
Bricquebec	Manoeuvre de vannes	30/10/18	RC01 Réseau d'eau potable de Bricquebec
Bricquebec	Manoeuvre de vannes	19/11/18	RC01 Réseau d'eau potable de Bricquebec
Bricquebec	Manoeuvre de vannes	19/11/18	RC01 Réseau d'eau potable de Bricquebec
Brix	Manoeuvre de vannes	25/01/18	8030 Réservoir & suppression de Brix
Brix	Manoeuvre de vannes	11/05/18	RC13 Réseau d'eau potable de Brix
Brix	Manoeuvre de vannes	22/05/18	RC13 Réseau d'eau potable de Brix
Brix	Manoeuvre de vannes	29/05/18	RC13 Réseau d'eau potable de Brix
Brix	Purge de réseau	29/05/18	RC13 Réseau d'eau potable de Brix
Brix	Purge de réseau	30/05/18	RC13 Réseau d'eau potable de Brix
Brix	Purge de réseau	07/06/18	RC13 Réseau d'eau potable de Brix
Brix	Manoeuvre de vannes	13/06/18	RC13 Réseau d'eau potable de Brix
Brix	Manoeuvre de vannes	14/06/18	RC13 Réseau d'eau potable de Brix
Brix	Manoeuvre de vannes	15/06/18	RC13 Réseau d'eau potable de Brix
Brix	Manoeuvre de vannes	26/06/18	RC13 Réseau d'eau potable de Brix
Brix	Purge de réseau	28/06/18	RC13 Réseau d'eau potable de Brix
Brix	Purge de réseau	28/06/18	RC13 Réseau d'eau potable de Brix
Brix	Manoeuvre de vannes	04/07/18	RC13 Réseau d'eau potable de Brix
Brix	Manoeuvre de vannes	20/07/18	RC13 Réseau d'eau potable de Brix
Brix	Manoeuvre de vannes	30/07/18	RC13 Réseau d'eau potable de Brix
Brix	Purge de réseau	30/07/18	RC13 Réseau d'eau potable de Brix
Brix	Manoeuvre de vannes	10/10/18	RC13 Réseau d'eau potable de Brix
Brix	Manoeuvre de vannes	16/11/18	RC13 Réseau d'eau potable de Brix
Quettetot	Manoeuvre de vannes	09/01/18	0100 Suppression du hameau Houel - Quettetot
Quettetot	Manoeuvre de vannes	15/01/18	RC14 Réseau d'eau potable de Quettetot
Quettetot	Manoeuvre de vannes	18/01/18	8050 Réservoir de Quettetot Rocqueret
Quettetot	Purge de réseau	16/03/18	RC14 Réseau d'eau potable de Quettetot
Quettetot	Purge de réseau	30/03/18	RC14 Réseau d'eau potable de Quettetot
Quettetot	Purge de réseau	13/04/18	RC14 Réseau d'eau potable de Quettetot
Quettetot	Purge de réseau	27/04/18	RC14 Réseau d'eau potable de Quettetot
Quettetot	Purge de réseau	17/05/18	RC14 Réseau d'eau potable de Quettetot
Quettetot	Purge de réseau	23/05/18	RC14 Réseau d'eau potable de Quettetot
Quettetot	Manoeuvre de vannes	25/05/18	RC14 Réseau d'eau potable de Quettetot
Quettetot	Purge de réseau	25/05/18	RC14 Réseau d'eau potable de Quettetot
Quettetot	Purge de réseau	07/06/18	RC14 Réseau d'eau potable de Quettetot
Quettetot	Purge de réseau	21/06/18	RC14 Réseau d'eau potable de Quettetot
Quettetot	Purge de réseau	06/07/18	RC14 Réseau d'eau potable de Quettetot
Quettetot	Purge de réseau	19/07/18	RC14 Réseau d'eau potable de Quettetot
Quettetot	Purge de réseau	03/08/18	RC14 Réseau d'eau potable de Quettetot
Quettetot	Purge de réseau	17/08/18	RC14 Réseau d'eau potable de Quettetot
Quettetot	Purge de réseau	31/08/18	RC14 Réseau d'eau potable de Quettetot
Quettetot	Purge de réseau	14/09/18	RC14 Réseau d'eau potable de Quettetot
Quettetot	Purge de réseau	03/10/18	RC14 Réseau d'eau potable de Quettetot
Quettetot	Purge de réseau	12/10/18	RC14 Réseau d'eau potable de Quettetot
Quettetot	Manoeuvre de vannes	07/11/18	RC14 Réseau d'eau potable de Quettetot
Quettetot	Manoeuvre de vannes	07/11/18	RC14 Réseau d'eau potable de Quettetot
Quettetot	Purge de réseau	08/11/18	RC14 Réseau d'eau potable de Quettetot
Quettetot	Purge de réseau	12/11/18	RC14 Réseau d'eau potable de Quettetot
Quettetot	Purge de réseau	23/11/18	RC14 Réseau d'eau potable de Quettetot
Quettetot	Purge de réseau	07/12/18	RC14 Réseau d'eau potable de Quettetot





Quettetot	Purge de réseau	21/12/18	RC14 Réseau d'eau potable de Quettetot
Rauville-la-Bigot	Manoeuvre de vannes	14/02/18	RC15 Réseau d'eau potable de Rauville la Bigot
Rauville-la-Bigot	Manoeuvre de vannes	11/06/18	RC15 Réseau d'eau potable de Rauville la Bigot
Rauville-la-Bigot	Manoeuvre de vannes	09/07/18	RC15 Réseau d'eau potable de Rauville la Bigot
Rauville-la-Bigot	Manoeuvre de vannes	16/07/18	RC15 Réseau d'eau potable de Rauville la Bigot
Rauville-la-Bigot	Purge de réseau	16/07/18	RC15 Réseau d'eau potable de Rauville la Bigot
Rauville-la-Bigot	Purge de réseau	17/07/18	RC15 Réseau d'eau potable de Rauville la Bigot
Rauville-la-Bigot	Manoeuvre de vannes	17/09/18	RC15 Réseau d'eau potable de Rauville la Bigot
Rauville-la-Bigot	Manoeuvre de vannes	09/11/18	RC15 Réseau d'eau potable de Rauville la Bigot
Saint-Martin-le-Hébert	Manoeuvre de vannes	10/01/18	8060 Réservoir de Saint Martin les Hébert (Mont Servan)
Saint-Martin-le-Hébert	Manoeuvre de vannes	06/08/18	RC11 Réseau d'eau potable de Saint Martin le Hebert
Sottevast	Purge de réseau	09/01/18	RC12 Réseau d'eau potable de Sottevast
Sottevast	Manoeuvre de vannes	19/04/18	RC12 Réseau d'eau potable de Sottevast
Sottevast	Manoeuvre de vannes	15/06/18	RC12 Réseau d'eau potable de Sottevast
Sottevast	Manoeuvre de vannes	05/07/18	RC12 Réseau d'eau potable de Sottevast
Sottevast	Manoeuvre de vannes	23/07/18	RC12 Réseau d'eau potable de Sottevast
Sottevast	Manoeuvre de vannes	10/09/18	RC12 Réseau d'eau potable de Sottevast





## LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE

### Synthèse des interventions de maintenance 2ème niveau

Commune	Curatif	Préventif	Total
Breuville	8	0	8
Bricquebec	4	0	4
Brix	1	0	1
Quettetot	1	0	1
Saint-Martin-le-Hébert	1	0	1
<b>Total</b>	<b>15</b>	<b>0</b>	<b>15</b>

### Détail des interventions de maintenance 2ème niveau

Commune	Installation	Equipement	Date	Type
Breuville	Station de production de Breuville - Breuville	Station de production de Breuville - Breuville	17/01/18	Curatif
Breuville	Station de production de Breuville - Breuville	Station de production de Breuville - Breuville	09/08/18	Curatif
Breuville	Station de production de Breuville - Breuville	Station de production de Breuville - Breuville	05/09/18	Curatif
Breuville	Station de production de Breuville - Breuville	Anti intrusion	10/09/18	Curatif
Breuville	Station de production de Breuville - Breuville	Automate	18/09/18	Curatif
Breuville	Station de production de Breuville - Breuville	Station de production de Breuville - Breuville	18/09/18	Curatif
Breuville	Station de production de Breuville - Breuville	Chloration	26/10/18	Curatif
Breuville	Forages du Hameau de Feuillet - Breuville	Forages du Hameau de Feuillet - Breuville	07/11/18	Curatif
Bricquebec	Station de production du Pont d'Annelet	Station de production du Pont d'Annelet	28/03/18	Curatif
Bricquebec	Réservoir de la Corbière	Réservoir de la Corbière	03/10/18	Curatif
Bricquebec	Réservoir de la Corbière	Réservoir de la Corbière	15/11/18	Curatif
Bricquebec	Réservoir de la Corbière	Anti intrusion station	30/11/18	Curatif
Brix	Station de production de Brix - La Beslière	Vanne de purge sortie filtre n°1	03/05/18	Curatif
Quettetot	Réservoir de Quettetot Rocqueret	Télesurveillance principale	29/01/18	Curatif
Saint-Martin-le-Hébert	Réservoir de Saint Martin les Hébert (Mont Servan)	Réservoir de Saint Martin les Hébert (Mont Servan)	20/03/18	Curatif

### Les interventions de contrôle réglementaire sur les installations électriques

Commune	Installation	Equipement	Date
Bricquebec	Station de production du Pont d'Annelet	Station de production du Pont d'Annelet	06/06/18
Brix	Reprise & bache des Blanches Pierres - Brix	Reprise & bache des Blanches Pierres - Brix	05/06/18
Brix	Station de production de Brix - La Beslière	Station de production de Brix - La Beslière	05/06/18
Brix	Réservoir & surpression de Brix	Réservoir & surpression de Brix	05/06/18
Quettetot	Réservoir de Quettetot Rocqueret	Réservoir de Quettetot Rocqueret	05/06/18

### Les interventions de contrôle réglementaire sur les appareils de levage

Commune	Installation	Equipement	Date
Brix	Reprise & bache des Blanches Pierres - Brix	Monorail avec chariot et palan	05/06/18





## LES OPÉRATIONS DE RENOUVELLEMENT

### Les Opérations de renouvellement dans le Cadre du programme contractuel

Un **Programme Contractuel du Renouvellement** correspond à un engagement du Délégué à réaliser un programme prédéterminé d'opérations de renouvellement. Une dotation annuelle lissée a été établie à partir d'un planning prévisionnel détaillé des opérations de renouvellement.

Le montant des opérations réalisées correspond à l'affectation de la dépense au Programme Contractuel. Le tableau de suivi comprend l'ensemble des années depuis l'origine du contrat jusqu'à l'exercice actuel, et notamment le solde du Programme à date.

#### Renouvellement prévisionnel annexé au contrat au titre du Programme

#### SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA REGION DE BRICQUEBEC ( Eau Potable )

Désignation du site	Désignation de l'équipement	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total (€)	
Reprise & bâche des Blanches Pierres - Brix	Anti intrusion				2 362												2 362	
	Anti intrusion														2 362		2 362	
	Armoire électrique	6 002															6 002	
	Chauffage			210													210	
	Compteur d'eau reprise des Blanches Pierres	811															811	
	Eclairage					301												301
	Monorail avec chariot et palan	1 706																1 706
	Pompe immergé sous chemise n°1	3 721																3 721
	Sonde de niveau bâche												302					302
	Télésurveillance															2 494		2 494
Tuyauterie									3 256								3 256	
Réservoir & surpression de Brix	Sonde de niveau											302					302	
Réservoir & surpression de Brix / Surpression de Brix	Anti intrusion réservoir				1 181												1 181	
	Anti intrusion réservoir														1 181		1 181	
	Chauffage								467								467	
	Compteur d'eau surpression	722															722	
	Serrurerie 1987														1 286		1 286	
Télésurveillance								2 494									2 494	
Réservoir de la Corbière	Anti intrusion station				1 181											1 181	2 362	
	Panneau solaire								1 837								1 837	
	Sonde de niveau											302					302	
	Télésurveillance								2 494									2 494
Réservoir de Quettetot Rocqueret	Anti intrusion station				1 181												1 181	
	Anti intrusion station														1 181		1 181	
	Télésurveillance principale								2 494								2 494	
Réservoir de Saint Martin les Hébert (Mont Servan)	Porte entrée réservoir													1 706			1 706	
	Télésurveillance								2 494								2 494	
Station de production de Breuville - Breuville	Anti intrusion											8 426					8 426	
	Débitmètre agence PT014 Breuville															8 071	8 071	





Désignation du site	Désignation de l'équipement	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total (€)
Station de production de Breuville - Breuville	Extincteur (4)											556					556
Station de production de Brix - La Beslière / CLARIFICATION / FILTRATION / DEFERRISATION / DEMANGANISATION / FILTRE 1 (intérieur)	Pompe doseuse carbonate de soude											1 116					1 116
Station de production de Brix - La Beslière / ELECTRICITE COMMANDE / ELECTRICITE BT	Armoire électrique			10 311													10 311
Station de production de Brix - La Beslière / ELECTRICITE COMMANDE / INFORMATIQUE AUTOMATE TELEGESTION	Anti intrusion de la Beslière				1 181												1 181
	Anti intrusion de la Beslière														1 181		1 181
	Télésurveillance							2 494									2 494
Station de production de Brix - La Beslière / GENERAL STATION / ECLAIRAGES / CHAUFFAGES / DESHUMIDIFICATEURS	Chauffage	420															420
	Eclairage	150															150
Station de production de Brix - La Beslière / GENERAL STATION / SERVICES	Compresseur d'air de service	3 600															3 600
Station de production de Brix - La Beslière / INSTRUMENTATION / COMPTAGE DEBIT NIVEAU PRESSION	Compteur agence Production de Brix La Beslière					633											633
	Compteur agence PT016 Brix La Beslière												633				633
Station de production de Brix - La Beslière / OXYDATION / DESINFECTION	Chloromètre détendeur															1 492	1 492
	Débitmètre chlore gazeux															898	898
	EV Eau motrice chloration															311	311
	Filtre dessicant chlore gazeux															185	185
	Vacuostat Chloration															776	776
Station de production de Brix - La Beslière / POMPAGES STATION	Pompe de reprise n°1											1 706					1 706
Station de production de Sainte Anne / ELECTRICITE COMMANDE / INFORMATIQUE AUTOMATE TELEGESTION	Télésurveillance	3 019															3 019





Désignation du site	Désignation de l'équipement	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total (€)	
Station de production du Pont d'Annelet / CLARIFICATION FILTRATION DEFERRISATION DEMANGANISATION	Compresseur de lavage filtre	2 701															2 701	
	Anti intrusion station				1 181												1 181	
Station de production du Pont d'Annelet / ELECTRICITE COMMANDE	Télesurveillance secondaire							2 494									2 494	
	Compteur agence Production Le Pont d'Annelet		525														525	
Station de production du Pont d'Annelet / INSTRUMENTATION	Ensemble injection de chlore													5 973			5 973	
Surpression du hameau Houel - Quettetot	Anti intrusion station				1 181												1 181	
	Anti intrusion station														1 181		1 181	
	Armoire électrique	6 028															6 028	
	Automate (A supprimer AT en sept 12)							5 906									5 906	
	Ballon anti-bélier n°1	<del>4 651</del>															4 651	
	Ballon anti-bélier n°2	<del>4 651</del>															4 651	
	Chauffage				210												210	
	Compteur d'eau alimentation bache	660																660
	Compteur d'eau reprise														811			811
	Eclairage							600										600
	Monorail avec chariot et palan	1 706																1 706
	Pompe de reprise sous chemise n°1	3 721																3 721
	Pompe de reprise sous chemise n°2	3 721																3 721
	Pompe de reprise sous chemise n°3											3 721						3 721
	Pompe vide-cave	328																328
	Robinetterie										1 786							1 786
	Télesurveillance								2 494									2 494
Tuyauterie										3 000							3 000	
	<b>Total (Montant(s) contractuel(s) non actualisés(s)(€))</b>	<b>50 812</b>	<b>525</b>	<b>10 521</b>	<b>9 658</b>	<b>934</b>	<b>6 506</b>	<b>17 458</b>	<b>5 560</b>	<b>4 786</b>	<b>5 427</b>	<b>11 004</b>	<b>633</b>	<b>7 679</b>	<b>12 858</b>	<b>11 733</b>	<b>156 094</b>	

Les montants indiqués sont les Montants Initiaux Contractuels non actualisés aux conditions de vente du contrat.  
 En vert sur fond coloré : renouvellement réalisés  
 En rouge et barré : équipement abandonné sans renouvellement  
 En bleu et italique : renouvellement en retard  
 En noir : Equipement non renouvelé

### Détail du renouvellement Total et Grosses Réparations Réalisés pour l'année 2018 au titre du Programme

**Pas d'opération réalisée pour l'année 2018 au titre du Programme**





## Bilan financier du Programme

### SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA REGION DE BRICQUEBEC ( Eau Potable )

DOTATIONS ET AVENANTS NON ACTUALISES	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total (€)
<b>Dotation (€)</b>	9 343	10 394	10 394	10 394	10 394	10 394	10 394	10 394	10 394	10 394	10 394	10 394	10 394	10 394	10 394	<b>154 859</b>

COEFFICIENTS D'ACTUALISATION	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
<b>Coefficient de la dotation</b>	1,00000	1,01890	1,05410	1,08000	1,08970	1,10020	1,10560	1,10460	1,11920
<b>Coefficient de report de solde</b>	1,00000	1,00000	1,00000	1,00000	1,00000	1,00000	1,00000	1,00000	1,00000

RENOUVELLEMENT REALISE	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total (€)
<b>Dotation actualisée (€)</b>	9 343	10 590	10 956	11 226	11 326	11 435	11 492	11 481	11 633							<b>99 482</b>
<b>Report de solde actualisé (€)</b>		3 830	3 494	-28 495	-17 605	-26 033	-45 241	-33 750	-29 083							
<b>Renouvelé annexé au contrat</b>																
<i>Renouvellement Total</i>	5 513	10 927	12 282	336	19 754	26 629		6 814								<b>82 255</b>
<b>Autre renouvellement</b>																
<i>Renouvellement Total</i>																
<i>Grosses réparations</i>						4 015										<b>4 015</b>
<b>Autre renouvellement sur devis</b>																
<i>Renouvellement Total</i>			30 662													<b>30 662</b>
<i>Grosses réparations</i>																
<b>Total renouvellement (€)</b>	5 513	10 927	42 945	336	19 754	30 644		6 814								<b>116 933</b>
<b>Participation ou Engagement (€)</b>																
<b>Solde (€)</b>	<b>3 830</b>	<b>3 494</b>	<b>-28 495</b>	<b>-17 605</b>	<b>-26 033</b>	<b>-45 241</b>	<b>-33 750</b>	<b>-29 083</b>	<b>-17 450</b>							





## Les Opérations de renouvellement dans le Cadre du fonds contractuel

Un **Fonds Contractuel de Renouvellement** consiste à prélever tous les ans sur les produits du service un certain montant défini contractuellement et de le consacrer à des dépenses de renouvellement dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. La liste des équipements entrant dans le cadre de ce Fonds Contractuel de Renouvellement a été établie à l'origine du contrat.

Le montant des opérations réalisées correspond à l'affectation de la dépense au Fonds Contractuel. Le tableau de suivi comprend l'ensemble des années depuis l'origine du contrat jusqu'à l'exercice actuel, et notamment le solde du fonds à date.

### Détail du renouvellement Total et Grosses Réparations Réalisés pour l'année 2018 au titre de la Fonds contractuel

Pas d'opération réalisée pour l'année 2018 au titre de la Fonds contractuel

#### Bilan financier du Fonds contractuel

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA REGION DE BRICQUEBEC ( Eau Potable )

DOTATIONS ET AVENANTS NON ACTUALISES	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total (€)
Dotation (€)	2 347	2 277	2 277	2 277	2 277											11 455

COEFFICIENTS D'ACTUALISATION	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Coefficient de la dotation	1,00000	1,01890	1,05410	1,08000	1,08970	1,10020	1,10560	1,10460	1,11920
Coefficient de report de solde	1,00000	1,00000	1,00000	1,00000	1,00000	1,00000	1,00000	1,00000	1,00000

RENOUVELLEMENT REALISE	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total (€)
Dotation actualisée (€)	2 347	2 320	2 400	2 459	2 481											12 007
Report de solde actualisé (€)		2 083	1 696	4 096	6 556	9 037	9 037	9 037	9 037							
<b>Renouvelé annexé au contrat</b>																
Renouvellement Total																
<b>Autre renouvellement</b>																
Renouvellement Total	264	2 707														2 971
Grosses réparations																
<b>Autre renouvellement sur devis</b>																
Renouvellement Total																
Grosses réparations																
<b>Total renouvellement (€)</b>	264	2 707														2 971
Participation ou Engagement (€)																

<b>Solde (€)</b>	2 083	1 696	4 096	6 556	9 037	9 037	9 037	9 037	9 037							
------------------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	--	--	--	--	--	--	--



## La garantie pour la continuité de service

Une **garantie** est un renouvellement fonctionnel qui se traduit par un engagement contractuel de garantie de bon fonctionnement des installations. Elle s'applique sans programme contractuel et sans restitution des montants non dépensés en fin de contrat. C'est une « assurance » de bon fonctionnement pour la collectivité.

Participation (€)	2018

### Détail du renouvellement Total et Grosses Réparations Réalisés pour l'année 2018 au titre de la Garantie

#### SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA REGION DE BRICQUEBEC ( Eau Potable )

Réservoir de Saint Martin les Hébert (Mont Servan)

Equipement(s) renouvelé(s) ou opération(s) réalisée(s)	Date de renouvellement	Type de renouvellement	Opération contractuellement prévue en :
Robinet à flotteur DN60	22/02/2018	Total	Garantie
Tuyauterie : Grosse réparation de la conduite de refoulement	22/02/2018	Grosses reparations	Garantie
Tuyauterie : Remise en état d'une partie de la tuyauterie enterrée sortie station	17/12/2018	Grosses reparations	Garantie

Station de production de Breuille - Breuille

Equipement(s) renouvelé(s) ou opération(s) réalisée(s)	Date de renouvellement	Type de renouvellement	Opération contractuellement prévue en :
Caillebotis filtres : Remplacement des caillebotis	16/04/2018	Grosses reparations	Garantie
Pompe n°1 : remplacement garniture pompe (grosse réparation)	05/02/2018	Grosses reparations	Fonds contractuel
Pompe n°2 : remplacement des granitures	05/02/2018	Grosses reparations	Garantie

### Détail du renouvellement Total et Grosses Réparations Réalisés pour l'année 2018 au titre de la Garantie

#### SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA REGION DE BRICQUEBEC ( Eau Potable )

Suppression du hameau Houel - Quettetot

Equipement(s) renouvelé(s) ou opération(s) réalisée(s)	Date de renouvellement	Type de renouvellement	Opération contractuellement prévue en :
Tuyauterie : Remise en état d'une partie de la tuyauterie enterrée sortie station	28/11/2018	Grosses reparations	Garantie





## ANNEXES COMPLÉMENTAIRES

# PROBLÉMATIQUE CHLORURE DE VINYLE MONOMERE

Dans le cadre d'une étude nationale sur les composés émergents dans les eaux distribuées, La Direction Générale de la Santé a engagé en 2011 une investigation sur le CVM (Chlorure de Vinyle Monomère), composant des conduites PVC utilisée pour la distribution de l'eau. Le CVM est un produit chimique synthétique, reconnu cancérigène.

L'étude a mis en évidence que les conduites PVC fabriquées avant 1980 ont un potentiel de relargage très important, dû au process de fabrication du PVC.

**L'instruction DGS/EA4/2012/366, émise par la Direction Générale de la Santé, le 18 octobre 2012**, a consisté à collecter les données de repérage des canalisations en PVC susceptibles de contenir du CVM et risquant de migrer vers l'eau destinée à la consommation humaine (EDCH).

Dans le respect de la réglementation, Saur a transmis en 2013 à l'ARS, l'ensemble des informations disponibles dans ses bases de données, avec notamment une cartographie du réseau faisant apparaître les tronçons à risque.

Sur cette base, l'ARS renforce le contrôle sanitaire et adapte la stratégie d'échantillonnage au contrôle du CVM en eau distribuée par rapport aux risques identifiés, et selon les facteurs influençant le relargage (Linéaire de conduite PVC, température de l'eau, temps de contact avec le matériau etc...)

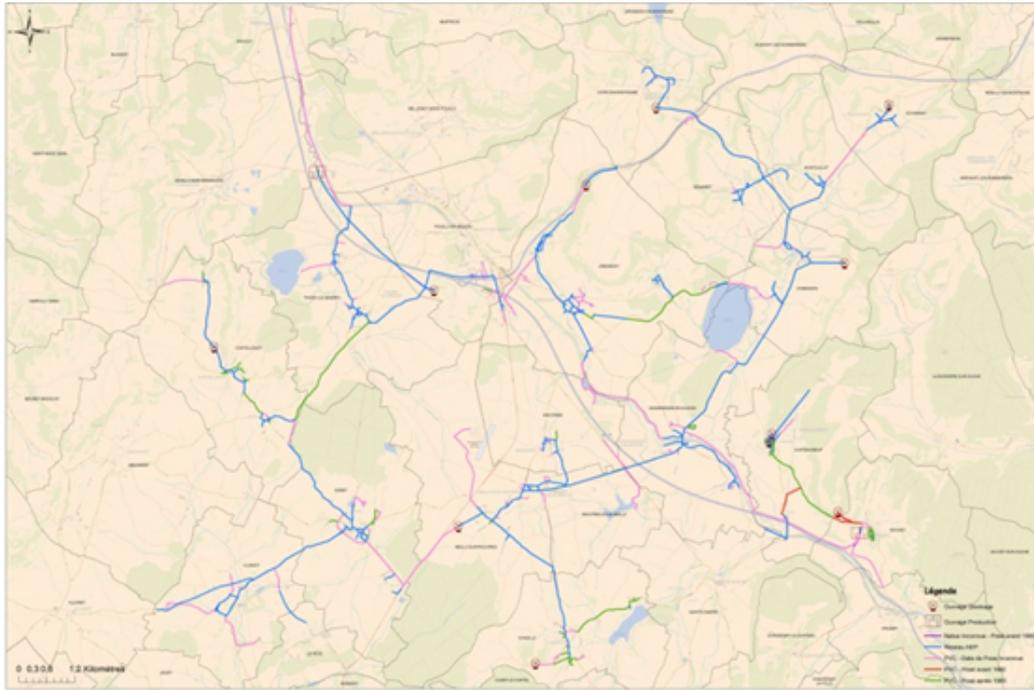
En cas de non-conformité, c'est-à-dire en cas de dépassement de la limite de qualité à  $0,5 \mu\text{g}\cdot\text{L}^{-1}$ , Saur propose des mesures correctives immédiates pour garantir la potabilité de l'eau distribuée, en proposant des purges, manuelles et/ou automatiques de tronçons de conduites. L'objectif visé est de limiter le temps de contact de l'eau avec les tronçons contaminants.

Saur peut s'appuyer sur des outils comme la modélisation hydraulique du réseau, sur la réalisation d'analyses des CVM en campagnes, en complément des données patrimoniales, pour accompagner les collectivités dans la gestion de l'exploitation du réseau.

Toutefois, la connaissance acquise à ce jour met en évidence les limites des actions par purges autant en efficacité qu'en contrainte hydraulique. **C'est pourquoi nous attirons votre attention sur le fait que le remplacement des conduites PVC avérées contaminantes est le seul moyen d'action pérenne à ce jour.**

Aussi, des mesures de restriction sur la consommation d'eau des habitants concernés dans les secteurs non-conformes ont été mise en place dans l'attente de la mise en œuvre d'actions pérennes.





### III – Que faire en cas de détection de CVM dans l'eau ?

Dans le cadre d'une étude nationale sur les composés émergents dans les eaux distribuées, La Direction Générale de la Santé a engagé en 2011 une investigation sur le CVM (Chlorure de Vinyle Monomère), composant des conduites PVC utilisée pour la distribution de l'eau. Le CVM est un produit chimique synthétique, reconnu cancérigène.

L'étude a mis en évidence que les conduites PVC fabriquées avant 1980 ont un potentiel de relargage très important, dû au process de fabrication du PVC.

**L'instruction DGS/EA4/2012/366, émise par la Direction Générale de la Santé, le 18 octobre 2012, a consisté à collecter les données de repérage des canalisations en PVC susceptibles de contenir du CVM et risquant de migrer vers l'eau destinée à la consommation humaine (EDCH).**

Dans le respect de la réglementation, Saur a transmis en 2013 à l'ARS, l'ensemble des informations disponibles dans ses bases de données, avec notamment une cartographie du réseau faisant apparaître les tronçons à risque.

Sur cette base, l'ARS renforce le contrôle sanitaire et adapte la stratégie d'échantillonnage au contrôle du CVM en eau distribuée par rapport aux risques identifiés, et selon les facteurs influençant le relargage (Linéaire de conduite PVC, température de l'eau, temps de contact avec le matériau etc...)

En cas de non-conformité, c'est-à-dire en cas de dépassement de la limite de qualité à  $0,5 \mu\text{g}\cdot\text{L}^{-1}$ , Saur propose des mesures correctives immédiates pour garantir la potabilité de l'eau distribuée, en proposant des purges, manuelles et/ou automatiques de tronçons de conduites. L'objectif visé est de limiter le temps de contact de l'eau avec les tronçons contaminants.

Saur peut s'appuyer sur des outils comme la modélisation hydraulique du réseau, sur la réalisation d'analyses des CVM en campagnes, en complément des données patrimoniales, pour accompagner les collectivités dans la gestion de l'exploitation du réseau.

Toutefois, la connaissance acquise à ce jour met en évidence les limites des actions par purges autant en efficacité qu'en contrainte hydraulique. **C'est pourquoi nous attirons votre attention sur le fait que le remplacement des conduites PVC avérées contaminantes est le seul moyen d'action pérenne à ce jour.**



## TÉLÉGESTION DES INSTALLATIONS - ARRÊT DU RTC ET DU GSM DATA

### **1. Introduction**

Depuis près de 30 ans la télégestion dans le domaine de l'eau a utilisé principalement le Réseau Téléphonique Commuté (RTC), qui est le réseau historique des téléphones fixes, et le GSM Data (service de transmissions de données qui fonctionne sur le réseau mobile 2G). Ces technologies sont aujourd'hui amenées à disparaître au profit des communications numériques IP.

Cette transformation va être progressive avec des échéanciers imposés par les annonces d'arrêt de service des opérateurs téléphoniques. Dès la fin de l'année 2018 certains services ne seront plus opérationnels chez Orange. Puis l'ensemble des services des opérateurs téléphoniques cesseront d'ici à 2023 ou 2024 sur la totalité des installations.

Concrètement les télégestions ne remonteront plus les informations (alarmes, mesures, comptage) vers les systèmes centraux des exploitants de l'eau.

De plus des communications intersites ne seront plus opérationnelles (Ex : Usine de production vers réservoirs, Station d'épuration vers Poste de relevage), pour garantir la continuité de service.

**C'est pourquoi ils nous semblent nécessaire de vous informer de ces changements qui impacte votre service d'eau ou d'assainissement, et d'anticiper l'adaptation des systèmes de télégestion.**

### **2. L'arrêt progressif de l'exploitation du RTC**



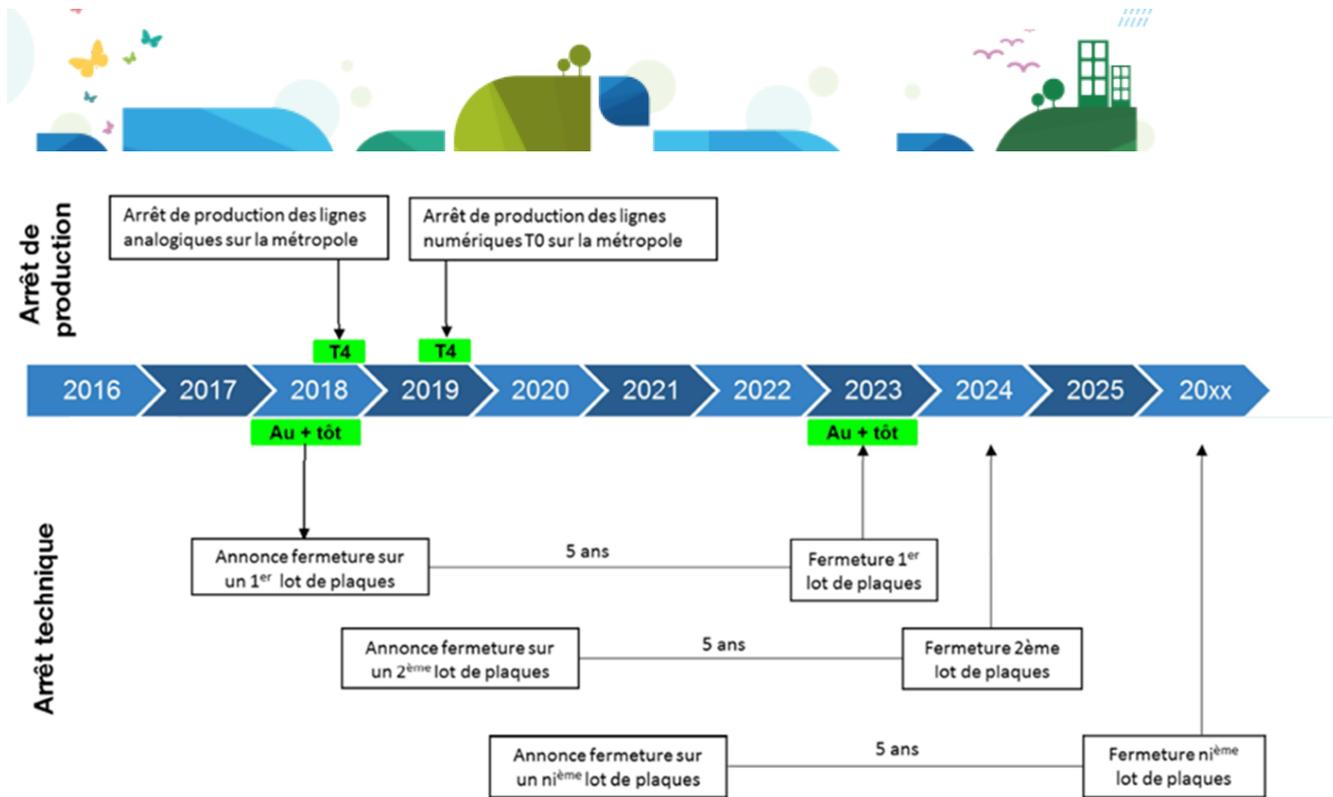
, l'opérateur historique du réseau téléphonique commuté a communiqué son intention d'arrêter progressivement le RTC, support des services de téléphonie traditionnelle analogique et numérique.

Orange explique que cet arrêt résulte du fait que la pérennité de son réseau téléphonique historique pourrait être remise en cause d'ici quelques années. En effet, les équipements et composants spécifiques à ce réseau deviennent obsolètes et des difficultés croissantes d'entretien apparaissent du fait de l'abandon de cette technologie par les équipementiers. Son exploitation excessive entraînerait donc des risques de dysfonctionnements, voire de coupures de service, importants.

**L'arrêt de la commercialisation de nouvelles lignes RTC cessera au 15 Novembre 2018.**

**L'arrêt de l'exploitation de ce réseau interviendra progressivement à partir de fin 2023.**





Source du document : Orange

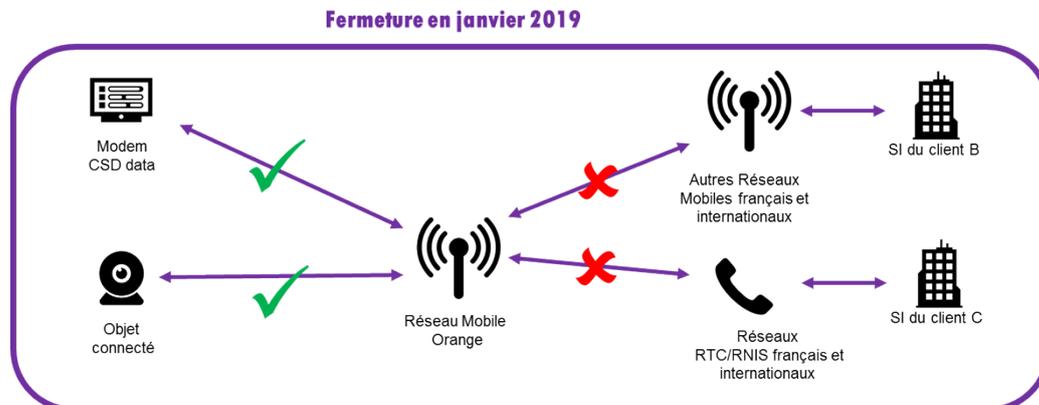
### 3. L'arrêt progressif de l'exploitation du GSM data.

Normé en 1987, le GSM data est une vieille technologie qui fonctionne sur le réseau 2G, que les opérateurs mobiles et leurs fournisseurs ne peuvent plus maintenir efficacement.



à annoncé qu'à partir du **1er janvier 2019** les services utilisant du GSM Data vers le réseau RTC ou vers des réseaux d'opérateurs mobiles tiers ne fonctionneront plus.

**Cependant dès l'année 2018, cet arrêt programmé va entrainer une dégradation de la Qualité des communications : les terminaux devront parfois se connecter plusieurs fois avant de pouvoir communiquer.**



Source du document : Orange





a annoncé ne plus maintenir cette technologie à partir du **1er Janvier 2019**, et **l'arrêter définitivement le 31/12/2020**.



pour sa part n'a pas encore fait d'annonce d'arrêt du service GSMData et semblerait maintenir cette technologie jusqu'en 2021.

## **4. Evolution et aménagement à prévoir**

### **a. Nouveaux modes de communications**

**Ces évolutions nous conduisent à utiliser de nouveaux modes de communications de type numérique IP pour la surveillance et le pilotage de vos installations.**

Les communications en numérique IP permettent :

- **des temps de connections rapides**
- **l'échange des informations de quelques secondes**
- **Les interrogations des installations pourront être plus fréquentes : toutes les x minutes ou x heures, et modulées en fonction de la criticité du site.**

Ces technologies s'appuient :

- sur les réseaux mobiles des opérateurs téléphoniques
  - Le GPRS sur le réseau 2G. Largement déployé aujourd'hui dans de multiples applications industrielles, il s'appuie sur un réseau largement couvert sur le territoire français.
  - La 3G/4G qui offrent des vitesses plus importantes et dans les prochaines années la 5G
- Sur les réseaux filaires des opérateurs téléphoniques
  - L'ADSL est un support de communication qui s'appuie sur la paire cuivre historique de nos anciennes lignes téléphone. Elle est performante au plus près des centraux téléphoniques, mais peut ne pas être éligible si trop éloignée.
  - La Fibre Optique qui possède des performances très élevée mais encore peu déployée.





## b. Cybersécurité

Toutes ces nouvelles technologies de communication utilisent des réseaux informatiques qui transitent par les réseaux opérateurs téléphoniques jusqu'aux réseaux des entreprises exploitants les installations.

La **cybersécurité** devient une notion fondamentale à prendre en compte.

SAUR applique depuis de nombreuses années sa Politique de Sécurité des Systèmes Informatique (PSSI) et notamment sur les sites d'exploitation qui lui sont confiés.



Pour les réseaux mobiles SAUR utilise un APN (Point d'Accès Réseau) privé, souscrit auprès des différents opérateurs de téléphonie, pour ne pas être visible de l'Internet public, et limiter les risques de cybercriminalité.

Pour les réseaux filaires SAUR utilise un réseau informatique pour les sites industriels, nommé **WAN INDUSTRIEL à partir d'une connexion ADSL Privé souscrit auprès de l'opérateur Orange.**

Ce réseau est crypté et n'est pas visible de l'Internet public, ce qui limite également les risques de cybercriminalité.

---

**Les solutions SAUR s'appuient sur les préconisations de l'ANSSI Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Informations, concernant la cybersécurité des systèmes industriels.**

---

## c. Aménagement à prévoir sur vos installations



Ces évolutions nécessitent le changement ou l'adaptation de vos équipements de télégestion selon leur typologie. Vous trouverez en annexe l'ensemble des installations concernées et le détail des opérations à prévoir.

Certaines opérations pourront être prises en charge par nos soins dans le cadre de nos obligations de renouvellement.

Les autres opérations non prévues dans nos obligations de renouvellement, feront l'objet d'une proposition technique et financière de notre part.





## LES ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES APPORTÉES PAR LE NOUVEL ARRÊTÉ MINISTÉRIEL DU 20 NOVEMBRE 2017 RELATIF AU SUIVI EN SERVICE DES ÉQUIPEMENTS SOUS PRESSION



**Objet :** Présentation du nouvel arrêté ministériel relatif au suivi en service des récipients sous pression (arrêté ministériel du 20 novembre 2017 avec mise en application au 01 janvier 2018).

**Contexte :** Ce nouvel arrêté permet à la réglementation des équipements sous pression de se conformer au code de l'environnement. En effet, depuis la loi du 16 juillet 2013, les produits et équipements à risques sont couverts par le code de l'environnement (Ministère de l'écologie).

### **Dispositions générales :**

#### **Périmètre :**

- ❖ Aucune modification des seuils de soumission,
- ❖ Des évolutions sous certaines conditions sur les périodicités des inspections périodiques

#### **Autorités :**

Types d'équipements	Autorités compétentes	Equipements SAUR
ESP transportables	Ministère de l'écologie	Extincteurs et autres
ESP nucléaire	Autorité sûreté nucléaire	
ESP courants	Ministère de l'écologie	Ballons anti-béliers et réservoirs d'air comprimé
ESP spécifiques	Le Préfet	



## **Les nouvelles obligations à partir du 01 janvier 2018 :**

- ❖ Pour tous les équipements mis en service après cette date, le **contrôle de mise en service (CMS)** est obligatoire pour tous les équipements sous pression dont le **produit PS\*V > 10 000 bars.litres**. (Ce contrôle à la mise en service doit impérativement être réalisé par un organisme habilité (OH)).
- ❖ Pour tous les équipements mis en service après cette date, la **déclaration sur le site « LUNE »** géré par la DREAL est également obligatoire pour tous les équipements sous pression dont le **produit PS\*V > 10 000 bars. Litres**. (L'insertion des documents disponibles est requise et en particulier le contrôle de mise en service (CMS)).
- ❖ Le **personnel d'exploitation et/ou de maintenance** susceptible d'intervenir (manœuvre) sur des équipements sous pression dont le produit PS\*V > 10 000 bars.litres **doit disposer d'une habilitation** délivrée par l'entreprise.
- ❖ Dans le régime général, les inspections périodiques peuvent être réalisées selon différents scénarios suivant la date de mise en service.
  - Pour les équipements déjà en exploitation au 01 janvier 2018 :
    - **T0 / 2 ans / 6 ans / 10 ans**
    - **T0 / 4 ans / 6 ans / 10 ans**
    - Inspection périodique sans mise à l'arrêt
    - Inspection périodique avec arrêt (complète)
    - Requalification incluant une inspection avec arrêt
  - Pour les équipements mis en service après le 01 janvier 2018 :
    - ❖ Sans contrôle de mise en service (CMS)
      - **0 / 3 ans / 7 ans / 10 ans** Puis l'un des schémas ci-dessus
    - ❖ Avec contrôle de mise en service (CMS)
      - **0 / 4 ans / 6 ans / 10 ans** Puis l'un des schémas ci-dessus

Attention les cas possibles sont nombreux et des exceptions sont éventuellement applicables au cas par cas après étude au regard du type d'exploitation et de la réglementation.

- ❖ Réalisation d'un dossier machine complet pour chaque équipement sous pression
  - Notice constructeur
  - Document de mise en service
  - Document de suivi en service de l'équipement





LE GLOSSAIRE



Ce glossaire récapitule pour les principaux termes utilisés dans les métiers de l'eau, et plus particulièrement dans ce rapport annuel du délégataire, la définition et éventuellement le mode de calcul des informations transmises :

Analyse de pilotage : Analyses réalisées par l'exploitant ayant pour objectif d'affiner et d'optimiser le réglage des installations. Ces données peuvent provenir de plusieurs sources :

- Instruments portables ou installés à poste fixe de mesure de la qualité de l'eau,
- Analyses de qualité de l'eau pratiquées selon des méthodes rapides adaptées au terrain ou effectuées dans des laboratoires d'analyses.

Biens financés par la collectivité = biens appartenant à la collectivité, mis à la disposition du délégataire et qui reviennent automatiquement et gratuitement à la collectivité en fin de contrat ;

Biens de retour = biens financés par le délégataire, affectés au service et indispensables à son fonctionnement, qui reviennent automatiquement et gratuitement à la collectivité en fin de contrat ;

Biens de reprise = biens financés par le délégataire, affectés au service et qui, à la fin du contrat, peuvent être rachetés par la collectivité dans des conditions financières fixées dans le contrat, sans que le délégataire ne puisse s'y opposer

Branchement : Ensemble de canalisations et d'équipements reliant la partie publique du réseau de distribution d'eau à un réseau de distribution intérieur d'un client. Les équipements installés comprennent au minimum un robinet d'arrêt d'eau avant compteur et un compteur général.

CARE : Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation. Pour un contrat déterminé, les chiffres de l'année en cours sont indiqués, et ceux de l'année précédente sont rappelés. Le cadre de ce CARE a été établi par la FP2E, dans le respect strict du décret 2005-236 du 18 mars 2005.

Client : Personne physique ou morale consommant de l'eau et ayant au moins un contrat-abonné le liant avec le service de distribution de l'eau.

Compte (ou fonds contractuel) de renouvellement : Il s'agit des opérations de renouvellement réalisées sans programmation contractuelle, imputées sur un compte de tiers qui correspond à la mise en place de fonds prélevés sur les produits du délégataire, pour couvrir les aléas de fonctionnement des équipements.

Compteur : Equipement faisant partie intégrante du branchement et qui permet de comptabiliser le volume consommé par le branchement.

Contrat-abonnés : Contrat associé à un branchement liant un client au service de distribution de l'eau.

Contrôle sanitaire : Ensemble des analyses réalisées par les ARS afin de contrôler la qualité des eaux. Ces analyses sont effectuées dans des laboratoires agréés à partir d'échantillons prélevés sur différents points de contrôle (captage, installations de production/traitement, réseaux de distribution, points de consommation).





Echantillon : Volume d'eau prélevé dans le but d'analyser les caractéristiques de l'eau à l'endroit et au moment précis du prélèvement. Les caractéristiques de l'eau sont décomposées et quantifiées/évaluées par paramètre lors de leur analyse.

Garantie pour continuité de service (dite de renouvellement) : Il s'agit d'un renouvellement, où le Délégué prend à sa charge, et à ses risques et périls l'ensemble des dépenses d'entretien, de réparation ou de renouvellement des équipements, nécessaires à la continuité du service.

Indice linéaire de pertes en réseau : L'indice linéaire de pertes en réseau correspond au volume perdu dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors branchements) et est exprimé en m<sup>3</sup>/km/jour. Le volume perdu est calculé par différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé. Cet indicateur qui rapporte le volume des pertes en eau à une grandeur caractéristique du réseau traduit directement l'état physique de ce réseau.

Indice linéaire des volumes non comptés : L'indice linéaire des volumes non comptés correspond au volume non compté dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors branchements) et est exprimé en m<sup>3</sup>/km/jour. Le volume non compté est égal à la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé.

Paramètre d'une analyse : Un paramètre correspond à une caractéristique précise ou à un composé spécifique dont la teneur dans l'échantillon d'eau est quantifiée/évaluée. Certains paramètres font l'objet d'une réglementation. Un paramètre réglementé peut donc pour un échantillon donné être conforme ou non-conforme.

Patrimoine immobilier : Il s'agit du patrimoine immobilier nécessaire à la réalisation du service. Le Délégué fournit un état de variation de ce patrimoine en intégrant 3 types de mouvements :

- les investissements concessifs (achat de terrain, mise en service d'un ouvrage financé par le Délégué, destruction d'un ouvrage...),
- opération de renouvellement d'une telle importance qu'elle s'assimile à la construction d'un bâtiment neuf,
- Investissement immobilier du Délégué (bureaux) entièrement dédié au service.

Période de relève des compteurs : Les compteurs permettant de connaître la consommation de chaque branchement d'un client sont relevés régulièrement. La relève pour une année donnée de tous les compteurs de tous les clients s'étale sur plusieurs jours ou plusieurs semaines en fonction du nombre de compteurs concernés. Pour une relève donnée, la date moyenne de la campagne de relève peut ainsi être calculée. C'est cette date moyenne qui est utilisée année après année pour calculer la consommation moyenne d'une commune ou d'un contrat sur une période de temps correspondant sensiblement à une année.

Point de mise en distribution : Point de prélèvement d'échantillon pour lequel la qualité de l'eau en ce point est considérée comme représentative de la qualité de l'eau sur le réseau de distribution d'une zone géographique déterminée (en sortie d'installations de traitement dans la plupart des cas). A ce point, les eaux peuvent provenir d'une ou plusieurs sources mais leur qualité peut être considérée comme uniforme en distribution.

Programme contractuel de renouvellement : Il s'agit de l'ensemble des opérations de renouvellement, effectuées par le Délégué dans le cadre d'un programme technique contractuel, évalué financièrement sur la durée du contrat.





**Programme d'investissement** : Il s'agit des engagements pris par le Délégué de réaliser certains investissements sur le patrimoine, afin d'améliorer la qualité du service, ou le fonctionnement des installations. Ce programme est défini dans un inventaire contractuel.

**Qualité eau au point de mise en distribution** : Evaluation qualitative de la qualité de l'eau au point de mise en distribution. Cette évaluation s'effectue pour chaque échantillon prélevé sur tous les paramètres analysés, éventuellement regroupés sous forme de rapports physico-chimiques et/ou bactériologiques.

**Qualité eau brute** : Evaluation qualitative de la qualité de l'eau brute prélevée dans le milieu naturel avant tout traitement visant à la rendre potable. Cette évaluation s'effectue pour chaque échantillon prélevé sur tous les paramètres analysés, éventuellement regroupés sous forme de rapports physico-chimiques et/ou bactériologiques.

**Qualité eau distribuée** : Evaluation qualitative de la qualité de l'eau au point de consommation (robinet) par le client. Cette évaluation s'effectue pour chaque échantillon prélevé sur tous les paramètres analysés, éventuellement regroupés sous forme de rapports physico-chimiques et/ou bactériologiques.

**Qualité eau traitée** : Evaluation qualitative de la qualité de l'eau en sortie des installations de production/traitement avant admission sur le réseau de distribution. Cette évaluation s'effectue pour chaque échantillon prélevé sur tous les paramètres analysés, éventuellement regroupés sous forme de rapports physico-chimiques et/ou bactériologiques.

**Rapport bactériologique** : Ensemble des paramètres de type bactériologique qui caractérisent un échantillon d'eau analysé. Un rapport bactériologique est déclaré conforme si tous les paramètres unitaires qui le composent sont en conformité avec la réglementation.

**Rapport physico-chimique** : Ensemble des paramètres de type physico-chimique qui caractérisent un échantillon d'eau analysé. Un rapport physico-chimique est déclaré conforme si tous les paramètres unitaires qui le composent sont en conformité avec la réglementation.

**Rendement hydraulique d'une installation** : Il correspond au rapport Volume d'eau produite sur volume d'eau brute admis sur l'installation. Il traduit le rendement de conversion de l'eau potable à partir de l'eau brute.

**Rendement du réseau de distribution** : Il correspond au rapport entre d'une part le volume consommé autorisé augmenté du volume exporté ou vendu en gros et d'autre part le volume produit augmenté du volume importé ou acheté en gros. Le rendement est un bon indicateur environnemental mais ne traduit qu'indirectement l'état du réseau car il dépend de la consommation et du volume exporté ou vendu en gros. .

**Réseau de distribution public** : ensemble de canalisations transportant l'eau produite par les installations de production jusqu'au compteur général des clients, partie publique des branchements inclus.

**Réseau de distribution intérieur** : ensemble de canalisations et d'équipements placés sous la responsabilité d'un client. Le réseau intérieur d'un client commence après le compteur général permettant d'évaluer la consommation du branchement associé à ce client.





Surveillance de l'exploitant : Elle comprend un examen régulier des installations, un programme de tests ou d'analyses et la tenue par l'exploitant d'un fichier sanitaire. Ces analyses viennent en complément de celles réalisées par les ARS et contribue à la surveillance de la qualité des eaux.

Taux de mobilisation d'une installation : rapport exprimé en % entre le volume de pointe journalier constaté et la capacité nominale d'une installation. Un rapport proche de 100% est le signe d'une installation dont les réserves de capacité sont minimales, voire insuffisantes.

Terre de décantation : Ensemble des résidus de traitement collectés sur certains ouvrages (décanteurs, filtres, ...) des installations de production. Ces résidus, bien souvent connus sous le terme de boues d'eau potable, sont régulièrement évacués des installations.

Volume comptabilisé : Volume d'eau potable consommé par des clients du périmètre du contrat et résultant des relevés des appareils de comptage . Ce volume n'inclut pas le Volume exporté ou vendu en gros (VEG).

Volume consommateurs sans comptage : Il correspond au volume utilisé sans comptage par des usagers connus, avec autorisation ; ce volume estimé inclut notamment :

- l'eau nécessaire à la défense incendie (Essais des PI/BI et manœuvres incendie),
- l'eau utilisée pour les espaces verts et le lavage de la voirie,
- l'eau utilisée par les fontaines (non équipées de compteurs)

Volume de service du réseau : Il correspond au volume utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution ; ce volume estimé inclut notamment :

- l'eau utilisée pour le nettoyage des réservoirs,
- l'eau utilisée lors d'opérations de purge ou de nettoyage des conduites
- l'eau utilisée pour la désinfection et le rinçage des conduites après travaux

Volume consommé autorisé : Il correspond au volume comptabilisé augmenté du volume besoin réseau consommateurs

Volume consommé hors VEG : Volume d'eau potable consommé par des clients du périmètre du contrat. Ce volume n'inclut pas les Ventes d'Eau en Gros (VEG) ou Volume d'eau exportée.

Volume de pointe : Volume maximum journalier mesuré pendant l'année sur l'installation concernée.

Volume eau brute : Volume d'eau prélevé dans le milieu naturel (rivière, lac, barrage, nappe phréatique, ...). L'eau est qualifiée de brute pour signifier qu'elle n'a subi aucun traitement visant à la rendre potable. Outre les volumes d'eau prélevés dans le milieu naturel sur le périmètre du contrat, les volumes d'eau brute intègrent les éventuels achats d'eau brute hors périmètre du contrat auquel on retranche les éventuels volumes d'eau brute vendus hors périmètre du contrat.

Volume exporté (ou vendu en gros) : Volume d'eau produit (généralement potable) délivré à un client extérieur au périmètre du contrat (autre collectivité, syndicat ou commune).





Volume importé (ou acheté en gros): Volume d'eau (généralement potable) acheté à un client extérieur au périmètre du contrat (autre collectivité, syndicat ou commune).

Volume produit : Le volume d'eau produit sur les installations de production correspond au volume d'eau traitée duquel il faut éventuellement retrancher le volume besoin usine (si ce dernier est pris après le compteur de production).

Volume besoin usine : Volume d'eau traitée sur les installations de production qui est utilisé à l'intérieur de ces mêmes usines pour différents usages (préparation de réactifs chimiques, nettoyage, ...)

Volume mis en distribution : Volume d'eau potable introduit dans le réseau de distribution d'eau en vu d'être consommé par les clients inclus dans le périmètre du contrat . Le volume mis en distribution correspond au volume produit auquel on ajoute le volume importé ou acheté en gros et duquel on retranche le volume exporté ou vendu en gros.

Volume eau traitée : C'est le volume d'eau que les installations fournissent à l'aide de traitements plus ou moins complexes en fonction de la nature de l'eau brute que l'on souhaite rendre potable.





19.

LES NOUVEAUX  
TEXTES  
REGLEMENTAIRES



## LES NOUVEAUX TEXTES REGLEMENTAIRES EAU POTABLE

*Cette veille réglementaire vous est présentée sous la forme d'une liste des textes parus en 2018 accompagnée d'un bref commentaire de leur objet.*

*Cette liste n'a pas pour ambition d'être exhaustive, il s'agit avant tout d'attirer votre attention sur les évolutions réglementaires de l'année qui, notamment, pourraient avoir des incidences sur le service.*

### GESTION DE LA RESSOURCE

- **Note d'information du 23 avril 2018 du Ministère de l'intérieur et du Ministère de la transition écologique et solidaire relative aux modalités d'exercice de la compétence relative à la gestion des milieux aquatiques et à la prévention des inondations par les collectivités territoriales et leurs groupements)**

Suite à la publication de la loi n° 2017-1838 du 30 décembre 2017 relative à l'exercice des compétences des collectivités territoriales dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations (GEMAPI), cette note vise à exposer la nature et la portée des évolutions introduites par le législateur afin de faciliter la mise en oeuvre de cette compétence, devenue obligatoire pour l'ensemble des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, depuis le 1er janvier 2018.

- **Arrêté du 3 septembre 2018 modifiant l'arrêté du 12 juin 2008 définissant le plan de l'étude de dangers des barrages et des digues et en précisant le contenu**

Un arrêté du 3 septembre 2018 rénove le contenu de l'étude de danger des barrages en le dissociant de celles des digues.

- **Arrêté du 3 octobre 2018 relatif aux modalités de participation du public pour l'élaboration et la mise à jour des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux.**

Cet arrêté définit les modalités de consultation du public dans le cadre de l'élaboration des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux, en application des articles L. 212-2 et R.212-6 du Code de l'environnement. Les modalités de consultation des documents sont portées à la connaissance du public par voie électronique et par voie de publication dans un quotidien régional. La mise à disposition de ces documents et des synthèses effectuées à l'issue de chaque phase de consultation du public est effectuée en ligne. Le poste informatique permettant la consultation de la version électronique du dossier est mis à disposition au siège de l'agence ou de l'office de l'eau. Un exemplaire du dossier sur support papier est mis à disposition dans le même lieu. Ce texte est entré en vigueur le 28 octobre 2018.





➤ **Décret n°2018-847 du 4 octobre 2018 relatif aux schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux et schémas d'aménagement et de gestion des eaux**

Le décret n°2018-847 du 4 octobre 2018 a pour objet de tenir compte des changements législatifs sur les règles de participation du public applicables aux schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE). Il précise également la notion de détérioration des masses d'eau. Il prend en compte les recommandations formulées par le Comité national de l'eau quant à une simplification des procédures de modification et de révision du schéma d'aménagement et de gestion des eaux. Enfin, il ajuste les dispositions relatives aux comités de gestion des poissons migrateurs et aux plans de gestion des poissons migrateurs afin de faciliter leur prise en compte dans les SDAGE.

## AUTORISATIONS

➤ **Loi n°2018-727 du 10 août 2018 pour un Etat au service d'une société de confiance**

La loi publiée le 11 août 2018 pour un Etat au service d'une société de confiance habilite le Gouvernement à prendre par voie d'ordonnance les mesures visant notamment à réformer le régime des autorisations d'exploration et d'exploitation de l'énergie géothermique.

➤ **Décret n°2018-797 du 18 septembre 2018 relatif au dossier de demande d'autorisation environnementale**

Ce décret n°2018-797 du 18 septembre 2018 précise la liste des pièces à fournir à l'appui d'une demande d'autorisation environnementale portant sur une installation relevant de la nomenclature des installations classées ou relevant de la nomenclature des installations, ouvrages, travaux ou activités au titre de la loi sur l'eau.

➤ **Décret n° 2018-900 du 22 octobre 2018 modifiant la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement**

Ce décret introduit ou étend le régime de l'enregistrement pour plusieurs rubriques de la nomenclature. Il exclut un certain nombre d'activités ou sous-activités dès lors qu'une autre réglementation au moins équivalente s'applique par ailleurs. Il supprime certains seuils d'autorisation au profit du régime de l'enregistrement. Le décret corrige également quelques erreurs de rédaction de la nomenclature des installations classées. Enfin il permet de réglementer, par des prescriptions générales, les stations-service distribuant de l'hydrogène, afin que le développement de cette énergie ne soit pas entravé par une maîtrise insuffisante des risques.





## EXPLOITATION DES OUVRAGES

### ➤ **Décret n° 2018-437 du 4 juin 2018 relatif à la protection des travailleurs contre les risques dus aux rayonnements ionisants**

Le texte modifie les règles de prévention des risques pour la santé et la sécurité dus aux rayonnements ionisants d'origine naturelle ou artificielle applicables aux travailleurs pour assurer la transposition au niveau réglementaire des dispositions relatives à la protection des travailleurs de la directive 2013/59/Euratom du Conseil du 5 décembre 2013 fixant les normes de base relatives à la protection sanitaire contre les dangers résultant de l'exposition aux rayonnements ionisants, ainsi que pour l'application des dispositions de l'ordonnance 2016-128 du 10 février 2016 portant diverses dispositions en matière nucléaire. Il permet de mieux intégrer le risque radiologique dans la démarche générale de prévention des risques professionnels, notamment en ce qui concerne l'organisation de la radioprotection et les modalités de réalisation des vérifications à caractère technique des lieux et équipements de travail. Cette approche globale, qui vise à une meilleure maîtrise des risques et de la prévention des incidents et accidents, contribue à optimiser les moyens mis en œuvre par l'employeur.

### ➤ **Arrêté du 27 juin 2018 portant délimitation des zones à potentiel radon du territoire français**

Le texte fixe la répartition des communes entre les trois zones à potentiel radon définies à l'article R.1333-29 du code de la santé publique, sur lesquelles des mesures d'information, d'évaluation ou de mesurage et des mesures de prévention de l'exposition au radon prévues aux articles L. 1333-22 du code de la santé publique, L. 125-5 du code de l'environnement et L. 4451-1 du code du travail sont mises en œuvre par les publics concernés.

### ➤ **Arrête du 17 octobre 2018 modifiant l'arrêté du 25 janvier 2010 établissant le programme de surveillance de l'état des eaux en application de l'article R.212-22 du code de l'environnement**

Le texte revient sur (i) la pertinence des éléments de qualité de l'état écologique des eaux de surface, (ii) les substances de l'état chimique des eaux de surface et polluants spécifiques de l'état écologique des eaux de surface, (iii) les substances pertinentes à surveiller dans les eaux de France et (iv) les préconisations pour les méthodes à utiliser pour le contrôle des éléments de qualité, paramètres pour le programme de surveillance des eaux de surface.

### ➤ **Note technique portant sur la réalisation de la 7e campagne de surveillance « nitrates » 2018-2019 au titre de la directive 91/676/CEE dite « nitrates »**

Une note du ministère de la Transition écologique et solidaire adressée aux préfets coordonnateurs de bassins livre ses instructions quant à la constitution du réseau de surveillance, à la collecte des données et aux éléments devant être rapportés à la Commission européenne en juin 2020.





- **Note d'information n° DGS/EA4/2018/92 du 04 avril 2018 relative au contrôle sanitaire et à la gestion des risques sanitaires liés à la présence du radon dans les eaux destinées à la consommation humaine**

- **Décret n°2018-899 du 22 octobre 2018 relatif à la sécurité des travaux effectués à proximité des ouvrages de transport et de distribution**

Le décret prévoit la possibilité pour les exploitants de réseaux de disposer d'un délai supplémentaire de 15 jours (jours fériés non-compris) pour apporter la réponse aux déclarations de travaux lorsque ceux-ci réalisent des opérations de localisation dans la zone de travaux afin de respecter les critères de précisions requis. Il précise par ailleurs, les modalités de réalisation des investigations complémentaires menées par les responsables de projet lorsque les informations fournies par les exploitants de réseaux ne respectent pas les critères de précisions requis. Ces investigations sont alors à la charge des exploitants.

## GESTION DU SERVICE

- **LOI n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles**

Elle adapte la loi "Informatique et libertés" du 6 janvier 1978 au "paquet européen de protection des données". Ce paquet comprend le règlement général sur la protection des données (RGPD), un règlement du 27 avril 2016 directement applicable dans tous les pays européens au 25 mai 2018 ainsi qu'une directive datée du même jour sur les fichiers en matière pénale, dite directive "police"

- **Ordonnance n° 2018-1125 du 12 décembre 2018 prise en application de l'article 32 de la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles et portant modification de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et diverses dispositions concernant la protection des données à caractère personnel**

Cette ordonnance a principalement pour objectif de mettre en conformité la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 Informatique et Libertés par rapport au RGPD ainsi que toute législation applicable en matière de données à caractère personnel.





## DROIT PUBLIC ET DROIT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

### ➤ **Proposition de loi visant à proroger l'expérimentation de la tarification sociale de l'eau prévue à l'article 28 de la loi n° 2013-312 du 15 avril 2013 :**

L'article 28 de la loi n° 2013-312 "visant à préparer la transition vers un système énergétique sobre et portant diverses dispositions sur la tarification de l'eau et sur les éoliennes" dite "loi Brottes", permettait, en application de l'article 72 de la Constitution, d'engager une expérimentation. Les collectivités territoriales ou leurs groupements pouvaient définir des tarifs sociaux tenant compte de la composition ou des revenus du foyer, ou attribuer une aide financière au paiement des factures d'eau. Cette expérimentation d'une durée de 5 ans s'achève le 15 avril 2018. S'appuyant sur un rapport du comité national de l'eau publié en 2017, les auteurs de cette proposition de loi souhaitent proroger l'expérimentation. Le retard dans le lancement du dispositif et la nécessité d'évaluer cette mesure d'efficacité sociale sur le long terme sont invoqués pour motiver la prorogation de l'expérimentation. Les auteurs de ce texte proposent de laisser 3 années d'expérimentation supplémentaires jusqu'au 15 avril 2021.

### ➤ **LOI n° 2018-670 du 30 juillet 2018 relative à la protection du secret des affaires**

Transposant la directive européenne du 8 juin 2016, cette loi vise principalement à protéger le savoir-faire et les informations commerciales des entreprises.

L'article L151-1 du Code de commerce rend désormais illégale l'obtention, l'utilisation ou la divulgation d'une information qui n'est pas « connue ou aisément accessible » à des personnes extérieures à l'entreprise, qui « revêt une valeur commerciale » en raison de son caractère secret et qui « fait l'objet de la part de son détenteur légitime de mesures de protection raisonnables ». Si ces conditions sont réunies, l'entreprise peut demander à la justice de faire cesser l'atteinte au secret des affaires et réclamer une réparation financière de la part de celui qui l'a violé.

La loi prévoit toutefois que le secret des affaires ne peut faire obstacle à la divulgation, par une personne de bonne foi, d'un acte répréhensible ou d'une activité illégale dans le but de protéger l'intérêt public général.

Une nouvelle directive européenne devrait intervenir pour préciser la notion de lanceur d'alerte.

### ➤ **LOI n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes**

La loi assouplit les dispositions de la loi NOTRe sur le transfert des compétences "eau" et "assainissement" aux communautés de communes et aux communautés d'agglomération. La loi NOTRe prévoit ce transfert obligatoire au 1er janvier 2020.

La loi permet aux communes membres d'une communauté de communes qui n'exerce pas, à la date de la publication de la loi, les compétences relatives à l'eau ou à l'assainissement, de s'opposer au transfert de ces compétences, dès lors que 25% d'entre elles, représentant au moins 20% de la population, s'expriment en ce sens. Ce transfert sera alors repoussé de 2020 à 2026.





Si après le 1er janvier 2020, une communauté de communes n'exerce pas les compétences relatives à l'eau et à l'assainissement, son organe délibérant pourra également à tout moment se prononcer par un vote sur l'exercice de plein droit de ces compétences par la communauté. Les communes membres pourront s'opposer à cette délibération dans un délai de trois mois en faisant jouer la minorité de blocage.

➤ **Instruction en date du 28 août 2018 du Ministre de l'Intérieur, Gérard Collomb, et de la Ministre placée auprès de lui, Jacqueline Gourault,**

Elle délivre aux préfets un mode d'emploi sur les évolutions apportées par la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences « eau » et « assainissement » aux communautés d'agglomération

➤ **Ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique**

Les parties législative et réglementaire du code de la commande publique ont été publiées. La publication du code de la commande publique est l'aboutissement d'un chantier de 24 mois mené, par la direction des affaires juridiques des ministères économiques et financiers, de manière collaborative avec l'ensemble des acteurs de la commande publique, aussi bien privés que publics.

Comprenant 1747 articles, le code de la commande publique regroupe l'ensemble des règles applicables aux contrats de la commande publique. Il intègre notamment les dispositions relatives à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée, à la sous-traitance et aux délais de paiement. Il entrera en vigueur le 1er avril 2019 afin de laisser le temps aux acteurs, acheteurs, autorités concédantes et entreprises, de s'approprier ce nouvel outil.





EX COMMUNE DE BRICQUEBEC - COMPETENCE  
CAC – Assainissement

2018

RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE



PARCE QUE CHAQUE TERRITOIRE EST UNIQUE.



## Table des matières

<b>EDITORIAL:</b> .....	<b>4</b>
<b>L'ESSENTIEL DE L'ANNEE</b> .....	<b>5</b>
LES CHIFFRES CLÉS .....	6
LES TEMPS FORTS DE CETTE ANNÉE.....	7
<b>LE CONTRAT</b> .....	<b>8</b>
LA VIE DE VOTRE CONTRAT .....	9
<b>PRESENTATION DE L'ENTREPRISE</b> .....	<b>10</b>
PRÉSENTATION DE L'ORGANISATION SAUR .....	11
PURE INNOVATION : NOS SOLUTIONS AU SERVICE DE L'EAU.....	12
LES REPRÉSENTANTS DU CONTRAT.....	14
<b>LE PATRIMOINE DE SERVICE</b> .....	<b>15</b>
VOTRE PATRIMOINE .....	16
LE RÉSEAU.....	16
Répartition par matériau .....	16
Répartition par diamètre .....	16
<b>LE SERVICE AUX USAGERS</b> .....	<b>17</b>
VOS BRANCHEMENTS .....	18
LES VOLUMES ASSUJETTIS À L'ASSAINISSEMENT.....	18
<b>BILAN DE L'ACTIVITE DE CETTE ANNÉE</b> .....	<b>19</b>
LE TRAITEMENT .....	20
ÉVOLUTION GÉNÉRALE.....	20
LES VOLUMES (EN M3) .....	20
Les consommations électriques.....	21
Les boues et les sous-produits.....	21
Production de boues (en tMS).....	21
Evacuation des boues (en tMS).....	21
Les sous-produits : Graisse (en Kilogrammes) .....	21
Les sous-produits : Refus Grille (en kg).....	21
Les sous-produits : les sables (en Kilogrammes).....	21
<b>LA QUALITÉ DU TRAITEMENT</b> .....	<b>22</b>
SYNTHÈSE DE LA CONFORMITÉ DES STEP .....	23
Nombre de bilans journaliers réalisés.....	23
Conformité des stations d'épurations .....	23
<b>LES INDICATEURS DE PERFORMANCE</b> .....	<b>24</b>
LES INDICATEURS DU MAIRE (IDM) ISSUS DU DECRET DU N° 2007-675 ET ARRETE DU 02 MAI 2007 .....	25
Qualité des rejets.....	25
Performance de réseau.....	26
Service à l'utilisateur .....	27
<b>LES INTERVENTIONS RÉALISÉES</b> .....	<b>28</b>
LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION.....	29
Les opérations d'hydrocurage du réseau.....	29
Les passages caméra.....	29
LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE.....	30
<b>LES PROPOSITIONS D'AMÉLIORATION</b> .....	<b>31</b>



<b>LE CARE .....</b>	<b>33</b>
LE CARE .....	34
<b>LE PATRIMOINE DE SERVICE .....</b>	<b>35</b>
LES INSTALLATIONS .....	36
LE RÉSEAU.....	36
CONSOMMATION D'ÉNERGIE .....	37
<b>LE SERVICE AUX USAGERS .....</b>	<b>38</b>
LA GESTION CLIENTÈLE .....	39
LA FACTURE 120 M3 .....	40
NOTE DE CALCUL DE RÉVISION DU PRIX DE L'EAU ET FACTURES 120 M .....	44
<b>LES INDICATEURS DE PERFORMANCE .....</b>	<b>46</b>
LISTE DES DONNÉES NÉCESSAIRE À L'ÉTABLISSEMENT DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DE SERVICE : .....	47
DÉTAIL DE L'INDICATEUR DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT .....	50
<b>LES INTERVENTIONS RÉALISÉES .....</b>	<b>52</b>
LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION.....	53
Les opérations d'hydro-curage du réseau .....	53
LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE.....	55
Les interventions de maintenance 2ème niveau .....	55
Les interventions de contrôle réglementaire sur les installations électriques .....	55
Les interventions de contrôle réglementaire sur les appareils de levage .....	55
LES OPÉRATIONS DE RENOUVELLEMENT.....	56
<b>ANNEXES COMPLÉMENTAIRES .....</b>	<b>60</b>
TÉLÉGESTION DES INSTALLATIONS - ARRÊT DU RTC ET DU GSMDATA .....	60
1. Introduction .....	60
2. L'arrêt progressif de l'exploitation du RTC .....	60
3. L'arrêt progressif de l'exploitation du GSM data.....	61
4. Evolution et aménagement à prévoir .....	62
a. Nouveaux modes de communications.....	62
b. Cybersécurité.....	63
c. Aménagement à prévoir sur vos installations .....	63
<b>A. INFORMATIONS GÉNÉRALES - STEP DE BRICQUEBEC - LE PONT D'AISSY .....</b>	<b>70</b>
A.1. IDENTIFICATION ET DESCRIPTION SUCCINCTE .....	70
<b>B. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTÈME DE COLLECTE .....</b>	<b>71</b>
B.1. LES RACCORDEMENTS.....	71
B.1.1. Les raccordements domestiques .....	71
B.1.2. Les raccordements non domestiques : liste des établissements.....	71
B.2. LES TRAVAUX RÉALISÉS SUR LE SYSTÈME DE COLLECTE.....	71
B.3. LE CONTRÔLE ET LA SURVEILLANCE DU SYSTÈME DE COLLECTE .....	71
B.4. L'ENTRETIEN DU SYSTÈME DE COLLECTE.....	71
B.4.1. Les postes de relèvement .....	71
B.4.2. Récapitulatif des opérations d'entretien .....	71
B.5. BILAN DES DÉVERSEMENTS AU MILIEU PAR LE SYSTÈME DE COLLECTE .....	71
B.6. SYNTHÈSE DU SUIVI MÉTROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE DU SYSTÈME DE COLLECTE .....	72
B.7. CONCLUSION DU BILAN ANNUEL SUR LE SYSTÈME DE COLLECTE.....	72
<b>C. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTÈME DE TRAITEMENT - STEP DE BRICQUEBEC - LE PONT D'AISSY .....</b>	<b>73</b>
C.1. BILAN SUR LES VOLUMES .....	73
C.1.1. Volume entrant dans le système de traitement .....	73





C.1.2. Volume sortant du système de traitement.....	73
C.1.3. Evolutions des volumes totaux annuels entrant et sortant.....	74
C.2. BILAN SUR LA POLLUTION TRAITÉE ET REJETÉE .....	76
C.2.1. Evolutions des charges entrantes annuelles.....	76
C.2.2. La pollution entrante dans le système de traitement.....	78
C.2.3. La pollution déversée en tête de station .....	79
C.2.4. La pollution sortante du système de traitement .....	80
C.2.5. Le calcul des rendements .....	82
C.2.6. Le suivi bactériologique .....	82
C.2.7. Le suivi du milieu récepteur.....	82
C.3. BILAN SUR LES BOUES, LES AUTRES SOUS-PRODUITS ET LES APPORTS EXTÉRIEURS .....	83
C.3.1. Les boues .....	83
C.3.2. Les autres sous-produits.....	84
C.4. BILAN DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE ET DE RÉACTIFS .....	84
C.4.1. Quantités d'énergie consommée au cours de l'année .....	84
C.4.2. Quantités de réactifs consommés sur l'année.....	84
C.5. LES FAITS MARQUANTS SUR LE SYSTÈME DE TRAITEMENT, Y COMPRIS LES FAITS RELATIFS À L'AUTO-SURVEILLANCE.....	84
C.5.1. Liste des faits marquants sur le système de traitement .....	84
C.5.2. Déversements dans le milieu consécutifs aux faits marquants sur le système de traitement .....	84
E.1. RÉCAPITULATIF ANNUEL DU FONCTIONNEMENT DU SYSTÈME DE TRAITEMENT ET ÉVALUATION DE LA CONFORMITÉ.....	89
Paramètres physicochimiques .....	89
E.2. SYNTHÈSE DU SUIVI MÉTROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE .....	91
E.3. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTÈME DE TRAITEMENT .....	91
<b>LE GLOSSAIRE.....</b>	<b>92</b>
<b>LES NOUVEAUX TEXTES REGLEMENTAIRES .....</b>	<b>95</b>



## EDITORIAL:



*Dans un souci constant d'améliorer notre service et d'apporter à nos clients une information claire et concise, nous nous sommes attachés à vous proposer un Rapport Annuel du Délégué didactique et pédagogique d'une lecture agréable et efficace.*

*Tous les ans, nous vous remettons ce rapport qui reprend réglementairement tous les éléments techniques et financiers du service public de l'eau potable. De nombreux éléments sur la qualité du service assuré par nos soins pour le compte de votre collectivité sont présentés dans ce rapport.*

*Afin d'en faciliter la lecture, ce Rapport Annuel du Délégué est composé de 2 parties :*

- *Une partie synthétique reprenant les informations principales du contrat sur l'année écoulée, organisée pour une appropriation et une compréhension rapide du contenu représentant les événements marquants de l'année, les travaux réalisés, les chiffres clés et les indicateurs de performance du service...*
- *Une partie annexe avec l'ensemble des données techniques détaillées, pour une information précise et complète : votre patrimoine, les interventions réalisées réparties par communes, le détail des calculs des indicateurs...*

*Cette version présente, en toute transparence, l'ensemble des actions de l'année qui façonnent au quotidien la mission de SAUR au service de la collectivité et de tous ses usagers.*

**Parce que chaque territoire est unique**, nous serons à votre écoute sur d'éventuelles améliorations que l'on pourra apporter à ce rapport.

*En répondant ainsi à vos attentes, nos engagements et nos actions seront plus facilement mesurables et évalués dans le temps, afin que chacun puisse juger de notre sincérité et de nos performances en termes de qualité de service sur votre territoire. Bonne lecture !*

Richard BOUZANQUET

Le Directeur Régional Normandie





## L'ESSENTIEL DE L'ANNEE

*Les temps forts et les chiffres  
clés de l'année d'exercice*

## LES CHIFFRES CLÉS

**115 517** m<sup>3</sup> assujettis à l'assainissement après coefficient correcteur

**1 614** branchements raccordés

Prix de l'assainissement **2,03** € TTC / m<sup>3</sup>

Au 1er janvier 2019 pour une facture de 120 m<sup>3</sup>

**35,514** kmL de réseau dont :

- 25,875 kmL de réseau Eaux usées
- 9,639 kmL de réseau Eaux pluviales

**2 596** ml hydrocurés avec le camion

**3** interventions de débouchage

**5** Poste(s) de relèvement

**1** station(s) d'épuration

**4 000** eq/hab.

Boues évacuées : **26,609 tMS**

**100%** des bilans réalisés sont conformes.

**192 787** m<sup>3</sup> épurés





## LES TEMPS FORTS DE CETTE ANNÉE

Réalisation d'un diagnostic réseau par le cabinet SOGETI





2.

## LE CONTRAT

*Le respect des obligations contractuelles, notre principale préoccupation*



## LA VIE DE VOTRE CONTRAT

Le service de l'assainissement du contrat COMMUNE DE BRICQUEBEC est délégué à SAUR dans le cadre d'un(e) Délégation de service public. Le contrat, signé à la date du 1 février 2009, arrivera à échéance le 31 janvier 2024.

## LA PROXIMITÉ

Écouter et agir  
en conséquence

## LA SOLIDARITÉ

Se rendre disponible  
et faire primer le collectif

## LA TRANSPARENCE

Partager l'information  
et travailler en confiance

## LE SENS DU SERVICE

Se montrer réactif  
et toujours à l'écoute du client

## LA RESPONSABILITÉ

Agir et assumer  
ses décisions

## LE PRAGMATISME

Apporter des solutions  
simples et efficaces



## LA PROXIMITÉ

ÉCOUTER ET DÉCIDER EN CONSÉQUENCE

## LA SOLIDARITÉ

SE RENDRE DISPONIBLE ET FAIRE PRIMER LE COLLECTIF

## LA TRANSPARENCE

PARTAGER L'INFORMATION ET TRAVAILLER EN CONFIANCE

## LE SENS DU SERVICE

SE MONTRER RÉACTIF ET TOUJOURS À L'ÉCOUTE DU CLIENT

## LA RESPONSABILITÉ

AGIR ET ASSUMER SES DÉCISIONS

## LE PRAGMATISME

APPORTER DES SOLUTIONS SIMPLES ET EFFICACES

3.



SAUR, LES VALEURS FORTES FONT LES GRANDES ÉQUIPES

PRÉSENTATION DE  
L'ENTREPRISE

*Saur, une organisation et  
une méthode éprouvée*

A MARNE-LA-VALLÉE



## PRÉSENTATION DE L'ORGANISATION SAUR

La société SAUR, une entreprise décentralisée proche des territoires, assure une couverture nationale grâce à **6 Directions Opérationnelles (DIROP)**, **8 Centres de Pilotage Opérationnel (CPO)** ET **20 Directions Régionales (DR)** (dont 2 dans les DOM) composées de **60 AGENCES** qui ont en charge la bonne exécution des contrats.

L'implantation de ces directions régionales et agences assure une proximité et une réactivité au service de ses clients collectivités et consommateurs.

En appui de la **Direction Régionale**, la **Direction Opérationnelle** et le **Centre de Pilotage Opérationnel**, regroupent l'ensemble des services pour mettre en œuvre notre stratégie et répondre pleinement aux besoins de votre territoire.

### NOTRE STRATÉGIE

- Une méthodologie approuvée.
- Une organisation et des outils innovants.
- Des équipes et des compétences locales mobilisées 24h/24.

## NOTRE CPO EST LE DISPOSITIF CENTRALISÉ DE SUPERVISION ET DE PILOTAGE EN TEMPS RÉEL DE L'EXPLOITATION



Le Centre de Pilotage Opérationnel est une véritable « tour de contrôle » qui rassemble des experts, techniciens et spécialistes dans des domaines aussi variés que les processus de traitement, l'hydraulique, la maintenance, la cartographie. Grâce à l'information, issue d'une multitude de capteurs innovants et Hi-Tech qui suivent votre patrimoine 24h/24, votre service de l'eau devient intelligent et interactif.

Des experts métiers permettent de garantir une gestion optimale de vos installations et mettent leurs compétences à votre service des collectivités en intégrant vos enjeux spécifiques à votre territoire.

Des spécialistes traitent, analysent et véhiculent en temps réel des milliers de données, directement issues du terrain, en vue d'en assurer la traçabilité et l'analyse pour vous accompagner au mieux dans la maîtrise de la politique de l'eau sur votre territoire.

Le CPO, garant d'une liaison permanente entre experts, ordonnanceurs et équipes de terrain, permet de suivre en temps réel et d'analyser les éléments du réseau grâce aux remontées d'informations des différents capteurs.

Le CPO permet de mettre à votre disposition le meilleur de la technologie en vous faisant bénéficier des dernières avancées en matière de R&D et d'innovation.

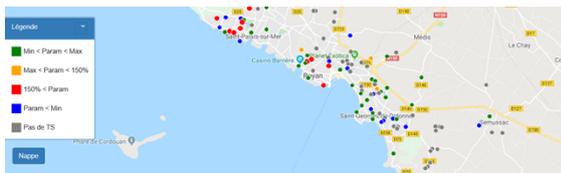
Cette organisation et notre stratégie nous permettent de proposer un service adapté aux besoins spécifiques de chaque collectivité pour répondre aux exigences des territoires en offrant à tous l'excellence d'une même qualité de service à un prix maîtrisé.





## PURE INNOVATION : NOS SOLUTIONS AU SERVICE DE L'EAU

Les exigences de l'arrêté du 21 juillet 2015 entrent en vigueur progressivement. SAUR prépare déjà la prochaine échéance : la mise en place du diagnostic permanent des systèmes  $\geq 10\,000$  eqH avant le 31/12/2020.



SAUR dispose d'outils de fond (SIG, GMAO et supervision) afin de vous garantir un diagnostic permanent complet accompagné d'indicateurs pertinents de performance, et de vous assurer un programme d'exploitation optimal, travaillant dans une boucle d'amélioration continue.

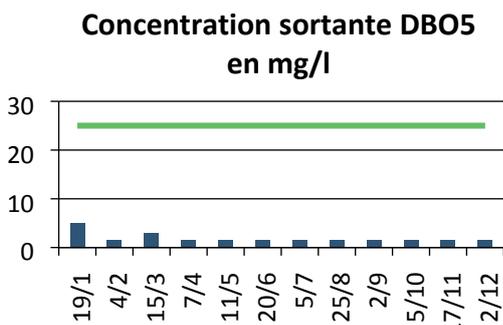
Nous continuons à vous accompagner dans vos enjeux d'aujourd'hui : protection du milieu naturel, surveillance des installations, sécurisation du fonctionnement et pérennisation du patrimoine, ainsi que de vous conseiller sur les enjeux de demain, notamment la transition énergétique.

Grâce à notre organisation et nos nouveaux outils, **SAUR améliore durablement sa performance opérationnelle pour préserver votre milieu naturel.**

### ASSURER LA CONFORMITÉ RÉGLEMENTAIRE

L'autosurveillance mise en place sur nos systèmes d'assainissement (collecte et traitement) permet un suivi régulier des performances des installations, en détectant toute dérive.

L'évaluation de la conformité réglementaire est faite au fil de l'eau, avec un reporting adapté.



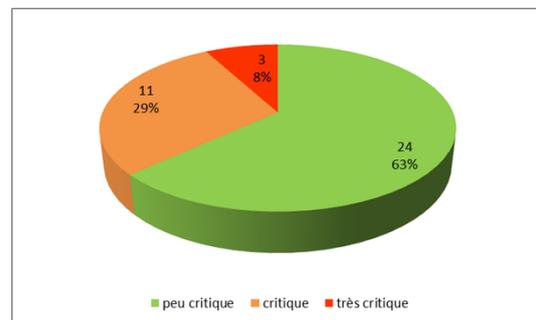
## PROTÉGER LE MILIEU NATUREL

**GALATE**, outil SAUR par excellence, permet l'analyse multicritères de sensibilité des postes de pompage.

Couplé avec notre stratégie d'exploitation et nos outils de gestion des points de rejets, **GALATE II** vous permet en plus de minimiser le risque et l'impact d'éventuels déversements vers le milieu naturel.

### SÉCURISER LE FONCTIONNEMENT DES INSTALLATIONS

L'arrêté du 21/07/2015 renforce les exigences de sécurisation des installations, notamment en imposant la réalisation d'analyses de risques de défaillance : SAUR vous accompagne en proposant des analyses de risques, assorties de plans d'actions permettant d'améliorer la fiabilité et la sécurité de vos installations.



Pour les réseaux, les propositions d'études de **GESTION DYNAMIQUE DES POSTES** permettent de limiter les risques de débordement et améliorer l'écoulement y compris par temps de pluie



## PÉRENNISER VOTRE PATRIMOINE

L'INNOVATION « SEWERBATT » permet, à l'aide d'une petite sonde acoustique de réaliser un pré-diagnostic rapide de vos réseaux d'assainissement.



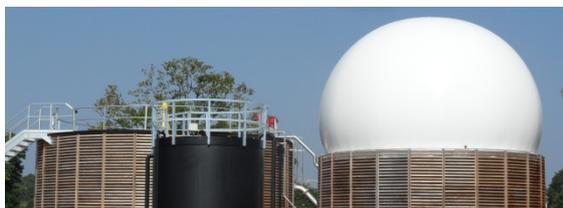
Couplé avec notre démarche complète de diagnostic permanent et notre outil REZO+ PATRIMOINE, SAUR vous propose une panoplie complète de solutions pour la gestion de votre patrimoine réseau.

## TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

### PRODUIRE DE L'ÉNERGIE VERTE : R&D

Les procédés de la R&D de SAUR :

La **méthanisation** permet de développer de l'énergie à partir de la digestion des boues de station d'épuration et de déchets organiques périurbains.



## PURE INNOVATION : NOS SOLUTIONS AU SERVICE DE L'EAU

Le meilleur de la technologie et de l'innovation pour répondre aux grands enjeux de l'eau des collectivités et des industriels.



## LE PARCOURS DE L'INNOVATION

Le développement de technologies intelligentes dans le domaine de l'eau est un axe clé de notre politique d'innovation.

Afin de relever les défis d'aujourd'hui et de demain - gestion de la ressource, suivi de la qualité de l'eau, maîtrise de la consommation, performance des réseaux... - nous améliorons durablement notre performance opérationnelle sur tous les territoires en expérimentant en permanence des innovations développées par notre R&D ou détectées via des partenariats avec des start-up, écoles, incubateurs ou labs.



### UNE EXPÉRIMENTATION DES INNOVATIONS EN MODE AGILE

Ces "solutions au service de l'eau" implémentent en permanence les 8 centres de pilotage opérationnels de Saur qui s'enrichissent jour après jour de nouvelles fonctionnalités permettant une prise en compte toujours plus précise et réactive des besoins propres à chaque territoire.

1. Identification des projets d'innovation en lien avec les grands enjeux de l'eau
2. Expérimentation au travers d'études qualitatives et tests sur le terrain, connectés au CPO
3. Transformation des projets à valeur ajoutée et généralisation dans nos exploitations

150 projets  
d'innovations  
au service  
de l'eau

30 tests pilotes  
ou POC en cours

Plus de  
150 start-up  
analysées



## LES REPRÉSENTANTS DU CONTRAT

### AGENCE MANCHE-ORNE-BESSIN

**Richard BOUZANQUET**

Directeur régional  
NORMANDIE

GRENTHEVILLE  
06 08 87 08 09  
richard.bouzanquet@saur.com



**Nicolas TOUZET**

Chef d'agence  
MANCHE-ORNE-BESSIN

COUTANCES  
06 82 89 76 12  
nicolas.touzet@saur.com



**Cédric SANSON**

Chef de secteur  
SAINT-LÔ / BESSIN

SAINT-CLAIR SUR ELLE  
06 72 72 58 29  
cedric.sanson@saur.com



**Anne-Sophie FERET**

Chef de secteur  
ORNE

GACE  
06 65 53 01 09  
anne-sophie.feret@saur.com



**Mickael GOSSELIN**

Chef de secteur  
SUD MANCHE

COUTANCES  
06 72 72 60 25  
mickael.gosselin@saur.com



**Patrick BURNEL**

Chef de secteur  
COTENTIN

BRICQUEBEC  
06 70 64 60 15  
patrick.burnel@saur.com



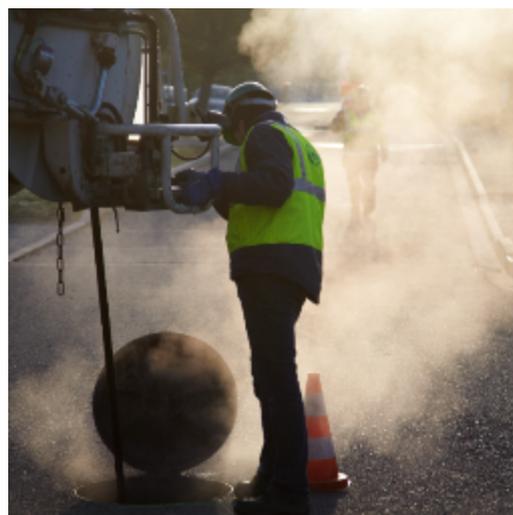


**LE PATRIMOINE DE  
SERVICE**

*Votre patrimoine sous  
surveillance*

## VOTRE PATRIMOINE

Synthèse de votre patrimoine	
Station(s) d'épuration	1
Capacité épuratoire (eq Hab)	4 000
Poste(s) de relevage	5
Linéaire de conduites (Kml)	35,515

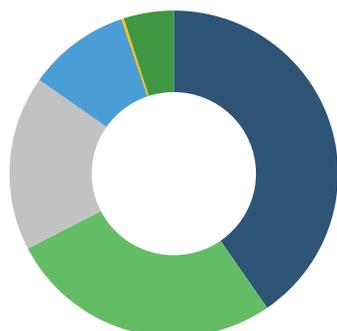


## LE RÉSEAU

Le réseau de collecte des eaux usées se compose de conduite à écoulement gravitaire et de conduite de refoulement.

En 2018, le linéaire de canalisations est de 35,515 km.

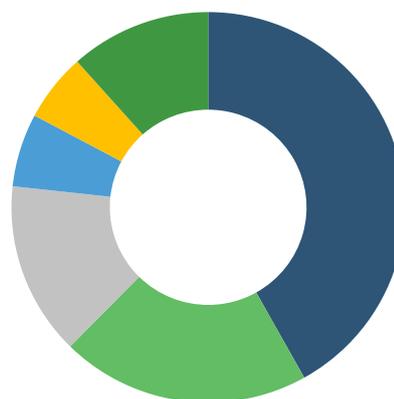
### Répartition par matériau



- Amiante ciment
- Beton
- Pvc
- Fonte
- PVC CR8
- Autres

Matériau	Valeur (%)
Amiante ciment	40,39
Beton	27,03
Pvc	17,33
Fonte	10,09
PVC CR8	0,25
Autres	4,92

### Répartition par diamètre



- Circulaire 200
- Circulaire 300
- Circulaire 150
- Circulaire 400
- Circulaire 500
- Autres

Diamètre	Valeur (%)
Circulaire 200	41,88
Circulaire 300	20,5
Circulaire 150	14,35
Circulaire 400	6,06
Circulaire 500	5,62
Autres	11,59



## LE SERVICE AUX USAGERS

*Leur satisfaction au cœur de  
nos préoccupations*



## VOS BRANCHEMENTS

Pour mieux comprendre :

**Le Branchement** : Ensemble de canalisations et d'équipements reliant la partie publique du réseau de collecte d'eaux usées au réseau de collecte intérieur d'un client.

**Le Client** : Personne physique ou morale consommant de l'eau et ayant au moins un contrat-client le liant avec le service de distribution de l'eau.

Nombre de branchements	2017	2018	Evolution N/N-1
Total de la collectivité	1 615	1 614	-0,1%

Cette répartition prend en compte les branchements en service (actif, en cours de modification, en cours de résiliation ou en attente de mise en service).



## LES VOLUMES ASSUJETTIS À L'ASSAINISSEMENT

**L'assiette d'assujettissement** : La redevance assainissement est assise sur tous les volumes d'eau prélevés par les usagers que ce soit sur la distribution publique ou toute autre source ou puits privé. Les volumes suivants sont les volumes assujettis à l'assainissement après application des coefficients correcteurs.

Volumes assujettis à l'assainissement	2017	2018	Evolution
Total de la collectivité	119 970	115 517	-3,71%



**BILAN DE L'ACTIVITE  
DE CETTE ANNÉE**

*Un regard sur notre activité*

## LE TRAITEMENT

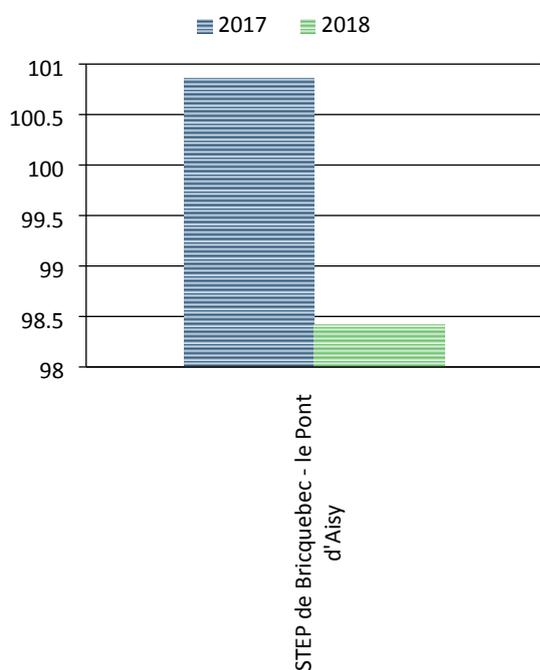
### EVOLUTION GÉNÉRALE

Evolution générale des charges entrantes (volumes et DBO5)

#### Charge hydraulique

	2017	2018
STEP de Bricquebec - le Pont d'Aisy	100,86%	98,42%

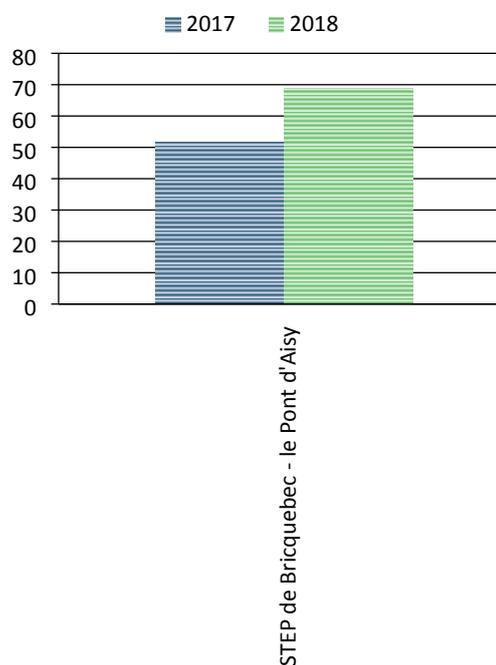
#### Charge hydraulique (%)



Charge polluante : Volume entrant X concentration DBO5 par rapport capacité nominale

	2017	2018
STEP de Bricquebec - le Pont d'Aisy	51,53%	68,78%

#### Charge polluante DBO5 (%)



### LES VOLUMES (EN M3)

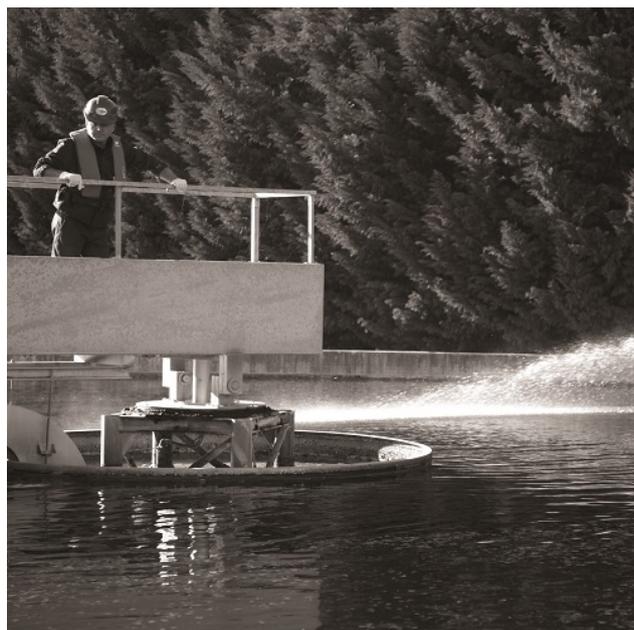
Nom de l'installation	Situation du point mesuré	2017	2018
STEP de Bricquebec - le Pont d'Aisy	Entrée	213 082	192 787
STEP de Bricquebec - le Pont d'Aisy	Sortie	213 082	192 787



## Les consommations électriques

Le tableau ci-après présente les consommations d'énergie sur l'ensemble du contrat au cours de l'exercice (Les consommations présentées ci-après sont basées sur la facturation du distributeur d'énergie) :

	2017	2018
Consommation en KWh	138 390	126 458



## Evacuation des boues (en tMS)

	Destination	2017	2018
STEP de Bricquebec - le Pont d'Aisy	Boues TE vers épandage agricole	25,857	26,609

## Les sous-produits : Graisse (en Kilogrammes)

	Destination	2017	2018
STEP de Bricquebec - le Pont d'Aisy	Graisses vers STEP Montmartin sur mer	6 840	11 286

## Les sous-produits : Refus Grille (en kg)

	Destination	2017	2018
STEP de Bricquebec - le Pont d'Aisy	Refus dégr. PE vers CET le Ham	1 782	2 318

## Les sous-produits : les sables (en Kilogrammes)

	2017	2018
STEP de Bricquebec - le Pont d'Aisy	11 200	23 663

## Les boues et les sous-produits

Les boues sont des résidus produits par une station d'épuration des eaux usées. Il existe plusieurs types de boues d'épuration selon qu'elles proviennent des différents procédés de traitement des eaux usées (exemple : boue primaire, boue physico-chimique, boue biologique, boue mixte,...)



## Production de boues (en tMS)

	2017	2018
STEP de Bricquebec - le Pont d'Aisy	25,865	27,614



**LA QUALITÉ DU  
TRAITEMENT**

*La qualité du traitement,  
notre priorité*



**Pour mieux comprendre :**

Suite à l'arrêté du 21 juillet 2015 concernant les systèmes de collecte et de traitement des eaux usées, nous présentons ci-dessous une évaluation de la conformité par l'exploitant en appliquant les règles de calcul définies dans la réglementation.

L'avis officiel émanant de la Police de l'eau n'est pas indiqué dans le présent rapport car il ne nous a pas été communiqué avant la réalisation de ce document. L'évaluation de la Police de l'eau doit être communiquée à la collectivité, à l'exploitant et à l'Agence de l'eau avant le 1er mai de l'année N+1.

Remarque : Pour les installations dont la capacité est inférieure à 30 kg de DBO5/j, le bilan de fonctionnement et les évaluations de conformité n'interviennent que tous les deux ans.

Ces évolutions réglementaires basées sur la capacité de traitement de l'installation et les conditions de fonctionnement peuvent expliquer des évolutions de conformité.

L'exploitant reste à votre disposition pour vous expliquer ces évolutions.

**SYNTHÈSE DE LA CONFORMITÉ DES STEP**

**Nombre de bilans journaliers réalisés**

STEP	2017	2018
STEP de Bricquebec - le Pont d'Aisy	12	12



**Conformité des stations d'épurations**

STEP	2017	2018	Evaluation de la conformité par l'exploitant
STEP de Bricquebec - le Pont d'Aisy	91,67%	100%	Conforme

Le pourcentage de conformité est calculé en faisant le rapport entre le nombre de bilan(s) journalier(s) conforme(s) sur le nombre de bilan(s) réalisé(s).





8.

## LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

*Garantir la performance de votre réseau*



## LES INDICATEURS DU MAIRE (IDM) ISSUS DU DECRET DU N° 2007-675 ET ARRETE DU 02 MAI 2007

### Les indicateurs descriptifs du service de l'année 2018

#### Qualité des rejets

QUALITE DES REJETS			
P254.3 : Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	Charge DBO 5 (kg/j)	P206.3 : Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	Tonnes de matières sèches totales de boues évacuées
100	148,57	100%	26,609 tMS
Pourcentage de bilans sur 24H réalisés dans le cadre de l'autosurveillance conformes à la réglementation	Données de Consolidation		Données de Consolidation

QUALITE DES REJETS	
D202.0 : Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau des eaux usées	D203.1 : Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration
0	26,609 tMS
Nombre d'autorisations signées par la collectivité et transmises au délégataire.	Quantité de boues évacuées des ouvrages d'épuration.

## Performance de réseau

PERFORMANCE DE RESEAU					
P202.2 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale de collecte des eaux usées	Linéaire de réseau de collecté eaux usées hors branchement situé à l'amont des stations d'épuration (y compris pluvial)	P255.3 : Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	Charge de DBO5 Collecté (estimée) (kg/j)	P201.1 : Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	Nombre de branchements desservis (raccordés/raccordables)
73	35,515	30	240	1614	1 614
Indice de 0 à 120 attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau. Il est obtenu en faisant la somme des points	Données de consolidation		Charge de BDO5 Collecté (estimée) Données de consolidation	Nombre de branchements desservis (raccordés / raccordables) Il s'agit du quotient du nombre d'abonnés desservis par le service d'assainissement collectif sur le nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de ce service d'assainissement collectif. Cet indicateur n'est pas calculé par le délégataire, seul le nombre de branchement raccordé est ici indiqué.	Données de consolidation

PERFORMANCE DE RESEAU		
P253.2 : Taux moyen de renouvellement du réseau de collecte des eaux usées	Longueur cumulée du linéaire de canalisation renouvelé au cours des années N-4 à N (km)	Longueur du réseau de collecte au 31/12 (hors pluvial) (km)
0	0	25,875
Rapport du linéaire de réseau de collecte des eaux usées (hors branchement) renouvelé les 5 dernières années sur la longueur totale du réseau de collecte des eaux usées. Cet indicateur n'est pas calculé, seules les données élémentaires seront fournies.	Données de consolidation	Données de consolidation

PERFORMANCE DE RESEAU			
P251.1 : Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	Nombre de demande d'indemnités déposées	P252.2 : Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage	Linéaire de réseau de collecte eaux usées, hors branchements situés à l'amont des stations d'épuration (y compris le pluvial)
-	-	-	35,515
	Données de consolidation	Nombre de points noirs pour 100 km	Données de consolidation



## Service à l'utilisateur

SERVICE A L'USAGER		
D201.0 : Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	D204.0 : Prix TTC du service d'assainissement collectif au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> au 01/01/N+1 (€)	D204.0 : Prix TTC du service d'assainissement collectif au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> au 01/01/N (€)
4 260	2,03	2,07

SERVICE A L'USAGER				
P257.0 : Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente, service de l'assainissement collectif	Montant des impayés au 31/12/2018	Chiffre d'affaire TTC facturé N-1 (hors travaux) (€)	P258.1 : Taux de réclamations du service de l'assainissement pour 1000 ab	Nombre d'abonnés raccordés
1,09	2882,61	263 559	0	1 615
Taux d'impayés au 31/12/ N sur les factures émises au titre de l'année N-1 (N étant l'année du RAD)	Données de consolidation.	Données de consolidation		Données de consolidation

SOLIDARITE		
P207.0 : Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité du service de l'assainissement collectif (€)	Volume facturé (m <sup>3</sup> )	Montants en Euros des abandons de créances
65,66	115 517	65,66
	Données de consolidation	Données de consolidation



**LES INTERVENTIONS  
RÉALISÉES**

*Préserver et moderniser  
votre patrimoine*

## LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION

### Les opérations d'hydrocurage du réseau

Afin d'assurer la continuité de l'écoulement des effluents, d'anticiper et d'éviter les désobstructions d'urgence, SAUR assure des campagnes préventives d'hydrocurage des canalisations et ouvrages annexes (avaloirs, postes etc.)

### Les passages caméra

Il s'agit des opérations d'inspection télévisée des réseaux d'assainissement. Elles se font après curage au moyen d'un robot équipé d'une caméra vidéo. Elles permettent de contrôler l'état du réseau et d'y déceler divers désordres (racines, casse circulaire, ovalisation, branchement pénétrant, problème de joint, contre pentes, etc.). Ces désordres peuvent être à l'origine de problèmes de bouchage, d'eaux parasites etc.



	2018
Hydrocurage préventif (ml)	2 596
Hydrocurage ponctuel réseau/branchements (nombre)	3
Nettoyage postes de relevage (nombre)	13

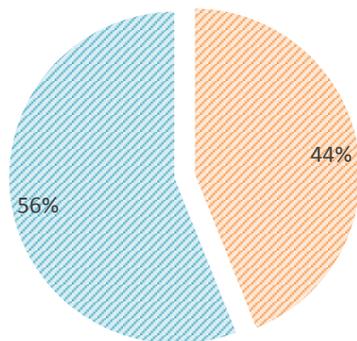




## LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE

Il s'agit des opérations de maintenance permettant de maintenir ou de rétablir un groupe fonctionnel, équipement, matériel, dans un état donné ou de lui restituer des caractéristiques de fonctionnement spécifiées.

	2017	2018
Entretien niveau 2	12	11
Contrôles réglementaires	10	14



■ Entretien Nv 2
 ■ Contrôles réglementaires



**Entretien niveau 1 :** désigne les opérations de maintenance préventive et / ou corrective **simples** (réglages, remplacement de consommables, graissages)

**Entretien niveau 2 :** désigne les opérations de maintenance préventive et / ou corrective de **complexité moyenne** (rénovation, réparations importantes réalisées en ateliers spécialisés, remplacement d'équipements ou sous équipements).

### Pour mieux comprendre :

Ces interventions peuvent être soit de nature :

- Curative : opération faisant suite à un dysfonctionnement ou à une panne
- Préventives : opération réalisée lors du fonctionnement normal d'un équipement afin d'assurer la **continuité de ses** caractéristiques de marche et d'éviter l'occurrence d'une panne.

Type	2017	2018
Curatif	11	11
Préventif	1	-

**Contrôles réglementaires :** ils permettent de vérifier la conformité des installations ci-dessous afin de garantir la sécurité du personnel :

- Installations électriques
- Systèmes de levage
- Ballons anti-béliers

**Contrôles métrologiques :** ils permettent de vérifier la justesse des appareils de mesures (débitmètres, préleveurs entrée / sortie STEP, échelles de mesure hauteurs ....) afin d'assurer et contrôler la fiabilité des données récoltées





10.

LES PROPOSITIONS  
D'AMÉLIORATION  
*Améliorer votre  
patrimoine, une priorité*



Localisation	Proposition	Délai
Commentaire général	Continuer la mise en séparatif sur le réseau.	Souhaitable
Commentaire général	Finir le renouvellement de la clôture sur la STEP	2019
Commentaire général	Mise en place en amont de la station d'épuration de pièges à cailloux pour éviter de détériorer le dégrilleur	2019
Commentaire général	Pose d'une clôture au poste des Belles Fontaines (sécurité).	Souhaitable
Commentaire général	Continuer la mise à la cote des tampons assainissement	2019





11.

**LE CARE**  
*Le compte rendu financier  
sur l'année d'exercice*

SAUR

09/05/2019

**COMPTE ANNUEL DE RESULTAT DE L'EXPLOITATION  
ANNEE 2018**

(en application du décret du 14 mars 2005)

**GESTION DU SERVICE ASSAINISSEMENT**

Région **NORD IDF NORMANDIE**  
 Centre **NORMANDIE OUEST**  
 Département **MANCHE**  
 Collectivité **CNE DE BRICQUEBEC-as**

LIBELLE	En milliers d'Euros	Année 2017	Année 2018	Ecart en %
<b>PRODUITS</b>		<b>243,6</b>	<b>229,5</b>	<b>-5,8</b>
Exploitation du service		95,5	93,9	
Collectivités et autres organismes publics		124,0	115,4	
Travaux attribués à titre exclusif		5,7	1,4	
Produits accessoires		18,4	18,8	
<b>CHARGES</b>		<b>238,3</b>	<b>224,3</b>	<b>-5,9</b>
Personnel		28,9	26,6	
Energie électrique		17,6	12,9	
Produits de traitement		1,9	1,5	
Analyses		1,1	0,7	
Sous-traitance, matières et fournitures		18,4	21,0	
Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles (1)		1,5	1,4	
Autres dépenses d'exploitation		12,0	12,6	
- Télécommunications, poste et télégestion		0,8	1,0	
- Engins et véhicules		3,0	2,8	
- Informatique		5,1	5,2	
- Assurances		0,2	0,3	
- Locaux		1,2	2,4	
- Divers		1,6	1,0	
Contribution des services centraux et recherche		11,7	12,8	
Collectivités et autres organismes publics		124,0	115,4	
- Part collectivité		91,0	94,0	
- Autres organismes publics		33,0	21,4	
Charges relatives aux renouvellements		19,9	16,2	
- Pour garantie de continuité du service		11,4	7,5	
- Programme contractuel		8,5	8,6	
Charges relatives investissements du domaine privé		1,1	1,4	
Pertes sur créances irrécouvrables & contentieux		0,3	1,7	
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>		<b>5,3</b>	<b>5,2</b>	<b>-1,3</b>
Impôt sur les Sociétés (calcul normatif)		1,8	1,8	
<b>RESULTAT</b>		<b>3,5</b>	<b>3,4</b>	<b>-1,1</b>

(1) Si Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles : y compris redevance domaniale: département,région, Etat et redevance d'occupation du domaine public de la collectivité.

Conforme à la circulaire FP2E du 31/01/2006  
 Réf: 110-015004 -500301 -02 2018120

(2) Si Annuités emprunt collectivité prises en charge : comprennent: annuités d'emprunt, amortissements droits d'exploitation et charges financières contractuelles.

Validé le 09/05/2019



12.

## LE PATRIMOINE DE SERVICE

*Votre patrimoine sous  
surveillance*



## LES INSTALLATIONS

### Les stations d'épuration

	Date de mise en service	Capacité nominale (en eq.Hab)	Nature de l'effluent	Description	Télesurveillance	Groupe électrogène	Commune
STEP de Bricquebec - le Pont d'Aisy	1988	4 000	Domestique Pseudo-séparatif	Boues activées à faible charge	Oui	Non	BRICQUEBEC

### Les postes de relevage

Commune	Libellé	Capacité nominale	Année de mise en service	Télesurveillance	Groupe électrogène
BRICQUEBEC	PR de la belle Fontaine	15 m3/h	1987	Oui	Non
BRICQUEBEC	PR des Bouvreuils	15 m3/h	1983	Oui	Non
BRICQUEBEC	PR du Maréchal Bertrand, le Village	30 m3/h	1974	Oui	Non
BRICQUEBEC	PR du Stade	10 m3/h	1994	Oui	Non
BRICQUEBEC	PR route de Saint Martin - la demi-lune	14 m3/h	1985	Oui	Non

## LE RÉSEAU

Le réseau se constitue des équipements publics (canalisations et ouvrages annexes) acheminant, de manière gravitaire ou sous pression, les eaux usées issues des habitations jusqu'aux stations de traitement et les eaux pluviales jusqu'au milieu récepteur. Il ne comprend pas les branchements.

Le réseau de collecte des eaux usées se compose de conduites à écoulement gravitaire et de conduites de refoulement. En 2018, le linéaire de canalisations eaux usées (hors pluvial) est de 25,875 km.

### Répartition par diamètre et matériau

Matériau	Diamètre (mm)	Longueur (ml)	Type	Fonction
Amiante ciment	Circulaire 150	312,52	Gravitaire	Eaux pluviales
Amiante ciment	Circulaire 200	755,66	Gravitaire	Eaux pluviales
Amiante ciment	Circulaire 300	331,07	Gravitaire	Eaux pluviales
Autres	Circulaire ?	434,69	Gravitaire	Eaux pluviales
Autres	Circulaire 300	236,19	Gravitaire	Eaux pluviales
Béton	Circulaire 200	21,18	Gravitaire	Eaux pluviales
Béton	Circulaire 300	4281,38	Gravitaire	Eaux pluviales
Béton	Circulaire 400	1852,44	Gravitaire	Eaux pluviales
Béton	Circulaire 500	495,49	Gravitaire	Eaux pluviales
Béton	Circulaire 600	35,81	Gravitaire	Eaux pluviales
Béton	Circulaire 800	117	Gravitaire	Eaux pluviales
Pvc	Circulaire 150	20,15	Gravitaire	Eaux pluviales
Pvc	Circulaire 160	75,51	Gravitaire	Eaux pluviales
Pvc	Circulaire 200	36,88	Gravitaire	Eaux pluviales
Pvc	Circulaire 250	125,08	Gravitaire	Eaux pluviales
Pvc	Circulaire 300	508,43	Gravitaire	Eaux pluviales
Amiante ciment	Circulaire 150	4282,55	Gravitaire	Eaux usées
Amiante ciment	Circulaire 200	5337,92	Gravitaire	Eaux usées
Autres	Circulaire ?	365,29	Gravitaire	Eaux usées
Fonte	Circulaire 150	42,55	Gravitaire	Eaux usées
Fonte	Circulaire 200	1884,2	Gravitaire	Eaux usées





Matériau	Diamètre (mm)	Longueur (ml)	Type	Fonction
Fonte	Circulaire 300	899,37	Gravitaire	Eaux usées
Fonte	Circulaire 500	751,89	Gravitaire	Eaux usées
Pvc	Circulaire 125	55,84	Gravitaire	Eaux usées
Pvc	Circulaire 140	69,81	Gravitaire	Eaux usées
Pvc	Circulaire 160	368,73	Gravitaire	Eaux usées
Pvc	Circulaire 200	4427,45	Gravitaire	Eaux usées
Pvc	Circulaire 300	4,68	Gravitaire	Eaux usées
PVC CR8	Circulaire 160	89,75	Gravitaire	Eaux usées
Amiante ciment	Circulaire ?	12,69	Gravitaire	Unitaire
Amiante ciment	Circulaire 150	438,09	Gravitaire	Unitaire
Amiante ciment	Circulaire 200	2410,74	Gravitaire	Unitaire
Amiante ciment	Circulaire 250	461,83	Gravitaire	Unitaire
Autres	Circulaire ?	309,39	Gravitaire	Unitaire
Beton	Circulaire 300	1019,48	Gravitaire	Unitaire
Beton	Circulaire 400	300,64	Gravitaire	Unitaire
Beton	Circulaire 500	745,01	Gravitaire	Unitaire
Beton	Circulaire 600	165,88	Gravitaire	Unitaire
Beton	Circulaire 700	27,76	Gravitaire	Unitaire
Beton	Circulaire 800	537,7	Gravitaire	Unitaire
Fonte	Circulaire 500	4,82	Gravitaire	Unitaire
Autres	Circulaire ?	400,97	Refoulement	Eaux usées
Pvc	Circulaire 110	368,6	Refoulement	Eaux usées
Pvc	Circulaire 90	91,8	Refoulement	Eaux usées
Total		35514,91		

### Les équipements de réseau.

Type d'équipement	Nombre
Avaloir	411
Déversoir d'orage	3
Tampons	1004

## CONSOMMATION D'ÉNERGIE

Consommation électrique en kWh	2014	2015	2016	2017	2018
PR de la belle Fontaine	411	1 269	1 375	835	341
PR du Maréchal Bertrand, le Village	10 364	10 477	31 609	13 200	26 746
PR route de Saint Martin - la demi-lune	1 569	1 437	1 427	2 389	1 822
STEP de Bricquebec - le Pont d'Aisy	127 219	109 114	121 331	121 966	97 549
<b>Total</b>	<b>139 563</b>	<b>122 297</b>	<b>155 742</b>	<b>138 390</b>	<b>126 458</b>

Les consommations présentées ci-dessus sont basées sur la facturation du distributeur d'énergie.





13.

## LE SERVICE AUX USAGERS

*Leur satisfaction au cœur de  
nos préoccupations*



## LA GESTION CLIENTÈLE

### Les branchements par commune

	2014	2015	2016	2017	2018	Evolution
BRICQUEBEC	1 583	1 613	1 611	1 615	1 614	-0,1%

### Les clients par commune

	2014	2015	2016	2017	2018	Evolution
BRICQUEBEC	1 579	1 605	1 605	1 606	1 605	-0,1%

### Les volumes consommés par commune

	2014	2015	2016	2017	2018	Evolution
BRICQUEBEC	114 113	119 963	116 593	119 970	115 517	-3,7%

## Les consommations par tranche

### Les branchements par tranche

Commune	2018	Particuliers et autres		
		Dont < 200 m <sup>3</sup> / an (tranche 1)	Dont 200 < conso < 6000 m <sup>3</sup> /an (tranche 2)	Dont > 6000 m <sup>3</sup> /an (tranche 3)
BRICQUEBEC	1 614	1 572	42	0
Repartition (%)	-	97,4	2,6	0
Total	1 614	1 572	42	0

### Les volumes consommés par tranche

Commune	2018	Particuliers et autres		
		Dont < 200 m <sup>3</sup> / an (tranche 1)	Dont 200 < conso < 6000 m <sup>3</sup> /an (tranche 2)	Dont > 6000 m <sup>3</sup> /an (tranche 3)
BRICQUEBEC	115 517	92 664	22 853	0
Total de la collectivité	115 517	92 664	22 853	0
Consommation moyenne par TYPE de branchement	71,57	58,95	544,12	0



## LA FACTURE 120 M3

Vos Contacts :

**Accueil :** 41 RUE GEOFFROY DE MONTBRAY  
à COUTANCES  
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h

**Téléphone :** 02 50 72 40 00  
du lundi au vendredi de 8h à 18h

**Dépannage 24h/24 :** 02 50 72 40 09

**SPECIMEN**  
01 Janvier 2019

Référence à rappeler  
\*\*\*\*\*

**Courrier :** TSA 91165  
92894 NANTERRE CEDEX 09

18

DESTINATAIRE  
DE LA FACTURE

\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*

NOM DU CLIENT  
\*\*\*\*\*

Collecte et traitement des eaux usées :

**CA DU COTENTIN**

**Ce document est une simulation de facture.**

Cette simulation a été menée pour une consommation de 120 m3.

Consommation TTC	243,21 €	soit 0,0020 €/Litre
<b>Total facture TTC</b>	<b>243,21 €</b>	

SAUR SAS au capital de 101529000 € RCS Nanterre 339379984 Siège Social 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX TVA Intracommunautaire n° FR28339379984-NAF 3600  
Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de votre dossier client. Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et le cas échéant d'un droit de rectification ou suppression des informations vous concernant en vous adressant à SAUR, 1 rue Antoine Lavoisier, Guyancourt. Toute information communiquée à SAUR dans le cadre d'un courrier ou par le site internet sera conservée.

**A NE PAS PAYER**

SPECIMEN

**A NE PAS PAYER**



BRANCHEMENT	COMPTEUR					Consommation m3	Information
	Numéro	Diamètre					
BRICQUEBEC						120	Conso. simulée
<b>TOTAL CONSOMMATION</b>						<b>120</b>	

SPECIMEN		FACTURE N° Simulation		Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
<b>Collecte et traitement des eaux usées</b>	198,90 € HT	<b>218,79 € TTC</b>		m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Consommation part Communale		Année 2019			120	0,8200	98,40		10,00
Consommation part SAUR		Année 2019			120	0,8375	100,50		10,00

		Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA	
<b>Organismes publics</b>	22,20 € HT	<b>24,42 € TTC</b>	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%	
Modernisation des réseaux (Agence de l'eau)		Année 2019			120	0,1850	22,20	10,00

<b>Total Facture</b>	<b>243,21 € TTC</b>
----------------------	---------------------

HT soumis à TVA : 221,10 €  
TVA sur les débits : 22,11 €

**ABONNEMENT**

Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir des charges fixes.

**CONSOMMATION**

Volume en m<sup>3</sup> enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.

Conformément à l'article L 441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

**ORGANISMES PUBLICS**

Les Agences De l'Eau sont des établissements publics de l'Etat et ont pour mission de lutter contre les pollutions, gérer les ressources en eau et préserver les milieux aquatiques.

La taxe intitulée **Voies navigables de France** concerne les communes qui prélèvent ou rejettent de l'eau dans une voie navigable.





Vos Contacts :

**Accueil :** 41 RUE GEOFFROY DE MONTBRAY  
à COUTANCES  
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h

**Téléphone :** 02 50 72 40 00  
du lundi au vendredi de 8h à 18h

**Dépannage 24h/24 :** 02 50 72 40 09

**SPECIMEN**  
01 Janvier 2018

Référence à rappeler  
\*\*\*\*\*

**Courrier :** TSA 91165  
92894 NANTERRE CEDEX 09

18

**DESTINATAIRE  
DE LA FACTURE**

\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*

**NOM DU CLIENT**  
\*\*\*\*\*

Collecte et traitement des eaux usées :

**CA DU COTENTIN**

**Ce document est une simulation de facture.**

Cette simulation a été menée pour une consommation de 120 m3.

Consommation TTC	247,91 €	soit 0,0021 €/Litre
<b>Total facture TTC</b>	<b>247,91 €</b>	
	<b>247,91 €</b>	

SAUR SAS au capital de 101529000 € RCS Nanterre 339379984 Siège Social 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX TVA Intracommunautaire n° FR28339379984-NAF 3600  
Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de votre dossier client. Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et le cas échéant d'un droit de rectification ou suppression des informations vous concernant en vous adressant à SAUR, 1 rue Antoine Lavoisier, Guyancourt. Toute information communiquée à SAUR dans le cadre d'un courrier ou par le site internet sera conservée.

**A NE PAS PAYER**

SPECIMEN

**A NE PAS PAYER**





BRANCHEMENT	COMPTEUR					Consommation m3	Information
	Numéro	Diamètre					
BRICQUEBEC						120	Conso. simulée
<b>TOTAL CONSOMMATION</b>						<b>120</b>	

SPECIMEN		FACTURE N° Simulation		Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
<b>Collecte et traitement des eaux usées</b>	196,57 € HT	<b>216,23 € TTC</b>		m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Consommation part Communale		Année 2018			120	0,8200	98,40		10,00
Consommation part SAUR		Année 2018			120	0,8181	98,17		10,00

Organismes publics		Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
28,80 € HT	<b>31,68 € TTC</b>	m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Modernisation des réseaux (Agence de l'eau)	Année 2018		120	0,2400	28,80		10,00

<b>Total Facture</b>	<b>247,91 € TTC</b>
----------------------	---------------------

HT soumis à TVA : 225,37 €  
TVA sur les débits : 22,54 €

**ABONNEMENT**

Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir des charges fixes.

**CONSOMMATION**

Volume en m<sup>3</sup> enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.

**ORGANISMES PUBLICS**

**Les Agences De l'Eau** sont des établissements publics de l'Etat et ont pour mission de lutter contre les pollutions, gérer les ressources en eau et préserver les milieux aquatiques.

La taxe intitulée **Voies navigables de France** concerne les communes qui prélèvent ou rejettent de l'eau dans une voie navigable.

Conformément à l'article L 441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.





# NOTE DE CALCUL DE RÉVISION DU PRIX DE L'EAU ET FACTURES 120 M

## Note de calcul de révision du prix

<b>SAUR</b>		Date : 09/03/2019					
<b>Partenaire : CA DU COTENTIN</b>							
<b>Référence contrat : 500301/02</b>							
Produit : Assainissement		Type de contrat : Affrètement					
Type de contrat : Affrètement		Type d'encaissement : Société					
<b>20S Consommation part SAUR</b>							
Prix (HT) à compter du 01/01/2019							
Devise : Euro							
Prix révisé = [K=1,12412] * Prix de base							
Redevance : 500301-02-C-S-5-30-1 Consommation part SAUR FRANCE		Date d'actualisation : 06/12/2018					
Date d'actualisation : 06/12/2018		K : 1,124121					
<b>Détermination du coefficient résultant de la formule de variation des prix</b>							
Formule de révision : $0,15 + (0,43 \times \text{ICHTTSI} / \text{ICHTTSIo}) + (0,08 \times \text{MELBT00} / \text{MELBT00o}) + (0,06 \times \text{MM86} / \text{MM86o}) + (0,13 \times \text{FSD2} / \text{FSD2o}) + (0,15 \times \text{TP10a} / \text{TP10ao})$							
K = $0,15 + 0,43 \times \text{ICHTTSI} / \text{ICHTTSIo} + 0,08 \times \text{EBT} / \text{EBTo} + 0,06 \times \text{Im} / \text{Imo} + 0,13 \times \text{FSD2} / \text{FSD2o} + 0,15 \times \text{TP10a} / \text{TP10ao}$							
Applications des indices : Valeur connue							
<b>K intermédiaire : 1,124121</b>							
Valeurs de base des paramètres utilisés		Valeurs actualisées au 01/12/2018					
Indice	Valeur de base	Date application	Date publication	Ref publication	Durée	Racc.	Valeur actualisée
MELBT00	108,90000	01/07/2018	30/11/2018	SITE INTERNET INSEE		1,3158	145,00116
MM86	1,72750						2,00857
FSD2	MM86/2010	01/08/2018	23/11/2018	MTPB 6004		1,7431	1,15230
TP10a	120,60000	01/09/2018	02/11/2018	MTPB 6001			131,700000
ICHTTSI	122,10000						138,94894
	TP10A/2010	01/08/2018	23/11/2018	MTPB 6004		1,2701	109,40000
	142,20000						160,44600
	ICHTE	01/06/2018	10/10/2018	SITE INTERNET INSEE		1,43	112,20000





**Détail du calcul du coefficient de variation**

Résultat=0,15+(0,43xCHTTS)/(CHTTS 10)+(0,08xMELBT00/MELBT00)+(0,13xFSD2/FSD2)+(0,15xTPI 0a/TPI 0a)	
.	0,15
.	+
.	0,43
.	x
.	160,446 / 142,2
.	+
.	0,08
.	x
.	145,00116 / 108,9
.	+
.	0,06
.	x
.	2,00857413 / 1,7275
.	+
.	0,13
.	x
.	131,7 / 120,6
.	+
.	0,15
.	x
.	138,94894 / 122,1
.	+
.	0,150000000
.	+
.	0,485174262
.	+
.	0,106520595
.	+
.	0,069762343
.	+
.	0,141965174
.	+
.	0,170698943
.	=====
.	1,124121317

**K définitif : 1,124121**  
**CRITERES TARIFAIRES**

n.r.= non assujéti à la redevance	Tranches					
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
Valeur	0,7450	0,8375				







## LISTE DES DONNÉES NÉCESSAIRE À L'ÉTABLISSEMENT DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DE SERVICE :

Description du contrat
COMMUNE DE BRICQUEBEC
Délégation de service public
début contrat : 1 février 2009 fin contrat : 31 janvier 2024
D202.0 Nombre d'arrêtés d'autorisation de déversement : 0
D201.0 Estimation de la population desservie par le service public dans le périmètre du contrat : 4 260 hab

Caractéristiques techniques du service			
Libellé		2018	Commentaire
<b>Données clientèle</b>			
VP.068	Volume assujettis à l'assainissement	115 517	
VP.056	Nombre d'abonnés total	1 615	
	Nombre de branchements assainissement (raccordé/raccordable)	1 614	
P.207	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond solidarité	65,66	
VP.023	Nombre d'inondations dans les locaux des usagers	0	
<b>Indicateurs de performance</b>			
P203.3	Conformité de la collecte des effluents		Cet indicateur s'obtient auprès des services de la DDT.
P204.3	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées		Cet indicateur s'obtient auprès des services de la DDT.
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration		Cet indicateur s'obtient auprès des services de la DDT.
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eaux usées en % selon les informations en notre possession	0	
VP.140	Linéaire de réseau renouvelé au cours des cinq dernières années (quel que soit le financeur)	0	Selon les informations en notre possession
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	73	
VP.250	Existence d'un plan du réseau de collecte des eaux usées au 31/12	OUI	
VP.251	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux	OUI	
VP.252	Existence d'un inventaire des réseaux	OUI	
VP.253	Pourcentage de linéaire de réseau eaux usées avec diamètre / matériau renseigné au 31/12	95,8%	
VP.254	Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux	OUI	
VP.255	Pourcentage de linéaire de réseau eaux usées avec âge renseigné au 31/12	87,2%	
VP.256	Pourcentage de linéaire de réseau eaux usées avec altimétrie renseigné au 31/12	20,22%	
VP.257	Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes du réseau d'eaux usées	OUI	
VP.258	Existence et mise à jour annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques	OUI	
VP.259	Mention du nombre de branchements pour chaque tronçon du réseau	NON	
VP.260	Localisation et identification complète des interventions sur le réseau d'eaux usées	OUI	
VP.261	Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau	NON	



VP.262	Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de travaux et de renouvellement	NON	
VP.023	Nombre d'inondations dans les locaux de l'utilisateur	-	
VP.199	Linéaire de réseaux de collecte unitaires (hors branchements)	6,434	
VP.200	Linéaire de réseaux de collecte séparatifs eaux usées (hors branchements)	19,441	
VP.077	Linéaire de réseau hors branchements (kml)	25,875	
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	30	
VP.158	Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement)	OUI	
VP.159	Evaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	NON	
VP.160	Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	NON	
VP.161	Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 décembre 1994	NON	
VP.162	Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration	OUI	
VP.163	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	NON	
VP.164	Evolution de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur	NON	
VP.165	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	NON	

Données exploitation			
STEP de Bricquebec - le Pont d'Aisy			
	Charge nominale en DBO5 en équivalent habitant	4 000	
D203.0	Boues évacuées en tMS	26,609	
VP.176	Charge entrante en DBO5	-	
VP.210	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire conformes	12	
VP.211	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire	12	

Patrimoine			
	Linéaire de réseau eaux usées à l'amont des STEP au 31/12 (y compris les réseaux typés eaux pluviales) en km	35,515	
	Nombre de PR	5	
	Nombre de station d'épuration	1	





Tarification de l'assainissement			
	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 (N)	2,07	
D204.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 (N+1)	2,03	
VP.068	Volume facturé	115 517	
	Chiffre d'affaire au titre de l'année N-1, au 31/12/N	263 559	
Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau			
VP.119	Somme des abandons de créances et versements à un fond de solidarité (TVA exclue)	65,66	
Données CCSP			
	Taux de débordements d'effluents chez les usagers	0	
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	100	
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité		Cette donnée relève de la responsabilité de la collectivité
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	1,09	
P258.1	Taux de réclamations / 1000 ab	0	
VP.003	Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur	0	
VP.152	Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité		Cette donnée relève de la responsabilité de la collectivité





## DÉTAIL DE L'INDICATEUR DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT

Libellé	Code SISPEA	Valeur	Note
<b>PARTIE A</b>			
<b>Plan du réseau</b>			
Existence d'un plan du réseau de collecte des eaux usées hors branchements	VP.250	OUI	10
Fréquence de mise à jour au moins annuelle des plans du réseau de collecte des eaux usées hors branchements	VP.251	OUI	5
<b>Total Partie A :</b>		<b>15</b>	
<b>PARTIE B</b>			
<b>Inventaire avec mention de la catégorie de l'ouvrage</b>			
Inventaire avec mention de la catégorie de l'ouvrage	VP.238	OUI	
Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux d'eaux usées à partir d'une procédure formalisée pour les informations relatives aux tronçons de réseaux.	VP.240	OUI	
<b>Informations structurelles</b>	VP.253	95,8%	<b>15</b>
Linéaire de réseau eaux usées avec diamètre / matériau renseigné au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")		24,79	
Linéaire de réseau eaux usées au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")		25,875	
<b>Connaissance de l'âge des canalisations</b>	VP.255	87,2%	<b>13</b>
Linéaire de réseau eaux usées avec période de pose renseignée au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")		22,56	
Linéaire de réseau eaux usées au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")		25,875	
<b>Total Partie B :</b>		<b>28</b>	
<b>PARTIE C</b>			
<b>Altimétrie des canalisations</b>	VP.256	20,22%	<b>0</b>
Linéaire de réseau eaux usées avec altimétrie renseigné au 31/12		5,23	
Linéaire de réseau eaux usées au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")		25,875	
Localisation complète de tous les ouvrages annexes du réseau d'eaux usées	VP.257	OUI	<b>10</b>
Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques	VP.258	OUI	<b>10</b>
Mention du nombre de branchements pour chaque tronçon (entre 2 regards de visite) du réseau eaux usées)	VP.259	NON	<b>0</b>
Localisation et identification complète des interventions et travaux sur le réseau d'eaux usées	VP.260	OUI	<b>10</b>
Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau d'eaux usées et récapitulatif des travaux réalisés à leur suite	VP.261	NON	<b>0</b>
<b>Existence et mise en œuvre d'un plan pluri annuel de travaux</b>	VP.262		<b>0</b>
Existence d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement en eaux usées		OUI	
Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement en eaux usées		NON	
<b>Total Partie C :</b>		<b>30</b>	
<b>VALEUR DE L'INDICE</b>		<b>73</b>	



**P255.3-1** : Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées

		Valeur	Note
Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement...)	VP.158	OUI	20
Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	VP.159	NON	0
Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	VP.160	NON	0
Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	VP.161	NON	0
Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	VP.162	OUI	10
Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	VP.163	NON	0
<i>Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs :</i> Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant à minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	VP.164	NON	0
<i>Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes :</i> Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	VP.165	NON	0
<b>Note</b>			<b>30</b>





15

## LES INTERVENTIONS RÉALISÉES

*Préserver et moderniser votre patrimoine*



## LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION

### Les opérations d'hydro-curage du réseau

*Synthèse de l'hydro-curage préventif réalisé durant l'année :*

Commune	Linéaire curé (ml)
Bricquebec	2296

*Détail de l'hydro-curage préventif réalisé durant l'année :*

Commune	Date	Adresse	Linéaire curé (ml)
Bricquebec	04/06/18	16 AUBEPINES (Residence des)	255
Bricquebec	07/06/18	42 HUIT MAI 1945 (Rue du)	515
Bricquebec	07/06/18	18 CARTERET (Route de)	250
Bricquebec	08/06/18	368 BITOUZE D'AUXMESNIL (Rue )	480
Bricquebec	12/06/18	14 SAINTE ANNE (Place )	431
Bricquebec	01/08/18	20 SAINTE ANNE (Place )	365

*Synthèse de l'hydro-curage ponctuel réseau / branchements réalisé durant l'année :*

Commune	Nombre	Type	Linéaire curé (mL)
Bricquebec	1	-	50
Bricquebec	2	Sur réseau séparatif eaux usées	250
<b>Total</b>	<b>3</b>		<b>300</b>

*Détail de l'hydro-curage ponctuel réseau / branchements réalisé durant l'année :*

Commune	Date	Adresse
Bricquebec	23/02/18	1 HUIT MAI 1945 (Rue du)
Bricquebec	06/08/18	4 VILLAGE (Rue du)
Bricquebec	31/08/18	9 CHENES (Rue des)

*Synthèse des interventions sur les postes de relevage réalisés durant l'année :*

Commune	Nombre
Bricquebec	13



**Détail des interventions sur les postes de relevage réalisés durant l'année :**

Commune	Date	Adresse
Bricquebec	20/04/18	PR de la belle Fontaine
Bricquebec	20/04/18	PR des Bouvreuils
Bricquebec	23/04/18	PR du Stade
Bricquebec	23/04/18	PR du Maréchal Bertrand, le Village
Bricquebec	24/04/18	PR route de Saint Martin - la demi-lune
Bricquebec	19/07/18	PR du Stade
Bricquebec	01/08/18	PR du Maréchal Bertrand, le Village
Bricquebec	16/10/18	PR de la belle Fontaine
Bricquebec	11/12/18	PR route de Saint Martin - la demi-lune
Bricquebec	11/12/18	PR du Stade
Bricquebec	11/12/18	PR des Bouvreuils
Bricquebec	11/12/18	PR du Maréchal Bertrand, le Village
Bricquebec	11/12/18	PR de la belle Fontaine

**Interventions de débouchage ponctuel de réseaux/branchements avec RIOR/Cannes/Aspiratrice :**

Commune	Date	Adresse
Bricquebec	16/02/18	RC01 Collecte des eaux de Bricquebec
Bricquebec	19/03/18	3 ESTOUTEVILLE (Rue d')
Bricquebec	26/03/18	22 GENERAL MESLIN (Rue du)
Bricquebec	28/04/18	13 SAINT ROCH (Rue )
Bricquebec	31/05/18	7 AUBEPINES (Residence des)
Bricquebec	30/07/18	17 LES BOUVREUILS (Residence )
Bricquebec	05/08/18	4 VILLAGE (Rue du)
Bricquebec	05/08/18	4 VILLAGE (Rue du)
Bricquebec	24/08/18	39 CHENES (Rue des)
Bricquebec	02/11/18	11 LES BOUVREUILS (Residence )
Bricquebec	28/12/18	0 SAINTE ANNE (Place )





## LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE

### Les interventions de maintenance 2<sup>ème</sup> niveau

#### *Synthèse des interventions de maintenance 2<sup>ème</sup> niveau*

Commune	Curatif	Préventif	Total
Bricquebec	11	0	11

#### *Détail des interventions de maintenance 2<sup>ème</sup> niveau*

Commune	Libelle Installation	Equipement	Date	Type
Bricquebec	STEP de Bricquebec - le Pont d'Aisy	Armoire électrique	16/01/18	Curatif
Bricquebec	PR des Bouvreuils	Pompe de relevage n°2	17/01/18	Curatif
Bricquebec	PR des Bouvreuils	Pompe de relevage n°1	23/03/18	Curatif
Bricquebec	STEP de Bricquebec - le Pont d'Aisy	Racleur de surface dégraisseur	28/03/18	Curatif
Bricquebec	PR route de Saint Martin - la demi-lune	Serrurerie PR	04/05/18	Curatif
Bricquebec	PR route de Saint Martin - la demi-lune	Télésurveillance	27/07/18	Curatif
Bricquebec	PR du Maréchal Bertrand, le Village	Pompe de relevage n°1	02/08/18	Curatif
Bricquebec	STEP de Bricquebec - le Pont d'Aisy	Turbine d'aération n°2	09/08/18	Curatif
Bricquebec	PR du Maréchal Bertrand, le Village	Sonde de niveau	17/08/18	Curatif
Bricquebec	STEP de Bricquebec - le Pont d'Aisy	Dégrilleur motorisé	13/12/18	Curatif
Bricquebec	PR des Bouvreuils	PR des Bouvreuils	14/12/18	Curatif

### Les interventions de contrôle réglementaire sur les installations électriques

Commune	Libelle installation	Equipement	Date
Bricquebec	PR du Maréchal Bertrand, le Village	PR du Maréchal Bertrand, le Village	06/06/18
Bricquebec	PR de la belle Fontaine	PR de la belle Fontaine	06/06/18
Bricquebec	STEP de Bricquebec - le Pont d'Aisy	STEP de Bricquebec - le Pont d'Aisy	06/06/18

### Les interventions de contrôle réglementaire sur les appareils de levage

Commune	Libelle Installation	Equipement	Date
Bricquebec	PR du Maréchal Bertrand, le Village	Pied de potence seul dégrillage	06/06/18
Bricquebec	PR du Maréchal Bertrand, le Village	Pied de potence seul pompe relevage	06/06/18
Bricquebec	PR route de Saint Martin - la demi-lune	Pied de potence seul pompe 2	06/06/18
Bricquebec	PR route de Saint Martin - la demi-lune	Pied de potence seul pompe 1	06/06/18
Bricquebec	PR route de Saint Martin - la demi-lune	Potence déplaçable nue	06/06/18
Bricquebec	PR de la belle Fontaine	Pied de potence seul pompe 1	06/06/18
Bricquebec	PR de la belle Fontaine	Pied de potence seul pompe 2	06/06/18
Bricquebec	PR des Bouvreuils	Pied de potence seul pompe 1	06/06/18
Bricquebec	PR des Bouvreuils	Pied de potence seul pompe 2	06/06/18
Bricquebec	STEP de Bricquebec - le Pont d'Aisy	Potence sur pied nue agitateur n°2	06/06/18
Bricquebec	STEP de Bricquebec - le Pont d'Aisy	Pied de potence seul agitateur n°2	06/06/18





## LES OPÉRATIONS DE RENOUVELLEMENT

### Les Opérations de renouvellement dans le Cadre du programme contractuel

Un **Programme Contractuel du Renouvellement** correspond à un engagement du Délégitaire à réaliser un programme prédéterminé d'opérations de renouvellement. Une dotation annuelle lissée a été établie à partir d'un planning prévisionnel détaillé des opérations de renouvellement.

Le montant des opérations réalisées correspond à l'affectation de la dépense au Programme Contractuel. Le tableau de suivi comprend l'ensemble des années depuis l'origine du contrat jusqu'à l'exercice actuel, et notamment le solde du Programme à date.

#### Renouvellement prévisionnel annexé au contrat au titre du Programme

##### COMMUNE DE BRICQUEBEC ( Assainissement )

Désignation du site	Désignation de l'équipement	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total (€)
PR de la belle Fontaine	Armoire électrique	4 160																4 160
	Disjoncteur							474										474
	Pompe de relevage n°1												1 430					1 430
	Pompe de relevage n°2		1 430															1 430
	Télésurveillance												2 860					2 860
PR des Bouvreuils	armoire électrique											4 160						4 160
	Disjoncteur					474												474
	Pompe de relevage n°1													1 430				1 430
	Pompe de relevage n°2														1 430			1 430
	Télésurveillance												2 860					2 860
PR du Maréchal Bertrand, le Village	Armoire électrique	5 069																5 069
	Clapet pompe n°1		286															286
	Clapet pompe n°2		286															286
	Clapet pompe n°3		286															286
	Pompe de relevage n°1														1 495			1 495
	Pompe de relevage n°2		1 495															1 495
	Serrurerie			3 120														3 120
	Télésurveillance												2 860					2 860
	Tuyauterie		1 724															1 724
	Vanne isolement pompe n°1		286															286
PR du Stade	Armoire électrique						3 120											3 120
	Enveloppe extérieure de l'armoire électrique											1 170						1 170
PR route de Saint Martin - la demi-lune	Pompe de relevage n°1		1 430															1 430
	Pompe de relevage n°2		1 430															1 430
	Télésurveillance												2 860					2 860
	Armoire électrique Flygt	2 990																2 990
STEP de Bricquebec - le Pont d'Aisy / ELECTRICITE COMMANDE	Eclairage		718															718
	Télésurveillance									3 380								3 380
	Ballon d'eau chaude								520									520
STEP de Bricquebec - le Pont d'Aisy / GENERAL STATION	Clapets DN100												1 939					1 939
	Vanne murale DN300													1 209				1 209





Désignation du site	Désignation de l'équipement	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total (€)
STEP de Bricquebec - le Pont d'Aisy / INSTRUMENTATION	Débitmètre sortie (transmetteur ultrason et sonde)				1 950													1 950
	Oxymètre	2 340																2 340
	Préleveur entrée STEP									4 290								4 290
	Préleveur sortie STEP									4 290								4 290
STEP de Bricquebec - le Pont d'Aisy / PRETRAITEMENT / DEGRILLAGE - DESSABLAGE - DEGRAISSAGE	Aérateur dégraisseur - Aérateur dégraisseur : Turbine							1 076										1 076
	Aérateur dégraisseur - Moto-réducteur variation électrique							1 342										1 342
	Dégrilleur motorisé										9 749							9 749
STEP de Bricquebec - le Pont d'Aisy / RELEVAGE	Pompe relèvement n°1												1 820					1 820
	Pompe relèvement n°2												1 820					1 820
STEP de Bricquebec - le Pont d'Aisy / TRAITEMENT DES BOUES	Agitateur silo à boues n°1					3 250												3 250
	Agitateur silo à boues n°2					3 250												3 250
	Pompe d'extraction des boues du Silo	3 380																3 380
STEP de Bricquebec - le Pont d'Aisy / TRAITEMENT SECONDAIRE	Pompe de recirculation n°1							2 210										2 210
	Pompe de recirculation n°2							2 210										2 210
	<b>Total (Montant(s) contractuel(s) non actualisés(s)(€))</b>	17 939	9 943	3 120	1 950	6 974	3 120	21 611	520	11 960	9 749	5 330	16 449	2 639	2 925			116 229

Les montants indiqués sont les Montants Initiaux Contractuels non actualisés aux conditions de vente du contrat.  
 En vert sur fond coloré : renouvellement réalisé  
 En rouge et barré : équipement abandonné sans renouvellement  
 En bleu et italique : renouvellement en retard  
 En noir : Equipement non renouvelé

Participation (€)	2018

Dotation annuelle actualisée (€)	2018
	8 643

Coefficient d'actualisation de la dotation	2018
	1,115

### Détail du renouvellement Total et Grosses Réparations Réalisés pour l'année 2018 au titre du Programme

<b>COMMUNE DE BRICQUEBEC ( Assainissement )</b>	<b>Montant réalisé pour l'année (€)</b>	<b>7 581</b>
---	---	--------------

PR des Bouvreuils

Equipement(s) renouvelé(s) ou opération(s) réalisée(s)	Date de renouvellement	Type de renouvellement	Opération contractuellement prévue en :	Montant (€)
Pompe de relevage n° 1	28/05/2018	Total	Programme	1 595
			<b>Total (€)</b>	<b>1 595</b>

STEP de Bricquebec - le Pont d'Aisy / INSTRUMENTATION

Equipement(s) renouvelé(s) ou opération(s) réalisée(s)	Date de renouvellement	Type de renouvellement	Opération contractuellement prévue en :	Montant (€)
Préleveur sortie STEP	12/04/2018	Total	Programme	4 785
			<b>Total (€)</b>	<b>4 785</b>

STEP de Bricquebec - le Pont d'Aisy / PRETRAITEMENT / DEGRILLAGE - DESSABLAGE - DEGRAISSAGE

Equipement(s) renouvelé(s) ou opération(s) réalisée(s)	Date de renouvellement	Type de renouvellement	Opération contractuellement prévue en :	Montant (€)
Aérateur dégraisseur : Aérateur dégraisseur : Turbine	30/03/2018	Total	Programme	1 200
			<b>Total (€)</b>	<b>1 200</b>



## Bilan financier du Programme

### COMMUNE DE BRICQUEBEC ( Assainissement )

DOTATIONS ET AVENANTS NON ACTUALISES	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total (€)
Dotation (€)	7 090	7 748	7 748	7 748	7 748	7 748	7 748	7 748	7 748	7 748	7 748	7 748	7 748	7 748	7 748	656	116 218

COEFFICIENTS D' ACTUALISATION	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Coefficient de la dotation	1,00000	0,99908	1,01796	1,05284	1,07611	1,08918	1,09519	1,09500	1,10000	1,11547
Coefficient de report de solde	1,00000	1,00000	1,00000	1,00000	1,00000	1,00000	1,00000	1,00000	1,00000	1,00000

RENOUVELLEMENT REALISE	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total (€)
Dotation actualisée (€)	7 090	7 741	7 887	8 157	8 338	8 439	8 486	8 484	8 523	8 643							81 788
Report de solde actualisé (€)		7 090	5 091	-39 358	-38 105	-33 469	-25 030	-22 474	-15 556	-11 752							
Renouvelé annexé au contrat																	
Renouvellement Total		9 740	52 336	3 285	3 702		5 929	1 566	4 719	7 581							88 858
Autre renouvellement																	
Renouvellement Total																	
Grosses réparations																	
Autre renouvellement sur devis																	
Renouvellement Total																	
Grosses réparations				3 620													3 620
Total renouvellement (€)		9 740	52 336	6 905	3 702		5 929	1 566	4 719	7 581							92 478
Participation ou Engagement (€)																	

Solde (€)	7 090	5 091	-39 358	-38 105	-33 469	-25 030	-22 474	-15 556	-11 752	-10 690							
-----------	-------	-------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	--	--	--	--	--	--	--





## La garantie pour la continuité de service

Une **garantie** est un renouvellement fonctionnel qui se traduit par un engagement contractuel de garantie de bon fonctionnement des installations. Elle s'applique sans programme contractuel et sans restitution des montants non dépensés en fin de contrat. C'est une « assurance » de bon fonctionnement pour la collectivité.

Participation (€)	2018

### Détail du renouvellement Total et Grosses Réparations Réalisés pour l'année 2018 au titre de la Garantie

#### COMMUNE DE BRICQUEBEC ( Assainissement )

PR du Maréchal Bertrand, le Village

Equipement(s) renouvelé(s) ou opération(s) réalisée(s)	Date de renouvellement	Type de renouvellement	Opération contractuellement prévue en :
Sonde de niveau	28/08/2018	Total	Garantie

PR route de Saint Martin - la demi-lune

Equipement(s) renouvelé(s) ou opération(s) réalisée(s)	Date de renouvellement	Type de renouvellement	Opération contractuellement prévue en :
Sonde de niveau	02/08/2018	Total	Garantie

STEP de Bricquebec - le Pont d'Aisy / PRETRAITEMENT / DEGRILLAGE - DESSABLAGE - DEGRAISSAGE

Equipement(s) renouvelé(s) ou opération(s) réalisée(s)	Date de renouvellement	Type de renouvellement	Opération contractuellement prévue en :
Dégrilleur motorisé : Remplacement pignons et chaînes d'entraînement	05/06/2018	Grosses reparations	Garantie

### Détail du renouvellement Total et Grosses Réparations Réalisés pour l'année 2018 au titre de la Garantie

#### COMMUNE DE BRICQUEBEC ( Assainissement )

STEP de Bricquebec - le Pont d'Aisy / TRAITEMENT SECONDAIRE

Equipement(s) renouvelé(s) ou opération(s) réalisée(s)	Date de renouvellement	Type de renouvellement	Opération contractuellement prévue en :
Pompe à mousse	05/02/2018	Total	Garantie
Pont tournant clarificateur : Remplacement roue suiveuse	08/06/2018	Grosses reparations	Garantie
Turbine d'aération n°2 : Réparation de la turbine	24/07/2018	Grosses reparations	Garantie





## ANNEXES COMPLÉMENTAIRES

### TÉLÉGESTION DES INSTALLATIONS - ARRÊT DU RTC ET DU GSM DATA

#### **1. Introduction**

Depuis près de 30 ans la télégestion dans le domaine de l'eau a utilisé principalement le Réseau Téléphonique Commuté (RTC), qui est le réseau historique des téléphones fixes, et le GSM Data (service de transmissions de données qui fonctionne sur le réseau mobile 2G). Ces technologies sont aujourd'hui amenées à disparaître au profit des communications numériques IP.

Cette transformation va être progressive avec des échéanciers imposés par les annonces d'arrêt de service des opérateurs téléphoniques. Dès la fin de l'année 2018 certains services ne seront plus opérationnels chez Orange. Puis l'ensemble des services des opérateurs téléphoniques cesseront d'ici à 2023 ou 2024 sur la totalité des installations.

Concrètement les télégestions ne remonteront plus les informations (alarmes, mesures, comptage) vers les systèmes centraux des exploitants de l'eau.

De plus des communications intersites ne seront plus opérationnelles (Ex : Usine de production vers réservoirs, Station d'épuration vers Poste de relevage), pour garantir la continuité de service.

**C'est pourquoi ils nous semblent nécessaire de vous informer de ces changements qui impacte votre service d'eau ou d'assainissement, et d'anticiper l'adaptation des systèmes de télégestion.**

#### **2. L'arrêt progressif de l'exploitation du RTC**



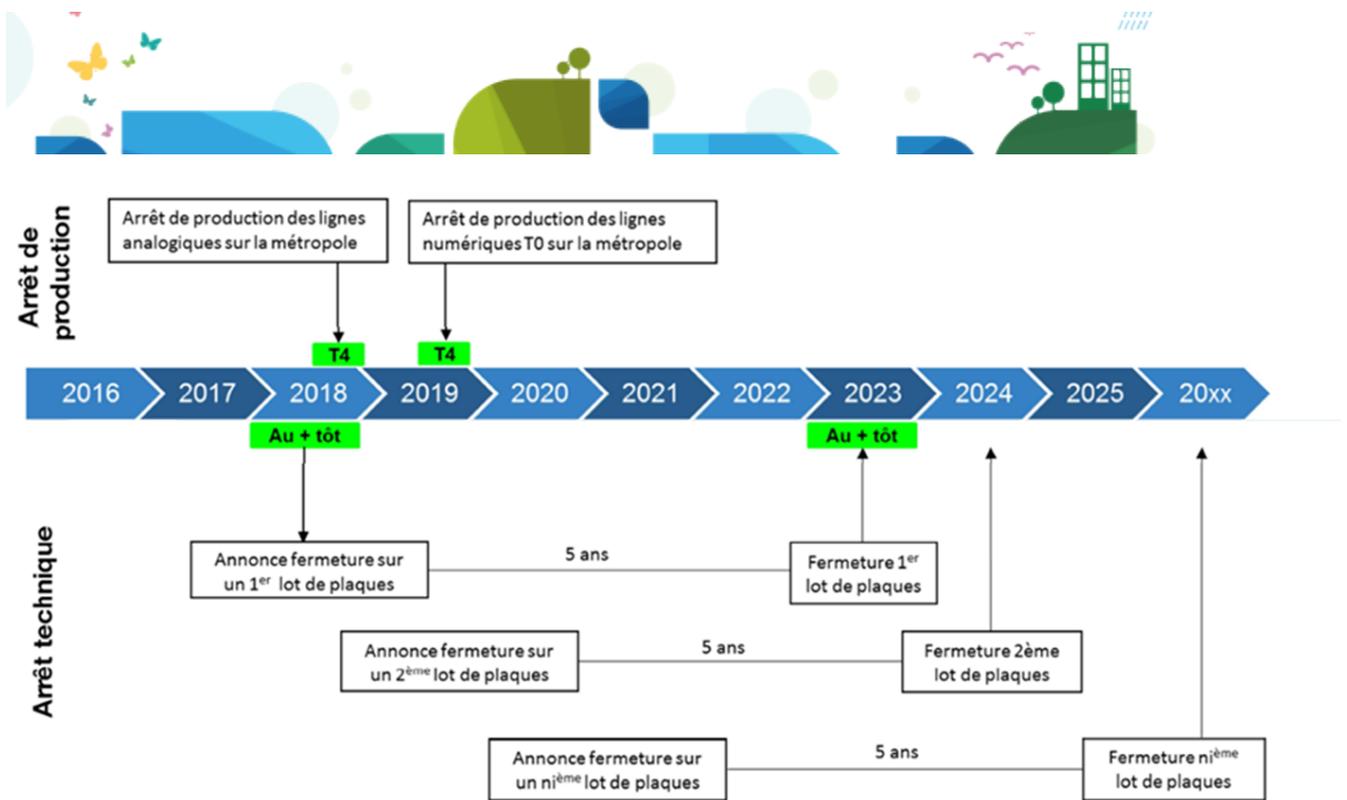
, l'opérateur historique du réseau téléphonique commuté a communiqué son intention d'arrêter progressivement le RTC, support des services de téléphonie traditionnelle analogique et numérique.

Orange explique que cet arrêt résulte du fait que la pérennité de son réseau téléphonique historique pourrait être remise en cause d'ici quelques années. En effet, les équipements et composants spécifiques à ce réseau deviennent obsolètes et des difficultés croissantes d'entretien apparaissent du fait de l'abandon de cette technologie par les équipementiers. Son exploitation excessive entraînerait donc des risques de dysfonctionnements, voire de coupures de service, importants.

**L'arrêt de la commercialisation de nouvelles lignes RTC cessera au 15 Novembre 2018.**

**L'arrêt de l'exploitation de ce réseau interviendra progressivement à partir de fin 2023.**





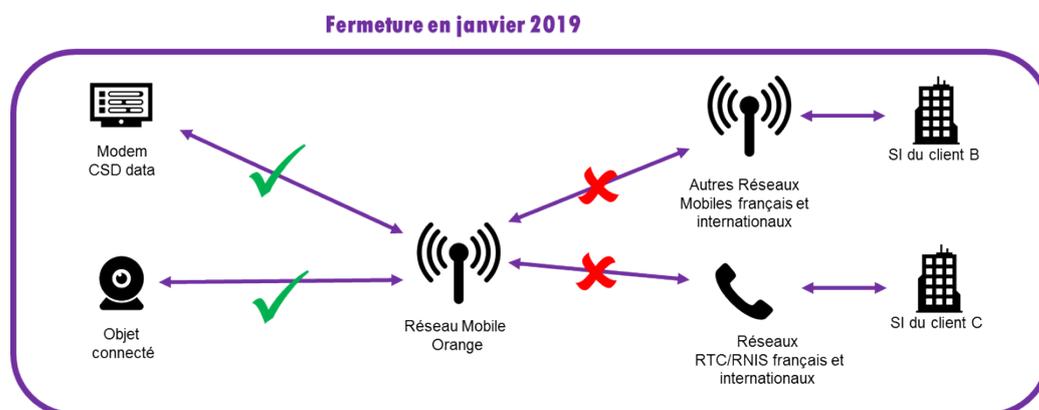
Source du document : Orange

### 3. L'arrêt progressif de l'exploitation du GSM data.

Normé en 1987, le GSM data est une vieille technologie qui fonctionne sur le réseau 2G, que les opérateurs mobiles et leurs fournisseurs ne peuvent plus maintenir efficacement.

**orange™** a annoncé qu'à partir du **1er janvier 2019** les services utilisant du GSM Data vers le réseau RTC ou vers des réseaux d'opérateurs mobiles tiers ne fonctionneront plus.

**Cependant dès l'année 2018, cet arrêt programmé va entraîner une dégradation de la Qualité des communications : les terminaux devront parfois se connecter plusieurs fois avant de pouvoir communiquer.**



Source du document : Orange



a annoncé ne plus maintenir cette technologie à partir du **1er Janvier 2019**, et **l'arrêter définitivement le 31/12/2020**.



pour sa part n'a pas encore fait d'annonce d'arrêt du service GSMData et semblerait maintenir cette technologie jusqu'en 2021.

## **4. Evolution et aménagement à prévoir**

### **a. Nouveaux modes de communications**

**Ces évolutions nous conduisent à utiliser de nouveaux modes de communications de type numérique IP pour la surveillance et le pilotage de vos installations.**

Les communications en numérique IP permettent :

- **des temps de connections rapides**
- **l'échange des informations de quelques secondes**
- **Les interrogations des installations pourront être plus fréquentes : toutes les x minutes ou x heures, et modulées en fonction de la criticité du site.**

Ces technologies s'appuient :

- sur les réseaux mobiles des opérateurs téléphoniques
  - Le GPRS sur le réseau 2G. Largement déployé aujourd'hui dans de multiples applications industrielles, il s'appuie sur un réseau largement couvert sur le territoire français.
  - La 3G/4G qui offrent des vitesses plus importantes et dans les prochaines années la 5G
- Sur les réseaux filaires des opérateurs téléphoniques
  - L'ADSL est un support de communication qui s'appuie sur la paire cuivre historique de nos anciennes lignes téléphone. Elle est performante au plus près des centraux téléphoniques, mais peut ne pas être éligible si trop éloignée.
  - La Fibre Optique qui possède des performances très élevée mais encore peu déployée.





## b. Cybersécurité

Toutes ces nouvelles technologies de communication utilisent des réseaux informatiques qui transitent par les réseaux opérateurs téléphoniques jusqu'aux réseaux des entreprises exploitants les installations.

La **cybersécurité** devient une notion fondamentale à prendre en compte.

SAUR applique depuis de nombreuses années sa Politique de Sécurité des Systèmes Informatique (PSSI) et notamment sur les sites d'exploitation qui lui sont confiés.



Pour les réseaux mobiles SAUR utilise un APN (Point d'Accès Réseau) privé, souscrit auprès des différents opérateurs de téléphonie, pour ne pas être visible de l'Internet public, et limiter les risques de cybercriminalité.

Pour les réseaux filaires SAUR utilise un réseau informatique pour les sites industriels, nommé **WAN INDUSTRIEL à partir d'une connexion ADSL Privé souscrit auprès de l'opérateur Orange.**

Ce réseau est crypté et n'est pas visible de l'Internet public, ce qui limite également les risques de cybercriminalité.

---

**Les solutions SAUR s'appuient sur les préconisations de l'ANSSI Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Informations, concernant la cybersécurité des systèmes industriels.**

---

## c. Aménagement à prévoir sur vos installations



Ces évolutions nécessitent le changement ou l'adaptation de vos équipements de télégestion selon leur typologie. Vous trouverez en annexe l'ensemble des installations concernées et le détail des opérations à prévoir.

Certaines opérations pourront être prises en charge par nos soins dans le cadre de nos obligations de renouvellement.

Les autres opérations non prévues dans nos obligations de renouvellement, feront l'objet d'une proposition technique et financière de notre part.



## Inventaire

### 0010 - PR du Maréchal Bertrand, le Village

Code	Libellé équipement	Clause de renouvellement	Propriété	Marque	Etat	Type dans la marque	Date de mise en service	Débit	Diamètre nominal	Pression nominale	Puissance nominale moteur
GB_002	Serrurerie	GAR	COLLECTIVITE		Non sélectionné		31/10/2012				
GG_004	Barres de guidage pompe n°1	GAR	COLLECTIVITE		Non sélectionné	60.3	18/02/2013				
GG_005	Barres de guidage pompe n°2	GAR	COLLECTIVITE		Non sélectionné		18/02/2013				
GG_006	Barres de guidage pompe n°3	GAR	COLLECTIVITE		Non sélectionné		18/02/2013				
IL_003	Sonde de niveau	GAR	COLLECTIVITE		Non sélectionné		28/08/2018				
IQW001	Compteur énergie PR du Maréchal Bertrand, le Village		EDF				01/12/1987				
KS_001	Télésurveillance	PRG	COLLECTIVITE	Sofrel	Non sélectionné	S550	01/09/2007				
NCA003	Armoire électrique	GAR	COLLECTIVITE	Schneider electric	Non sélectionné	Thalassa	16/06/2011				
PS_006	Pompe de relevage n°3	GAR	COLLECTIVITE	Flygt	Non sélectionné		13/04/2012	10 m3/h		0 mce	2 kW
PS_007	Pompe de relevage n°1	GAR	COLLECTIVITE	Flygt	Non sélectionné	3085.160	22/01/2015	0 m3/h		0 mce	2 kW
PS_008	Pompe de relevage n°2	GAR	COLLECTIVITE	Xylem	Non sélectionné	3085.160	22/01/2015	0 m3/h		0 mce	2 kW
TL_003	Potence déplaçable nue	GAR	COLLECTIVITE	Marque indéfinie	Non sélectionné		01/01/2012				0 kW
TL_005	Pied de potence seul pompe relevage	GAR	COLLECTIVITE		Non sélectionné		11/06/2014				0 kW
TL_006	Pied de potence seul dégrillage	GAR	COLLECTIVITE		Non sélectionné		15/10/2014				0 kW
VA_004	Vanne isolement pompe n°1	GAR	COLLECTIVITE		Non sélectionné		18/12/2013		0 mm	0 bar	
VA_005	Vanne isolement pompe n°2	GAR	COLLECTIVITE		Non sélectionné		18/12/2013		0 mm	0 bar	
VA_006	Vanne isolement pompe n°3	GAR	COLLECTIVITE		Non sélectionné		18/12/2013		0 mm	0 bar	
VC_004	Clapet pompe n°1	GAR	COLLECTIVITE		Non sélectionné		18/12/2013		0 mm	0 bar	
VC_005	Clapet pompe n°2	GAR	COLLECTIVITE		Non sélectionné		18/12/2013		0 mm	0 bar	
VC_006	Clapet pompe n°3	GAR	COLLECTIVITE		Non sélectionné		18/12/2013		0 mm	0 bar	
XTU002	Tuyauterie	GAR	COLLECTIVITE		Non sélectionné		18/12/2013		0 mm		

### 0020 - STEP de Bricquebec - le Pont d'Aisy

Code	Libellé équipement	Clause de renouvellement	Propriété	Marque	Etat	Type dans la marque	Date de mise en service
IQW001	Compteur énergie STEP de Bricquebec		EDF	Schlumberger			31/12/1987

#### 1000 - RELEVAGE( - )

Code	Libellé équipement	Clause de renouvellement	Propriété	Marque	Etat	Type dans la marque	Date de mise en service	Débit	Pression nominale	Puissance nominale moteur
PS_006	Pompe relèvement n°2	PRG	COLLECTIVITE	Flygt	Non sélectionné	CP3085MT 432	15/01/2003	75 m3/h	6.3 mce	2 kW
PS_008	Pompe relèvement n°1	GAR	COLLECTIVITE	Flygt	Non sélectionné		23/06/2011	0 m3/h	0 mce	2 kW

#### 1100 - PRETRAITEMENT( 1110 - DEGRILLAGE - DESSABLAGE - DEGRAISSAGE )

Code	Libellé équipement	Clause de renouvellement	Propriété	Marque	Etat	Type dans la marque	Date de mise en service	Diamètre nominal	Puissance nominale moteur
ASS004	Aérateur dégraisseur	GAR	COLLECTIVITE	R&o	Non sélectionné	F206D code	02/02/2000	0 mm	1.5 kW
BV_001	Compacteur à vis	GAR	COLLECTIVITE	Marque indéfinie	Non sélectionné		05/02/2010		0 kW
MR_001	Motoréducteur du compacteur	GAR	COLLECTIVITE	Nord	Inscrit	SR 120 AEBH 00	28/01/2010		
SDG004	Ensemble racleur + pièces d'usures du dégrilleur	GAR	COLLECTIVITE	Asepta	Non sélectionné		15/10/2002		0 kW
SDG005	Dégrilleur motorisé	GAR	COLLECTIVITE		Non sélectionné		08/02/2010		0 kW
SF_001	Racleur de surface dégraisseur	GAR	COLLECTIVITE	R&o	Non sélectionné		14/02/2003	0 mm	0 kW
VE_001	EV de rinçage du compacteur	GAR	COLLECTIVITE	Burkert	Non sélectionné		05/02/2010	0 mm	



1750 - LEVAGE( - )

Code	Libellé équipement	Clause de renouvellement	Propriété	Marque	Etat	Type dans la marque	Date de mise en service	Puissance nominale moteur
TL_001	Potence sur pied avec treuil silo à boues	GAR	COLLECTIVITE	Marque indéfinie	Non sélectionné		01/01/2000	0 kW
TL_002	Potence sur pied nue poste boues	GAR	COLLECTIVITE	Marque indéfinie	Non sélectionné		01/01/2000	0 kW
TL_003	Potence sur pied avec treuil silo à boues	GAR	COLLECTIVITE	Marque indéfinie	Non sélectionné		05/05/1996	0 kW
TL_004	Potence sur pied poste de relevage	GAR	COLLECTIVITE	Marque indéfinie	Non sélectionné		01/01/2012	0 kW
TL_005	Potence sur pied avec treuil silo à boues	GAR	COLLECTIVITE	Marque indéfinie	Non sélectionné		01/01/2012	0 kW
TL_006	Pied de potence seul agitateur n°2	GAR	COLLECTIVITE	Marque indéfinie	Non sélectionné		01/01/2012	0 kW
TL_007	Potence sur pied nue agitateur n°2	GAR	COLLECTIVITE	Marque indéfinie	Non sélectionné		01/01/2012	0 kW

4000 - TRAITEMENT SECONDAIRE( - )

Code	Libellé équipement	Clause de renouvellement	Propriété	Marque	Etat	Type dans la marque	Date de mise en service	Débit	Diamètre nominal	Pression nominale	Puissance nominale moteur
AS_004	Turbine d'aération n°1	GAR	COLLECTIVITE		Non sélectionné	RF197 + DV132M4C	14/12/2001		840 mm		7.5 kW
AS_005	Turbine d'aération n°3	GAR	COLLECTIVITE		Non sélectionné	RF97 + DV132M4C	14/12/2001		840 mm		7.5 kW
AS_010	Turbine d'aération n°2	GAR	COLLECTIVITE	Sew usocom	Non sélectionné	/	07/10/2015		0 mm		7.5 kW
DRD001	Rampe à mousse	GAR	COLLECTIVITE		Non sélectionné		19/03/2012	0 m3/h	0 mm		
PS_007	Pompe de recirculation n°2	PRG	COLLECTIVITE	Flygt	Non sélectionné	DP3085 182MT470	15/06/1998	0 m3/h		0 mce	2 kW
PS_009	Pompe de recirculation n°1	GAR	COLLECTIVITE	Flygt	Non sélectionné		22/06/2011	0 m3/h		0 mce	2 kW
PS_016	Pompe à mousse	GAR	COLLECTIVITE	Flygt	Non sélectionné		05/02/2018	10 m3/h		1.48 mce	0.72 kW
SGT002	Pont tournant clarificateur	GAR	COLLECTIVITE	Marque indéfinie	Non sélectionné		01/01/1990				0 kW

8000 - TRAITEMENT DES BOUES( - )

Code	Libellé équipement	Clause de renouvellement	Propriété	Marque	Etat	Type dans la marque	Date de mise en service	Débit	Diamètre nominal	Pression nominale	Puissance nominale moteur
ATS001	Agitateur silo à boues n°1	PRG	COLLECTIVITE	Marque indéfinie	Non sélectionné	MT12012a	01/01/2000		0 mm		0 kW
ATS002	Agitateur silo à boues n°2	PRG	COLLECTIVITE	Marque indéfinie	Non sélectionné	MT12012a	01/01/2000		0 mm		0 kW
ATS003	Agitateur silo à boues n°3	GAR	COLLECTIVITE	Flygt	Non sélectionné	SR4640	01/09/2009		0 mm		2.5 kW
GB_005	Escalier silo à boues	GAR	COLLECTIVITE	Marque indéfinie	Non sélectionné		19/11/2007				
GB_006	Garde-corps silo à boues	GAR	COLLECTIVITE	Marque indéfinie	Non sélectionné	/	19/11/2007				
PS_010	Pompe d'extraction des boues du Silo	GAR	COLLECTIVITE	Flygt	Non sélectionné		23/06/2011	0 m3/h		0 mce	2 kW

9000 - ELECTRICITE COMMANDE( - )

Code	Libellé équipement	Clause de renouvellement	Propriété	Marque	Etat	Type dans la marque	Date de mise en service
KS_002	Télésurveillance	GAR	COLLECTIVITE	Sofrel	Non sélectionné	S550	16/08/2011
NCA002	Armoire électrique	GAR	COLLECTIVITE	Schneider electric	Non sélectionné		24/06/2011
NEP002	Eclairage	GAR	COLLECTIVITE	Sofrel	Non sélectionné	S500	22/06/2011

9500 - INSTRUMENTATION( - )

Code	Libellé équipement	Clause de renouvellement	Propriété	Marque	Etat	Type dans la marque	Date de mise en service	Diamètre nominal
IA_001	Oxymètre	PRG	COLLECTIVITE	Marque indéfinie	Non sélectionné		01/01/1995	
IFE004	Débitmètre sortie (transmetteur ultrason et sonde)	GAR	COLLECTIVITE		Non sélectionné		01/12/2015	0 mm
IL_001	Sonde niveau by-pass		COLLECTIVITE	Siemens	Non sélectionné	PROUL LU 7ML52211	22/04/2009	
IRP006	Préleveur entrée STEP	GAR	COLLECTIVITE	Lange	Non sélectionné	HACH	27/10/2017	
IRP007	Préleveur sortie STEP	GAR	COLLECTIVITE		Non sélectionné		12/04/2018	





9700 - GENERAL STATION( - )

Code	Libellé équipement	Clause de renouvellement	Propriété	Marque	Etat	Type dans la marque	Date de mise en service	Diamètre nominal	Pression nominale
GB_001	Serrurerie	GAR	COLLECTIVITE	Marque indéfinie	Non sélectionné		15/12/1994		
JEC001	Ballon d'eau chaude	PRG	COLLECTIVITE	Marque indéfinie	Non sélectionné		01/01/2001		
VA_002	Robinetterie initiale	GAR	COLLECTIVITE		Non sélectionné		15/05/1975	0 mm	0 bar
VC_001	Clapets DN100	PRG	COLLECTIVITE		Non sélectionné		15/06/1985	0 mm	0 bar
VMU001	Vanne murale DN300	PRG	COLLECTIVITE		Non sélectionné		15/10/1986	300 mm	
XTU002	Tuyauterie	GAR	COLLECTIVITE	Marque indéfinie	Non sélectionné		15/05/1975	0 mm	

0030 - PR route de Saint Martin - la demi-lune

-( - )

Code	Libellé équipement	Clause de renouvellement	Propriété	Marque	Etat	Type dans la marque	Date de mise en service	Débit	Diamètre nominal	Pression nominale	Puissance nominale moteur
GB_001	Serrurerie PR	GAR	COLLECTIVITE	Marque indéfinie	Non sélectionné		15/09/1983				
IL_003	Sonde de niveau	GAR	COLLECTIVITE		Non sélectionné		02/08/2018				
IQW001	Compteur énergie PR route de Saint Martin		EDF				31/12/2000				
KS_001	Télesurveillance	PRG	COLLECTIVITE	Sofrel	Non sélectionné	S550	01/09/2007				
NCA003	Enveloppe extérieure de l'armoire électrique	PRG	COLLECTIVITE	Marque indéfinie	Non sélectionné		15/12/1999				
NCA004	Armoire électrique	GAR	COLLECTIVITE	Schneider electric	Non sélectionné	Thalassa	19/06/2011				
PS_003	Pompe de relevage n°1	GAR	COLLECTIVITE	Flygt	Non sélectionné	Dp 3068 mt 470	09/06/2011	0 m3/h		0 mce	2 kW
PS_005	Pompe de relevage n°2	GAR	COLLECTIVITE		Non sélectionné		15/03/2016	0 m3/h		0 mce	0 kW
TL_001	Pied de potence seul pompe 1	GAR	COLLECTIVITE	Marque indéfinie	Non sélectionné		01/01/2012				0 kW
TL_002	Pied de potence seul pompe 2	GAR	COLLECTIVITE	Marque indéfinie	Non sélectionné		01/01/2012				0 kW
TL_003	Potence déplaçable nue	GAR	COLLECTIVITE	Marque indéfinie	Non sélectionné		01/01/2012				0 kW
VA_002	Robinetterie	GAR	COLLECTIVITE	Marque indéfinie	Non sélectionné		10/10/2001		65 mm	0 bar	
XTU002	Tuyauterie	GAR	COLLECTIVITE	Marque indéfinie	Non sélectionné		11/11/2001		65 mm		

0040 - PR de la belle Fontaine

Code	Libellé équipement	Clause de renouvellement	Propriété	Marque	Etat	Type dans la marque	Date de mise en service	Débit	Diamètre nominal	Pression nominale	Puissance nominale moteur
GB_002	Echelle	GAR	COLLECTIVITE	Marque indéfinie	Non sélectionné	H x l (m) = 2,80 x	14/12/2004				
GR_003	Trappe visite	GAR	COLLECTIVITE	Marque indéfinie	Non sélectionné	L x l (mm) =	15/06/1986				
IQW001	Compteur énergie PR de la belle Fontaine		EDF				31/12/2000				
KS_001	Télesurveillance	PRG	COLLECTIVITE	Sofrel	Non sélectionné	S550	01/09/2007				
NCA002	Armoire électrique	GAR	COLLECTIVITE	Schneider electric	Non sélectionné	Thalassa	10/06/2011				
NPD002	Disjoncteur	GAR	COLLECTIVITE		Non sélectionné		15/06/2011				
PS_004	Pompe de relevage n°1	PRG	COLLECTIVITE	Flygt	Non sélectionné	DP3068 MT470	11/02/2009	0 m3/h		0 mce	2 kW
PS_005	Pompe de relevage n°2	GAR	COLLECTIVITE	Flygt	Non sélectionné	Dp 3068 mt 470	10/06/2011	0 m3/h		0 mce	2 kW
SPD001	Panier de dégrillage	GAR	COLLECTIVITE	Marque indéfinie	Non sélectionné	L x l x H (mm) =	15/06/1986				
TL_001	Pied de potence seul pompe 1	GAR	COLLECTIVITE	Marque indéfinie	Non sélectionné		01/01/2012				0 kW
TL_002	Pied de potence seul pompe 2	GAR	COLLECTIVITE	Marque indéfinie	Non sélectionné		01/01/2012				0 kW
VA_002	Vannes (2)	GAR	COLLECTIVITE	Pont a mousson	Non sélectionné	EURO20 TYPE23	14/12/2004		65 mm	10 bar	
VC_002	Clapets (2)	GAR	COLLECTIVITE	Pont a mousson	Non sélectionné	CA07L6SA	14/12/2004		65 mm	10 bar	
XTU002	Tuyauterie	GAR	COLLECTIVITE		Non sélectionné		14/12/2004		65 mm		





0050 - PR des Bouvreuils

Code	Libellé équipement	Clause de renouvellement	Propriété	Marque	Etat	Type dans la marque	Date de mise en service	Débit	Diamètre nominal	Pression nominale	Puissance nominale moteur
GB_001	Serrurerie PR	GAR	COLLECTIVITE	Marque indéfinie	Non sélectionné		15/06/1984				
KS_001	Télesurveillance	PRG	COLLECTIVITE	Sofrel	Non sélectionné	S550	01/09/2007				
NCA002	armoie électrique	GAR	COLLECTIVITE	Schneider electric	Non sélectionné	Thalasse	15/06/2011				
NPD002	Disjoncteur	GAR	COLLECTIVITE		Non sélectionné		26/05/2015				
PS_005	Pompe de relevage n°2	GAR	COLLECTIVITE		Non sélectionné		14/03/2016	0 m3/h		0 mce	0 kW
PS_006	Pompe de relevage n°1	GAR	COLLECTIVITE	Flygt	Non sélectionné		25/04/2018	0 m3/h		0 mce	2 kW
TL_001	Pied de potence seul pompe 1	GAR	COLLECTIVITE	Marque indéfinie	Non sélectionné	200	01/01/2012				0 kW
TL_002	Potence déplaçable sur pied nue pompe n°2	GAR	COLLECTIVITE	Marque indéfinie	Non sélectionné		01/01/2012				0 kW
VA_001	Robinetterie	GAR	COLLECTIVITE	Marque indéfinie	Non sélectionné		15/06/1984		0 mm	0 bar	
XTU001	Tuyauterie	GAR	COLLECTIVITE	Marque indéfinie	Non sélectionné		15/06/1984		0 mm		

0060 - PR du Stade

Code	Libellé équipement	Clause de renouvellement	Propriété	Marque	Etat	Type dans la marque	Date de mise en service	Débit	Diamètre nominal	Pression nominale	Puissance nominale moteur
KS_001	Télesurveillance	GAR	COLLECTIVITE	Sofrel	Non sélectionné	S530	19/08/2011				
NCA002	Armoire électrique	GAR	COLLECTIVITE	Schneider electric	Non sélectionné	Thalassa	29/08/2011				
PS_002	Pompe unique	GAR	COLLECTIVITE	Flygt	Non sélectionné	MP 3068 HT 212	05/02/2007	10 m3/h		18.1 mce	1.7 kW
VA_001	Robinetterie	GAR	COLLECTIVITE	Marque indéfinie	Non sélectionné		01/02/1994		0 mm	0 bar	
XTU001	Tuyauterie	GAR	COLLECTIVITE	Marque indéfinie	Non sélectionné		01/02/1994		0 mm		





COMMUNE DE BRICQUEBEC

2018

# Bilan annuel de fonctionnement du système d'assainissement



PARCE QUE CHAQUE TERRITOIRE EST UNIQUE.





## Table des matières

<b>A. INFORMATIONS GÉNÉRALES - STEP DE BRICQUEBEC - LE PONT D'AISSY .....</b>	<b>3</b>
A.1. IDENTIFICATION ET DESCRIPTION SUCCINCTE .....	3
<b>B. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTÈME DE COLLECTE .....</b>	<b>4</b>
B.1. LES RACCORDEMENTS .....	4
B.1.1. Les raccordements domestiques .....	4
B.1.2. Les raccordements non domestiques : liste des établissements .....	4
B.2. LES TRAVAUX RÉALISÉS SUR LE SYSTÈME DE COLLECTE .....	4
B.3. LE CONTRÔLE ET LA SURVEILLANCE DU SYSTÈME DE COLLECTE .....	4
B.3.1. Les contrôles de raccordements .....	4
B.3.2. Surveillance de l'état du réseau : Passage caméra .....	4
B.4. L'ENTRETIEN DU SYSTÈME DE COLLECTE .....	4
B.4.1. Les postes de relèvement .....	4
B.4.2. Récapitulatif des opérations d'entretien .....	5
B.5. Bilan des déversements au milieu par le système de collecte .....	6
B.6. Synthèse du suivi métrologique du dispositif d'autosurveillance du système de collecte .....	6
B.7. CONCLUSION DU BILAN ANNUEL SUR LE SYSTÈME DE COLLECTE .....	6
<b>C. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTÈME DE TRAITEMENT - STEP DE BRICQUEBEC - LE PONT D'AISSY .....</b>	<b>7</b>
C.1. BILAN SUR LES VOLUMES .....	7
C.1.1. Volume entrant dans le système de traitement .....	7
C.1.2. Volume sortant du système de traitement .....	7
C.1.3. Evolutions des volumes totaux annuels entrant et sortant .....	8
C.2. BILAN SUR LA POLLUTION TRAITÉE ET REJETÉE .....	10
C.2.1. Evolutions des charges entrantes annuelles .....	10
C.2.2. La pollution entrante dans le système de traitement .....	12
C.2.3. La pollution déversée en tête de station .....	13
C.2.4. La pollution sortante du système de traitement .....	14
C.2.5. Le calcul des rendements .....	16
C.2.6. Le suivi bactériologique .....	16
C.2.7. Le suivi du milieu récepteur .....	16
C.3. BILAN SUR LES BOUES, LES AUTRES SOUS-PRODUITS ET LES APPORTS EXTÉRIEURS .....	17
C.3.1. Les boues .....	17
C.3.2. Les autres sous-produits .....	18
C.4. BILAN DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE ET DE RÉACTIFS .....	18
C.4.1. Quantités d'énergie consommée au cours de l'année .....	18
C.4.2. Quantités de réactifs consommés sur l'année .....	18
C.5. LES FAITS MARQUANTS SUR LE SYSTÈME DE TRAITEMENT, Y COMPRIS LES FAITS RELATIFS À L'AUTO-SURVEILLANCE .....	18
C.5.1. Liste des faits marquants sur le système de traitement .....	18
C.5.2. Déversements dans le milieu consécutifs aux faits marquants sur le système de traitement .....	18
F.1. RÉCAPITULATIF ANNUEL DU FONCTIONNEMENT DU SYSTÈME DE TRAITEMENT ET ÉVALUATION DE LA CONFORMITÉ .....	24
Paramètres physicochimiques .....	24
F.2. SYNTHÈSE DU SUIVI MÉTROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE .....	26
F.3. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTÈME DE TRAITEMENT .....	26

# A. INFORMATIONS GÉNÉRALES - STEP DE BRICQUEBEC - LE PONT D'AI SY

## A.1. IDENTIFICATION ET DESCRIPTION SUCCINCTE

<b>Agglomération d'assainissement</b>		<b>Code Sandre</b>	035008201SCL	
Commune	BRICQUEBEC			
Taille de l'agglomération				
<b>Système de collecte</b>		<b>Code Sandre</b>	035008201SCL	
Nom	STEP de Bricquebec - le Pont d'Aisy			
Type(s) de réseau	Unitaire et séparatif			
Industriels raccordés	OUI			
Exploitant	SAUR			
Personne à contacter	Didier ALLAIN / didier.allain@saur.com			
<b>Station de traitement des eaux usées</b>		<b>Code Sandre</b>	035008202000	
Nom	STEP de Bricquebec - le Pont d'Aisy			
Lieu d'implantation	BRICQUEBEC			
Date de mise en œuvre	1988			
Maître d'ouvrage	Communauté d'Agglomération du Cotentin			
<b>Capacité Nominale</b>	Organique en kg/jour de DBO5	Hydraulique en m <sup>3</sup> /jour	Q Pointe en m <sup>3</sup> /heure	Equivalent habitant
	216	600	-	4 000
Temps sec		600		
Temps pluie		600		
Débit de référence	1 308 m <sup>3</sup> /j			
<b>Charge entrante en DBO5 maximale (année 2018)</b>				
<b>File Eau</b>	Type de traitement	-		
	Filière de traitement	T_Sec : Boue Activ. Aér Prol sans anoxie		
<b>File Boue</b>	Type de traitement	Epaississement		
	Filières de traitement	Stabilisation : Pas de traitement - Epaississement : Epaississement gravitaire - Déshydratation : Pas de traitement		
Exploitant	SAUR			
Personne à contacter	Didier ALLAIN / didier.allain@saur.com			
<b>Milieu récepteur</b>				
Nom	Rivière AISY			
Masse d'eau				
Type	Rejet superficiel			



## B. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTÈME DE COLLECTE

### B.1. LES RACCORDEMENTS

#### B.1.1. Les raccordements domestiques

Voir le rapport annuel du délégataire

#### B.1.2. Les raccordements non domestiques : liste des établissements

Nom	Activité	Adresse
SA ROUGER	Biscuiterie	Route de l'Abbaye 50 260 BRICQUEBEC

### B.2. LES TRAVAUX RÉALISÉS SUR LE SYSTÈME DE COLLECTE

Les travaux réalisés sur le système de collecte sont détaillés dans le rapport annuel du délégataire.

### B.3. LE CONTRÔLE ET LA SURVEILLANCE DU SYSTÈME DE COLLECTE

Les opérations de contrôle et de surveillance du système de collecte sont détaillées dans le Rapport Annuel du délégataire.

### B.4. L'ENTRETIEN DU SYSTÈME DE COLLECTE

#### B.4.1. Les postes de relèvement

Commune	Libellé	Capacité nominale	Télésurveillance	Groupe électrogène
BRICQUEBEC	PR de la belle Fontaine	15 m3/h	Oui	Non
BRICQUEBEC	PR des Bouvreuils	15 m3/h	Oui	Non
BRICQUEBEC	PR du Maréchal Bertrand, le Village	30 m3/h	Oui	Non
BRICQUEBEC	PR du Stade	10 m3/h	Oui	Non
BRICQUEBEC	PR route de Saint Martin - la demi-lune	14 m3/h	Oui	Non

#### B.4.2. Récapitulatif des opérations d'entretien

Les opérations d'entretien sont détaillées dans le rapport annuel du délégataire.

### B.5. BILAN DES DÉVERSEMENTS AU MILIEU PAR LE SYSTÈME DE COLLECTE

Le déversoir d'orage situé rue St Roch n'est pas équipé pour estimer les temps et volume de débordement.



## B.6. SYNTHÈSE DU SUIVI MÉTROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE DU SYSTÈME DE COLLECTE

Aucun dispositif de mesure (débit ou préleveur) n'est présent sur le système de collecte.

## B.7. CONCLUSION DU BILAN ANNUEL SUR LE SYSTÈME DE COLLECTE

Le réseau de collecte des eaux usées draine beaucoup d'eaux parasites en périodes pluvieuses. Une partie de ces eaux est déversée au milieu naturel en tête de station:

Les volumes sont estimés en fonction de la hauteur d'eau mesurée dans la conduite de surverse : ils s'élèvent à 38702 m<sup>3</sup> en 2018.

En 2018, le volume des eaux parasites traité par la station s'établit à environ 116 000 m<sup>3</sup>, soit 60 % des eaux traitées par la station d'épuration.

Ce volume a été déterminé par la différence entre les volumes traités et les volumes assujettis à la station : volumes traités+by pass entrée station-volumes assujettis = volumes d'eaux parasites,

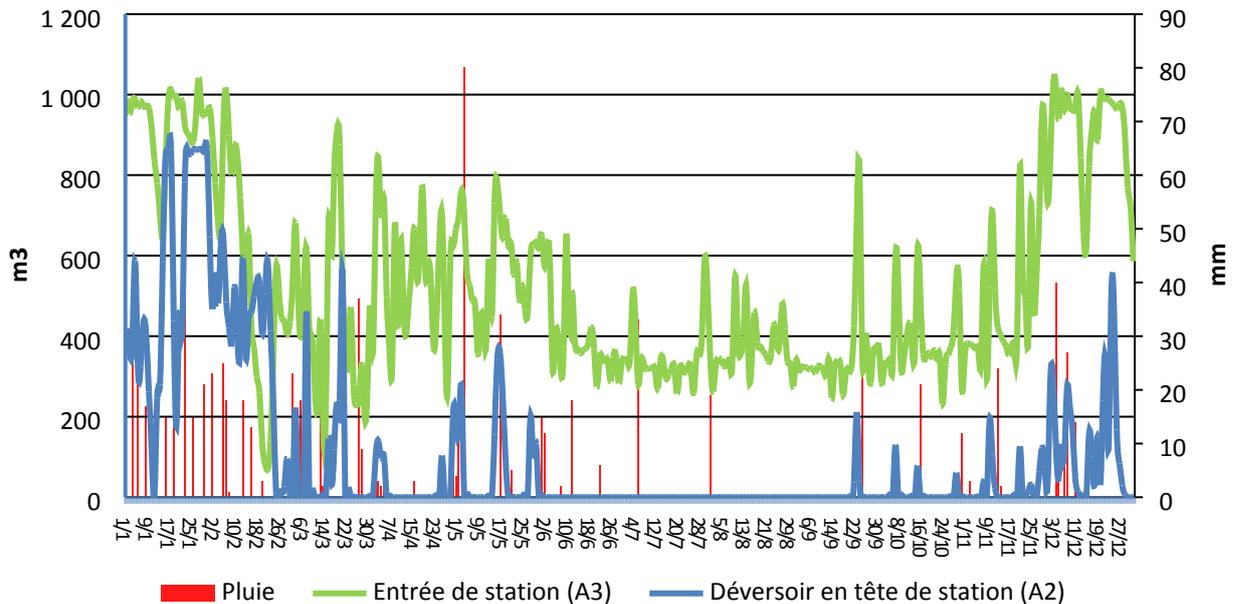


## C. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTÈME DE TRAITEMENT - STEP DE BRICQUEBEC - LE PONT D'AISSY

### C.1. BILAN SUR LES VOLUMES

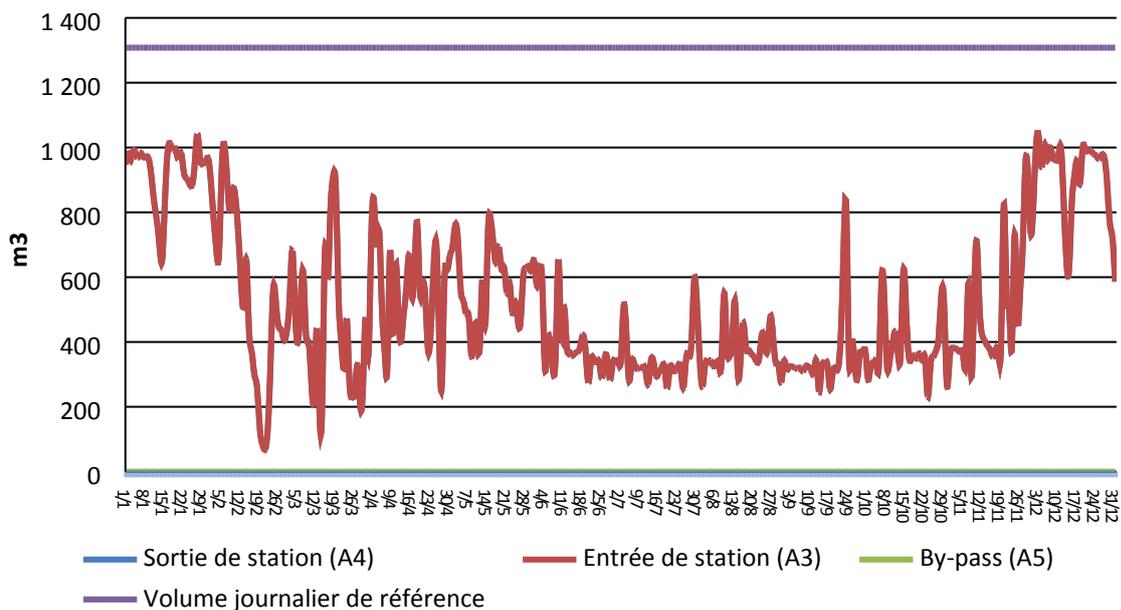
#### C.1.1. Volume entrant dans le système de traitement

Volume journalier au niveau du déversoir en tête de station (A2) et de l'entrée de la station (A3) en m<sup>3</sup>/j



#### C.1.2. Volume sortant du système de traitement

Volume journalier au niveau de l'entrée (A3), de la sortie (A4) et au niveau du Bypass (A5) en m<sup>3</sup>/j



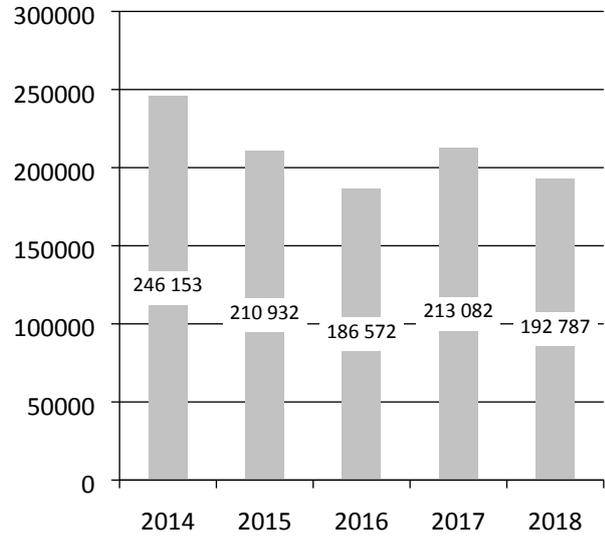
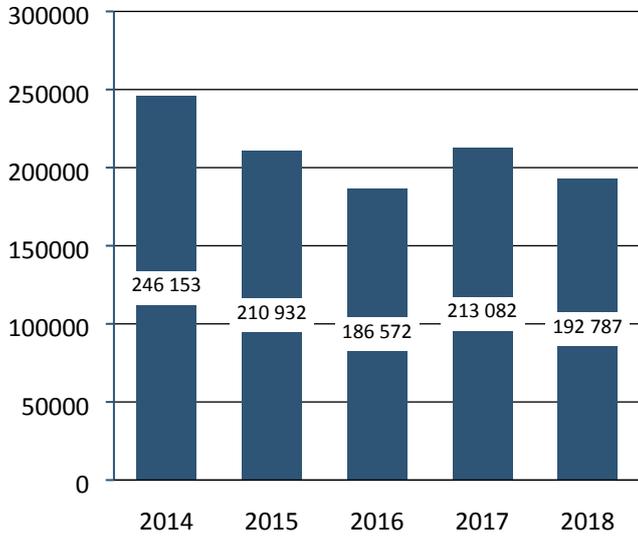
### C.1.3. Evolutions des volumes totaux annuels entrant et sortant

Mesure	Année	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Jui.	Aout	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Entrée de station (A3) (m3)	2014	28 626	27 092	22 486	18 211	19 405	13 030	13 870	16 269	11 262	19 540	28 553	27 809	246 153
Entrée de station (A3) (m3)	2015	27 754	23 204	23 213	14 046	12 534	10 011	12 359	14 947	13 937	13 736	22 261	22 930	210 932
Entrée de station (A3) (m3)	2016	23 192	16 202	20 071	14 046	12 589	14 173	13 388	15 681	11 595	12 512	19 316	13 807	186 572
Entrée de station (A3) (m3)	2017	19 480	20 914	22 641	12 363	16 212	12 274	12 674	13 468	18 195	19 837	17 153	27 871	213 082
Entrée de station (A3) (m3)	2018	28 840	15 420	13 837	16 844	17 875	11 758,2	10 713	11 470	10 663	11 929	15 227	28 211	192 787,2
Sortie de station (A4) (m3)	2014	28 626	27 092	22 486	18 211	19 405	13 030	13 870	16 269	11 262	19 540	28 553	27 809	246 153
Sortie de station (A4) (m3)	2015	27 754	23 204	23 213	14 046	12 534	10 011	12 359	14 947	13 937	13 736	22 261	22 930	210 932
Sortie de station (A4) (m3)	2016	23 192	16 202	20 071	14 046	12 589	14 173	13 388	15 681	11 595	12 512	19 316	13 807	186 572
Sortie de station (A4) (m3)	2017	19 480	20 914	22 641	12 363	16 212	12 274	12 674	13 468	18 195	19 837	17 153	27 871	213 082
Sortie de station (A4) (m3)	2018	28 840	15 420	13 837	16 844	17 875	11 758,2	10 713	11 470	10 663	11 929	15 227	28 211	192 787,2
Déversoir en tête station (A2) (m3)	2014	6 868	7 154	1 257	1 487	504	0	192	1 094	0	840	1 553	2 902	23 851
Déversoir en tête station (A2) (m3)	2015	6 347	3 103	420	0	0	0	211	1 077	0	0	1 774	1 453	14 385
Déversoir en tête station (A2) (m3)	2016	6 947	3 259,33	1 956,87	2,7	0	388	0	0	0	0	0	0	12 553,9
Déversoir en tête station (A2) (m3)	2017	501,75	1 311,85	937,34	0	125	0	266	424	2 473,36	3 485,8	14 922,77	18 633,85	43 081,72
Déversoir en tête station (A2) (m3)	2018	17 118,84	11 053,39	2 012,06	946	2 078	0	0	0	289	268,09	816	4 121,2	38 702,58
Pluie (mm)	2014	175	170	59	90	89	33	47	99	11	150	143	117	1 183
Pluie (mm)	2015	203	138	62	22	57	0	0	153	65	0	0	0	700
Pluie (mm)	2016	189	184	118	32	56	94	30	44	37	68	136,5	20	1 008,5
Pluie (mm)	2017	80	102	70	4,5	117	41	53	72	133	124	131	144	1 071,5
Pluie (mm)	2018	203	101	132	31,4	146	38	52	0	40	33	29	98	903,4



**Evolution du volume annuel  
Entrée de station (A3) en m3**

**Evolution du volume annuel  
Sortie de station (A4) en m3**





## C.2. BILAN SUR LA POLLUTION TRAITÉE ET REJETÉE

Ci-dessous la description des termes qui seront utilisés dans ce chapitre :

**Volume réglementaire entrée  $V_e$  = Volume (A2 + A3 + A7)**

- Déversoir entrée STEP (A2)
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs(A7) le cas échéant

**Volume réglementaire sortie  $V_s$  = Volume (A2 + A4 + A5)**

- Sortie de la station (A4)
- Bypass intermédiaire (A5)
- Déversoir entrée STEP (A2)

**Flux réglementaire entrée  $F_e$  = Flux (A2 + A3 + A7)**

- Déversoir entrée STEP (A2)
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs(A7) le cas échéant

**Flux réglementaire sortie  $F_s$  = Flux (A2 + A4 + A5)**

- Sortie de la station (A4)
- Bypass intermédiaire (A5)
- Déversoir entrée STEP (A2)

**Concentration réglementaire  $C_r = 1000 * F_r / V_r$  ( $C_e$  : entrée ;  $C_s$  : sortie)**

- $F_r$  : Flux réglementaire ( $F_e$  : entrée ;  $F_s$  : sortie)
- $V_r$  : Volume réglementaire ( $F=V_e$  : entrée ;  $V_s$  : sortie)

**Rendement réglementaire  $R_{dtr} = 100 \times [1 - (F_s / F_e)]$**

- $F_s$  : Flux réglementaire sortie
- $F_e$  : Flux réglementaire entrée

### C.2.1. Evolution des charges entrantes annuelles

Charge annuelle pour les paramètres DCO, MES, DBO5, NTK, NGL et Pt correspondant aux points réglementaires :

- Déversoir entrée STEP (A2),
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs(A7) le cas échéant

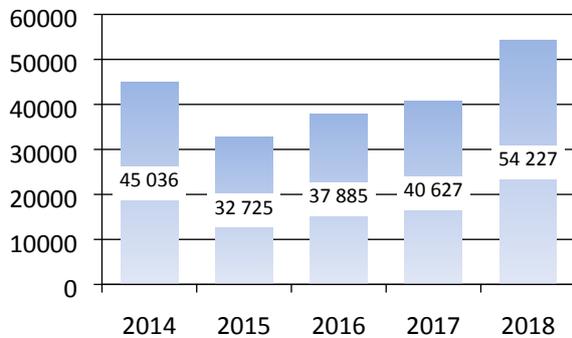
Charge annuelle pour les paramètres DCO, MES, DBO5, NTK, NGL et Pt :

- Charge kg /an = [moyenne (Concentration (A2) mg/L x Volume déversé (A2) m<sup>3</sup>) + moyenne (Concentration (A3) mg/L x Volume entrée (A3) m<sup>3</sup>) + moyenne (Concentration (A7) mg/L x Volume apports (A7) m<sup>3</sup>)] x 365 /1000

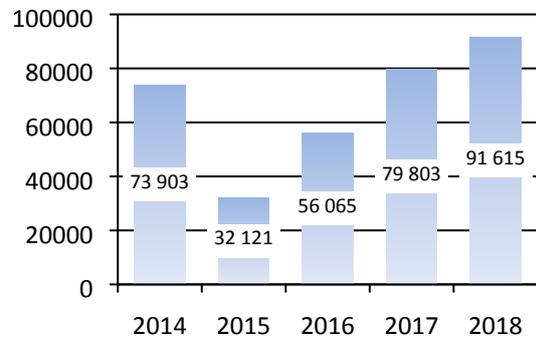




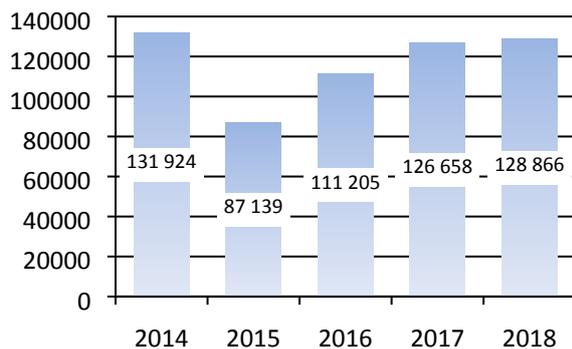
**Evolution des charges entrantes totales  
annuelles  
DBO5 en kg/an**



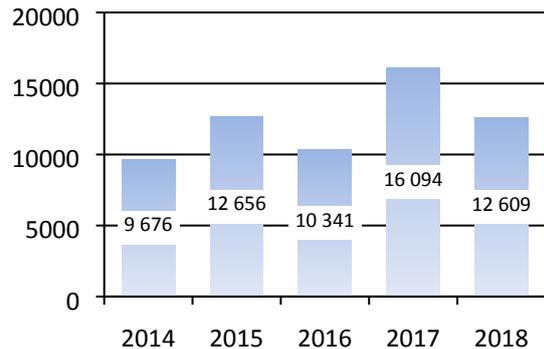
**Evolution des charges entrantes  
totales annuelles  
MES en kg/an**



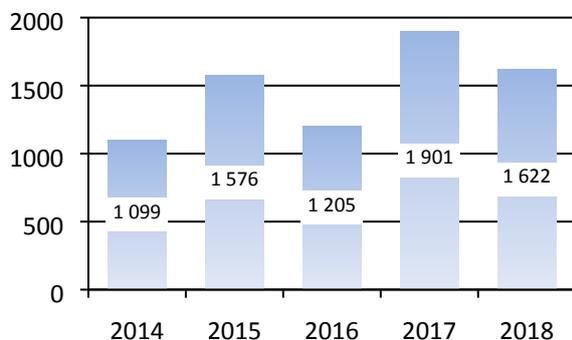
**Evolution des charges entrantes totales  
annuelles  
DCO en kg/an**



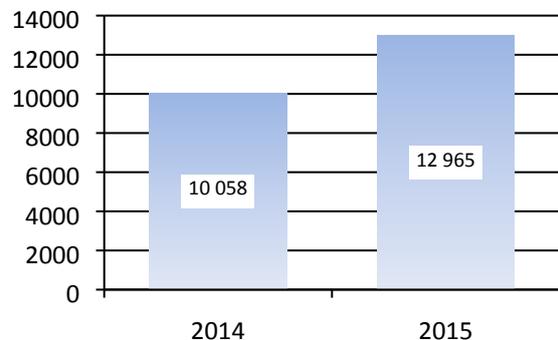
**Evolution des charges entrantes  
annuelles  
Azote Kjeldhal en kg/an**



**Evolution des charges entrantes totales  
annuelles  
Phosphore total en kg/an**

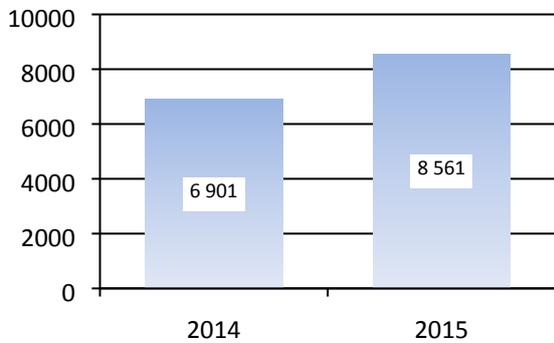


**Evolution des charges entrantes  
totales annuelles  
Azote Global en kg/an**





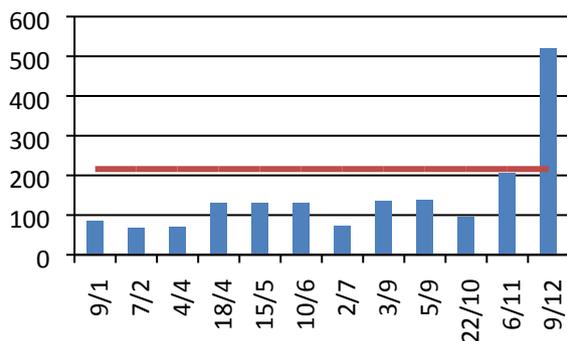
**Evolution des charges entrantes  
totales annuelles  
Azote Ammoniacal en kg/an**



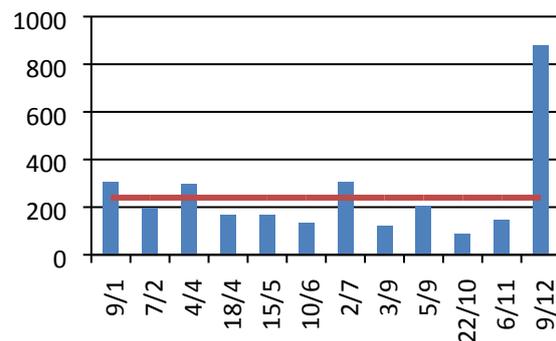
**C.2.2. La pollution entrante dans le système de traitement**

Flux entrée réglementaire Fe kg/j = Concentration réglementaire Ce (mg/L) x Volume réglementaire entrée Ve (m<sup>3</sup>) / 1000

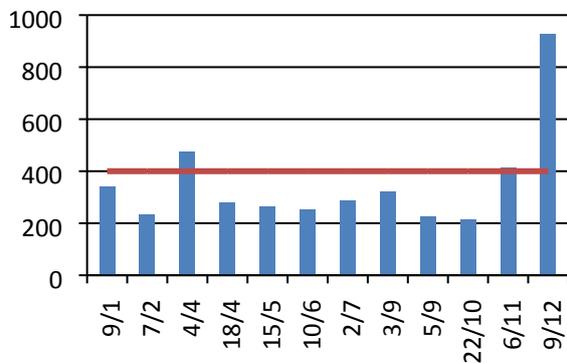
**Charge entrante  
DBO5 en kg/j**



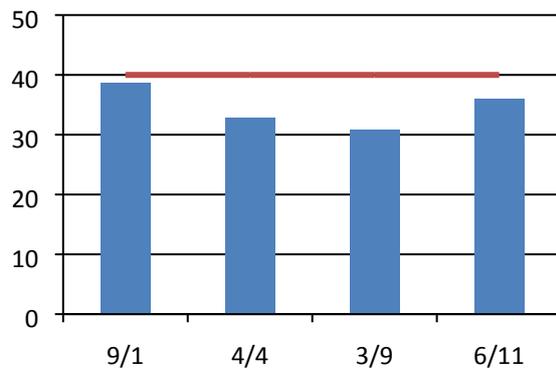
**Charge entrante  
MES en kg/j**



**Charge entrante  
DCO en kg/j**

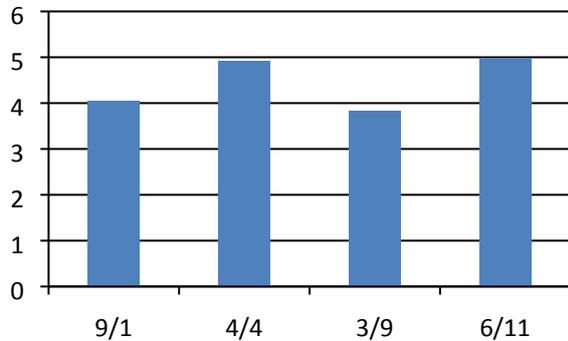


**Charge entrante  
Azote Kjeldhal en kg/j**





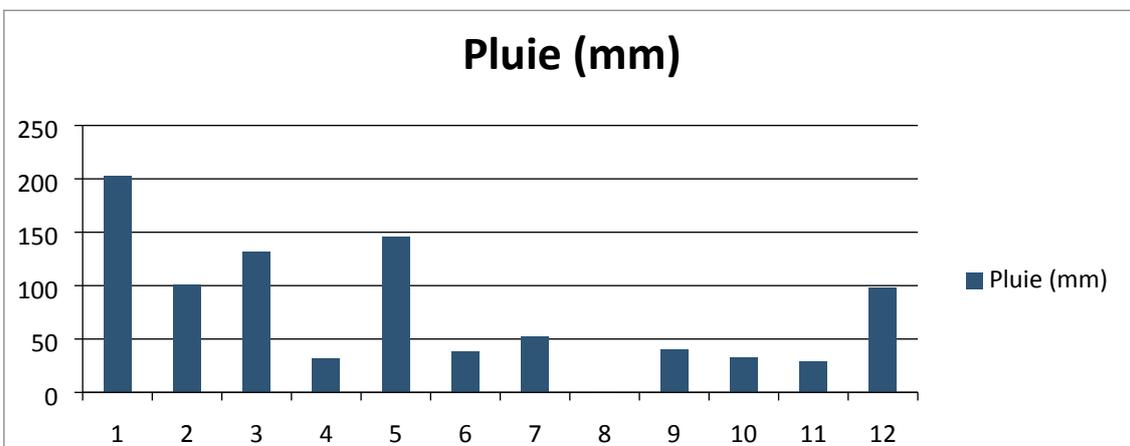
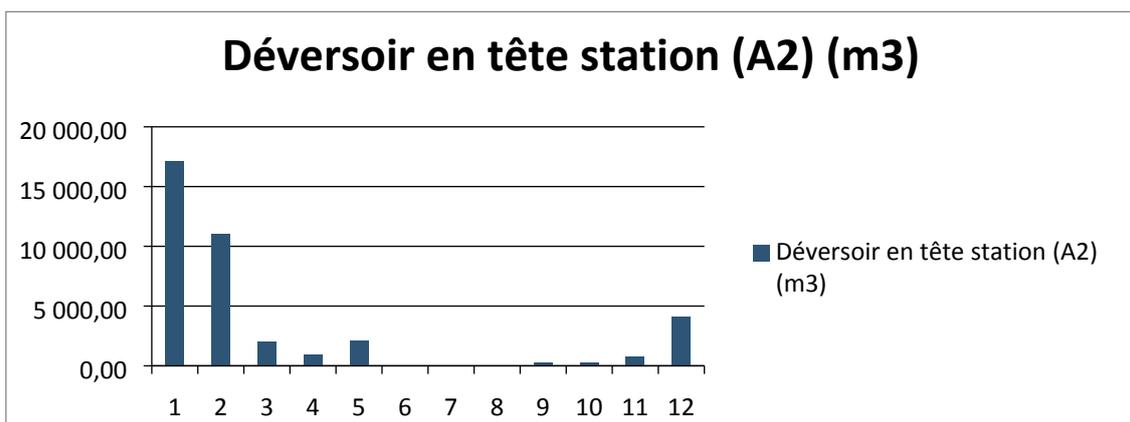
### Charge entrante Phosphore en kg/j



Le bilan en entrée de station effectuée le 09 décembre n'est pas représentatif du fait d'une concentration anormale en MES liée certainement à l'entraînement de dépôts sédimentés du réseau suite à une pluviométrie de 14 mm enregistrée lors de ce bilan.

### C.2.3. La pollution déversée en tête de station

La pollution déversée en tête de station est liée au fonctionnement du trop-plein en amont du poste de relèvement

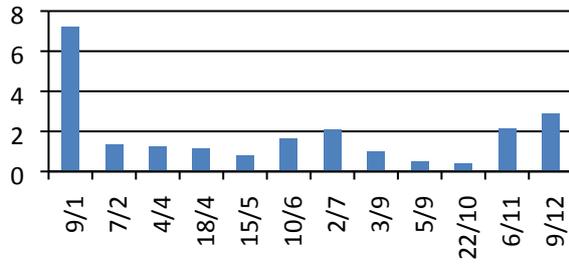




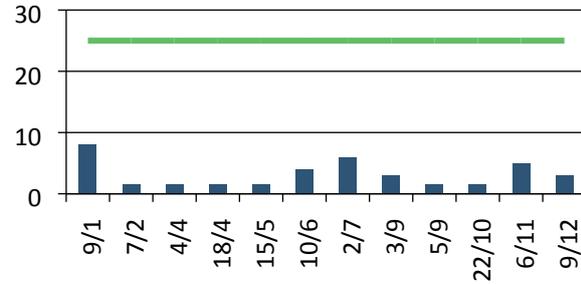
### C.2.4. La pollution sortante du système de traitement

Flux réglementaire sortie  $F_s$  (kg/j) = Concentration réglementaire sortie  $C_s$  (mg/L) x Volume réglementaire sortie  $V_s$  (m<sup>3</sup>)/x 1000

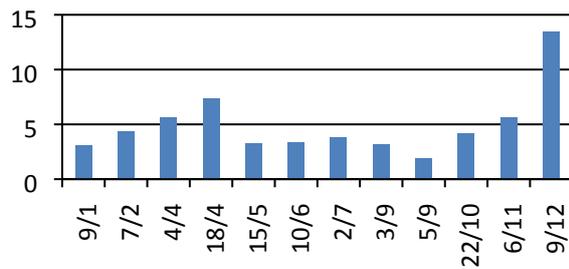
**Charge sortante DBO5 en kg/j**



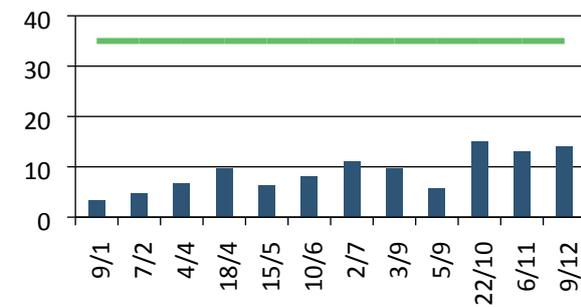
**Concentration sortante DBO5 en mg/l**



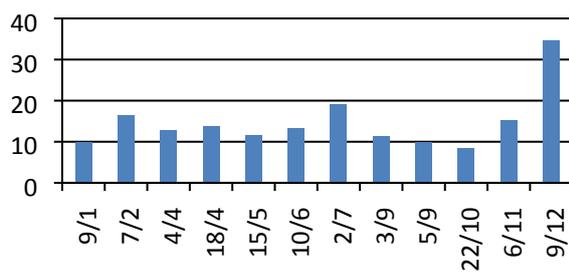
**Charge sortante MES en kg/j**



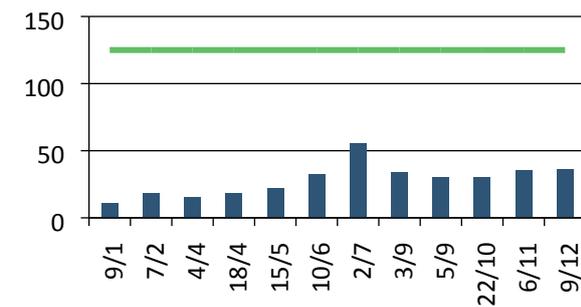
**Concentration sortante MES en mg/l**



**Charge sortante DCO en kg/j**

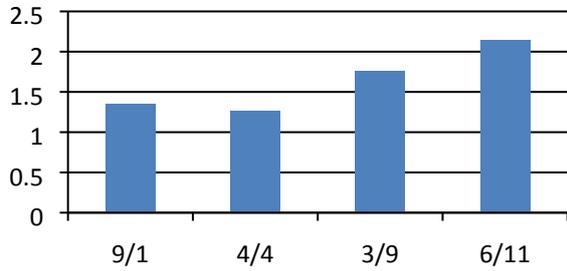


**Concentration sortante DCO en mg/l**

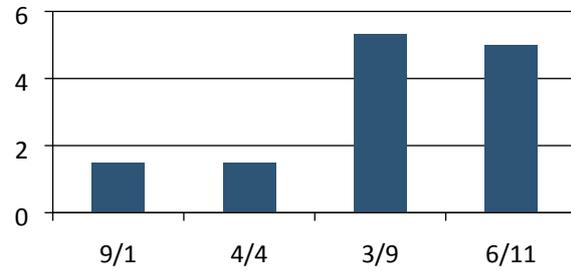




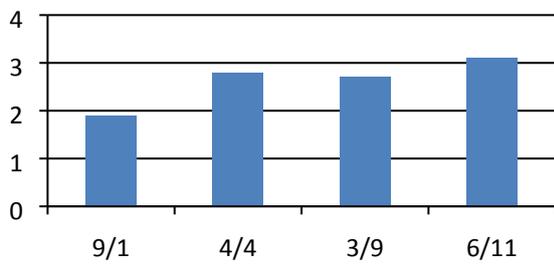
**Charge sortante  
Azote Kjeldhal en kg/j**



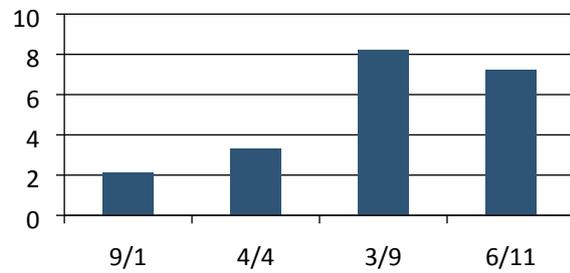
**Concentration sortante Azote Kjeldhal  
en mg/l**



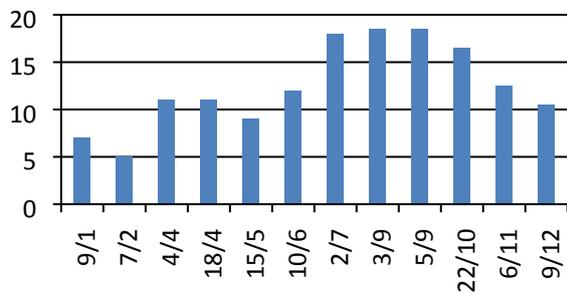
**Charge sortante  
Phosphore en kg/j**



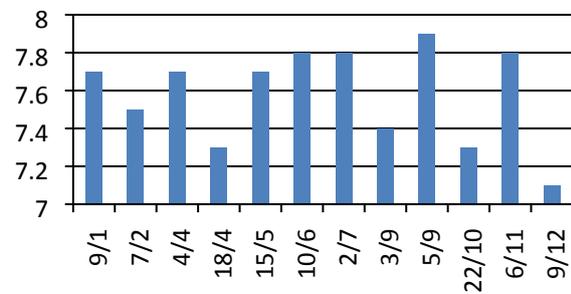
**Concentration sortante Phosphore en  
mg/l**



**Température en sortie en °C**



**pH en sortie**

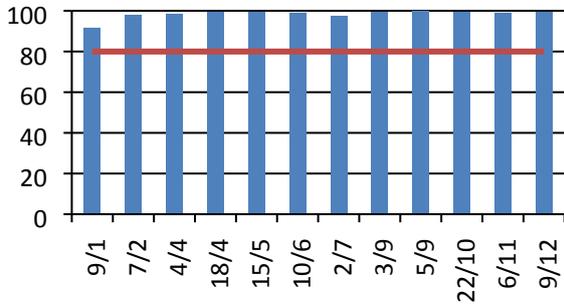




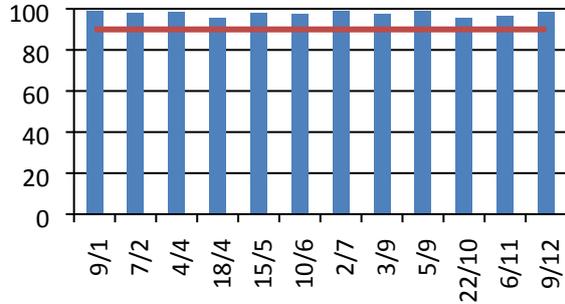
### C.2.5. Le calcul des rendements

Rendement réglementaire  $Rd_{tr} = 100 \times [1 - (\text{Flux réglementaire sortie } F_s / \text{Flux réglementaire entrée } F_e)]$

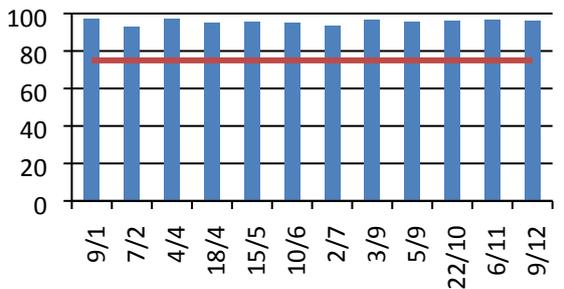
**Rendement DBO5 en %**



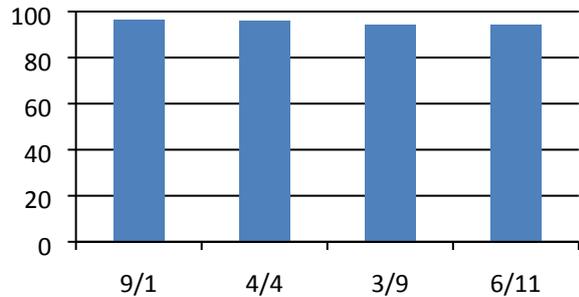
**Rendement MES en %**



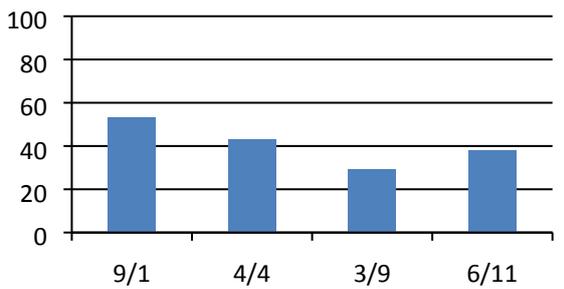
**Rendement DCO en %**



**Rendement Azote Kjeldhal en %**



**Rendement Phosphore en %**



### C.2.6. Le suivi bactériologique

Sans objet

### C.2.7. Le suivi du milieu récepteur

Sans objet





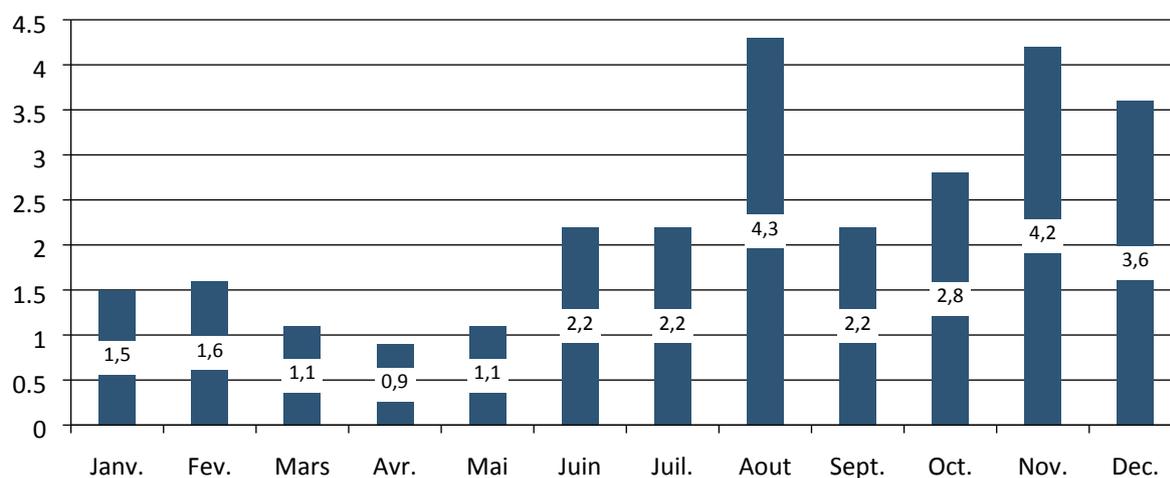
## C.3. BILAN SUR LES BOUES, LES AUTRES SOUS-PRODUITS ET LES APPORTS EXTÉRIEURS

### C.3.1. Les boues

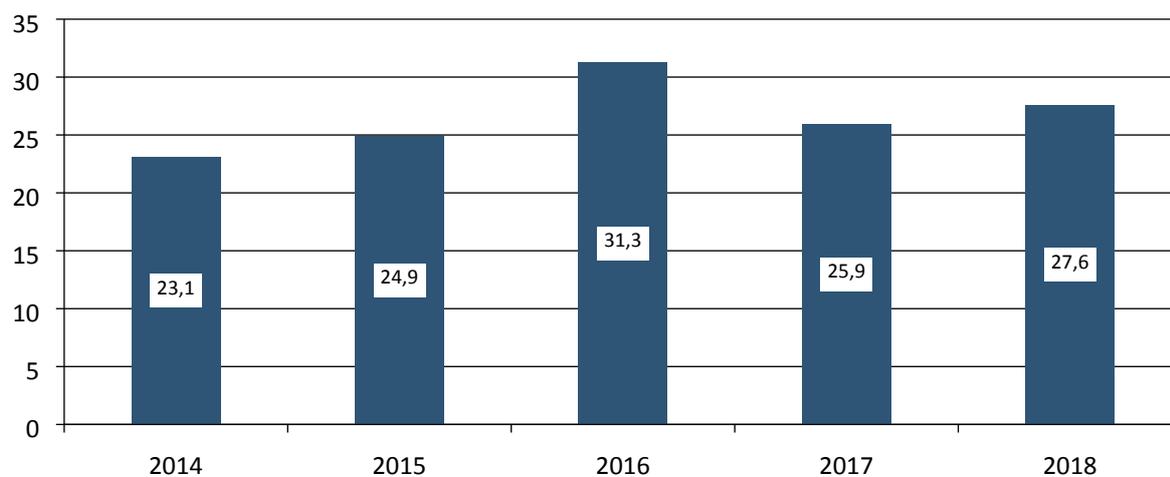
Boues	Quantité annuelle brute (m <sup>3</sup> )	Quantité annuelle de matière sèche (tonnes de MS)
Boues produites (point A6)	-	27,614
Boues évacuées (point S6 et S17)	1 210	26,609

### Répartition de la quantité annuelle de boues produites et son évolution (point A6)

#### Boues produites en tonnes de matière sèche par mois



#### Boues produites par tonne de matière sèche par an



### Destinations des boues évacuées

Destinations	Tonnes de MS	%MS total	Observations
Boues TE vers épandage	26,609	100.00%	





### **C.3.2. Les autres sous-produits**

#### **Quantités annuelles et destinations des sous-produits évacués au cours de l'année**

Sous-produits évacués	Quantité annuelle brute en kg	Destination(s) (parmi la liste Sandre du tableau des boues)
Refus de dégrillage (S11) en kg	2 318	Refus dégr. Vers ISDND
Sables (S10) en kg	23 662,8	Sable vers ISDND
Huiles/Graisses (S9) en m3	12,54	Graisses vers STEP

## **C.4. BILAN DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE ET DE RÉACTIFS**

### **C.4.1. Quantités d'énergie consommée au cours de l'année**

Energie	Consommation (en kWh)
Electricité	97 549

### **C.4.2. Quantités de réactifs consommés sur l'année**

Sans objet

## **C.5. LES FAITS MARQUANTS SUR LE SYSTÈME DE TRAITEMENT, Y COMPRIS LES FAITS RELATIFS À L'AUTO-SURVEILLANCE**

### **C.5.1. Liste des faits marquants sur le système de traitement**

Au cours de l'année 2018 la surcharge hydraulique à provoquer des débordements en tête de station.

### **C.5.2. Déversements dans le milieu consécutifs aux faits marquants sur le système de traitement**

STEP de Bricquebec





## Fiche événement - Assainissement



Date de la transmission : 15/10/2018

Coordonnées de l'expéditeur : D ALLAIN SAUR. ZI 3 Caen Sud Est, BP25, 14540 GRENTHEVILLE.

Destinataire (s) : Police de l'Eau de la Manche et Agence de l'EAU

Transmission effectuée par E-Mail

Description de l'événement		
Site concerné : Station d'épuration de Bricquebec		
Date de l'événement: du 21 22 et 23/09/2018		
Nature de l'événement : Déversement au milieu naturel		
En cas de déversement au milieu naturel : volume déversé		
	A3/A4m3/j	A2 m3/j
23/03/2017	425	37
24/03/2017	690	211
12/05/2017	810	41
En cas de dysfonctionnement d'un ouvrage : descriptif du dysfonctionnement		
Remarque :		
Analyse des causes de l'événement : débordement sur le réseau situé au niveau du Pont d'Aisy suite à des charges hydrauliques horaires trop importante gérées par un régulateur ( temporisation du fonctionnement du poste de relèvement ) à l'entrée de la station		
Actions correctives mises en place		
Si nécessaire, descriptif et date d'une action curative immédiate : .		
Si nécessaire, traitement correctif long terme :		
<ul style="list-style-type: none"><li>- continuer la mise en place d'un réseau séparatif de collecte des eaux usées et des eaux pluviales</li></ul>		

D.







## Fiche événement - Assainissement



Date de la transmission : 30/10/2018

Coordonnées de l'expéditeur : D ALLAIN SAUR. ZI 3 Caen Sud Est, BP25, 14540 GRENTHEVILLE.

Destinataire (s) : Police de l'Eau de la Manche et Agence de l'EAU

Transmission effectuée par E-Mail

Description de l'événement		
Site concerné : Station d'épuration de Bricquebec		
Date de l'événement: du 06/10, 14/10 et 28/10/2018		
Nature de l'événement : Deversement au milieu naturel		
En cas de déversement au milieu naturel : volume déversé		
	A3/A4m3/j	A5 m3/j
06/10/2018	596	130
14/10/2017	617	78
28/10/2017	546	60
En cas de dysfonctionnement d'un ouvrage : descriptif du dysfonctionnement		
Remarque :		
Analyse des causes de l'événement : débordement sur le réseau situé au niveau du Pont d'Aisy suite à des charges hydrauliques horaires trop importante gérées par un régulateur ( temporisation du fonctionnement du poste de relèvement ) à l'entrée de la station		
Actions correctives mises en place		
Si nécessaire, descriptif et date d'une action curative immédiate : .		
Si nécessaire, traitement correctif long terme :		
<ul style="list-style-type: none"><li>- continuer la mise en place d'un réseau séparatif de collecte des eaux usées et des eaux pluviales</li></ul>		





## Fiche événement - Assainissement



Date de la transmission : 08/01/2019

Coordonnées de l'expéditeur : D ALLAIN SAUR. ZI 3 Caen Sud Est, BP25, 14540 GRENTHEVILLE.

Destinataire (s) : Police de l'Eau de la Manche et Agence de l'EAU

Transmission effectuée par E-Mail

Description de l'événement		
Site concerné : Station d'épuration de Bricquebec		
Date de l'événement: du 01/12 au 28/12/2018		
Nature de l'événement : Déversement au milieu naturel		
En cas de déversement au milieu naturel : volume déversé		
	A3/A4m3/j	A5 m3/j
01/12/2018	845,00	290,42
02/12/2018	1020,00	291,20
03/12/2018	1023,00	128,97
04/12/2018	940,00	47,32
05/12/2018	1010,00	132,01
06/12/2018	962,00	94,09
07/12/2018	999,00	268,56
08/12/2018	971,00	229,14
09/12/2018	962,00	169,16
10/12/2018	969,00	48,39
11/12/2018	1002,00	14,48
12/12/2018	844,00	0,08
13/12/2018	659,00	0,00
14/12/2018	620,00	0,00
15/12/2018	822,00	157,28
16/12/2018	912,00	100,55
17/12/2018	956,00	34,97





## Fiche événement - Assainissement



18/12/2018	887,00	149,64
19/12/2018	995,00	30,42
20/12/2018	994,00	239,13
21/12/2018	990,00	328,74
22/12/2018	990,00	119,77
23/12/2018	980,00	488,44
24/12/2018	975,00	470,90
25/12/2018	965,00	168,35
26/12/2018	977,00	83,30
27/12/2018	969,00	29,44
28/12/2018	895,00	6,54

En cas de dysfonctionnement d'un ouvrage : descriptif du dysfonctionnement

Remarque :

Analyse des causes de l'événement : débordement sur le réseau situé au niveau du Pont d'Aisy suite à des charges hydrauliques horaires trop importante gérées par un régulateur ( temporisation du fonctionnement du poste de relèvement ) à l'entrée de la station

### Actions correctives mises en place

Si nécessaire, descriptif et date d'une action curative immédiate : .

Si nécessaire, traitement correctif long terme :

- continuer la mise en place d'un réseau séparatif de collecte des eaux usées et des eaux pluviales

## E.1. RÉCAPITULATIF ANNUEL DU FONCTIONNEMENT DU SYSTÈME DE TRAITEMENT ET ÉVALUATION DE LA CONFORMITÉ

### Paramètres physicochimiques

Ces calculs sont réalisés sur le système de traitement, c'est-à-dire en prenant en compte le déversoir en tête de station :

- La concentration en sortie est calculée à partir de la sortie générale (A4), des by-pass intermédiaires (A5) et du déversoir en tête de station (A2),
- Pour le rendement l'entrée est calculée à partir de l'entrée de station (A3), des apports extérieurs (A7) et du déversoir en tête de station (A2).





	Débit journalier de référence (m3/j)	1 308	MES		DCO		DBO5		NGL		NTK		N-NH4	N-NO2	N-NO3	PT	
			Rendement (%)	Concentration(mg/l)	Rendement (%)	Concentration(mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration(mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration(mg/l)	
	Charge brute de pollution organique (kg DBO5/j)	216															
Ensemble des mesures	Nombre réglementaire de mesures par an (1)		12		12		12		-		4		-	-	-	4	
	Nombre de mesures réalisées		12		12		12		-		4		-	-	-	4	
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées		97,6	8,9	95,6	28	98,3	3,17	-	5,75	95,2	3,33	1,7	0,09	2,55	40,9	5,2
Conditions normales d'exploitation (*)	Nombre de mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation		12		12		12		-		4		-	-	-	4	
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation		97,1	8,98	95,2	27,78	98,1	3,18	-	-	95,2	3,33	-	-	-	-	-
	Valeur réhibitoire (1)		-		-		-		-		-		-	-	-	-	
	Nombre de résultats non conformes à la valeur réhibitoire		0		0		0		-		0		-	-	-	0	
	Valeurs limites (1) en moyenne journalière		90	35	75	125	80	25	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Nombre maximum de non conformités aux valeurs limites par an (1)		2		2		2		-		0		-	-	-	0	
	Nombre de résultats non conformes aux valeurs limites (2)		0		0		0		-		0		-	-	-	0	
Valeurs limites (1) en moyenne annuelle		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Conformité selon l'exploitant (O/N) par paramètre :		Conforme		Conforme		Conforme		-		-		-	-	-	-	
	Conformité globale selon l'exploitant (O/N) :		Conforme														

(1) : ces valeurs sont déterminées par l'arrêté d'autorisation de l'ouvrage ou à défaut par l'arrêté du 21 Juillet 2015. (2) : le nombre de résultats non conformes aux valeurs limites est égal au nombre de mesures, réalisées dans des conditions normales d'exploitation (\*), dont les résultats sont non conformes à la fois à la valeur limite en concentration et en rendement.

(\*) Les conditions normales d'exploitation sont atteintes les jours où le débit de référence n'est pas dépassé et en l'absence de situations inhabituelles telles que décrites dans l'art 2 de l'arrêté du 21 Juillet 2015.





## E.2. SYNTHÈSE DU SUIVI MÉTROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE

Matériel	Date de vérification	Conformité	Actions d'entretien
Débitmètres ultra-son Eau traitée	15/05/2018 06/09/2018	Conforme Après recalage des hauteurs	Nettoyage du canal de comptage et de la sonde ultra-son chaque semaine
Préleveurs d'échantillon Eau Brute et eau traitée	08/02/2018 15/05/2018 06/09/2018 07/11/2018	Conforme	Nettoyage du bocal doseur et des bidons de prélèvement après chaque bilan

## E.3. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTÈME DE TRAITEMENT

En 2018, les effluents rejetés par la station se sont révélés de bonne qualité et respecte la norme de l'autorisation de rejet.

Au travers des 12 bilans d'autosurveillance réalisées on observe des variations de charge organique importante en partie lié à la variation de la charge hydraulique, on peut toutefois estimer la charge entrante à environ 2700 Equivalents Habitants pour la pollution carbonée et à environ 2400 Equivalents habitants pour la pollution azotée.

La charge hydraulique entrante est toujours très fluctuante selon la pluviométrie et a quasiment atteint la capacité nominale de la station en moyenne sur l'année 2018.

Une partie des effluents reçus à la station est envoyée directement au milieu naturel sans traitement en amont du poste de la station afin de protéger la filière de traitement lors d'arrivée trop importante d'eaux à traiter (voir paragraphe précédent) ; en 2018 ces volumes ont été estimés d'après la hauteur d'eau mesurée dans la canalisation de by-pass par une sonde de niveau et s'élève à 38702 m<sup>3</sup> pour l'année entière.

Une amélioration des prétraitements pourraient être envisagée pour protéger les ouvrages existants (dessableur) ou améliorer les performances de traitement (dégraisseur).

La gestion des épandages serait facilitée par la mise en place d'un dispositif de déshydratation des boues qui permettrait d'augmenter la capacité de stockage.





LE GLOSSAIRE



Ce glossaire récapitule pour les principaux termes utilisés dans les métiers de l'eau, et plus particulièrement dans ce rapport annuel du délégataire, la définition et éventuellement le mode de calcul des informations transmises :

**Autosurveillance** : Elle correspond à toutes les actions entreprises par l'exploitant sur la station de traitement et sur le réseau pour garantir le bon fonctionnement de l'épuration. Cela consiste notamment à effectuer des analyses sur une période de 24h selon un calendrier défini à l'avance et à transmettre les résultats d'analyse à la police et à l'agence de l'eau.

**Biens financés par la collectivité** = biens appartenant à la collectivité, mis à la disposition du délégataire et qui reviennent automatiquement et gratuitement à la collectivité en fin de contrat ;

**Biens de retour** = biens financés par le délégataire, affectés au service et indispensables à son fonctionnement, qui reviennent automatiquement et gratuitement à la collectivité en fin de contrat ;

**Biens de reprise** = biens financés par le délégataire, affectés au service et qui, à la fin du contrat, peuvent être rachetés par la collectivité dans des conditions financières fixées dans le contrat, sans que le délégataire ne puisse s'y opposer

**Bilan journalier** : Il concrétise l'efficacité de traitement d'une installation à partir d'échantillons prélevés en entrée et en sortie de l'installation sur 24 heures proportionnellement au débit. Certains paramètres sont analysés et comparés (concentrations et/ou rendement d'élimination) aux performances que doit satisfaire l'installation.

**Bilan annuel** : Il concrétise l'efficacité de traitement de l'installation sur l'année à partir des échantillons prélevés en entrée et en sortie de l'installation au cours de l'année. La conformité de certains paramètres est évaluée à partir des bilans journaliers en tenant compte d'une tolérance définie dans la réglementation. Pour d'autres paramètres, l'évaluation de la conformité s'effectue après avoir calculé la moyenne des mesures réalisées. Au final, la conformité de l'installation sur l'année est évaluée par l'exploitant, paramètre par paramètre, puis pour la globalité de l'installation. La police de l'eau a pour mission de donner son avis officiel sur la conformité de l'installation à partir des données transmises par l'exploitant.

**Branchements** : Canalisations distinctes d'eaux usées et d'eaux pluviales aboutissant au réseau public d'assainissement collectif et partant des regards de branchement ou boîtes de branchements placés en limite de propriété et sur lesquels viennent se raccorder les installations intérieures de l'utilisateur.

**CARE** : Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation. Pour un contrat déterminé, les chiffres de l'année en cours sont indiqués, et ceux de l'année précédente sont rappelés. Le cadre de ce CARE a été établi par la FP2E, dans le respect strict du décret 2005-236 du 18 mars 2005.

**Client** : Personne physique ou morale consommant de l'eau et ayant au moins un contrat-abonné le liant avec le service de distribution de l'eau.

**Compte (ou fonds contractuel) de renouvellement** : Il s'agit des opérations de renouvellement réalisées sans programmation contractuelle, imputées sur un compte de tiers qui correspond à la mise en place de fonds prélevés sur les produits du délégataire, pour couvrir les aléas de fonctionnement des équipements.

**Contrat-abonné** : Contrat associé à un branchement liant un client au service de distribution de l'eau.

**Contrôle officiel** : Il correspond aux contrôles inopinés pratiqués par un organisme tel que la police de l'eau.

**Echantillon** : Volume d'eau prélevé dans le but d'analyser les caractéristiques de l'eau à l'endroit et au moment précis du prélèvement. Les caractéristiques de l'eau sont décomposées et quantifiées/évaluées par paramètre lors de leur analyse.

**Equivalent Habitant (Eq. Hab.)** : Unité de pollution correspondant à celle d'un habitant en une journée.

**Garantie pour continuité de service** (dite de renouvellement) : Il s'agit d'un renouvellement, où le Délégataire prend à sa charge, et à ses risques et périls l'ensemble des dépenses d'entretien, de réparation ou de renouvellement des équipements, nécessaires à la continuité du service.

**Taux d'eaux parasites** : Il représente la part d'eaux claires parasites véhiculée par le réseau de collecte d'eaux usées par rapport à l'eau potable consommée, par l'ensemble des clients, qui est rejetée dans ce même réseau. Ces eaux claires parasites peuvent être classées selon diverses typologies, la plus simple opposant les eaux parasites d'infiltration (EPI) aux eaux parasites de captage (EPC). Les EPI résultent d'une mauvaise étanchéité du réseau tandis que les EPC sont le signe de mauvais raccordements.



Paramètre d'une analyse : Un paramètre correspond à une caractéristique précise ou à un composé spécifique dont la teneur dans l'échantillon d'eau est quantifiée/évaluée. Certains paramètres font l'objet d'une réglementation. Un paramètre réglementé peut donc pour un échantillon donné être conforme ou non-conforme. **Si un jour donné, la station reçoit plus d'effluent à traiter que prévu, la conformité du paramètre ne peut pas être établie et la donnée est exclue des calculs.**

Patrimoine immobilier : Il s'agit du patrimoine immobilier nécessaire à la réalisation du service. Le Délégué fournit un état de variation de ce patrimoine en intégrant 3 types de mouvements :

- les investissements concessifs (achat de terrain, mise en service d'un ouvrage financé par le Délégué, destruction d'un ouvrage...),
- opération de renouvellement d'une telle importance qu'elle s'assimile à la construction d'un bâtiment neuf,
- Investissement immobilier du Délégué (bureaux) entièrement dédié au service.

Programme contractuel de renouvellement : Il s'agit de l'ensemble des opérations de renouvellement, effectuées par le Délégué dans le cadre d'un programme technique contractuel, évalué financièrement sur la durée du contrat.

Programme d'investissement : Il s'agit des engagements pris par le Délégué de réaliser certains investissements sur le patrimoine, afin d'améliorer la qualité du service, ou le fonctionnement des installations. Ce programme est défini dans un inventaire contractuel.

Réseau de collecte des eaux usées : Ensemble des canalisations et ouvrages annexes acheminant de manière gravitaire ou sous-pression les eaux usées issues des branchements publics des usagers ou d'autres services de collecte jusqu'aux unités de dépollution.

Réseau de collecte intérieur : ensemble de canalisations et d'équipements placés sous la responsabilité d'un client permettant de collecter ses effluents. Le réseau intérieur d'un client est raccordé au branchement (généralement situé en limite de propriété).



17.

LES NOUVEAUX  
TEXTES  
REGLEMENTAIRES



## LES NOUVEAUX TEXTES REGLEMENTAIRES ASSAINISSEMENT

*Cette veille réglementaire vous est présentée sous la forme d'une liste des textes parus en 2018 accompagnée d'un bref commentaire de leur objet.*

*Cette liste n'a pas pour ambition d'être exhaustive, il s'agit avant tout d'attirer votre attention sur les évolutions réglementaires de l'année qui, notamment, pourraient avoir des incidences sur le service.*

### GESTION DE LA RESSOURCE

#### ➤ **Décret n°2018-901 du 22 octobre 2018 modifiant la procédure de sortie du statut de déchet**

Ce décret supprime la commission consultative sur le statut de déchet, dont l'avis était requis pour l'établissement des arrêtés ministériels de sortie du statut de déchet. Cette suppression permet ainsi de simplifier la procédure administrative associée, considérée trop complexe par l'ensemble des acteurs. Elle ne nuira en rien à la qualité de la consultation sur les projets d'arrêtés, qui continuera d'associer l'ensemble des parties prenantes et le public. Elle s'inscrit également pleinement dans l'application des dispositions prévues par la feuille de route sur l'économie circulaire qui mentionne explicitement cette modification réglementaire.

### AUTORISATIONS

#### ➤ **Décret n°2018-797 du 18 septembre 2018 relatif au dossier de demande d'autorisation environnementale**

Ce décret n°2018-797 du 18 septembre 2018 précise la liste des pièces à fournir à l'appui d'une demande d'autorisation environnementale portant sur une installation relevant de la nomenclature des installations classées ou relevant de la nomenclature des installations, ouvrages, travaux ou activités au titre de la loi sur l'eau.

#### ➤ **Décret n° 2018-900 du 22 octobre 2018 modifiant la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement**

Ce décret introduit ou étend le régime de l'enregistrement pour plusieurs rubriques de la nomenclature. Il exclut un certain nombre d'activités ou sous-activités dès lors qu'une autre réglementation au moins équivalente s'applique par ailleurs. Il supprime certains seuils d'autorisation au profit du régime de l'enregistrement. Le décret corrige également quelques erreurs de rédaction de la nomenclature des installations classées. Enfin il permet de réglementer, par des prescriptions générales, les stations-service distribuant de l'hydrogène, afin que le développement de cette énergie ne soit pas entravé par une maîtrise insuffisante des risques.





## EXPLOITATION DES OUVRAGES

### ➤ **Décret n° 2018-437 du 4 juin 2018 relatif à la protection des travailleurs contre les risques dus aux rayonnements ionisants**

Le texte modifie les règles de prévention des risques pour la santé et la sécurité dus aux rayonnements ionisants d'origine naturelle ou artificielle applicables aux travailleurs pour assurer la transposition au niveau réglementaire des dispositions relatives à la protection des travailleurs de la directive 2013/59/Euratom du Conseil du 5 décembre 2013 fixant les normes de base relatives à la protection sanitaire contre les dangers résultant de l'exposition aux rayonnements ionisants, ainsi que pour l'application des dispositions de l'ordonnance 2016-128 du 10 février 2016 portant diverses dispositions en matière nucléaire. Il permet de mieux intégrer le risque radiologique dans la démarche générale de prévention des risques professionnels, notamment en ce qui concerne l'organisation de la radioprotection et les modalités de réalisation des vérifications à caractère technique des lieux et équipements de travail. Cette approche globale, qui vise à une meilleure maîtrise des risques et de la prévention des incidents et accidents, contribue à optimiser les moyens mis en œuvre par l'employeur.

### ➤ **Arrêté du 27 juin 2018 portant délimitation des zones à potentiel radon du territoire français**

Le texte fixe la répartition des communes entre les trois zones à potentiel radon définies à l'article R.1333-29 du code de la santé publique, sur lesquelles des mesures d'information, d'évaluation ou de mesurage et des mesures de prévention de l'exposition au radon prévues aux articles L. 1333-22 du code de la santé publique, L. 125-5 du code de l'environnement et L. 4451-1 du code du travail sont mises en œuvre par les publics concernés.

### ➤ **Décret n°2018-899 du 22 octobre 2018 relatif à la sécurité des travaux effectués à proximité des ouvrages de transport et de distribution**

Le décret prévoit la possibilité pour les exploitants de réseaux de disposer d'un délai supplémentaire de 15 jours (jours fériés non-compris) pour apporter la réponse aux déclarations de travaux lorsque ceux-ci réalisent des opérations de localisation dans la zone de travaux afin de respecter les critères de précisions requis. Il précise par ailleurs, les modalités de réalisation des investigations complémentaires menées par les responsables de projet lorsque les informations fournies par les exploitants de réseaux ne respectent pas les critères de précisions requis. Ces investigations sont alors à la charge des exploitants.

## GESTION DU SERVICE

### ➤ **LOI n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles**

Elle adapte la loi "Informatique et libertés" du 6 janvier 1978 au "paquet européen de protection des données". Ce paquet comprend le règlement général sur la protection des données (RGPD), un règlement du 27 avril 2016 directement applicable dans tous les pays européens au 25 mai 2018 ainsi qu'une directive datée du même jour sur les fichiers en matière pénale, dite directive "police"





- **Ordonnance n° 2018-1125 du 12 décembre 2018 prise en application de l'article 32 de la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles et portant modification de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et diverses dispositions concernant la protection des données à caractère personnel**

Cette ordonnance a principalement pour objectif de mettre en conformité la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 Informatique et Libertés par rapport au RGPD ainsi que toute législation applicable en matière de données à caractère personnel.

## **DROIT PUBLIC ET DROIT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

- **Note d'information du 23 avril 2018 du Ministère de l'intérieur et du Ministère de la transition écologique et solidaire relative aux modalités d'exercice de la compétence relative à la gestion des milieux aquatiques et à la prévention des inondations par les collectivités territoriales et leurs groupements)**

Suite à la publication de la loi n° 2017-1838 du 30 décembre 2017 relative à l'exercice des compétences des collectivités territoriales dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations (GEMAPI), cette note vise à exposer la nature et la portée des évolutions introduites par le législateur afin de faciliter la mise en oeuvre de cette compétence, devenue obligatoire pour l'ensemble des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, depuis le 1er janvier 2018.

- **LOI n° 2018-670 du 30 juillet 2018 relative à la protection du secret des affaires**

Transposant la directive européenne du 8 juin 2016, cette loi vise principalement à protéger le savoir-faire et les informations commerciales des entreprises.

L'article L151-1 du Code de commerce rend désormais illégale l'obtention, l'utilisation ou la divulgation d'une information qui n'est pas « connue ou aisément accessible » à des personnes extérieures à l'entreprise, qui « revêt une valeur commerciale » en raison de son caractère secret et qui « fait l'objet de la part de son détenteur légitime de mesures de protection raisonnables ». Si ces conditions sont réunies, l'entreprise peut demander à la justice de faire cesser l'atteinte au secret des affaires et réclamer une réparation financière de la part de celui qui l'a violé.

La loi prévoit toutefois que le secret des affaires ne peut faire obstacle à la divulgation, par une personne de bonne foi, d'un acte répréhensible ou d'une activité illégale dans le but de protéger l'intérêt public général.

Une nouvelle directive européenne devrait intervenir pour préciser la notion de lanceur d'alerte.





➤ **LOI n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes**

La loi assouplit les dispositions de la loi NOTRe sur le transfert des compétences "eau" et "assainissement" aux communautés de communes et aux communautés d'agglomération. La loi NOTRe prévoit ce transfert obligatoire au 1er janvier 2020.

La loi permet aux communes membres d'une communauté de communes qui n'exerce pas, à la date de la publication de la loi, les compétences relatives à l'eau ou à l'assainissement, de s'opposer au transfert de ces compétences, dès lors que 25% d'entre elles, représentant au moins 20% de la population, s'expriment en ce sens. Ce transfert sera alors repoussé de 2020 à 2026.

Si après le 1er janvier 2020, une communauté de communes n'exerce pas les compétences relatives à l'eau et à l'assainissement, son organe délibérant pourra également à tout moment se prononcer par un vote sur l'exercice de plein droit de ces compétences par la communauté. Les communes membres pourront s'opposer à cette délibération dans un délai de trois mois en faisant jouer la minorité de blocage.

➤ **Instruction en date du 28 août 2018 du Ministre de l'Intérieur, Gérard Collomb, et de la Ministre placée auprès de lui, Jacqueline Gourault,**

Elle délivre aux préfets un mode d'emploi sur les évolutions apportées par la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences « eau » et « assainissement » aux communautés d'agglomération

➤ **Ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique**

Les parties législative et réglementaire du code de la commande publique ont été publiées. La publication du code de la commande publique est l'aboutissement d'un chantier de 24 mois mené, par la direction des affaires juridiques des ministères économiques et financiers, de manière collaborative avec l'ensemble des acteurs de la commande publique, aussi bien privés que publics.

Comprenant 1747 articles, le code de la commande publique regroupe l'ensemble des règles applicables aux contrats de la commande publique. Il intègre notamment les dispositions relatives à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée, à la sous-traitance et aux délais de paiement. Il entrera en vigueur le 1er avril 2019 afin de laisser le temps aux acteurs, acheteurs, autorités concédantes et entreprises, de s'approprier ce nouvel outil.

